



Document d'objectifs

Gîtes à chiroptères de la Vôge

Natura 2000

ZSC - FR4102002
Version publique

Document de synthèse : Validé lors du comité de pilotage du 24 octobre 2011



Crédits photographiques (couverture)

Arseguel Didier : Grotte Saint-Martin d'Escles, école de Fontenoy-le-Château

Aymé Fabrice : Petit Rhinolophe

Borel Christophe : Grands Murins

Gamarde Michaël : Halles de Darney

Référence à utiliser

Gamarde M., 2011. Document d'objectifs du site Natura 2000 (ZSC FR4102002) « Gîtes à chiroptères de la Vôge », Document de synthèse – CPEPESC Lorraine. 86p + annexes.

DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 FR4102002
« GÎTES A CHIROPTERES DE LA VÔGE »

Maître d'ouvrage

MEEDDAT – Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Lorraine
Suivi de la démarche : Ludovic Lemaesquier

Structure porteuse

Communauté de communes de la Saône Vosgienne

Opérateur

Commission de Protection des Eaux, du Patrimoine, de l'Environnement, du Sous-sol et des Chiroptères de Lorraine (CPEPESC Lorraine)

Rédaction du document d'objectifs

Rédaction / Coordination / Cartographie : Michaël Gamarde

Contribution au diagnostic écologique : Membres associatifs de la CPEPESC Lorraine

Contribution / Synthèse / Relecture (tout ou partie) : Christophe Borel, Ingrid Colnet, Dorothée Jouan, Ludovic Lemaesquier

Cartographie des habitats naturels et études écologiques complémentaires

Inventaires des chiroptères : Données CPEPESC Lorraine, CPEPESC Franche-Comté, Groupe chiroptères de Champagne-Ardenne

REMERCIEMENTS AUX ORGANISMES OU PERSONNES AYANT PARTICIPE A L'ELABORATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS (Docob)

Communes et personnes impliquées directement dans la rédaction du Docob

Mesdames, Messieurs les Maires des communes concernées par le site Natura 2000

Bains-les-Bains
Châtillon-sur-Saône
Darney
Escles
Fontenoy-le-Château
Gignéville
Martinville
Monthureux-sur-Saône
Morizécourt
Regnévelle
Tignécourt
Vioménil

Mr Thierry Gagnez propriétaire du château de Châtillon-sur-Saône

Ainsi que l'ensemble des personnes ayant permis la réalisation de ce document d'objectifs

Collectivités autres

Les membres des Communautés de communes

Codecom des Marches de Lorraine,
Codecom du Pays de la Saône
Vosgienne,
Codecom du Pays de Saône et Madon,
Codecom du Val de Vôge.

Conseil Général des Vosges

Claudine Vigneron
Fabrice Aymé
Michelle Levy
Stéphanie Gysin

Administrations

DREAL

Ludovic Lemaesquier

DDT

Roger Bourcelot
Samir Basraoui

ONF

Catherine Bernadin

ONCFS

Philippe Massit
Stéphanie Guiguitant

Organismes techniques et scientifiques et associations

CRPF

Stéphane Asaël

Fédération de Chasse

Corinne Barnet

CSL

Didier Arseguel

Association Saône Lorraine

Jean-François Michel

Syndicat de Gestion des Eaux de Vioménil

Maurice Pierrot

Pour l'ensemble des abréviations et sigles se référer au glossaire en annexe.

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	1
NATURA 2000 : PRESENTATION GENERALE	2
FICHE D'IDENTITE DU SITE	4
COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE	5
A. RAPPORT DE PRESENTATION : DIAGNOSTIC	6
A.1 RAPPORT DE PRESENTATION : DIAGNOSTIC / TABLEAU 1 : DONNEES ADMINISTRATIVES	8
A.2 RAPPORT DE PRESENTATION : DIAGNOSTIC / TABLEAU 2 : SITUATION DES PROPRIETES DANS LE SITE	14
A.3 RAPPORT DE PRESENTATION : DIAGNOSTIC / TABLEAU 3 : DONNEES SUR LES ACTIVITES HUMAINES ET L'OCCUPATION DU SOL	17
A.4 RAPPORT DE PRESENTATION : DIAGNOSTIC / TABLEAU 4 : DONNEES ABIOTIQUES GENERALES	20
A.5 RAPPORT DE PRESENTATION : DIAGNOSTIC / TABLEAU 5 : GRANDS MILIEUX	22
A.6 RAPPORT DE PRESENTATION : DIAGNOSTIC / TABLEAU 6 : HABITATS NATURELS ET ESPECES D'INTERET PATRIMONIAL (AUTRES QUE HABITATS ET ESPECES AYANT JUSTIFIE LA DESIGNATION DU SITE).....	23
A.7 RAPPORT DE PRESENTATION : DIAGNOSTIC / TABLEAU 7 : ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DE L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE 92/43/CEE.....	25
B. OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE : ENJEUX/ OBJECTIFS	28
B.1 OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE : ENJEUX / OBJECTIFS / TABLEAU 8 : ENJEUX / OBJECTIFS LIES AUX ESPECES ET AUX ACTIVITES HUMAINES.....	29
B.2 OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE : ENJEUX / OBJECTIFS / TABLEAU 9 : ENJEUX / OBJECTIFS TRANSVERSAUX	32
B.3 OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE : ENJEUX / OBJECTIFS / TABLEAU 10 : RECAPITULATIF DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE.....	33
C. PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION	34
C.1 PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION / TABLEAU 11: MESURES DE GESTION PRECONISEES.....	35
C.2 PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION / CAHIERS DES CHARGES APPLICABLES AUX CONTRATS.....	41
C.3 PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION / CHARTE NATURA 2000 DU SITE.....	77
C.4 PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION / RECOMMANDATIONS DE BONNE GESTION	79
C.5 BILAN FINANCIER.....	81
D. SUIVI	82
D.1 SUIVI / TABLEAU 12 : SUIVI DES MESURES.....	83
D.2 SUIVI / TABLEAU 13 : SUIVI DE LA GESTION DES ESPECES DE LA DIRECTIVE HABITATS, FAUNE ET FLORE	85
CONCLUSION	86

ANNEXES	87
ANNEXE 1 : LOCALISATION DES SAGE ET CONTRATS DE RIVIERES	88
ANNEXE 2 : LOCALISATION DES ZPS ET ZICO	89
ANNEXE 3 : LOCALISATION DES ENS ET PR.....	90
ANNEXE 4 : LOCALISATION DES ZSC ET ZNIEFF	91
ANNEXE 5 : GITE A CHIROPTERES DU SITE NATURA 2000, COMMUNE DE VIOMENIL	92
ANNEXE 6 : GITE A CHIROPTERES DU SITE NATURA 2000, COMMUNE DE TIGNECOURT	95
ANNEXE 7 : GITES A CHIROPTERES DU SITE NATURA 2000, COMMUNE DE CHATILLON-SUR-SAONE	98
ANNEXE 8 : GITE A CHIROPTERES DU SITE NATURA 2000, COMMUNE DE DARNEY	102
ANNEXE 9 : GITE A CHIROPTERES DU SITE NATURA 2000, COMMUNE D'ESCLES	105
ANNEXE 10 : GITE A CHIROPTERES DU SITE NATURA 2000, COMMUNE DE FONTENOY-LE-CHATEAU.....	108
ANNEXE 11 : GITE A CHIROPTERES DU SITE NATURA 2000, COMMUNE DE GIGNEVILLE.....	111
ANNEXE 12 : GITES A CHIROPTERES DU SITE NATURA 2000, COMMUNE DE MONTHUREUX-SUR-SAONE	114
ANNEXE 13 : GITE A CHIROPTERES DU SITE NATURA 2000, COMMUNE DE MORIZECOURT	117
ANNEXE 14 : GITE A CHIROPTERES DU SITE NATURA 2000, COMMUNES DE REGNEVELLE ET MARTINVELLE	119
ANNEXE 15 : EVOLUTION DE L'AGRICULTURE ENTRE 1988 ET 2000	122
ANNEXE 16 : PART DE LA SURFACE TOUJOURS EN HERBE SUR LA SURFACE AGRICOLE UTILISEE	123
ANNEXE 17 : HYDROGRAPHIE DU SECTEUR DE LA VOGUE.....	124
ANNEXE 18 : METHODOLOGIE D'INVENTAIRE	125
ANNEXE 19 : ESPECE D'INTERET COMMUNAUTAIRE DE L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE 92/43 AU SEIN DU PERIMETRE NATURA 2000, LE PETIT RHINOLOPHE..	126
ANNEXE 20 : ESPECE D'INTERET COMMUNAUTAIRE DE L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE 92/43/CEE AU SEIN DU PERIMETRE NATURA 2000, LE VESPERTILION A OREILLES ECHANCREES	134
ANNEXE 21 : ESPECE D'INTERET COMMUNAUTAIRE DE L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE 92/43 AU SEIN DU PERIMETRE NATURA 2000, LE VESPERTILION DE BECHSTEIN	139
ANNEXE 22 : ESPECE D'INTERET COMMUNAUTAIRE DE L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE 92/43 AU SEIN DU PERIMETRE NATURA 2000, LE GRAND MURIN	143
ANNEXE 23 : ESPECE D'INTERET COMMUNAUTAIRE DE L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE 92/43/CEE AU SEIN DU PERIMETRE NATURA 2000, LA BARBASTELLE D'EUROPE.....	150
BIBLIOGRAPHIE	154
ABREVIATIONS	157
GLOSSAIRE.....	159
CODE FSD	164

AVANT-PROPOS

Le territoire de la Vôge possède un environnement et des paysages encore préservés. Les élus locaux et nombre d'habitants en sont très largement conscients. Aussi pour développer un territoire orienté vers la sylviculture et l'agriculture, il est apparu qu'il était possible de promouvoir et de communiquer sur cette qualité environnementale. Cet aspect du développement local se traduit par une volonté de valoriser la biodiversité locale par la création d'un Parc Naturel Régional par exemple, pour assurer un support au développement de notre territoire.

Suite à la découverte de l'importance régionale de plusieurs colonies de mise bas de Petit Rhinolophe et de Grand Murin, début des années 2000, plusieurs associations et notamment le Conservatoire des Sites Lorrains ont mis en avant l'importance du secteur de la Vôge pour les chauves-souris. Depuis, plusieurs communes se sont engagées dans une dynamique de protection par le biais de conventions de protection. L'ensemble de ces démarches, accompagnées par différents partenaires, a permis aux communes et aux propriétaires privés de découvrir, de s'approprier, de préserver leur patrimoine naturel et de s'engager sans hésitations dans la démarche Natura 2000.

Le site Natura 2000 « Gîtes à chiroptères de la Vôge » est particulier car il est composé exclusivement de plusieurs gîtes à chauves-souris formant les entités d'un seul périmètre. Durant la phase d'élaboration de ce document, la participation de chacun a été importante. Je voudrais remercier par ce mot ceux qui ont conduit ce travail, notamment Michael Gamarde de la CPEPESC Lorraine et Ingrid Colnet de la Communauté de Communes du pays de la Saône Vosgienne, et ceux qui ont bien voulu, avec leurs compétences et leur générosité, participer aux séances de travail. Aujourd'hui, le Document d'objectifs est validé et sa mise en œuvre va permettre d'engager les nombreuses actions qui sont restées en suspend, jusqu'à aujourd'hui, et d'éviter les erreurs de gestion.

L'ensemble des mesures prévues sur les gîtes et sur les territoires proches sont issues d'un travail de concertation. Cette prise en compte de l'environnement immédiat autour des gîtes est nécessaire, puisqu'au vu de la complexité du rythme de vie des chauves-souris, la préservation de leur gîte ne garantit pas leur conservation.

Cette dynamique Natura 2000 va permettre de développer les connaissances scientifiques mais surtout, c'est une porte ouverte à la sensibilisation du grand public et des scolaires, à la préservation du patrimoine naturel et à la prise de conscience des richesses naturelles qui nous entourent.

Sylvain Floriot
Délégué communautaire de Communauté à la Communes du Pays de la Saône Vosgienne
Président du Comité de Pilotage Natura 2000



A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'S. Floriot', written in a cursive style.

NATURA 2000 : PRESENTATION GENERALE

Natura 2000 : le réseau des sites européens les plus prestigieux

Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux » et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « directive Habitats » (Conseil de l'Europe 1979b; Conseil de l'Europe 1992). Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn (Conseil de l'Europe 1979a; PNUE 1979). L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

Natura 2000 en Europe

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend 26 304 sites pour les deux directives (CTE, juillet 2007) :

- 21 474 sites en ZSC (pSIC ou SIC) au titre de la directive Habitats, soit 62 687 000 ha. Ils couvrent 12,8 % de la surface terrestre de l'UE,
- 4 830 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux soit 48 657 100 ha. Ils couvrent 10,0 % de la surface terrestre de l'UE.

Chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national. Ils sont invités à désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages. Ce réseau est également l'une des réponses de la France à ses responsabilités internationales et à ses engagements internationaux relayés par les discours des responsables français (Johannesburg en 2002, conférence internationale « biodiversité et gouvernance » à Paris en 2005, par exemple).

Natura 2000 en France

Les années 2006 et 2007 ont constitué un tournant pour la mise en place du réseau Natura 2000 en France. Elles correspondent en effet à l'achèvement du réseau terrestre.

Désormais, le réseau français de sites Natura 2000 comprend 1705 sites pour 12,4 % du territoire métropolitain soit 6 823 651 ha hors domaine marin. Ce dernier représente 697 002 ha (chiffres MEEDDAT, juin 2007) :

- 1334 sites en ZSC (pSIC et SIC) au titre de la directive Habitats. Ils couvrent 8,4 % de la surface terrestre de la France, soit 4 613 989 ha,
- 371 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux. Ils couvrent 7,8 % de la surface terrestre de la France, soit 4 278 773 ha.

Natura 2000 en Lorraine

Le réseau Natura 2000 représente 7 % du territoire régional :

- 77 sites en ZSC (pSIC et SIC) au titre de la directive Habitats. Ils couvrent 2,9 % du territoire.
- 17 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux. Ils couvrent 5,3 % du territoire.

Ainsi 58 espèces d'oiseaux de l'annexe I de la directive Oiseaux, 43 types d'habitats naturels de l'annexe I de la directive Habitats et 36 espèces végétales et animales visées par l'annexe II de directive Habitats sont présents. On note que 7 espèces de chiroptères inscrites à l'annexe II de la directive Habitats sont représentées en Lorraine.

La démarche Natura 2000

Pour chaque site Natura 2000, un document d'objectif définit les orientations de gestion. Son élaboration est conduite par le comité de pilotage (Copil) qui est composé des collectivités territoriales concernées, des propriétaires et exploitants, des organisations agricoles, sylvicoles, cynégétiques, touristiques, sportives et des associations de protection de la nature. Ce Copil est présidé par un membre représentant une collectivité territoriale.

Le contenu d'un Docob est régi par l'article R414-11 du code de l'environnement. Ainsi le document comprend plusieurs parties.

- ❖ Une première partie fait figure d'état des lieux. Elle comprend un diagnostic écologique qui se focalise sur l'état de conservation et des connaissances des espèces ayant justifié la désignation du site Natura 2000. En complément, un diagnostic socio-économique permet d'évaluer l'effet des activités humaines sur cet état de conservation.
- ❖ Une seconde partie présente les objectifs de développement durable permettant d'assurer la conservation des espèces tout en tenant compte des activités socio-économiques.
- ❖ Une troisième partie identifie et hiérarchise des mesures qui permettent d'atteindre les objectifs. Chaque mesure est détaillée et des cahiers des charges sont prévus pour la mise en place de contrats Natura 2000.

Le Docob contient également une charte Natura 2000 qui définit une liste d'engagements, et prévoit les modalités de suivi des mesures ainsi que le suivi des espèces dans le but d'évaluer leur état de conservation.

L'ensemble du processus d'élaboration du Docob est réalisé par une concertation de l'ensemble des membres du Copil qui définissent les objectifs et les mesures permettant d'atteindre ces objectifs sur la base de l'état des lieux. Ainsi, durant la rédaction du Docob, plusieurs réunions Copil se sont déroulées. Elles ont permis de valider les différentes étapes. L'ensemble des mesures préconisées ont pu être présentées et discutées dans le cadre d'un groupe de travail et validées lors d'un Copil.

Un arrêté préfectoral est promulgué suite à la validation du document final par le Copil. Ainsi, sa mise en œuvre peut débuter pour une durée de 6 ans. L'animateur doit engager et dynamiser le processus de contractualisation et veiller à la mise en œuvre des diverses actions du Docob. Le Docob est tenu à disposition du public auprès de la DREAL Lorraine et de la DDT des Vosges, ainsi que dans les mairies des communes membres du comité de pilotage (Art. R414-9-5)

Le document d'objectifs est révisé selon les conditions prévues lors de son élaboration. Ainsi, s'il est mis en évidence que les objectifs n'ont pas été atteints le Docob doit être révisé (Art. R414-9-7).

FICHE D'IDENTITE DU SITE

Nom officiel du site Natura 2000 : Gîtes à chiroptères de la Vôge

Date de transmission de la ZSC (pSIC, SIC) ou/et date de l'arrêté de la ZPS : 27 mai 2009 (arrêté de désignation de la ZSC)

Désigné au titre de la Directive 92/43/CEE : oui

Numéro officiel du site Natura 2000 : FR4102002

Désigné au titre de la Directive 79/409/CEE : non

Numéro officiel du site Natura 2000 : /

Aire biogéographique : Continentale

Localisation du site Natura 2000 : région de Lorraine, département des Vosges

Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 au titre de la Directive européenne 92/43/CEE : 53,2 ha

Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 au titre de la Directive européenne 79/409/CEE : /

Préfet coordinateur : Monsieur le Préfet des Vosges

Président du comité de pilotage du site Natura 2000 désigné pendant la période de l'élaboration du Docob : M. Sylvain FLORIOT, Délégué communautaire de la Communauté de communes du Pays de la Saône Vosgienne

Structure porteuse : Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne

Opérateur : Commission de Protection des Eaux, du Patrimoine, de l'Environnement, du Sous-sol et des Chiroptères de Lorraine (CPEPESC Lorraine)

Commissions ou groupes de travail : Un groupe de travail « gîtes à chiroptères »

COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE

Collège des collectivités :

M. le Président du Conseil Régional de Lorraine,

M. le Président du Conseil Général des Vosges,

Ms. et Mmes les Maires des Communes de Bains-les-Bains, Châtilion-sur-Saône, Darney, Escles, Fontenoy-le-Château, Gignéville, Martinville, Monthureux-sur-Saône, Morizécourt, Regnévelle, Tignécourt, Vioménil,

M. le Président de la Communauté de communes des Marches de Lorraine,

M. le Président de la Communauté de communes du Pays de Saône et Madon,

M. le Président de la Communauté de communes du Pays de la Saône Vosgienne,

M. le Président de la Communauté de communes du Val de Vôge.

Collège des représentants de l'Etat :

M. le Préfet des Vosges,

M. le Directeur de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de Lorraine,

M. le Directeur de la Direction Départementale des Territoires des Vosges,

M. le Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports des Vosges.

Collège des établissements publics, associations, usagers :

M. le Président du Conservatoire des Sites Lorrains,

M. le Président de la Commission de Protection des Eaux, du Patrimoine, de l'Environnement, du Sous-sol et des Chiroptères de Lorraine,

M. le Directeur de Vosges Développement,

Mme la Déléguée Régionale de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage pour la Lorraine,

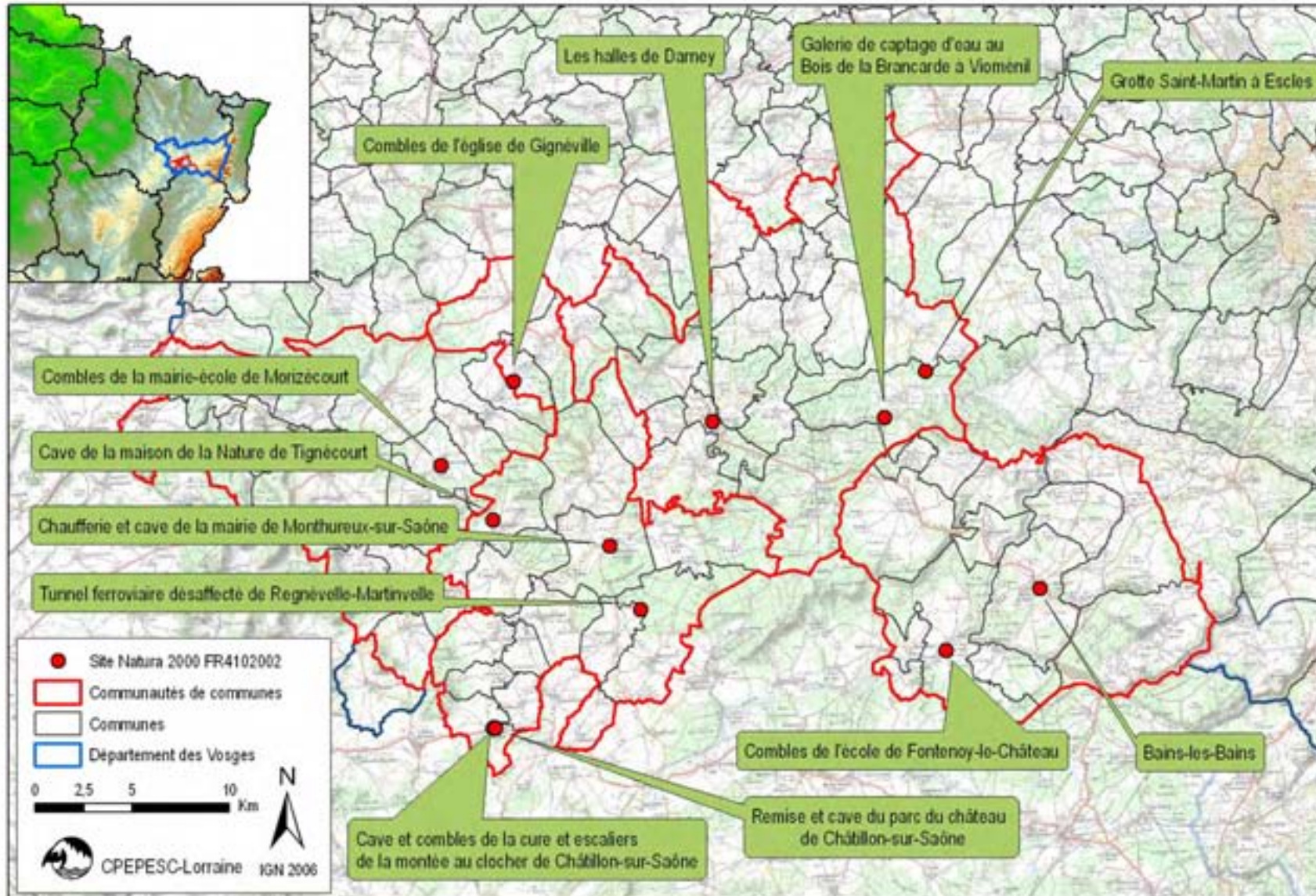
M. le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs des Vosges,

M. le Président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Lorraine,

M. le Délégué Départemental des Vosges de l'Office National des Forêts.



A. RAPPORT DE PRESENTATION : DIAGNOSTIC



Carte 1 : Localisation du Site Natura 2000

A.1 Rapport de présentation : diagnostic / Tableau 1 : données administratives

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
Région Carte 1	1 Région	Lorraine	La Lorraine comporte 94 sites Natura 2000 : 77 sites relèvent de la DHFF et 14 de la DO ce qui représente 7 % de son territoire.	IGN 2006 DREAL-Lorraine
Département Carte 1	1 Département	Vosges	Le département des Vosges comporte 26 sites Natura 2000 : 24 sites relèvent de la DHFF et 2 de la DO ce qui représente 8,3 % de son territoire dont 1,4 % en ZSC (pSIC et SIC).	IGN 2006 DREAL-Lorraine
Communes Carte 1	4 Cantons	Bains-les-Bains, Darney, Lamarche, Monthureux-sur-Saône		IGN 2006 DREAL-Lorraine
	4 Communautés de communes	Codecom des Marches de Lorraine	Un gîte à Morizécourt qui hébergeait une nurserie de Petit Rhinolophe jusqu'en 2007. La CC des Marches de Lorraine est animatrice de la ZPS de Bassigny présente sur son territoire.	
	12 Communes	Codecom du Pays de Saône et Madon	Trois gîtes à chiroptères répartis sur les communes de Darney, Escles et Vioménil. Deux sites sont importants pour l'hibernation des chiroptères et un pour la mise-bas du Grand Murin.	
		Codecom du Pays de la Saône Vosgienne	La CC du Pays de la Saône Vosgienne est maître d'ouvrage du Docob. Elle accueille 9 gîtes à chiroptères sur son territoire répartis sur les communes de Châillon-sur-Saône, Gignéville, Martinville, Monthureux-sur-Saône, Regnévelle et Tignécourt. La CC héberge les plus importantes nurseries du département pour le Petit Rhinolophe et le Grand Murin.	
		Codecom du Val de Vôge :	Deux gîtes à chiroptères occupés par des nurseries de Grand Murin sont présents sur les communes de Bains-les-Bains et Fontenoy-le-Château.	
Habitants	Aucun habitant dans les gîtes	5 865 habitants sur les 12 communes concernées par le périmètre du site Natura 2000. 18 873 habitants sur les 4 codecoms pour une densité proche de 20 hts/km ² .	Le territoire de la Vôge est très rural avec une densité d'habitants au km ² bien en dessous de la moyenne nationale (112 hab./km ²). L'évolution de la population semble se stabiliser après un fort taux d'exode rural. Les gîtes à chiroptères situés dans des bâtiments sont principalement dans des parties inhabitées et peu fréquentées. Les sites extérieurs tels que le tunnel de Regnévelle ou encore la grotte Saint-Martin à Escles sont fréquentés de façon non contrôlée.	INSEE 2007

Politiques territoriales sur les 4 codecoms concernés par le périmètre du site Natura 2000	2 chartes de pays	Pays d'Épinal Cœur des Vosges (225 communes), 13 communautés de communes dont 3 comprenant des gîtes du site Natura : Codecom du Pays de Saône et Madon, Codecom du Pays de la Saône Vosgienne et la Codecom du Val de Vôge.	La charte de pays développe le tourisme vert par la création de voies vertes et d'un office de tourisme. Elle accompagne les projets liés à la santé, anime l'agenda 21 du territoire et participe à un programme LEADER 2007-2013 dans une optique de développement rural.	Syndicat mixte du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges
	1 SCOT	Le SCOT des Vosges centrales (103 communes) comprenant 23 communes isolées et 8 codecoms dont la Codecom du Val de Vôge.	Pour atteindre les objectifs fixés par le SCOT une charte des bonnes pratiques agricoles, urbanisme et aménagements du territoire a été rédigée par la chambre d'agriculture des Vosges. Elle émet des recommandations à suivre dans le domaine de la préservation des équilibres en matière d'utilisation de l'espace.	Chambre d'agriculture Syndicat mixte du SCOT des Vosges Centrales
	2 SAGE Annexe 1	SAGE Nappe du Breuchin en phase d'émergence, Vosges. SAGE Nappe du Grès Trias Inférieur en phase d'élaboration (180 communes).	Les SAGE fixent les orientations fondamentales pour une gestion équilibrée au niveau local. Ils visent à répondre aux objectifs de la DCE.	Agences de l'eau SANDRE
	3 Contrats de rivière Annexe 1	Contrat de rivière Tête de bassin Saône : Haute-Marne/Haute-Saône/ Vosges, 10 codecoms, 1 000 km², EPTB Saône et Doubs (en cours d'élaboration). Contrat Vallée inondable de la Saône : 6 départements, 234 communes, 30 000 km², EPTB Saône et Doubs (achevé en cours d'évaluation). Contrat de rivière de la Lanterne : Haute-Saône/Vosges, 8 codecoms, 91 communes, 1 045 km², EPTB Saône et Doubs (en cours d'exécution)	Les actions prévues par les Contrats de rivière ont pour objectifs la préservation de la ressource en eau potable, la prévention des risques d'inondation, la restauration des fonctionnalités écologiques des milieux aquatiques et la sensibilisation. D'autres actions concernent la réhabilitation de milieux naturels, le contrôle des pollutions et le maintien des continuités écologiques. L'ensemble de ces actions contribue à la conservation de terrains de chasse de bonne qualité et au maintien des corridors de vol des chiroptères.	EPTB Saône et Doubs
	Natura 2000 Annexe 2	ZPS FR4112011 Bassigny : 27 communes, 19 836 ha. Le gîte à chiroptères de la commune de Morizécourt est compris dans le périmètre.	Les objectifs identifiés sont : la gestion durable des milieux prairiaux, forestiers et des vergers, le maintien des corridors et la préservation ou la restauration des zones humides. Ceux-ci participent à la préservation des territoires de chasse des chiroptères par le biais des MAEt préconisées en faveur de l'avifaune.	DREAL Lorraine, Docob ZPS Bassigny, Codecom Marches de Lorraine

(suite)	1 charte environnementale	Une charte forestière est en application sur les Codecom du Pays de la Saône Vosgienne et du Pays de Saône et Madon.	La charte forestière montre un objectif de multifonctionnalité de l'espace forestier : filière bois, tourisme, loisir et environnement. Après définition des enjeux, des actions ont été lancées pour atteindre ces objectifs : soutien de l'activité économique liée aux ressources forestières, développement et organisation des activités de tourisme et de loisirs en forêt, amélioration de la connaissance, protection et valorisation des patrimoines naturels et culturels en forêt ou liés à l'arbre hors forêt.	Charte forestière
Espaces Naturels Sensibles sur les 4 codecoms concernées par le périmètre du site Natura 2000	8 gîtes du site Natura 2000 sont classés en ENS	ENS 88*B27 : Gîtes à Bains-les-Bains ENS 88*B30 : Combles du château privé à Châtilion-sur-Saône ENS 88*B31 : Escaliers de la montée au clocher de l'église de Châtilion-sur-Saône ENS 88*B33 : Grotte Saint-Martin d'Escles	Complémentarité possible des moyens financiers et techniques mis en œuvre. Adéquation du Docob avec les actions prévues dans les plans de gestion.	CG 88 (Arseguel 2006) (Philippe 2005)
		ENS 88*B18 : Combles de l'école de Fontenoy-le-Château	Plan de gestion en cours pour la période 2005-2011 pour le gîte à chiroptères de la commune de Fontenoy-le-Château. Plusieurs actions de sensibilisation et de préservation ont été menées.	
		ENS 88*B19 : Chaufferie et cave de la mairie de Monthureux-sur-Saône	Plan de gestion en cours pour la période 2006-2012 pour les gîtes à chiroptères de la commune de Monthureux-sur-Saône. Plusieurs actions de sensibilisation et de préservation ont été menées.	
		ENS 88*B44 : Combles de la mairie-école de Morizécourt ENS 88*B57 : Galerie du captage d'eau de Vioménil		
	3 gîtes à chiroptères classés en ENS sur les communes concernées par le site Natura 2000	ENS 88*B43 : Combles domicile privé à Monthureux-sur-Saône ENS 88*B53 Chaufferie domicile privé à Tignécourt ENS 88*B54 : Combles domicile privé, 36 rue de Marey à Tignécourt	A Monthureux-sur-Saône, une colonie de mise bas du Grand Murin est présente dans les combles d'une habitation privée. A Tignécourt, la cave de la Maison de la Nature est comprise dans le périmètre Natura 2000 et le classement en ENS comprend deux autres gîtes qui sont utilisés par le Petit Rhinolophe. Ainsi dans le village trois gîtes sont clairement identifiés et des actions sur les deux propriétés privées peuvent être envisagées via la politique ENS.	CG 88

(suite)	4 ENS englobent des gîtes du périmètre Natura 2000 Annexe 3	ENS 88*Y04 : « Etangs de la Vôge » : Bains-les-Bains, Darney, Escles, Fontenoy-le-Château, Vioménil ENS 88*V37 : « Vergers de Châtillon-sur-Saône » : Châtillon-sur-Saône ENS 88Y*03 : « Vallée de la Saône » : Châtillon-sur-Saône, Darney, Vioménil ENS 88*V01 : « Coteaux du Val des Auges » : Gignéville	Le périmètre du site Natura 2000 « Gîtes à chiroptères de la Vôge » ne prend pas en compte les terrains de chasse des chauves-souris. La politique ENS doit tenir compte de la présence des chiroptères.	
Paysages Remarquables sur les 4 codecoms concernées par le périmètre du site Natura 2000	2 PR Annexe 3	Les côtes de la Vôge - Monts Faucilles Gignéville, Morizécourt. Massif forestier de la dépression de Darney : Châtillon-sur-Saône, Fontenoy-le-Château, Martinville, Monthureux-sur-Saône, Regnévelle, Vioménil.	Le statut de paysage remarquable met en avant la qualité environnementale du secteur notamment avec ses composantes aquatique et forestière très représentées. Le risque local d'enfrichement des vergers est évoqué ainsi les nombreux milieux ouverts favorables aux chiroptères sont menacés de fermeture. Le manque d'entretien du patrimoine architectural est cité, ce qui favorise la disponibilité, à court terme, en gîtes pour les chiroptères.	DREAL Lorraine (Conseil général des Vosges 2007)
Autres zonages	1 ZNIEFF de type 1 Annexe 4	ZNIEFF 410008103 : Coteaux du val des auges créée en 1986 : 243 ha.	Les coteaux sont situés à proximité directe de l'église de Gignéville qui héberge une nurserie de Petit Rhinolophe. Ce site occupé par des vergers présente un fort intérêt pour l'avifaune, les amphibiens et les reptiles. Son intérêt pour les chiroptères est souligné par la présence de trois espèces dont de nombreuses observations du Petit Rhinolophe en terrain de chasse. Ce secteur de vergers est à préserver pour le maintien de zones de chasse et de nourrissage des jeunes de la nurserie de l'église de Gignéville et comme corridor d'accès au gîte.	DREAL Lorraine
Eolien	2 ZDE sur la commune de Gruery-lès-Surances. 1 ZDE Codecom du pays entre Madon et Moselle. Implantations d'éoliennes avec permis de construire accordés. Projets éolien en cours d'instruction	Les ZDE se situent au sud et au nord de la Codecom du Val de Vôge : secteur sud et secteur nord à Gruery-lès-Surances. 6 projets d'implantation d'éoliennes. Codecom du pays de Saône et Madon : Bégnécourt, Gelvecourt-et-Adompt. Sur les communes de Dombasle-devant-Darney, Dommartin-lès-Vallois, le Vial. Sur les communes d'Esley, Monthureux-le-sec.	Les ZDE situées sur la commune de Gruery-lès-Surances se situent à vol d'oiseau à 5,5 km de la colonie de Grand Murin de Bains-les-Bains, 5 km de Fontenoy-le-Château, 5 km du captage de Vioménil, 5,5 km d'Escles et 9,2 km de Darney. La ZDE est au centre des gîtes du site Natura 2000. 6 projets d'implantation d'éoliennes accordés. La ZDE est située à l'extrême nord-est des 4 codecoms, à une distance de 11,5 km de Darney et de 6 km d'Escles. Des permis de construire ont été accordés sur des projets situés à 8,3 km d'Escles et à 6,3 km de Darney. 12 projets sont en cours d'instruction situés à environ 8 km de Darney.	DDT 88

Projet	1 projet de Parc Naturel Régional	11 codecoms concernées : 5 codecoms en Haute-Saône 2 codecoms en Haute-Marne 4 codecoms dans les Vosges : Codecom des Marches de Lorraine, Codecom du Pays de Saône et Madon, Codecom du Pays de la Saône Vosgienne, Codecom du Val de Vôge.	Actuellement en état de projet qui prendrait en compte les 4 CC des Vosges concernées par le site Natura 2000 « Gîtes à chiroptères de la Vôge ».	Association « Aux Sources du Parc »
---------------	-----------------------------------	---	---	-------------------------------------

Cartes :

Carte 1 : Localisation du site Natura 2000

Annexe 1: Localisation des SAGE et contrats de rivières

Annexe 2 Localisation des ZPS et ZICO

Annexe 3: Localisation des ENS et PR

Annexe 4: Localisation des ZSC et ZNIEFF

Synthèse :

Le site Natura 2000 FR4102002 « Gîtes à chiroptères de la Vôge » se situe dans le département des Vosges. Il fait partie d'un réseau départemental de plusieurs autres sites Natura 2000 dédiés à la préservation des chiroptères, notamment autour de Neufchâteau, d'Épinal, de Saint-Dié et du Thillot. Le secteur de la Vôge possède un territoire remarquable souligné par la qualité de ses paysages et l'omniprésence de l'eau et de la forêt ce qui explique la présence de sites de fort intérêt local et régional pour les chauves-souris.

Le périmètre du site est constitué de 15 gîtes à chiroptères distincts qui sont répartis sur 11 communes. Quatre communautés de communes sont concernées : Pays de la Saône Vosgienne, Marches de Lorraine, Val de Saône et Pays de Saône et Madon. Aucun de ces gîtes n'est d'origine naturelle, puisque 10 d'entre eux se situent en bâtiments et 5 autres dans des cavités ou des ouvrages anthropiques. Ces derniers correspondent à une grotte, un abri souterrain dans un jardin, un ancien tunnel ferroviaire, une galerie de captage d'eau et des halles.

Le secteur de la Vôge est divisé par les deux bassins hydrographiques du Grand Est. Dans la partie nord de la Vôge, les eaux s'écoulent dans le bassin Rhin-Meuse et dans le bassin versant du Rhône pour le reste. Les sources de plusieurs rivières occupent le secteur et l'enjeu de l'eau est très présent. Plusieurs contrats de rivière sont en application et 2 SAGE seront prochainement mis en œuvre. Les objectifs et les actions menés dans ce cadre sont des leviers pour préserver les continuums écologiques et maintenir des terrains de chasse de bonne qualité pour les chiroptères. Sur les hauteurs du territoire des quatre communautés de communes plusieurs Zones de Développement Éolien ont été créées, ainsi plusieurs autorisations d'implantations d'éoliennes sont déjà délivrées.

L'intérêt chiroptérologique des gîtes a été principalement mis en avant en 2001 grâce à des prospections réalisées dans le secteur de la Vôge (Fellmann 2001; Jouan 2006). Le suivi annuel des gîtes et les prospections complémentaires ont confirmé l'importance de la zone, particulièrement pour le Petit Rhinolophe et le Grand Murin. Le classement en Espaces Naturels Sensibles de quelques gîtes par le Conseil Général des Vosges a permis d'engager une dynamique de protection en partenariat avec le Conservatoire des Sites Lorrains. Ainsi la signature de plusieurs conventions de gestion entre le CSL et les communes concernées a permis la mise en place de deux plans de gestion préservant les colonies de Fontenoy-le-Château et de Monthureux-sur-Saône (Arseguel 2006; Philippe 2005). Cette politique ENS a inscrit plusieurs autres nurseries qui ne sont pas comprises dans le périmètre Natura 2000 ainsi que de larges secteurs favorables à la chasse.

Pour assurer le maintien du bon état de conservation des espèces de chiroptères, il faut bien entendu veiller à la préservation des gîtes et tout particulièrement des sites de nurserie et d'hivernage, mais il faut aussi identifier les menaces qui pèsent sur les zones de nourrissage. Ainsi le diagnostic réalisé porte principalement sur les 4 codecoms concernées mais la réalité biologique des chiroptères dépasse les limites administratives. C'est pourquoi une zone d'étude d'un rayon de 20 km correspondant au rayon d'action du Grand Murin a été définie pour inventorier toutes les données relatives aux chauves-souris (Annexes 19 à 23).

Dans la zone de 20 km autour des gîtes du site Natura 2000, la majorité de la population du Grand Murin est comprise au sein du site Natura 2000, ce qui n'est pas le cas pour le Petit Rhinolophe. Pour le Vespertilion à oreilles échancrées, le Vespertilion de Bechstein et la Barbastelle d'Europe, la quasi-totalité des individus connus dans la zone d'étude a été observée dans les gîtes classés Natura 2000.

La préservation des chiroptères nécessite de préserver des territoires de chasse et des corridors permettant les flux d'individus entre méta-populations. Sur le territoire des 4 communautés de communes, plusieurs actions influençant le milieu sont actuellement mises en place. Il s'agit notamment de mesures agro-environnementales sur la ZPS de Bassigny et de la charte forestière (2 codecoms) qui porte un volet sensibilisation et prise en compte de l'environnement

A.2 Rapport de présentation : diagnostic / Tableau 2 : situation des propriétés dans le site

Données administratives	Qualification	Référence cadastrale de la parcelle	Contenance cadastrale de la parcelle (m ²)	Adresse	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
Propriété de l'Etat 1 gîte	Galerie de captage d'eau du Bois de la Brancarde à Vioménil Annexe 5	AN 29	11 790	La Brancarde 88260 Vioménil	Ce gîte, d'un assez faible développement, héberge quelques chauves-souris chaque hiver dont le Petit Rhinolophe et la Barbastelle d'Europe. Son intérêt vis-à-vis de Natura 2000 reste cependant fort puisque le périmètre offre peu de gîtes d'hibernation.	Cadastre ONF
Propriété du département des Vosges 1 gîte	Cave de la Maison de la Nature de Tignécourt Annexe 6	AB 49	667	30 place de l'église 88310 Tignécourt	Ce site hébergeait une nurserie de Petit Rhinolophe en 1990 qui l'a déserté suite à la fermeture de l'accès lors de sa restauration en 1999. La création récente d'un accès a permis le retour de l'espèce durant l'hiver 2010-2011. L'intérêt de ce site est fort puisque 30 femelles ont déjà été observées et que le retour de l'espèce pourrait s'accompagner d'une installation durable de la colonie qui occupe actuellement des bâtiments privés présents sur la commune.	Cadastre CEPESC Lorraine CG 88
Propriétés des communes 11 gîtes	Escaliers de la montée au clocher de l'église de Châtillon-sur-Saône Annexe 7	AB 274	1 538	38 rue de l'église 88410 Châtillon-sur-Saône	L'église et la cure de Châtillon-sur-Saône sont composées de trois gîtes distincts. Ces derniers sont occupés par une petite nurserie de Petit Rhinolophe et les combles de la cure occasionnellement par du Vespertilion à oreilles échancrées. L'église (20 Petits Rhinolophes au maximum) et la cure (30 Petits Rhinolophes au maximum) forment un réseau de gîtes présentant un fort intérêt . En effet, les effectifs observés sur ces trois gîtes sont très variables selon les années. Des aménagements devraient permettre l'installation durable de la colonie.	Cadastre CPEPESC Lorraine CG 88
	Combles et cave de la cure de Châtillon-sur-Saône Annexe 7	AB 274	538	38 rue de l'église 88410 Châtillon-sur-Saône		
	Halles de Darney Annexe 8	C 214	802	2 Place André Barbier 88260 Darney		

Grotte Saint-Martin à Escles Annexe 9	D 1 066	4 852	Saint-Martin 88260 Escles	Avec une diversité spécifique assez importante, dont 4 espèces de l'annexe II de la DHH, ce site présente un fort intérêt . La cavité héberge actuellement de faibles effectifs de chiroptères. Mais dans un contexte géologique gréseux, tout gîte souterrain est important puisque le secteur offre peu de cavités naturelles.
Comble de l'école de Fontenoy-le-Château Annexe 10	C 534	1 465	1 Grande rue 88240 Fontenoy-le-Château	L'école de Fontenoy-le-Château qui accueillait une nurserie de 600 Grands Murins jusqu'en 2007, a été aménagée pour les chiroptères. Cette même année un système de retransmission vidéo a été installé pour sensibiliser les élèves. L'intérêt de ce gîte est fort puisque, malgré la désertion temporaire de la colonie pour une raison inconnue, un retour est très probable.
Comble de l'église Gignéville Annexe 11	AB 61	968	Village 88320 Gignéville	L'église accueille une nurserie de Petit Rhinolophe présentant une variabilité inter-annuelle importante. La proposition d'aménagements adaptés à cette espèce devrait permettre à la colonie de s'y maintenir durablement. La diversification des conditions thermiques au sein des combles pourrait également favoriser la venue d'autres espèces. L'intérêt du site est fort .
Cave et chaufferie de la mairie de Monthureux-sur-Saône Annexe 12	AB 131	735	Au Breux 88410 Monthureux-sur-Saône	La mairie de Monthureux-sur-Saône héberge la nurserie la plus importante de Petit Rhinolophe du département avec 130 individus au maximum. Le site est utilisé dans une moindre mesure en période hivernale. Sur la commune, jusqu'à 316 individus ont pu être contactés en période de mise-bas. Avec une telle densité, la mairie présente un intérêt très fort pour la préservation de cette espèce.
Combles de la mairie-école de Morizécourt Annexe 13	ZK 79	979	6 rue de l'école 88320 Morizécourt	Après la restauration du bâtiment en 2007, le gîte a été détruit. Il est nécessaire de mettre en place des mesures pour permettre le retour de la colonie de mise bas de Petit Rhinolophe.
Tunnel ferroviaire désaffecté à Regnévelle-Martinville Annexe 14	AD 152	866	Le Marquisat 88410 Regnévelle	Le tunnel désaffecté de Regnévelle-Martinville a une emprise parcellaire répartie sur les deux communes. Les trois parcelles concernées ont été achetées par la commune de Regnévelle. Le gîte accueille 9 espèces de chiroptères dont 3 sont inscrites en annexe II de la DHFF. Le site est remarquable par la présence de la Barbastelle d'Europe en hiver. L'intérêt du tunnel est fort car c'est le seul site important connu pour l'hivernage de cette espèce dans le secteur de la Vôge.
	B 19	23 360	Forêt communale de Martinville-Regnévelle 88410 Martinville	
	B107	652	La Goutte noire 88410 Martinville	

Propriétés privées 3 gîtes	Bains-les-Bains	-	-		Actuellement, 400 individus sont présents après reproduction. L'enjeu est fort.	Cadastre CPEPESC Lorraine
	Remise du château de Châtillon-sur-Saône Annexe 7	B 115	1 245	Le village Est 88410 Châtillon-sur-Saône	Le site héberge la plus importante colonie de parturition de Grand Murin du département des Vosges : 2700 individus au maximum après reproduction, ce qui correspond à 8 % de l'effectif régional en nurserie. La colonie présente des effectifs très variables d'une année sur l'autre. L'enjeu est très fort	
	Cave située dans le parc du château de Châtillon-sur-Saône Annexe 7	AB 103	1 280		Ce gîte, utilisé par le Petit Rhinolophe en période de transit et par la Barbastelle d'Europe en hibernation, présente un intérêt moyen . En effet, actuellement, peu d'observations y ont été réalisées et la taille réduite du site offre des potentialités d'accueil restreintes.	

Annexes :

Annexe 5 : Gîte à chiroptères du site Natura 2000 de la commune de Vioménil

Annexe 6 : Gîte à chiroptères du site Natura 2000 de la commune de Tignécourt

Annexe 7 : Gîtes à chiroptères du site Natura 2000 de la commune de Châtillon-sur-Saône

Annexe 8 : Gîte à chiroptères du site Natura 2000 de la commune de Darney

Annexe 9 : Gîte à chiroptères du site Natura 2000 de la commune d'Escles

Annexe 10 : Gîte à chiroptères du site Natura 2000 de la commune de Fontenoy-le-Château

Annexe 11 : Gîte à chiroptères du site Natura 2000 de la commune de Gignéville

Annexe 12 : Gîtes à chiroptères du site Natura 2000 de la commune de Monthureux-sur-Saône

Annexe 13 : Gîte à chiroptères du site Natura 2000 de la commune de Morizécourt

Annexe 14 : Gîte à chiroptères du site Natura 2000 de la commune de Regnévelle et Martinville

Synthèse :

Le site Natura 2000 « Gîtes à chiroptères de la Vôge » est constitué de 15 gîtes à chiroptères. L'Etat possède le captage d'eau du Bois de la Brancarde situé dans la forêt domaniale de Darney. Le département des Vosges est propriétaire de l'ancien presbytère de la commune de Tignécourt réaménagé en Maison de la Nature. Les communes possèdent 10 gîtes correspondant pour 8 d'entre eux à des bâtiments communaux. Seulement 3 gîtes à chiroptères du périmètre Natura 2000 sont des biens privés appartenant à deux propriétaires différents.

Selon les catégories de propriétaires des gîtes les enjeux face aux différentes espèces de l'annexe II de la DHFF sont variables. Les nurseries de Petit Rhinolophe, les sites d'hivernage de la Barbastelle d'Europe et ceux du Vespertilion de Bechstein sont principalement sur des propriétés communales. Au contraire la majorité des effectifs de Grand Murin est présente au niveau des propriétés privées.

A.3 Rapport de présentation : diagnostic / Tableau 3 : données sur les activités humaines et l'occupation du sol

Activités humaines et occupation du sol	Code FSD des activités	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources
Agriculture Pour les 4 codecoms du périmètre Natura 2000 d'après CLC 2006 54,7 % Annexe 15 Annexe 16	100 : mise en culture 101 : modification des pratiques culturales 102 : fauche/coupe 110 : épandage de pesticides 120 : fertilisation 130 : irrigation 140 : pâturage 170 : élevage du bétail	En 2000 : 649 exploitations Total de la SAU : 42 451 ha Surface moyenne par exploitation 65,41 ha 47 676 bovins : en moyenne 114,88 bovins par exploitation cheptel bovin	L'agriculture est principalement orientée vers l'élevage et la céréaliculture selon les secteurs. La diminution du nombre d'exploitations est très marquée (40 %) sur le territoire : de 1098 en 1988, on passe à 649 en 2000. Cette diminution est inégale sur les 4 codecoms : 46 % sur la Codecom du Val de Vôge contre 35 % sur la Codecom du Pays de Saône et Madon. Entre 1988 et 2000, la superficie totale de la surface agricole utile (SAU) a diminué d'environ 1 000 ha. La superficie de la SAU toujours en herbe (STH) des exploitations sièges a régressé de 32 920 ha à 28 563 ha, ce qui correspond à une diminution d'environ 13 % en 12 ans. Malgré cette baisse, en 2000, 67,3 % de la SAU est en herbe (STH), ce qui représente 36,5 % du territoire. Durant cette période, les effectifs du cheptel bovin ont diminué seulement de 1 %, tandis que le nombre d'exploitations de cheptel bovin a été réduit de 49 % pour atteindre 415 en 2000. Le chargement à l'hectare a augmenté pour atteindre 1,12 UGB/ha en 2000.	Agreste 1988 Agreste 2000 Corine Land Cover 2006
Activité sylvicole Pour les 4 codecoms du périmètre Natura 2000 d'après CLC 2006 43,2 %	160 : gestion forestière 161 : plantation forestière 162 : artificialisation des peuplements forestiers 163 : replantation forestière 164 : éclaircissage 165 : élimination des sous-étages 166 : élimination des arbres morts ou dépourvus 976 : dégâts de gibier	Gestion ONF : 25 686 ha, 29,9 % du territoire et 66,6 % de la surface forestière. 1 forêt départementale : 0,8 % des forêts gérées par l'ONF 88 forêts communales : 63,1 % des forêts gérées par l'ONF 3 forêts domaniales : 35,3 % des forêts gérées par l'ONF 5 forêts (privées et autres) : 0,75 % des forêts gérées par l'ONF	L'ensemble des 4 codecoms se trouve dans l'étage collinéen avec une forte dominance forestière qui couvre 43,2 % du territoire. Ces peuplements sont principalement des boisements feuillus pour 78,6 % de la surface forestière. Les forêts mélangées représentent 7,2 % de la surface forestière et les résineux 11,2 %, le reste correspond à de la végétation arbustive en mutation. La surface de forêt gérée par l'ONF représente un peu plus des 2/3 des boisements. Les forêts communales sont très importantes : 1/3 de toute la surface forestière. Les communes de Bains-les-Bains, Châtillon-sur-Saône, Darney, Escles, Fontenoy-le-Château, Gignéville, Martinville, Monthureux-sur-Saône, Morizécourt, Regnéville, Vioménil possèdent 20,4 % des forêts communales, ce qui correspond à 12,9 % de la surface gérée par l'ONF.	Corine Land Cover 2006 ONF

		Gestion privée : 18 875 ha, 13,6 % du territoire et 31,2 % de la surface forestière.	Les 4 codecoms regroupent plus de 150 plans simples de gestion concernant les propriétés privées de plus de 25 ha.	CRPF
Urbanisation Pour les 4 codecoms du périmètre Natura 2000 d'après CLC 2006 2%	401 : zones urbanisées, habitat humain 403 : habitat dispersé 502 : route, autoroute	4 PLU : Bains-les-Bains Darney Monthureux-sur-Saône Fontenoy-le-Château	Sur les 12 communes concernées par les gîtes à chiroptères, seulement quatre possèdent un Plan Local d'Urbanisme. La pression urbaine dans les villages est faible. Seules quelques maisons déconnectées du bourg sont construites en prolongement des villages. Certains villages portent les signes d'une dévitalisation (ruines, nombreuses maisons fermées) qui menace un patrimoine bâti ancien de qualité.	Corine Land Cover 2006 Observatoire des territoires Atlas des paysages des Vosges
Pêche Pour les 4 codecoms du périmètre Natura 2000	200 : pêche, pisciculture, aquaculture 220 : pêche de loisir	8 AAPPMA : Bains-les-Bains Blévaucourt Darney Fontenoy-le-Château Harsault Les Thons Martigny-les-Bains Monthureux-sur-Saône	Les AAPPMA sont regroupées dans le Groupement des Pêcheurs Vosgiens excepté les AAPPMA de Fontenoy-le-Château et de Martigny-les-Bains. Sont classés en 2 ^{ème} catégorie : La Saône à partir de l'amont de Darney L'aval du Coney à sa confluence avec le ruisseau du Bagnerot Le Mouzon à l'aval du barrage de Rozières-sur-Mouzon Le Madon à l'aval de la confluence avec le ruisseau du Colon Le reste des cours d'eau est classé en 1 ^{er} catégorie.	Fédération de Pêche des Vosges
Activité cynégétique Pour les 4 codecoms du périmètre Natura 2000	230 : chasse	8 sous unités massifs cynégétiques : 2A, 2B, 4A, 5A, 5D, 5E, 5F 8 GIC : GIC de Saône et Mouzon, du Chesnoy, de Dompaire, du Bagnerot, du Massif de Darney, du Mervaux, des Monts Faucilles, du Moulin	Les sociétés de chasse se regroupent en GIC. Les plans de chasse (2009/2010) sur les 8 sous unités massifs cynégétiques : - Sanglier : 2210 attribués et 74 % de tués → 5,7 bêtes attribuées / 100 ha de forêt. - Chevreuil : 1971 attribués et 80,1 % de tués → 5 bêtes attribuées / 100 ha de forêt. - Cerf non chassé dans le 2A et 2B : 115 attribués et 70 % de tués → 0,3 bêtes attribuées / 100 ha de forêt.	FDC 88

Nomenclature FSD en annexe

Annexes :

Annexe 15 : Evolution de l'agriculture entre 1988 et 2000

Annexe 16 : Part de la surface toujours en herbe sur la surface agricole utilisée

Synthèse :

Le diagnostic socio-économique porte exclusivement sur les activités influençant directement les terrains de chasse des chiroptères sur les quatre communes de communes concernées par le périmètre Natura 2000. Cependant, le périmètre du site Natura 2000 ne prend en compte que des gîtes.

L'occupation et l'utilisation actuelle du territoire sont en majorité orientées vers l'agriculture (54,7 %) et la forêt (43,2 %).

La surface forestière est principalement gérée par l'ONF, avec notamment trois forêts domaniales et de nombreuses forêts communales. Les grandes propriétés privées sont assez nombreuses puisque plus de 150 plans de gestion sont en vigueur sur le territoire des 4 codecoms. Le passé sylvicole du territoire marque profondément les peuplements forestiers actuels. La gestion forestière, durant le passé industriel, a dégradé la forêt. Le chêne, dominant à l'origine, s'est vu remplacé par l'essence climacique : le hêtre. Ainsi pour retrouver le chêne, les gestionnaires ont adopté une sylviculture dynamique. L'objectif étant d'augmenter la surface dominée par le chêne. Dans un but de production des essences telles que les résineux, ont été introduites dans les zones de faibles rendements. Cette sylviculture a été appliquée à l'origine dans les forêts domaniales puis suivie par les collectivités locales. Ainsi, l'ensemble des forêts gérées par l'ONF sont dans une phase de conversion du régime de taillis-sous-futaie pour atteindre la futaie régulière. Dans les forêts privées, excepté pour quelques grandes propriétés, le choix s'est porté principalement vers l'enrésinement (Michel 1985). Aujourd'hui, la forêt est très majoritairement composée de peuplements de type hêtraie-chênaie sessiflore ou chênaies pédonculées-charmaies. Cette production orientée vers le chêne de grande qualité est principalement destinée à la fabrication des merrains.

Au niveau agricole, le territoire a aussi subi de grandes transformations. Ce phénomène est lié à l'exode rural, à la modification des natures de cultures et à la disparition de l'appoint financier de l'exploitation industrielle de la forêt. L'agriculture est passée d'une production vivrière de céréales à une production bovine de type laitier. Les prairies qui occupent actuellement près de 70 % de la SAU représentaient moins de 15 % au début du siècle. Ainsi, le nombre d'exploitation a diminué et la production s'est intensifiée. Plusieurs communes ont été remembrées. Cette réorganisation spatiale a changé les paysages qui sont devenus par endroit dénués de corridor et s'approchent du type openfield (Michel 1985). Il faut souligner qu'actuellement la surface toujours en herbe est en cours diminution et que l'intensification continue par exemple par l'augmentation du chargement des bovins à l'hectare (Michel 1985).

La pression urbaine est très faible puisque le territoire a subi un exode rural important et qu'encore aujourd'hui peu de nouvelles constructions sont réalisées. Les villages occupent seulement 2 % du territoire.

L'activité cynégétique est principalement liée à la présence de gros gibier occupant les massifs forestiers.

A.4 Rapport de présentation : diagnostic / Tableau 4 : données abiotiques générales

Données abiotiques générales	Quantification	Qualification	Origine des données/ Structures ressources
Climat	1 aire biogéographique 1 type de climat	<p>Le site Natura 2000 est dans l'aire biogéographique continentale qui est caractérisée par un climat de type semi-continentale avec des hivers longs et rigoureux et des étés chauds parfois orageux.</p> <p>Le climat sur les 4 codecoms concernées par le site Natura 2000 suit un gradient d'est en ouest à la fois au niveau des températures et des précipitations.</p> <p>Au niveau pluviométrique, les précipitations sont de l'ordre de 1 150 mm/an dans le secteur de Bains-les-Bains et légèrement supérieures à 900 mm/an sur les communes les plus occidentales du département.</p> <p>La température moyenne annuelle est voisine de 9°C. Les moyennes mensuelles hivernales en janvier sont de 1 à 2°C pour des valeurs extrêmes de - 20 à - 25°C. Le nombre de jours de gel varie de 95 à 150 vers le massif vosgien.</p> <p>Les valeurs mensuelles minimales en été sont de l'ordre de 12°C avec une moyenne de 17,5-18,5°C en juillet.</p> <p>Le secteur est caractérisé par un nombre important de jours de brouillard en automne et au printemps (40 à 50 j/an).</p>	Météo France
Topographie	Altitude maximum : 395 m Altitude minimum : 250 m Altitude moyenne : 314 m	<p>Les 4 codecoms concernées par le périmètre Natura 2000 présentent un étage collinéen traversé par des cours d'eau. Les vallées forment des pentes parfois importantes.</p> <p>La majorité des gîtes sont à proximité d'un cours d'eau et sont situés à de plus faibles altitudes que la majorité du territoire. Le gîte le plus élevé est la grotte Saint-Martin à Escles qui se situe dans les Monts Faucilles. Les gîtes situés sur les communes de Monthureux-sur-Saône et de Châtillon-sur-Saône sont quant à eux situés en vallée à environ 250 m d'altitude.</p>	IGN 2006
Hydrographie Annexe 17	5 rivières traversent les 4 codecoms: La Saône 46 km Le Coney 20 km La Madon 19 km Le Mouzon 18 km Le Vair 4 Km	<p>Le territoire des 4 codecoms est traversé par une ligne de partage des eaux en arc de cercle d'est en ouest formée par les Monts Faucilles. Ainsi, les écoulements en partie nord appartiennent au bassin Rhin-Meuse et ceux du sud au bassin méditerranéen.</p> <p>Le Mouzon, l'Anger, le Vair et le Madon s'écoulent vers le nord. La Saône et le Coney vers le sud et le Flambart vers l'ouest. L'ensemble de ces cours d'eau et leurs petits affluents contribue à former des vallées encaissées. On note l'importance des cours d'eau pour les chauves-souris puisque les gîtes sont principalement situés en vallées.</p> <p>Plusieurs lignes de partage des eaux traversent le territoire formant plusieurs sous bassins versants : la Codecom du Val de Vôge fait quasi exclusivement partie du bassin versant du Coney, la Codecom du Pays de la Saône Vosgienne et la partie sud de la Codecom du Pays de Saône et Madon sont sur le bassin versant de la Saône et la Codecom des Marches de Lorraine appartient en majorité au bassin versant du Mouzon.</p>	BD Carthage SANDRE

Géologie	Secteur principalement gréseux	<p>La Vôge et la Vôge Saônoise correspondent à une zone gréseuse et calcaire entaillée par des vallées. Sur les 4 codecoms, la géologie est régie par un gradient allant du sud-est vers le nord-ouest avec d'abord des formations gréseuses du trias inférieur (Buntsandstein), puis des formations calcaires, du trias moyen (Muschelkalk) et trias supérieur (Keuper) et du jurassique inférieur.</p> <p>Les cavités utilisées en période hivernale sont dans des secteurs gréseux. La grotte Saint-Martin est dans un secteur de grès micacés (Buntsandstein supérieur) Le captage d'eau de Vioménil se situe dans une zone intermédiaire de Grès grossier (Grès Vosgien inférieur : Buntsandstein moyen) et de grès moyen à stratification horizontale (Grès Vosgien supérieur : Buntsandstein moyen).</p> <p>Bains-les-Bains, Monthureux-sur-Saône sont sur un socle gréseux et autour de Fontenoy-le-Château, on note l'apparition de couches marno-calcaire et dolomitiques indifférenciées (Muschelkalk moyen) qui sont majoritaires au niveau du tunnel de Regnévelle.</p> <p>Darney est sur un secteur principalement marno calcaire qui remplace le grès. Les communes de Morizécourt et Gignéville sont situées dans une vallée sur substrat marno-calcaire avec la présence de grès sur les parties est des communes.</p>	BRGM (Lexa-Chomard & Pautrot 2006)
-----------------	--------------------------------	---	---------------------------------------

Annexe :

Annexe 17 : Hydrographie du secteur de la Vôge

Synthèse :

Le secteur de la Vôge est caractérisé par un climat de type semi-continentale qui se différencie au niveau de ses précipitations vers Monthureux-sur-Saône : à l'ouest du village les précipitations sont plus modérées (<1000 mm/an). Le territoire est traversé par la ligne de partage des eaux des bassins Rhin-Meuse et Rhône-Méditerranée au niveau des Monts Faucilles. Dans un contexte intermédiaire, entre plaine et collines sous-vosgiennes, l'altitude oscille principalement entre 300 et 450 m ; le réseau hydrographique dense a contribué à la formation de vallées encaissées.

La caractéristique géologique de la Vôge limite la formation de cavités naturelles. Ainsi, la faible disponibilité en gîtes souterrains naturels nécessaires à certaines espèces, telles que le Petit Rhinolophe et le Grand Murin, en période hivernale, souligne l'importance des cavités d'origine anthropique dans la conservation des chauves-souris.

A.5 Rapport de présentation : diagnostic / Tableau 5 : grands milieux

Grands milieux	Surface des parcelles cadastrales concernées	État sommaire du grand milieu	Principaux habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Principales menaces ou compatibilités en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines	Origine des données/ Structures ressources
Grottes et cavités 2 gîtes : Galerie de captage d'eau à Vioménil Grotte Saint-Martin à Escles	16 642 m ²	Bon	Sans objet	1303 : Petit Rhinolophe 1323 : Vespertilion de Bechstein 1324 : Grand Murin 1308 : Barbastelle d'Europe	501 : sentier, chemin, piste cyclable 623 : véhicules motorisés 700 : pollutions 710 : nuisances sonores 740 : vandalisme 790 : autres pollutions ou impacts des activités humaines (feu)	Cadastre CPEPESC Lorraine
Zones urbanisées 12 gîtes	11 702 m ²	Moyen	Sans objet	1303 : Petit Rhinolophe 1321 : Vespertilion à oreilles échancrées 1324 : Grand Murin 1308 : Barbastelle d'Europe	852 : modification des structures 700 : pollutions	Cadastre CPEPESC Lorraine
Infrastructures 1 gîte : Tunnel ferroviaire de Regnévelle-Martinville	24 878 m ²	Bon	Sans objet	1303 : Petit Rhinolophe 1324 : Grand Murin 1308 : Barbastelle d'Europe	623 : véhicules motorisés 700 : pollutions 710 : nuisances sonores 790 : autres pollutions ou impacts des activités humaines (feu)	Cadastre CPEPESC Lorraine

Synthèse :

Le site Natura 2000 est composé de trois types de gîtes. On peut différencier les milieux souterrains (grotte Saint-Martin d'Escles et la galerie de captage d'eau du bois de la Brancarde de Vioménil), les bâtiments (églises, combles et caves) et les infrastructures (tunnel de Regnévelle-Martinville). Chaque type de gîtes présente différentes sensibilités.

Au niveau des gîtes souterrains, le captage de Vioménil n'est soumis à aucune pression. La grotte Saint-Martin, facilement accessible, fait partie d'un sentier de randonnée pédestre. Le dérangement des chiroptères est de plusieurs ordres : nuisances sonores (*rave parties* et visites de la grotte), passage d'engins motorisés à proximité, pollution du site par de multiples déchets, vandalisme de la cavité ou sur les animaux (présence d'une place de feu sous le porche).

Les gîtes situés dans les bâtiments et les caves sont menacés par la restauration et les divers travaux associés à l'entretien courant, ainsi qu'aux pollutions lumineuses et aux multiples dérangements.

Le tunnel de Regnévelle est sensible aux nuisances liées à la fréquentation du site à pied ou avec des engins motorisés.

A.6 Rapport de présentation : diagnostic / Tableau 6 : habitats naturels et espèces d'intérêt patrimonial (autres que habitats et espèces ayant justifié la désignation du site)

Habitats et espèces d'intérêt patrimonial	Quantification	Qualification Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données/ Structures ressources
Espèces de l'annexe IV de la directive 92/43/CEE	7 espèces de chauves-souris présentes dans 4 gîtes du site Natura 2000 en transit, estivage et hibernation	<p>Le Vespertilion de Daubenton (<i>Myotis daubentonii</i>), au niveau régional, est connu sur 252 sites d'hibernation pour un effectif cumulé maximum de 646 individus. Cette espèce est observée dans 2 gîtes du site Natura 2000, avec 7 individus recensés. Dans le secteur de la Vôge, aucun autre gîte n'est actuellement connu. Sa présence est avérée durant l'hiver dans le tunnel de Regnévelle et la grotte Saint-Martin qui est également fréquentée en période de transit. Le site Natura 2000, malgré les faibles effectifs de Vespertilion de Daubenton, présente un enjeu moyen vis-à-vis de l'espèce.</p> <p>Le Vespertilion à moustaches (<i>Myotis mystacinus</i>), en Lorraine, est connu sur 306 sites d'hibernation pour 1 351 individus. Aucune autre donnée, mis à part les observations réalisées dans les gîtes du site Natura 2000, sont connues dans le secteur de la Vôge. A proximité, quelques spécimens sont observés autour d'Epinal. Deux Vespertillons à moustaches ont été observés en transit dans le tunnel de Regnévelle et un dans la grotte Saint-Martin. En hiver jusqu'à 6 individus sont présents dans la grotte et en été deux individus sont connus au niveau des halles de Darney. Les gîtes du site Natura 2000 présentent une certaine importance pour cette espèce en période hivernale.</p> <p>Le Vespertilion de Natterer (<i>Myotis nattereri</i>) est une espèce observée assez régulièrement en hiver mais toujours avec de faibles effectifs. Ainsi sur la région, 622 individus répartis sur 233 sites sont connus. Pour cette espèce, une seule nurserie était connue en 2007. Depuis, grâce à la recherche de gîte par la télémétrie, 4 autres sites ont été découverts. Les seules données en gîte du secteur de la Vôge sont comprises dans le périmètre Natura 2000. Le Vespertilion de Natterer est présent en hibernation et en transit dans la grotte Saint-Martin (une femelle a été capturée en transit en 2010). Sa présence autour d'Epinal est régulière tout comme celle du Vespertilion à moustaches. Les gîtes du site Natura 2000 ne répondent pas aux exigences requises pour les nurseries de cette espèce, cependant en hiver l'intérêt du site Natura 2000 est certain.</p> <p>Concernant la Pipistrelle commune (<i>Pipistrellus pipistrellus</i>), les données sur l'espèce en Lorraine sont abondantes et permettent d'affirmer son statut d'espèce commune. En hiver, l'espèce est peu connue mais en nurserie et durant les périodes de transit ou d'estivage de nombreux contacts ont pu être notés sur toute la région. Dans le secteur de la Vôge, un seul gîte d'hibernation est connu mais plusieurs nurseries sont inventoriées. Grâce à l'effort de prospection par détecteur, on peut affirmer que l'espèce est très bien représentée en période estivale (chasse et transit). Une femelle post-allaitante a été capturée en période de transit au niveau du tunnel de Regnévelle. Les gîtes du site Natura 2000 n'offrent pas les conditions optimales pour cette espèce que ce soit en nurserie ou en hivernage. Les enjeux du site Natura 2000 sont donc faibles pour la Pipistrelle commune. Cette espèce principalement liée aux habitations humaines a de nombreux gîtes potentiels à disposition.</p>	Base de données CPEPESC Lorraine (CPEPESC Lorraine 2009)

		<p>La Sérotine commune (<i>Eptesicus serotinus</i>) à été observée en transit dans le tunnel de Regnévelle. Pour cette espèce, connue sur toute la Lorraine, plusieurs nurseries sont recensées sur le territoire de la Vôge mais un seul site d'hivernage est connu. Espèce anthropophile tout comme la Pipistrelle commune, ses colonies de parturition sont principalement observées dans les villages. Son statut d'espèce commune et la nature des gîtes du site Natura 2000 font que les enjeux pour cette espèce y sont faibles.</p> <p>L'Oreillard roux (<i>Plecotus auritus</i>) étant une espèce arboricole, il est peu connu en nurserie en Lorraine (seulement 2 nurseries). Cependant en hiver, on l'observe régulièrement dans les sites souterrains, ce qui a permis de le contacter sur 171 gîtes. Aucune nurserie n'est connue dans les Vosges. En hiver, deux individus ont pu être observés dans deux gîtes du site Natura 2000 (tunnel ferroviaire et captage d'eau). Hormis ces observations aucun autre gîte hivernal n'est connu dans le secteur de la Vôge. Le site Natura 2000 n'offre pas les conditions recherchées par cette espèce en période de mise bas. L'intérêt est moyen en période hivernale.</p> <p>L'Oreillard gris (<i>Plecotus austriacus</i>), espèce plus anthropophile que l'Oreillard roux, est principalement contacté en nurserie dans les églises. En Lorraine, 25 gîtes de mise bas sont connus pour 515 individus. En hibernation 43 gîtes sont inventoriés pour 67 individus. Dans le secteur de la Vôge, seulement une nurserie est connue et trois autres sont répertoriées à proximité. En hiver, la seule observation de la Vôge concerne le captage d'eau situé sur la commune de Vioménil. Quelques individus sont connus pour fréquenter des sites autour d'Épinal. Au vu des connaissances sur cette espèce, il semble que les gîtes en bâtiment et les sites souterrains du site Natura 2000 puissent être potentiellement favorables en période de mise bas et en période d'hivernage.</p>	
Espèces de l'annexe V de la directive 92/43/CEE	2 espèces d'amphibien dans 1 gîte	<p>La Grenouille rousse (<i>Rana temporaria</i>) fréquente la galerie de captage du Bois de la Brancarde à Vioménil en hiver. Cette espèce est bien représentée en Lorraine.</p> <p>Des larves de Salamandre tachetée (<i>Salamandra salamandra</i>) ont également été observées dans la galerie de captage d'eau. Cette espèce est commune en Lorraine.</p>	CPEPESC Lorraine (Renner & Vitzthum)
Les autres espèces animales	1 espèce de rongeur dans 1 gîte	Le Loir gris (<i>Glis glis</i>) est présent dans la grotte Saint-Martin. Un nid avec plusieurs individus est installé à une hauteur de 3 m dans le porche de la grotte. L'espèce est bien présente en Lorraine dans les secteurs de forêt et de vergers.	(Fève 2006) Massit com. pers.

Synthèse :

Le site Natura 2000 présente une diversité chiroptérologique importante. Au-delà des cinq espèces de l'annexe II de la DHFF qui ont justifié l'inscription au réseau Natura 2000, on recense sept autres espèces. Ainsi, sur les 22 espèces actuellement connues sur la région Lorraine, 12 sont recensées sur le périmètre Natura 2000.

La plupart de ces espèces ont des besoins très différents en terme de gîte par rapport à celles inscrites à l'annexe II de la DHFF. Certaines d'entre-elles sont arboricoles comme la majorité des Vespertillons et l'Oreillard roux. D'autres ont besoin de gîtes confinés présentant un faible volume comme la Pipistrelle commune ou la Sérotine commune. Les espèces de chauves-souris inscrites uniquement à l'annexe IV de la DHFF sont essentiellement présentes au niveau de gîtes hors bâti, c'est-à-dire la grotte Saint-Martin, le captage d'eau, le tunnel désaffecté. La Pipistrelle commune, absente du FSD, a pu être contactée lors d'une capture réalisée en 2010 sur le tunnel de Regnévelle-Martinville.

Les gîtes souterrains offrent des conditions favorables à d'autres animaux tels que les amphibiens ou les rongeurs. Leur présence doit être prise en compte lors des propositions de gestion.

A.7 Rapport de présentation : diagnostic / Tableau 7 : espèces d'intérêt communautaire de l'annexe II de la directive 92/43/CEE

Le protocole adopté pour l'analyse des populations de chiroptères inscrits à l'annexe II de la DHFF est présenté en annexe 18.

L'état de conservation des espèces de chiroptères citées à l'annexe II de la DHFF est issu d'une étude réalisée en 2007 (Borel & Jouan 2007).

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées dans le FSD	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population *	Structure et fonctionnalité de la population. Habitat de l'espèce	État de conservation au sein du site **	État de conservation à l'échelle de la Lorraine	Origine des données/ Structures ressources
<i>Rhinolophus hipposideros</i> Annexe 19	Petit Rhinolophe	1303	E : 29 N : 237 H : 14 T : 13	<p>Le Petit Rhinolophe est présent dans 12 gîtes du site Natura dont 7 sites en nurserie.</p> <p>Actuellement, il reste 5 nurseries actives. Les nurseries occupant la cave de la Maison de la Nature de Tignécourt et la mairie-école de Morizécourt ont disparu. Les nurseries sont de petite taille puisque 4 d'entre-elles possèdent moins de 30 individus. D'autres colonies sont connues sur le secteur ce qui explique en partie les variations interannuelles d'effectifs des sites classés Natura 2000.</p> <p>Les églises de Gignéville et de Châtillon-sur-Saône ainsi que la mairie de Monthureux-sur-Saône forment des gîtes durables. La cure présente un état de dégradation important.</p> <p>Les faibles distances (inférieures à 6 km) entre les nurseries permettent des échanges par des corridors forestiers et des cours d'eau bordés de ripisylves. Seuls les gîtes situés sur la commune de Châtillon-sur-Saône sont éloignés du noyau de population.</p> <p>L'espèce est présente en nurserie dans les combles et en hivernage dans les caves et les cavités (galerie du captage d'eau du Bois de la Brancarde à Vioménil et la grotte Saint-Martin).</p>	Dégradé	Mauvais	Base de données CPEPESC Lorraine (Borel & Jouan 2007)
<i>Myotis emarginatus</i> Annexe 20	Vespertilion à oreilles échancrées	1321	E : 12 N : 11 H : 0 T : 0	<p>Le Vespertilion à oreilles échancrées est présent dans 2 gîtes en très faibles effectifs. Il a été observé en transit dans la chaufferie de Monthureux-sur-Saône et dans la remise du château de Châtillon-sur-Saône. C'est dans ce dernier gîte que cette espèce s'est reproduite durant 4 années.</p> <p>Cette espèce, rare localement, n'est connue que dans une seule autre nurserie dans le département des Vosges. Malgré les faibles effectifs en nurserie, avec 11 individus maximum après mise bas, préserver cette colonie est très important au niveau local.</p>	Non évaluable	Non évaluable	Base de données CPEPESC Lorraine (Borel & Jouan 2007)

<i>Myotis bechsteini</i> Annexe 21	Vespertilion de Bechstein	1323	E : 0 N : 0 H : 2 T : 0	<p>Cette espèce peu connue est présente dans 2 gîtes du site Natura 2000 en période d'hibernation. On a observé 1 individu dans la galerie de captage d'eau du Bois de la Brancarde à Vioménil et un autre dans la grotte Saint-Martin d'Escles.</p> <p>La conservation de cette espèce forestière n'est pas liée aux gîtes du site Natura 2000 qu'elle utilise très occasionnellement. La vulnérabilité de l'espèce, ses niveaux de population ainsi que les échanges qui ont lieu au sein du territoire nous sont inconnus.</p> <p>Cette espèce arboricole dépend de la gestion forestière adoptée tant au niveau de ses gîtes de reproduction et d'hibernation que de ses terrains de chasse.</p>	Non évaluable	Non évaluable	Base de données CPEPESC Lorraine (Borel & Jouan 2007)
<i>Myotis myotis</i> Annexe 22	Grand Murin	1324	E : 0 N : 3735 H : 6 T : 50	<p>Le Grand Murin est présent dans 6 gîtes différents du site Natura 2000. Cette espèce se reproduit dans 4 d'entre eux et hiberne dans les 2 autres : la grotte Saint-Martin et le tunnel ferroviaire de Regnévelle-Martinville. En période de transit les sites d'hivernage et les nurseries peuvent être utilisés.</p> <p>Au vu de l'effectif important de la population, cette espèce se porte assez bien localement. Cependant, il faut souligner que même si la colonie de Bains-les-Bains augmente régulièrement, la disparition de la nurserie présente dans la remise du château de Châtillon-sur-Saône remettra en question le statut de cette espèce dans le secteur de la Vôge. En effet, la nurserie de Darney est composée d'un effectif de femelles très faible et les combles de Fontenoy-le-Château ont été désertés.</p> <p>Le Grand Murin est une espèce capable de réaliser de longs déplacements. Dans son rayon d'action (d'environ 20 km), plusieurs nurseries sont présentes. Des échanges importants, voire des transferts de colonies peuvent avoir lieu.</p>	Favorable	Mauvais	Base de données CPEPESC Lorraine (Borel & Jouan 2007)
<i>Barbastella barbastellus</i> Annexe 23	Barbastelle d'Europe	1308	E : 0 N : 0 H : 21 T : 3	<p>La Barbastelle d'Europe fréquente 4 gîtes compris dans le périmètre Natura 2000. Il s'agit du tunnel ferroviaire de Regnévelle-Martinville, de la galerie du captage d'eau du Bois de la Brancarde, de la grotte Saint-Martin et de la cave située dans le jardin du château de Châtillon-sur-Saône.</p> <p>En hiver, l'espèce se réfugie dans des infrastructures ou des cavités aérées quand les températures sont basses. En effet, l'espèce, principalement arboricole, est peu frileuse et les pics d'effectif correspondent aux froids les plus intenses.</p> <p>La dynamique de la population locale est inconnue puisque aucune preuve de reproduction, mis à part la capture d'une femelle post-allaitante, n'est avérée sur la Vôge.</p>	Non évaluable	Dégradé	Base de données CPEPESC Lorraine (Borel & Jouan 2007)

- * : E : Estivage, N : Nurserie, H : Hivernage, T : Transit
- ** : Favorable, Dégradé, Mauvais, Non évaluable

Synthèse :

Le site Natura 2000 accueille cinq espèces de chiroptères citées à l'annexe II de la DHFF. Leurs effectifs au sein du réseau de gîtes est très variable selon les espèces et la saison. Les enjeux autour du Petit Rhinolophe et du Grand Murin sont très importants puisque le périmètre du site Natura 2000 englobe les plus importantes nurseries du département des Vosges.

On souligne que 85 % des effectifs du Grand Murin connus en nurserie, dans une zone de 20 km autour du site, font partie des gîtes du périmètre Natura 2000. Le Grand Murin, présent en grand nombre durant la période de mise bas, est considéré dans un statut favorable de conservation au sein du périmètre Natura 2000 alors que son statut est mauvais au niveau régional (Borel & Jouan 2007). Cette évaluation régionale se base sur la répartition des nurseries, les variations des effectifs et la disparition ou la découverte de nouveaux sites.

Pour le Petit Rhinolophe, seulement 27 % de la population en nurserie est comprise dans le périmètre Natura 2000. Les gîtes du site Natura 2000 accueillent une très faible part de la population hivernante connue avec seulement 14 individus. On souligne que plusieurs gîtes d'hibernation importants sont connus dans le secteur. L'espèce pourrait certainement être observée avec de plus forts effectifs après la réalisation d'aménagements dans les gîtes d'hibernation. L'état de conservation du Petit Rhinolophe est mauvais au niveau régional (Borel & Jouan 2007) et la population du périmètre Natura 2000 est dans un état de conservation dégradé. En effet, un gîte occupé par le Petit Rhinolophe a disparu et les nurseries suivies sont de petite taille, mis à part la colonie qui occupe la chaufferie de la mairie de Monthureux-sur-Saône.

Le Vespertilion à oreilles échancrées est mal connu sur la région Lorraine et particulièrement dans le secteur de la Vôge. Son statut de conservation, non évaluable au niveau local et régional, ne permet pas de se prononcer sur l'état de la population du site Natura 2000. Cependant, la seule nurserie connue dans un rayon de 20 km est comprise dans le périmètre du site Natura 2000.

Le Vespertilion de Bechstein n'est représenté que par quelques individus qui fréquentent les gîtes du site Natura 2000 durant l'hiver. Comme le Vespertilion à oreilles échancrées, l'espèce est peu connue.

Le statut de conservation de la Barbastelle d'Europe, observée principalement dans le tunnel désaffecté de Regnévelle-Martinville, est dégradé au niveau régional (Borel & Jouan 2007). Le manque de recul et de données pour le périmètre Natura 2000 ne permet pas, à l'heure actuelle, d'évaluer son statut de conservation.

Selon les espèces, les enjeux sont différents. Le Petit Rhinolophe, le Grand Murin et le Vespertilion à oreilles échancrées sont principalement présents durant la période de mise bas. Les enjeux concernant le Vespertilion de Bechstein et la Barbastelle d'Europe concernent surtout la période hivernale.

B. OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE : ENJEUX/ OBJECTIFS

B.1 Objectifs de développement durable : enjeux / objectifs / Tableau 8 : enjeux / objectifs liés aux espèces et aux activités humaines

Les enjeux du site Natura 2000 sont liés aux cinq espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire qui ont justifié la désignation du site. Le site est principalement important pour le Petit Rhinolophe et le Grand Murin et dans une moindre mesure pour la Barbastelle d'Europe. L'enjeu principal est de maintenir voire d'améliorer l'état de conservation de ces espèces.

Les actions à mener en faveur des chiroptères sont de deux ordres : soit liées aux gîtes, soit liées aux routes de vol et terrains de chasse. Dans le cas de ce site Natura 2000, les actions contractualisables ne peuvent porter que sur les gîtes. Cependant, des recommandations de gestion doivent être proposées à proximité des gîtes pour veiller au maintien ou à la restauration de l'état de conservation des espèces.

Les objectifs de développement durable sont définis pour assurer la conservation voire l'amélioration du statut des espèces qui ont justifié la désignation du site, en tenant compte des activités économiques et sociales. Ces objectifs sont issus de la concertation réalisée au sein d'un groupe de travail qui s'est réuni au mois de mars 2011. La réflexion engagée a permis de faire émerger le ressenti et les attentes des acteurs du site dans le but de proposer des mesures adaptées aux particularités de chacun des gîtes à chiroptères, tout en veillant à répondre à l'enjeu principal de conservation. Ces objectifs de développement durable présentés dans les tableaux 8 et 9 se traduisent par des actions concrètes définies dans le tableau 11. Ces actions devront être mises en œuvre durant la phase d'animation.

La phase de mise en œuvre, ou phase d'animation, du Docob est réalisée par une structure animatrice pour une durée de 6 ans. La désignation de cette structure appartient au comité de pilotage. Cette phase d'animation correspond à la mise en œuvre du document d'objectifs, via une convention passée avec l'Etat, principal financeur aux côtés de l'Union Européenne. La structure animatrice est responsable du bon déroulement des suivis, de l'animation et de l'application des mesures prévues dans le Docob.

Ainsi, la structure animatrice doit :

- Encourager la mise en place des mesures contractuelles (contrats et charte définis dans le Docob) en réalisant l'animation nécessaire, et fournir une assistance technique lors de l'élaboration des dossiers.
- Communiquer, informer et sensibiliser les acteurs locaux, le grand public et les scolaires sur les chauves-souris et les actions engagées sur le site Natura 2000.
- Assurer le rôle de veille environnementale en s'assurant de la cohérence des objectifs du Docob et des actions menées dans le cadre d'autres projets territoriaux, tout en s'associant aux acteurs locaux en amont des projets. Le rôle de veille doit permettre de préserver les gîtes à chiroptères et de s'assurer du bon déroulement des suivis.
- Evaluer les actions prévues par le Docob engagées durant la phase d'animation.

Objectifs de développement durable classés dans l'ordre de priorité	Objectifs opérationnels	Types d'engagement	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées	Cohérence avec les programmes en cours
A. Assurer la conservation des espèces d'intérêt communautaire	A.1 Garantir la quiétude des gîtes <ul style="list-style-type: none"> - Limiter l'accès aux gîtes sensibles par la réalisation d'aménagements ou la pose de grilles pour contrôler les visites non souhaitées. - Limiter l'accès aux engins motorisés. - Restreindre les visites durant la période de présence des chauves-souris. - Ne pas réaliser de travaux durant la période de présence des chauves-souris. - Ne pas allumer de feu à proximité de l'entrée des gîtes hivernaux. - Limiter la prédation par la création d'aménagements. 	Contrat Charte Sensibilisation Recommandations de bonne gestion Animation	Toutes les espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire	Ensemble des propriétaires Sylviculture Loisirs (promeneurs)	ENS plans de gestion CSL conventions
	A.2 Préserver, à proximité des gîtes, les habitats potentiellement favorables pour la chasse des chiroptères <ul style="list-style-type: none"> - Prendre en compte les gîtes à chiroptères dans les documents d'aménagement forestier. - Proscrire les coupes rases et les défrichements dans un rayon de 2 km autour des gîtes. - Ne pas introduire d'essences exotiques. - Maintenir des arbres à cavités et des îlots de sénescence à proximité des gîtes situés en forêt. - Maintenir les prairies, les vergers et les haies proches des gîtes. 	Recommandations de bonne gestion Sensibilisation		Agriculture Sylviculture Urbanisation	Charte forestière MAEt (ZPS Bassigny) Plans d'aménagement forestier Plan simple de gestion PLU Trame verte et bleue
B. Conserver les gîtes existants et maintenir un fonctionnement en réseau	B.1 Maintenir un accès aux gîtes pour les chiroptères en toute saison <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir les accès aux gîtes ouverts toute l'année. - Préserver les corridors de vol permettant l'accès aux gîtes. 	Charte Recommandations de bonne gestion	Toutes les espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire	Ensemble des propriétaires Agriculture Sylviculture Urbanisation	PLU
	B.2 Maintenir et améliorer les conditions des gîtes <ul style="list-style-type: none"> - Aménager des chiroptières au niveau des ouvertures si nécessaire. - Créer des ouvertures au niveau des portes, volets et fenêtres. - Construire et poser des microgîtes artificiels à chiroptères. - Réserver une partie des combles pour les chiroptères. - Limiter et adapter l'éclairage. 	Contrat Charte Recommandations de bonne gestion Animation		Ensemble des propriétaires	ENS, plans de gestion CSL PRCL
	B.3 Prendre en compte les chauves-souris lors de travaux <ul style="list-style-type: none"> - Eviter les traitements chimiques dans le bâti. - Privilégier les produits non toxiques. - Adapter la période des travaux selon la présence des chauves-souris. 				
	B.4 Limiter les désagréments liés à la présence des chauves-souris <ul style="list-style-type: none"> - Protéger les sols, les façades et les installations diverses (ex : chaudière) des salissures liées à la présence des chiroptères. - Sensibiliser et former le personnel. 		Petit Rhinolophe Grand Murin		

	<p>B.5 Préserver les colonies périphériques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préserver les nurseries et sites d'hivernage d'espèces d'intérêt communautaire dans le rayon d'action de chacune d'elles autour du site Natura 2000. - Encourager leur protection (convention, sensibilisation, suivi, aménagement). - Etendre le périmètre du site Natura 2000 aux zones justifiées scientifiquement. 	Recommandations de bonne gestion Animation	Petit Rhinolophe Grand Murin	Urbanisation	ENS PRCL
<p>C. Améliorer les connaissances sur les espèces d'intérêt communautaire</p>	<p>C.1 Identifier les zones de chasse et les routes de vol des chiroptères</p> <ul style="list-style-type: none"> - Localiser les terrains de chasse des chiroptères et les préserver. - Cartographier les habitats préférentiellement fréquentés. - Repérer les points sensibles des routes de vol et préconiser des aménagements. 	Animation	Petit Rhinolophe Vespertilion à oreilles échanquées Grand Murin Barbastelle d'Europe	Agriculture Sylviculture Urbanisation	PRCL Projet de PNR Trame verte et bleue ZNIEFF
	<p>C.2 Localiser les gîtes d'importance majeure pour la conservation des espèces d'intérêt communautaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des prospections dans les communes concernées par les gîtes à chiroptères. - Rechercher par radiopistage des gîtes de reproduction des chiroptères forestiers d'intérêt communautaire. 				
<p>D. Sensibiliser et informer sur les chauves-souris</p>	<p>D.1 Sensibiliser les acteurs du territoire au rôle écologique et à la vulnérabilité des chiroptères</p> <ul style="list-style-type: none"> - Installer des panneaux d'information à l'entrée ou dans les gîtes. - Diffuser de façon ciblée des plaquettes d'information. - Publier une lettre d'information « infosite ». - Organiser des animations sur les chauves-souris. - Réaliser des expositions itinérantes et/ou permanentes sur les communes et communautés de communes concernées. - Installer des systèmes de vidéo retransmission visibles par le grand public. 	Contrat Recommandations de bonne gestion Animation	Toutes les espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire	Ensemble des propriétaires Agriculture Sylviculture Urbanisation	ENS PRCL
	<p>D.2 Communiquer et mettre en valeur le site Natura 2000</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communiquer sur les actions engagées. - Publier des articles dans les bulletins de liaison des communautés de communes et des communes. - Promouvoir les actions réalisées dans la presse locale. 	Animation		Grand public	
	<p>D.3 Accompagner les activités pédagogiques avec les scolaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adapter des mallettes pédagogiques sur les chauves-souris au site Natura 2000. - Intervention dans les écoles de l'animateur du site Natura 2000. 			Enseignement	CPIE ENS plans de gestion CSL

B.2 Objectifs de développement durable : enjeux / objectifs / Tableau 9 : enjeux / objectifs transversaux

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées	Financement
E. Assurer la mise en œuvre du Docob	E.1 Favoriser la réalisation des actions en soutenant la démarche de contractualisation - Démarcher les propriétaires afin d'engager des contrats ou de permettre l'adhésion à la charte. - Accompagner les signataires dans la constitution des dossiers. - Maintenir une étroite relation entre les propriétaires et les associations (CPEPESC Lorraine et CSL) qui réalisent les suivis.	Toutes les espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire	Ensemble des propriétaires	Etat (MEDDTL) Europe (FEADER)
	E.2 Fournir aux collectivités et aux porteurs de projet (professionnels) un soutien technique relatif à la mise en œuvre de Natura 2000 - Répondre aux éventuels projets d'extension du site Natura 2000. - Accompagner les projets à vocation environnementale : ENS, PNR, ZDE.		Ensemble des propriétaires Agriculture Sylviculture Promoteurs	
F. Assurer le suivi des espèces d'intérêt communautaire	F.1 Connaître l'état des populations et l'évolution des effectifs - Garantir l'accès des gîtes aux scientifiques pour les suivis. - Réaliser des comptages durant les périodes hivernale, de transit et estivale. - Approfondir les connaissances sur l'éco-éthologie. - Former l'animateur à la reconnaissance des chauves-souris.	Toutes les espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire	Ensemble des propriétaires	Etat (MEDDTL) Europe (FEADER)
	F.2 Suivre l'impact des mesures de gestion engagées - Mesurer la température et l'hygrométrie des gîtes. - Analyser les comportements et les variations d'effectif des chiroptères. - Réaliser des retours d'expérience.			
G. Mettre en place une veille environnementale	G.1 Prévenir l'animateur en cas de travaux sur les parcelles cadastrales concernées - Demander conseil en amont de tous travaux dans les bâtis concernés par Natura 2000 auprès de l'animateur, la DDT et des associations en charge des suivis (CPEPESC Lorraine et CSL).	Toutes les espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire	Ensemble des propriétaires	Etat (MEDDTL) Europe (FEADER)
	G.2 Veiller à la prise en compte des chauves-souris dans les projets environnants - Identifier en amont les projets susceptibles d'impacter les espèces ayant motivé la désignation du site et suivre les études d'incidences. - Prendre en compte les corridors de vol et les terrains de chasse dans les projets environnants dans le rayon d'action des chiroptères. - Se rapprocher des porteurs de projets pour définir des alternatives acceptables. - Prévenir les services de l'Etat en cas de manquement à la réglementation.		Ensemble des propriétaires Agriculture Sylviculture Urbanisation Promoteurs	
	G.3 Surveiller les installations - Vérifier et entretenir les panneaux. - Réparer les dégradations éventuelles des aménagements. - Réaliser des passages préventifs réguliers sur les sites.		Ensemble des propriétaires	

B.3 Objectifs de développement durable : enjeux / objectifs / Tableau 10 : récapitulatif des objectifs de développement durable

Objectifs	Objectifs de développement durable		Niveau de priorité	Type d'objectifs			
				Protéger	Entretienir	Restaurer	Acquisition de données et communication
Objectifs liés aux espèces d'intérêt communautaire	A	Assurer la conservation des espèces d'intérêt communautaire	***	X	X		
	B	Conserver les gîtes existants et maintenir un fonctionnement en réseau	***	X	X	X	
	C	Augmenter les connaissances sur les espèces d'intérêt communautaire	*				X
	D	Sensibiliser et informer sur les chauves-souris	**				X
Objectifs transversaux	E	Assurer la mise en œuvre du Docob	***	X	X	X	X
	F	Assurer le suivi des espèces d'intérêt communautaire	***				X
	G	Mise en place d'une veille environnementale	***	X			X

* : Priorité faible

** : Priorité moyenne

*** : Priorité élevée

C. PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION



C.1 Propositions de mesures de gestion / Tableau 11: mesures de gestion préconisées

Les mesures proposées dans le Docob doivent permettre d'atteindre les objectifs de développement durable retenus à l'issue des phases de diagnostic et de la hiérarchisation des enjeux. Ces mesures sont de différents ordres. On propose des mesures :

- de gestion qui se traduisent par des interventions qui seront réalisées sur les gîtes,
- de suivi et d'évaluation,
- d'amélioration des connaissances nécessaires à la préservation des populations de chiroptères du site Natura 2000,
- de communication, de sensibilisation et d'animation du site Natura 2000.

Les mesures de gestion proposées permettent soit de protéger physiquement les sites, soit de les aménager. La protection physique a pour objectif principal de garantir la quiétude des gîtes. Les aménagements quant à eux, permettent de favoriser la cohabitation avec les chauves-souris ou de garantir de bonnes conditions thermiques qui leurs sont nécessaires. En effet, les actions d'aménagement ont pour objectif de maintenir ou d'atteindre l'optimum écologique de l'espèce afin qu'elle fréquente durablement le site Natura 2000.

Pour les sites hivernaux, les aménagements ont pour objectif de maintenir voire d'atteindre une température optimale pour les espèces fréquentant le gîte et ainsi de préserver la capacité d'accueil du gîte. Durant la période de mise bas, les chauves-souris cherchent des gîtes aux températures élevées offrant de multiples conditions thermiques. Les aménagements doivent permettre de maintenir voire d'augmenter cette diversité de conditions au sein du même gîte.

D'autres mesures sont proposées dans l'objectif de réduire le désagrément produit par les nurseries. Ainsi la pose de bâches ou l'installation de linoléum est proposée pour protéger le bâti et les installations du guano.

L'ensemble de ces propositions s'inspire de recueils d'expériences et de guides ainsi que de l'avis d'experts (Fairon *et al.* 2003; Schofield 2008).

Les coûts prévisionnels proposés dans les cahiers des charges s'appuient sur des aménagements et différentes études réalisés par la CPEPESC Lorraine.

Intitulé de la mesure	Niveau de priorité	Objectif (s) opérationnel (s) concerné (s)	Nature de la mesure	Échéancier						Site concerné	Durée sur 6 ans	Coût prévisionnel	Plan de financement potentiel
				1	2	3	4	5	6				
GH : Gestion des gîtes													
GH01 Aménagement du tunnel ferroviaire désaffecté de Régnéville-Martinville	***	A.1, B.1, B.3	Contrat N2000							Régnéville-Martinville	6 jours	Estimé à 4600 € Ajustable sur devis	PDRH 323-B FEADER
GH02 Aménagement de la grotte Saint-Martin de la commune d'Escles	***	A.1, B.1, B.3	Contrat N2000							Escles	6 jours	Estimé à 4300 € Ajustable sur devis	PDRH 323-B FEADER
GH03 Aménagement de l'église de Gignéville	***	A.1, B.1, B.2, B.3	Contrat N2000							Gignéville	10 jours	Estimé à 6500 € Ajustable sur devis	PDRH 323-B FEADER
GH04 Aménagement de la cave et de la chaufferie de la mairie de Monthureux-sur-Saône	***	B.1, B.2, B.3, B.4	Contrat N2000							Monthureux-sur-Saône	9,5 jours	Estimé à 6500 € Ajustable sur devis	PDRH 323-B FEADER
GH05 Aménagement de la galerie de captage de Vioménil	*	B.1, B.2, B.3	Contrat N2000							Vioménil	2,5 jours	Estimé à 1450 € Ajustable sur devis	PDRH 323-B FEADER
GH06 Aménagement des halles de Darney	**	B.2, B.3	Contrat N2000							Darney	4 jours	Estimé à 2500 € Ajustable sur devis	PDRH 323-B FEADER
GH07 Aménagement de la remise du château de Châtillon-sur-Saône	**	B.2, B.3, B.4	Contrat N2000							Remise du château de Châtillon-sur-Saône	2 jours	Estimé à 1500 € Ajustable sur devis	PDRH 323-B FEADER
GH08 Aménagement du gîte de Bains-les-Bains	*	B.1, B.2, B.3, B.4	Contrat N2000							Bains-les-Bains	2 jours	Estimé à 1500 € Ajustable sur devis	PDRH 323-B FEADER
GH09 Création d'accès permanents pour deux gîtes d'hibernation	***	B.1	Recommandation							Cave du parc du château de Châtillon-sur-Saône Cave de la cure de Châtillon-sur-Saône	Néant	Néant	Néant
SE : Suivi et évaluation													

SE01 Réaliser les suivis hivernaux et estivaux	***	F.1, F.2, G.3	Animation					Tous les gîtes	15 jours	Estimé à 7 500 €	Etat (323-A) CG 88
SE02 Suivi et évaluation des aménagements menés dans le cadre du Docob	**	F1, F.2	Animation					Tous les gîtes	9 jours	Estimé à 4 500 €	Etat (323-A) FEDER
AC : Améliorer les connaissances											
AC01 Etudier les terrains de chasse des chiroptères	**	A.2, B.1, C.1, G.2	Etude					Remise du château de Châtillon-sur-Saône Fontenoy-le-Château Regnévelle-Martinville	102 jours	Estimé à 58 000 € Ajustable sur devis	Etat (323-A) FEDER
AC02 Cartographier les terrains de chasse potentiels autour des nurseries	*	C.1, G.2	Etude					Bains-les-Bains Châtillon-sur-Saône Darney Fontenoy-le-Château Gignéville Monthureux-sur-Saône	23 jours	Estimé à 15 000 € Ajustable sur devis	Etat (323-A) FEDER
AC03 Rechercher des gîtes arboricoles	*	B.5, C.2, F.1, G.2	Etude					Escles Regnévelle-Martinville	23 jours	Estimé à 12 500 € Ajustable sur devis	Etat (323-A) FEDER
AC04 Identifier de nouveaux gîtes annexes	*	B.5, C.2, F.1, G.2	Animation					Les 4 codecoms concernées par le site Natura 2000	20 jours	Estimé à 10 000 € Ajustable sur devis	Etat (323-A) FEDER
CS : Communication et sensibilisation											
CS01 Réaliser des animations sur les chauves-souris	***	D.1, D.3	Animation					Les 4 codecoms concernées par le site Natura 2000	6 animations	Estimé à 3 000 €	Collectivités territoriales Etat (323-A)
CS02 Installer des panneaux de sensibilisation	**	D.1	Contrat N2000					Escles	5 jours	Estimé à 5 500 €	PDRH 323-B FEADER
CS03 Mettre en place une exposition itinérante	**	D.1, D.2	Animation					Les 4 codecoms concernées par le site Natura 2000	2 jours / panneau	Estimé à 1 200 € €/ panneau	Collectivités territoriales Etat (323-A)
CS04 Publier un « Info site »	**	D.1, D.2	Animation					Les 4 codecoms concernées par le site Natura 2000	12 jours	Estimé à 6 000 €	Collectivités territoriales Etat (323-A)
CS05 Gérer le système de vidéo transmission	*	D.1, D.2	Animation					Fontenoy-le-Château Monthureux-sur-Saône	6 jours	Estimé à 3 000 €	Collectivités territoriales Etat (323-A)

CS06 Améliorer et adapter des mallettes pédagogiques afin d'intervenir dans les écoles des 4 communautés de communes concernées par le site Natura 2000	*	D.3	Animation		Les 4 codecoms concernées par le site Natura 2000	10 jours	Estimé à 5 000 €	Etat (323-A) FEDER
CS07 Former l'animateur et le personnel sur les chauves-souris	**	B.4	Animation		Bains-les-Bains Monthureux-sur-Saône	2 jours	Estimé à 1 000 €	Etat (323-A)
AN : Animation								
AN01 Promouvoir les outils du document d'objectifs auprès des acteurs (contrats, charte)	***	E.1	Animation		Tous les gîtes	28 jours	Estimé à 14 000 €	Etat (323-A) FEDER FEADER
AN02 Identifier et suivre les projets soumis à évaluation d'incidences Natura 2000	***	E.2, G.2	Animation		Dans un rayon de 20 km autour du site Natura 2000 selon le type de projet	25 jours	Estimé à 12 500 €	Etat (323-A) FEDER FEADER
AN03 Prendre en compte les possibilités de modification d'extension du site	**	B.5	Animation		Les 4 codecoms concernées par le site Natura 2000	16 jours	Estimé à 8 000 €	Etat (323-A) FEDER FEADER
AN04 Veiller à la prise en compte des chiroptères dans les démarches et projets locaux	**	A.2, B.5, G.2	Animation		Les 4 codecoms concernées par le site Natura 2000	18 jours	Estimé à 9 000 €	Etat (323-A) FEDER FEADER
AN05 Promouvoir les bonnes pratiques	**	A.2, B.1, D.1	Animation		Les 4 codecoms concernées par le site Natura 2000	12 jours	Estimé à 6 000 €	Etat (323-A) FEDER FEADER
AN06 Gestion du Docob avec SUDOCO	**		Animation		Les 4 codecoms concernées par le site Natura 2000	8 jours	Estimé à 4 000 €	Etat (323-A) FEDER FEADER

L'application des mesures opérationnelles est basée sur plusieurs outils mis en place par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement (MEDDTL) et le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire (MAAPRAT). Ces outils, basés sur la DHFF et la DO, ont pour objectifs de préserver les espèces et les habitats d'intérêt communautaire et de permettre la mise en œuvre des mesures de gestion prévues par les documents d'objectifs sur les sites Natura 2000. L'ensemble des mesures opérationnelles proposées, en concordance avec les objectifs définis pour le site, s'appuie sur plusieurs catégories d'outils. Ainsi, il existe des outils de nature contractuelle, développés spécifiquement pour le réseau Natura 2000 (MAEt, contrats et chartes Natura 2000), des outils de nature réglementaire (régime de l'évaluation des incidences).

Les contrats Natura 2000 :

Un contrat est conclu entre le Préfet (représentant de l'Etat) et le titulaire des droits réels et personnels. La signature du contrat est basée sur le volontariat. Le signataire se doit de respecter des engagements qui ont pour objectifs la conservation ou la restauration des espèces et habitats d'intérêt communautaire. Ces engagements doivent être conformes aux objectifs et aux cahiers des charges du Docob (article R.414-9 du code de l'environnement). En contre partie, une aide financière visant à combler le manque à gagner ou à financer des actions spécifiques, est versée. De plus, la loi du 23 février 2005, relative au développement des territoires ruraux (République française 2005), prévoit une exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties (TFPNB) pour une durée de 5 ans à compter de l'année qui suit celle de la signature. Les contrats sont définis par l'article L.414-3 I du code de l'environnement qui les classe en différentes catégories selon le bénéficiaire et le milieu concerné. Ainsi, on distingue les Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAEt), les contrats forestiers et les contrats non agricoles - non forestiers.

- Les MAEt sont des contrats agricoles réservés aux exploitants agricoles pour des parcelles de la SAU (inscrites au formulaire S2 jaune et/ou déclarées à la MSA) comprises dans le périmètre Natura 2000. Les financements sont issus de la mesure 214-I du Programme de Développement Rural Hexagonal (PDRH).
- Les contrats Natura 2000 forestiers financent les actions réalisées dans un but non productif nécessaire à l'atteinte des objectifs du Docob. Ils sont applicables sur les parcelles forestières comprises dans le périmètre du site Natura 2000. Ces financements sont issus de la mesure 227 du PDRH par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) et d'un financement national du MEDDTL (Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable 2007a; Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement & Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire 2010).
- Les contrats Natura 2000 non agricoles – non forestiers sont contractualisés sur toutes les surfaces exceptées celles déclarées sur le formulaire « S2 jaune » de la déclaration PAC. Ces contrats mobilisent la mesure 323 B du PDHR et bénéficient à ce titre d'un financement du FEADER et du MEDDTL (Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable 2007a; Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer & Ministère de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Pêche 2010).

La charte Natura 2000 :

La charte Natura 2000 a été introduite par la loi relative au développement des territoires ruraux puis cadrée par la circulaire du 27 avril 2007 (République française 2005; Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable 2007b). La charte est un outil basé sur le volontariat qui permet aux signataires d'engager une gestion répondant aux objectifs décrits par le Docob. L'engagement est basé sur le système parcellaire. Aucune contrepartie financière n'est prévue car il s'agit de bonnes pratiques qui n'engagent pas de surcoût, cependant les parcelles concernées sont exemptées de la TFPNB. Elle se présente sous forme de recommandations et d'engagements à respecter pour une durée de 5 ou 10 ans.

Le signataire marque ainsi son engagement en faveur de Natura 2000 et participe à la préservation des espèces et des habitats par des actions simples et le respect de bonnes pratiques. L'adhésion est susceptible d'être contrôlée par des agents de la Direction Départementale des Territoires (DTT). Les contrôles sont effectués après avoir informé le bénéficiaire. L'objectif est de vérifier que les engagements souscrits ont bien été respectés. En cas de non respect, l'adhésion peut être suspendue.

Voir charte du site : C.3

L'évaluation d'incidences Natura 2000 (EIN) :

Il s'agit de l'ensemble des dispositions réglementaires soumettant les porteurs de projets à une évaluation des incidences de certains de leurs projets situés dans ou à proximité des sites Natura 2000 sur l'état de conservation des habitats et des espèces ayant justifié leur désignation. Les principes de l'évaluation des incidences Natura 2000 ont été fixés par la DHFF (art 6.3 - 6.4) et retranscrits dans le droit français (articles L414-4 et R414-19 et suivants du code de l'Environnement). Ce volet réglementaire lié à Natura 2000 existe en droit français depuis 2001. L'EIN a pour objectif de prévenir l'atteinte aux espèces et aux habitats d'intérêt communautaire d'un site Natura 2000 en identifiant les projets ou catégories de projets qui seraient susceptibles de les impacter. Ainsi, les porteurs de projets sont amenés à analyser les effets de leur(s) projet(s) sur les espèces et les habitats d'intérêt communautaire désignés pour le réseau Natura 2000 et à proposer, le cas échéant, des mesures visant à supprimer ou à limiter ceux-ci.

L'évaluation des incidences Natura 2000 doit conclure au caractère significatif des effets résiduels éventuels.

En cas d'effets résiduels significatifs, le projet ne doit pas être autorisé sauf si et seulement si les trois conditions suivantes cumulatives sont réunies :

- absence d'alternative satisfaisante,
- raisons impératives d'intérêt public majeur,
- mise en œuvre de mesures compensatoires.

Depuis 2001, la liste des projets qui devaient faire l'objet d'une EIN comprenait les projets soumis à autorisation administrative faisant l'objet d'une étude ou d'une notice d'impact, les Installations, Ouvrages, Travaux et Aménagements (IOTA) soumis à autorisation ou à déclaration par la législation sur l'eau, les projets liés à la réglementation des Parcs Naturels, Réserves Naturelles, sites classés étant susceptibles d'affecter un site Natura 2000. Depuis le 1^{er} août 2010, le champ d'application s'est étendu, d'une part aux régimes déclaratifs, d'autre part, notamment, aux documents de planification (PLU, cartes communales), aux interventions dans le milieu naturel ou le paysage et à certaines Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Le décret n° 2010-365 du 9 avril 2010 présente la liste nationale des projets désormais soumis à cette évaluation. Cette liste reprend les projets soumis depuis 2001 et y ajoute d'autres projets (ex. : documents d'urbanismes, aménagements forestiers, certaines ICPE et manifestations sportives, etc.).

Une liste locale intégrant d'autres activités en complément de la liste nationale est parue le 19 octobre 2011 pour le département des Vosges (Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer 2010, Préfecture des Vosges 2011)

Un deuxième décret n° 2011-966 du 16 août 2011, relatif au régime d'autorisation administrative propre à Natura 2000, vient de préciser la liste de référence des catégories de projets ne relevant actuellement d'aucun régime d'encadrement administratif, mais susceptibles de porter atteinte aux sites Natura 2000. Basée sur cette liste, une déclinaison départementale sera arrêtée.

Afin de ne pas alourdir inutilement les procédures, il a également été prévu une évaluation des incidences simplifiée lorsqu'il est possible de conclure rapidement à l'absence d'impact. L'ensemble des activités ou travaux prévus par les contrats Natura 2000 ou définis dans la charte Natura 2000 sont dispensés de cette EIN. Cette évaluation d'incidences est à la charge du porteur de projet qui assume les éventuels coûts liés à cette étude.

L'animateur du site ainsi que les différents services de l'État (DDT, DREAL notamment) sont à même de répondre aux interrogations des acteurs concernant cette réglementation.

Bilan :

Les actions préconisées en faveur de la conservation des habitats et des espèces s'appuient sur les contrats et la charte. L'animateur a un rôle moteur dans la mise en place de ces mesures contractuelles basées sur le volontariat. Durant la phase d'animation, il est demandé à l'animateur de participer au respect de la réglementation des évaluations d'incidences Natura 2000 en appuyant les services de l'État et en conseillant en amont les porteurs de projets. Ainsi, les différentes actions préconisées dans le Docob permettront d'atteindre les objectifs de conservation des populations de chiroptères.

En résumé, les mesures de gestion proposées sur le site Natura 2000 « Gîtes à chiroptères de la Vôge » peuvent être différenciées :

- Les actions spatialisées, prévues en faveur des espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site, seront mises en place par le biais de contrats ni- agricoles ni-forestier. Le site Natura 2000 étant de faible surface et constitué de ponctuels (bâtis et cavités), les contrats forestier et les MAEt ne sont pas applicables.

- Les actions transversales de communication, de sensibilisation, d'animation du Docob et de veille environnementale seront mises en place grâce à une convention entre la structure animatrice du site et les services de l'Etat.

Concernant les contrats et la charte en cas de non respect des engagements, y compris ceux qui ne donnent pas lieu à contrepartie financière, le remboursement de tout ou partie de l'aide peut être exigé.

C.2 Propositions de mesures de gestion / Cahiers des charges applicables aux contrats

A chaque mesure proposée, un cahier des charges est décrit dans cette partie. Ainsi, les fiches expliquent l'objectif et la finalité de la mesure, les détails techniques de sa mise en place et les moyens de financements potentiels. Les points de suivi et de contrôle sont abordés et un échéancier de la mise en application est proposé. Ce dernier présente les années préconisées en sur-lignage sombre.

ACTION GH01 ***	Aménagement du tunnel ferroviaire désaffecté de Regnévelle-Martinvelle	Objectifs : A.1, B.1, B.3
---------------------------	---	-------------------------------------

<p>Description de l'action</p> <p>Les chauves-souris sont très sensibles aux dérangements notamment durant les périodes de mise bas et d'hivernage. L'effet cumulatif et la récurrence de ces dérangements peut induire une désertion des gîtes. La sensibilité et la tolérance sont variables selon les espèces. Le tunnel désaffecté de Regnévelle-Martinvelle est principalement occupé par des chiroptères durant la période hivernale, notamment par la Barbastelle d'Europe. Sa situation rend le site sensible face au passage d'engins motorisés de type quad et moto.</p> <p>Afin de limiter la fréquentation du site, un arrêté communal réglementant l'accès au site est déjà en vigueur. En complément, une protection physique est nécessaire. La fermeture du site par une grille complète n'est pas envisageable. En effet, pour ce type de gîte et au vu de sa situation, l'installation d'une rampe à une hauteur de 1 m du sol suffit à contraindre le passage des engins motorisés. La fréquentation pedestre n'est pas une menace pour la conservation des espèces si elle reste cependant réduite. Les rampes installées devront posséder des systèmes d'ouverture pour permettre l'accès à un véhicule. Le maintien d'un accès permet aux secours d'accéder à l'intérieur du site en cas de nécessité.</p> <p>Les deux ouvertures du tunnel ferroviaire désaffecté seront aménagées (Figure 1). Les travaux doivent être réalisés en dehors de la période hivernale. Le chantier devra se dérouler entre avril et septembre inclus. Durant les travaux, les ligneux obstruant les entrées pourront être supprimés.</p> <p>Seules les espèces inscrites à l'annexe II de la DHFF justifient cette action mais toutes en sont bénéficiaires. Le suivi scientifique prévu dans l'action SE01 permettra d'évaluer l'efficacité de ce genre d'installation.</p> <p>Ces aménagements pourront être complétés par la mise en place d'un panneau d'information prévu par l'action CS02 qui devra informer et sensibiliser le public de la présence de chiroptères.</p>	<p>Espèces inscrites à l'annexe II de la DHFF :</p> <p>Petit Rhinolophe Grand Murin Barbastelle d'Europe</p> <p>Gîte à chiroptères :</p> <p>Tunnel ferroviaire désaffecté de Regnévelle-Martinvelle</p> <p>Parcelles concernées :</p> <p>AD 152 commune de Regnévelle B 19 commune de Martinvelle B107 commune de Martinvelle</p>
---	--

Contrat Natura 2000	
Mesure A32323P Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site	
Engagements rémunérés	
- Réalisation de l'aménagement - Etudes et frais d'experts	
Engagements non rémunérés	
RC01 : Eviter le dérangement dans les gîtes en période de présence des chiroptères EG01 : Permettre l'accès aux gîtes pour les suivis et les études scientifiques EG02 : Conserver l'intégrité des gîtes à chiroptères EG03 : Prévenir l'animateur et le maître d'ouvrage en cas de travaux sur les parcelles EG04 : Ne pas réaliser de travaux durant la période de présence des chiroptères - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)	

Maître d'ouvrage potentiel	Mise en œuvre potentielle	Partenaires potentiels
Commune de Regnévelle	CPEPESC Lorraine Entreprise spécialisée	CG 88, CPEPESC Lorraine, codecoms, CSL

Moyens de financements	Modalités
A32323P (323-B du PDRH) 50 % FEADER et 50 % MEDDTL	Sur devis (réf : circulaire DNP/SDEN du 21 novembre 2007) L'aide est versée au bénéficiaire après réalisation de l'action sur production des justificatifs nécessaires à la mise en paiement.

Actions	Temps estimé en jours	Coût estimé en €
Temps de travail	5 jours	2 500
Fournitures	-	1 600
Accompagnement par un expert	1 jour	500
Totaux	6 jours	4 600

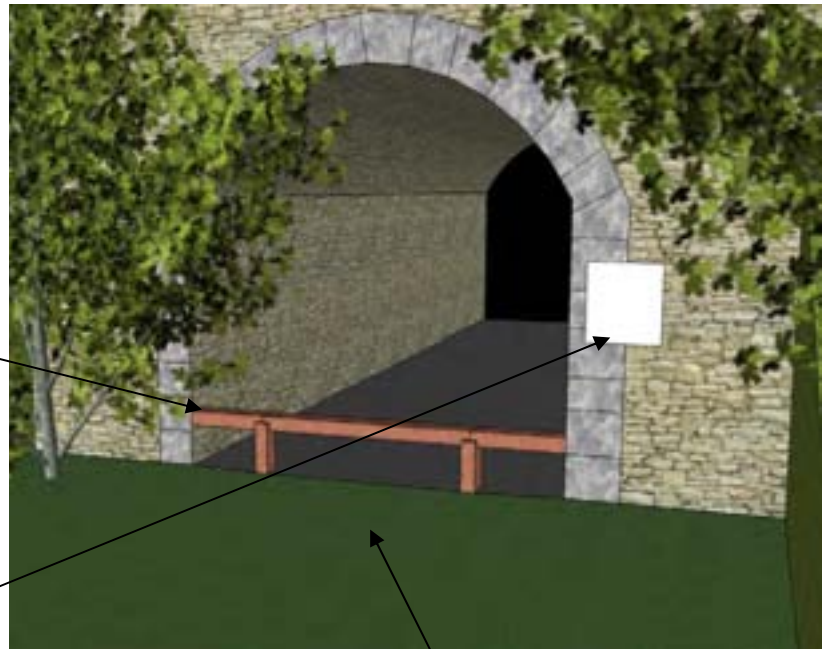
Echéancier

Année N	Année N +1	Année N +2	Année N +3	Année N +4	Année N +5
---------	------------	------------	------------	------------	------------

Indicateur(s) de suivi Suivi du gîte par l'action SE01 et SE02 afin de contrôler l'efficacité de l'aménagement	Point(s) de contrôle Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions. Photos de l'état initial avant travaux et contrôle sur place ou par photos après travaux. Vérification de la cohérence des factures acquittées ou des pièces de valeur probante équivalente.
--	--

Installation d'une barrière avec un système d'ouverture

Possibilité d'installer un panneau de sensibilisation



Maintien des accès dégagés en limitant la colonisation ligneuse à l'entrée du site

Figure 1 : Aménagement du tunnel désaffecté de Regnévelle – Martinvelle

Description de l'action

Figure 2 : Grille à barreau horizontal
Source : Mitchell-Jones *et al.* 2007

La grotte Saint-Martin de la commune d'Escles est un site à fort intérêt patrimonial. Diverses recherches archéologiques y ont déjà été menées. Au-delà de l'intérêt historique, de multiples légendes alimentent la curiosité du vallon.

De ce fait, plusieurs sentiers et panneaux d'information ont été réalisés. L'entrée de la cavité se situe sur un sentier pédestre, ce qui rend le site sensible à la fréquentation humaine. De même, le site est régulièrement occupé lors de fêtes non autorisées. La commune a historiquement fermé le site avec une grille entre le porche et le couloir de la grotte mais celle-ci a été dégradée.

La fréquentation du site est problématique pour la quiétude des chiroptères durant la période hivernale. Une grille doit être installée afin de sécuriser le site et de protéger la zone la plus sensible pour les chauves-souris. Cette grille doit comporter des barreaux horizontaux espacés de 14 cm (Figure 2).

Les travaux doivent être réalisés en dehors de la période hivernale. Le chantier devra se dérouler entre avril et octobre inclus. Seules les espèces inscrites à l'annexe II sont citées mais toutes sont bénéficiaires de la protection du site. Le suivi scientifique prévu dans l'action SE01 permettra d'évaluer l'efficacité de la pose de la grille.

En accompagnement, deux panneaux seront installés dans le cadre de la mesure CS02. Le premier, au niveau de la grille, aura un objectif d'interdiction et un second installé à l'entrée du site, permettra l'information et la sensibilisation. Une attention particulière sera portée sur l'interdiction des feux sous le porche de la grotte.

Un arrêté municipal pourra être pris afin d'interdire les places de feu sous le porche ainsi que les groupements pouvant nuire à la quiétude des chauves-souris.

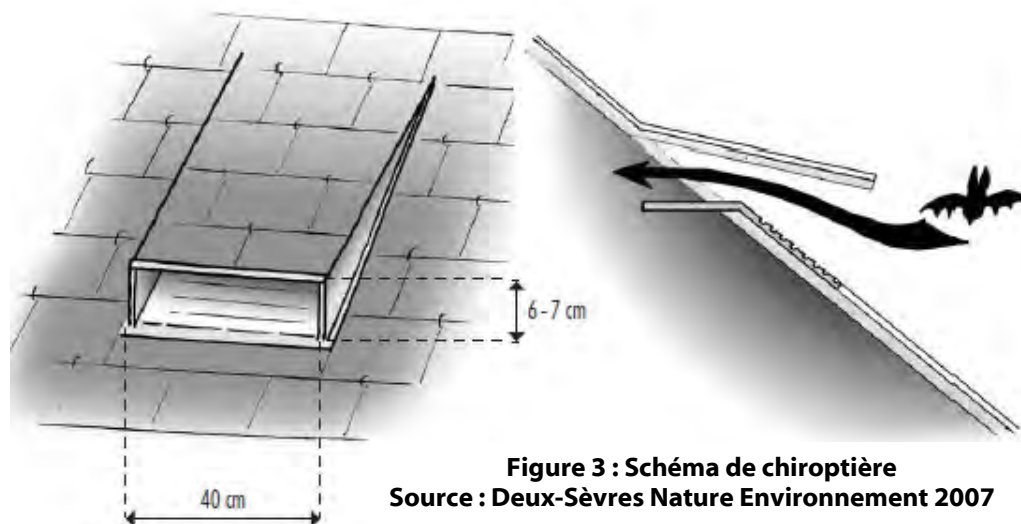


Figure 3 : Schéma de chiroptière
Source : Deux-Sèvres Nature Environnement 2007

Un second aménagement pourra être réalisé sur la chapelle présente sur la même parcelle cadastrale. L'installation d'une chiroptière sur la toiture et la mise en place de linoléum ou de bâches en plastique à l'intérieur des combles offrira un gîte durable aux chauves-souris notamment pour le Grand Murin et le Petit Rhinolophe (Figure 3). En accompagnement, quelques arbres peuvent être plantés pour connecter la toiture de la chapelle au massif forestier.

Espèces inscrites à l'annexe II de la DHFF :

Petit Rhinolophe
Grand Murin
Vespertilion de Bechstein
Barbastelle d'Europe

Gîte à chiroptères :

Grotte Saint-Martin
d'Escles

Parcelle concernée :

D 1066 commune
d'Escles

Contrat Natura 2000**Mesure A32323P Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site****Engagements rémunérés**

- Réalisation de l'aménagement
- Etudes et frais d'experts

Engagements non rémunérés

- RC01 : Eviter le dérangement dans les gîtes en période de présence des chiroptères
- EG01 : Permettre l'accès aux gîtes pour les suivis et les études scientifiques
- EG02 : Conserver l'intégrité des gîtes à chiroptères
- EG03 : Prévenir l'animateur et le maître d'ouvrage en cas de travaux sur la parcelle
- EG04 : Ne pas réaliser de travaux durant la période de présence des chiroptères
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)

Maître d'ouvrage potentiel

Commune d'Escles

Mise en œuvre potentielleCPEPESC Lorraine
Entreprise spécialisée**Partenaires potentiels**CG 88, CPEPESC Lorraine,
codecoms, CSL**Moyens de financements****A32323P** (323-B du PDRH)
50 % FEADER et 50 % MEDDTL**Modalités**Sur devis (réf : circulaire DNP/SDEN du 21 novembre 2007)
L'aide est versée au bénéficiaire après réalisation de l'action sur production des justificatifs nécessaires à la mise en paiement.

Actions	Temps estimé en jours	Coût estimé en €
Temps de travail (grille)	3 jours	1 500
Fournitures grille	-	800
Temps de travail (chiroptière)	2 jours	1 000
Fournitures chapelle	-	500
Accompagnement par un expert	1 jour	500
Totaux	6 jours	4 300

Echéancier

Année N	Année N +1	Année N +2	Année N +3	Année N +4	Année N +5

Indicateur(s) de suivi

Suivi du gîte par l'action SE01 et SE02 afin de contrôler l'efficacité de l'aménagement

Point(s) de contrôleExistence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions.
Photos de l'état initial avant travaux et contrôle sur place ou par photos après travaux.
Vérification de la cohérence des factures acquittées ou des pièces de valeur probante équivalente.

ACTION GH03 ***	Aménagement de l'église de Gignéville	Objectifs : A.1, B.1, B.2, B.3
---------------------------	--	--

<p>Description de l'action</p> <p>Les combles de l'église de Gignéville sont occupés par une nurserie de Petit Rhinolophe. Plusieurs aménagements ayant pour objectifs de garantir la quiétude du site et d'offrir des conditions thermiques idéales au maintien, voire au développement, de la colonie sont à réaliser. Ainsi, les aménagements sont de deux ordres. L'un concerne la pose d'une grille au niveau de l'accès aux combles, l'autre porte sur la réalisation d'aménagements dans les combles.</p> <p>L'accès aux combles de l'église se fait par une ouverture située sur l'aile nord. Le passage est actuellement libre. Une échelle installée en permanence permet d'accéder à la zone occupée par les chauves-souris. L'objectif est d'installer une grille afin de prévenir toute intrusion humaine. Cette grille devra respecter un écartement de 14 cm entre les barreaux horizontaux.</p> <p>Les combles sont divisés en plusieurs compartiments qui offrent des conditions thermiques variables. Cependant, au vu de la variabilité des effectifs et de la présence irrégulière de la colonie, des aménagements sont à réaliser. L'objectif est de cloisonner une partie des combles pour offrir une multitude de conditions thermiques. Dans le même temps, la colonie sera séparée des rapaces nocturnes qui fréquentent les combles en installant un nichoir à chouette. Ce nichoir est à installer sur une ouverture côté est de l'église actuellement bouchée.</p> <p>Les aménagements seront réalisés dans la partie ouest des combles au niveau de la toiture récemment rénovée. Les travaux à réaliser consistent à installer des cloisonnements en bois qui formeront 3 volumes distincts. Un volume se basera directement sur la toiture, le second sera isolé de la toiture avec une plaque de bois, et le troisième sera isolé avec une couche de matériau isolant et une plaque de bois. Un grillage fin de section carrée sera installé contre les plaques en bois utilisées pour former le plafond. Ce grillage facilite l'accroche des Petits Rhinolophes. Il est impératif de respecter la section carrée de faible côté (< 1 cm). En effet, certains grillages peuvent être des pièges mortels pour les chauves-souris. En complément, des tasseaux de section 3 par 3 cm pourront être installés contre le plafond grillagé pour diversifier les supports.</p> <p>Les trois volumes seront réalisés selon la Figure 4. Le dernier volume aura un accès par une ouverture dans sa partie inférieure.</p> <p>Pour la réalisation des travaux, il faut faire appel à un expert chiroptérologue qui accompagnera leur réalisation et contrôlera la conception des aménagements.</p> <p>L'ensemble des interventions sera réalisé entre les mois d'octobre et de mars, hors période de mise bas. Les matériaux utilisés doivent être inertes et non traités. Le suivi scientifique prévu dans les actions SE01 et SE02 permettront d'évaluer l'efficacité des mesures.</p> <p>Un panneau pourra être installé à l'entrée de l'église. Il informera le public de la présence de chiroptères et présentera les actions engagées sur le gîte. L'installation de ce panneau ne peut pas être financée par un contrat Natura 2000 puisqu'il ne contribue pas à la préservation du Petit Rhinolophe. Un retour d'expérience prévu par l'action SE02 devra être présenté à l'issue des années de suivi.</p>	<p>Espèce inscrite à l'annexe II de la DHFF :</p> <p>Petit Rhinolophe</p> <p>Gîte à chiroptères :</p> <p>Combles de l'église de Gignéville</p> <p>Parcelle concernée :</p> <p>AB 61 commune de Gignéville</p>
---	--

<p>Contrat Natura 2000</p> <p>Mesure A32323P Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site</p> <p>Engagements rémunérés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation des aménagements - Etudes et frais d'experts <p>Engagements non rémunérés</p> <p>RC01 : Eviter le dérangement dans les gîtes en période de présence des chiroptères</p> <p>EG01 : Permettre l'accès aux gîtes pour les suivis et les études scientifiques</p> <p>EG02 : Conserver l'intégrité des gîtes à chiroptères</p> <p>EG03 : Prévenir l'animateur et le maître d'ouvrage en cas de travaux sur la parcelle</p> <p>EG04 : Ne pas réaliser de travaux durant la période de présence des chiroptères</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)
--

Maitre d'ouvrage potentiel Commune de Gignéville	Mise en œuvre potentielle CPEPESC Lorraine Entreprise spécialisée	Partenaires potentiels CG 88, CPEPESC Lorraine, codecoms, CSL
--	--	--

Moyens de financements A32323P (323-B du PDRH) 50 % FEADER et 50 % MEDDTL	Modalités Sur devis (réf : circulaire DNP/SDEN du 21 novembre 2007) L'aide est versée au bénéficiaire après réalisation de l'action sur production des justificatifs nécessaires à la mise en paiement.
--	--

Actions	Temps estimé en jours	Coût estimé en €
Temps de travail	8 jours	4 000
Fournitures	-	1 500
Accompagnement par un expert	2 jours	1 000
Totaux	10 jours	6 500

Echéancier					
Année N	Année N+1	Année N+2	Année N+3	Année N+4	Année N+5

Indicateur(s) de suivi Suivi du gîte par l'action SE01 et SE02 afin de contrôler l'efficacité de l'aménagement	Point(s) de contrôle Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions. Photos de l'état initial avant travaux et contrôle sur place ou par photos après travaux. Vérification de la cohérence des factures acquittées ou des pièces de valeur probante équivalente.
--	--

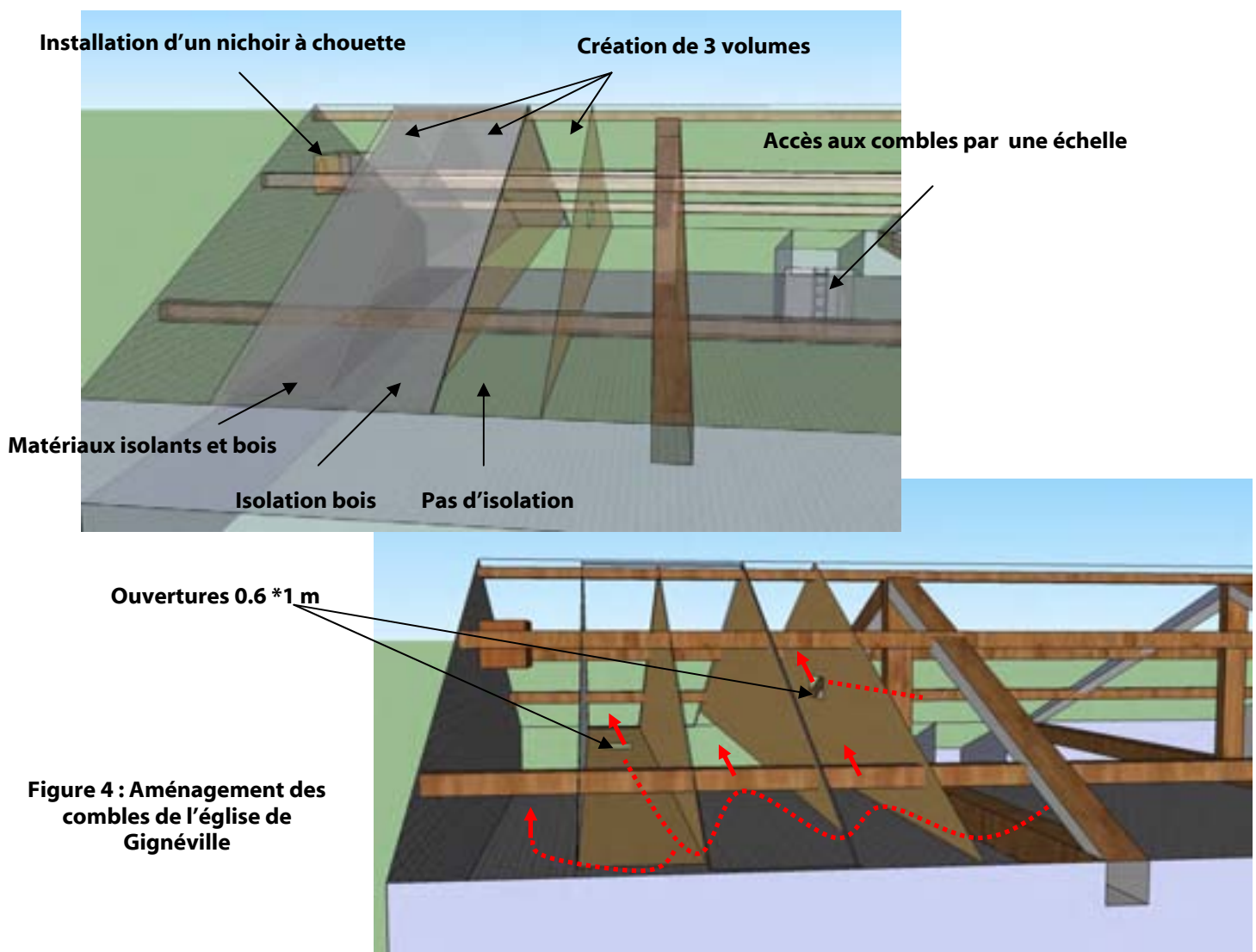


Figure 4 : Aménagement des combles de l'église de Gignéville

ACTION GH04 ***	Aménagement de la cave et de la chaufferie de la mairie de Monthureux-sur-Saône	Objectifs : B.1, B.2, B.3, B.4
---------------------------	--	--

<p>Description de l'action</p> <p>La mairie de Monthureux-sur-Saône présente deux gîtes distincts : la cave et la chaufferie.</p> <p>L'objectif des aménagements proposés dans la cave est de maintenir les quelques Petits Rhinolophes hivernant et d'augmenter la capacité d'accueil du site puisque plusieurs sites d'hivernation majeurs sont connus dans le village chez des particuliers.</p> <p>Des aménagements visant à optimiser et maintenir la température constante du site, ainsi qu'à diversifier les conditions thermiques disponibles, sont à réaliser. Des « cool towers » (Morris 2010) seront installées : ces aménagements sont habituellement utilisés dans les nurseries afin de procurer des températures plus fraîches au sein des gîtes lors des grosses chaleurs. L'objectif est de créer un gîte offrant des conditions très stables. Deux « cool towers » seront installées, l'une en brique et l'autre en parpaings. Ces aménagements seront réalisés selon la Figure 5 en collaboration avec un chiroptérologue. Un système de regard devra être installé pour les trois volumes de chaque « cool tower ». Ainsi un simple espacement de 8 cm entre des parpaings permet de contrôler l'intérieur de l'aménagement avec un miroir d'inspection. Ce regard pourra être fermé par une planche en bois avec un système d'ouverture. En complément, des nichoirs de type « brique » seront installés (Figure 9).</p> <p>Les deux ouvertures en demi-lune de la cave seront fermées, l'une avec une simple plaque en bois, l'autre avec une couche de matériau isolant et du bois. L'objectif est de fermer ces ouvertures de façon à pouvoir les rouvrir si nécessaire.</p> <p>La diversification des conditions thermiques et la création de zones plus confinées sont prévues par différents cloisonnements. Les aménagements à réaliser sont représentés dans la Figure 5. Au final, 4 volumes seront réalisés en bois non traité. Comme la Figure 5 l'indique, deux volumes seront isolés de la voûte en pierre par des matériaux isolants. Ces travaux devront se dérouler entre avril et septembre.</p> <p>Au niveau de la chaufferie un aménagement protégeant la chaudière doit être installé pour limiter le recouvrement de l'installation par le guano de Petit Rhinolophe. Cette protection devra être en matériaux non inflammables et devra prévoir un accès facile pour les tâches ponctuelles d'entretien (Figure 7). Une « boîte à Petit Rhinolophe » sera installée dans la salle traversée par les Petits Rhinolophes pour atteindre la chaufferie. L'intérêt est de créer un gîte durable qui pourra limiter le stationnement d'individus au dessus de la chaufferie. La création d'un gîte artificiel en complément de la chaufferie permet aussi de créer un relais en cas de restauration de la mairie. En effet, l'accès des chiroptères au gîte actuel se réalise au travers d'une verrière par de nombreux carreaux cassés (Figure 7).</p> <p>Comme précisé en amont, les matériaux doivent être inertes et le bois utilisé pour les différents aménagements devra être assez sec pour ne pas subir de déformations ultérieures. Chaque aménagement et nichoir devra être identifié par un numéro afin de repérer les localisations des chauves-souris au sein du gîte lors du suivi prévu par l'action SE01, ce qui permettra d'évaluer leur efficacité.</p> <p>Des capteurs de température et d'humidité seront installés au niveau des aménagements dans la cave et la chaufferie tout en prévoyant des témoins dans l'objectif d'évaluer l'efficacité des mesures engagées. Les mesures engagées et leur efficacité seront présentées dans le retour d'expérience prévu par l'action SE02.</p>	<p>Espèces inscrites à l'annexe II de la DHFF :</p> <p>Petit Rhinolophe Vespertilion à oreilles échanquées</p> <p>Gîte à chiroptères :</p> <p>Mairie de Monthureux-sur-Saône</p> <p>Parcelle concernée :</p> <p>AB 131 commune de Monthureux-sur-Saône</p>
--	---

<p>Contrat Natura 2000</p> <p>Mesure A32323P Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site</p> <p>Engagements rémunérés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de l'aménagement - Etudes et frais d'experts <p>Engagements non rémunérés</p> <ul style="list-style-type: none"> RC01 : Eviter le dérangement dans les gîtes en période de présence des chiroptères RC02 : Ne pas stocker de produits toxiques EG01 : Permettre l'accès aux gîtes pour les suivis et les études scientifiques EG02 : Conserver l'intégrité des gîtes à chiroptères EG03 : Prévenir l'animateur et le maître d'ouvrage en cas de travaux sur la parcelle EG04 : Ne pas réaliser de travaux durant la période de présence des chiroptères - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)
--

Maître d'ouvrage potentiel Commune de Monthureux-sur-Saône	Mise en œuvre potentielle CPEPESC Lorraine Entreprise spécialisée	Partenaires potentiels CG 88, CPEPESC Lorraine, codecoms, CSL
--	--	--

Moyens de financements A32323P (323-B du PDRH) 50 % FEADER et 50 % MEDDTL	Modalités Sur devis (réf : circulaire DNP/SDEN du 21 novembre 2007) L'aide est versée au bénéficiaire après réalisation de l'action sur production des justificatifs nécessaires à la mise en paiement.
--	--

Actions	Temps estimé en jours	Coût estimé en €
Temps de travail	8 jours	4 000
Fournitures	-	3 200
Accompagnement par un expert	1,5 jour	1 500
Totaux	9,5 jours	8 700

Echéancier					
Année N	Année N+1	Année N+2	Année N+3	Année N+4	Année N+5

Indicateur(s) de suivi Suivi du gîte par l'action SE01 et SE02 afin de contrôler l'efficacité de l'aménagement	Point(s) de contrôle Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions. Photos de l'état initial avant travaux et contrôle sur place ou par photos après travaux. Vérification de la cohérence des factures acquittées ou des pièces de valeur probante équivalente.
--	--

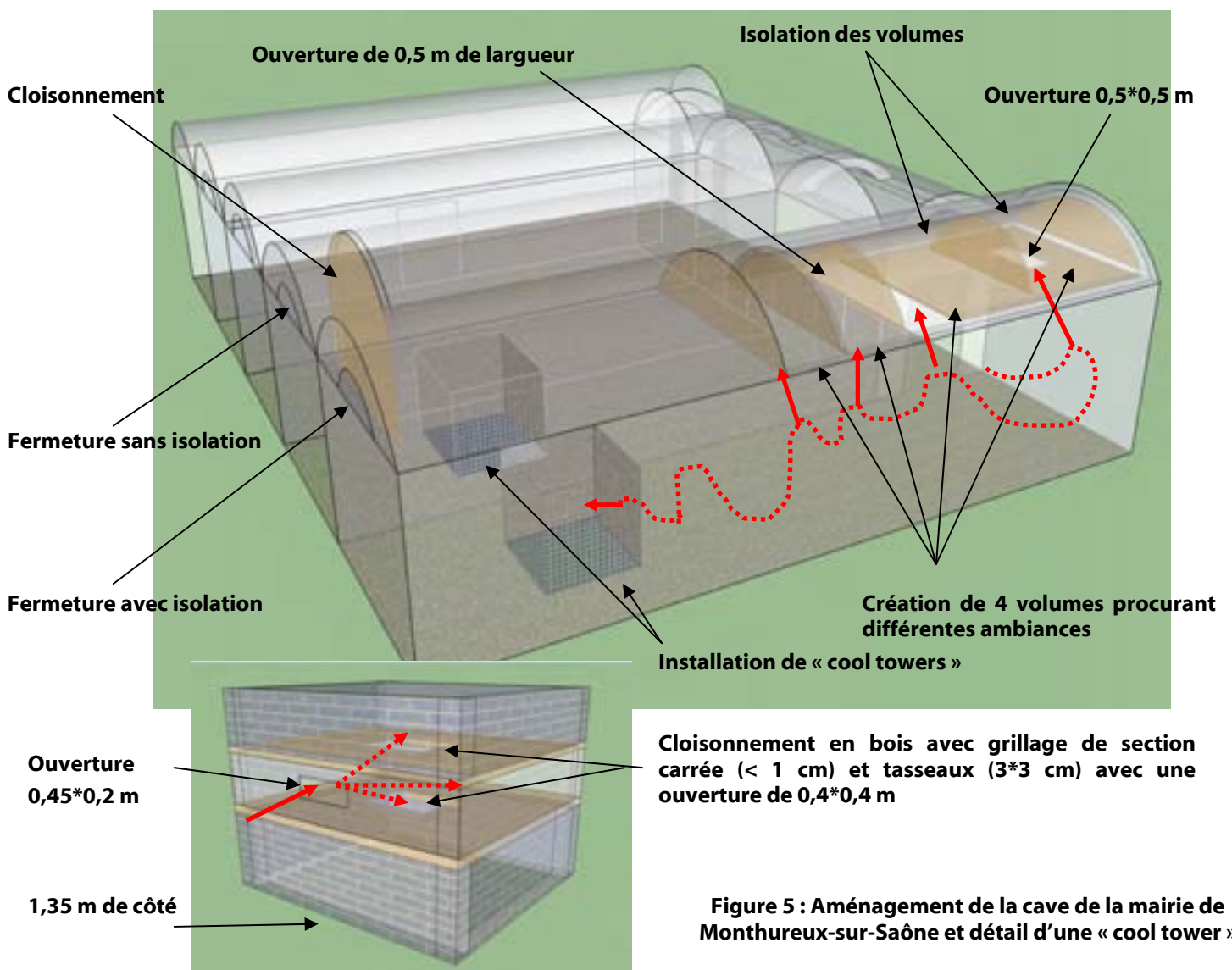


Figure 5 : Aménagement de la cave de la mairie de Monthureux-sur-Saône et détail d'une « cool tower »

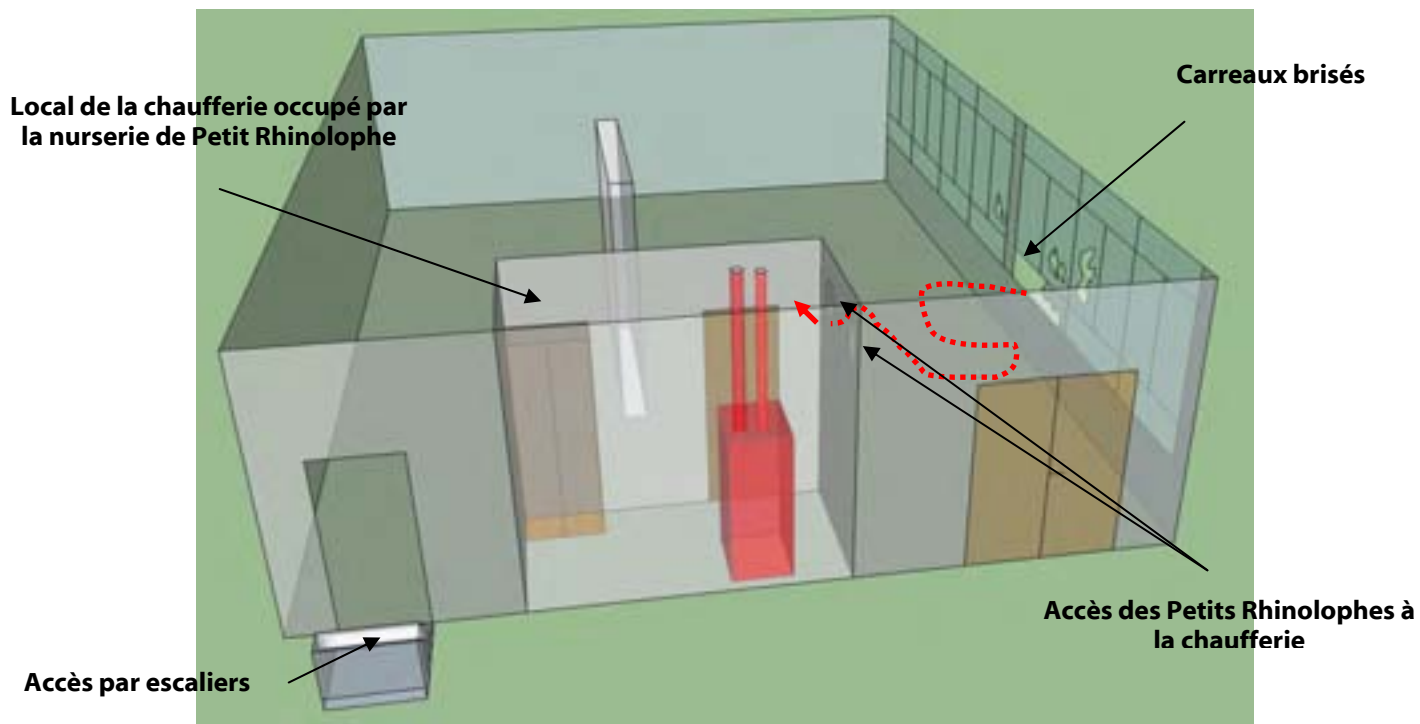


Figure 6 : Situation actuelle de la chaufferie de la mairie de Monthureux-sur-Saône

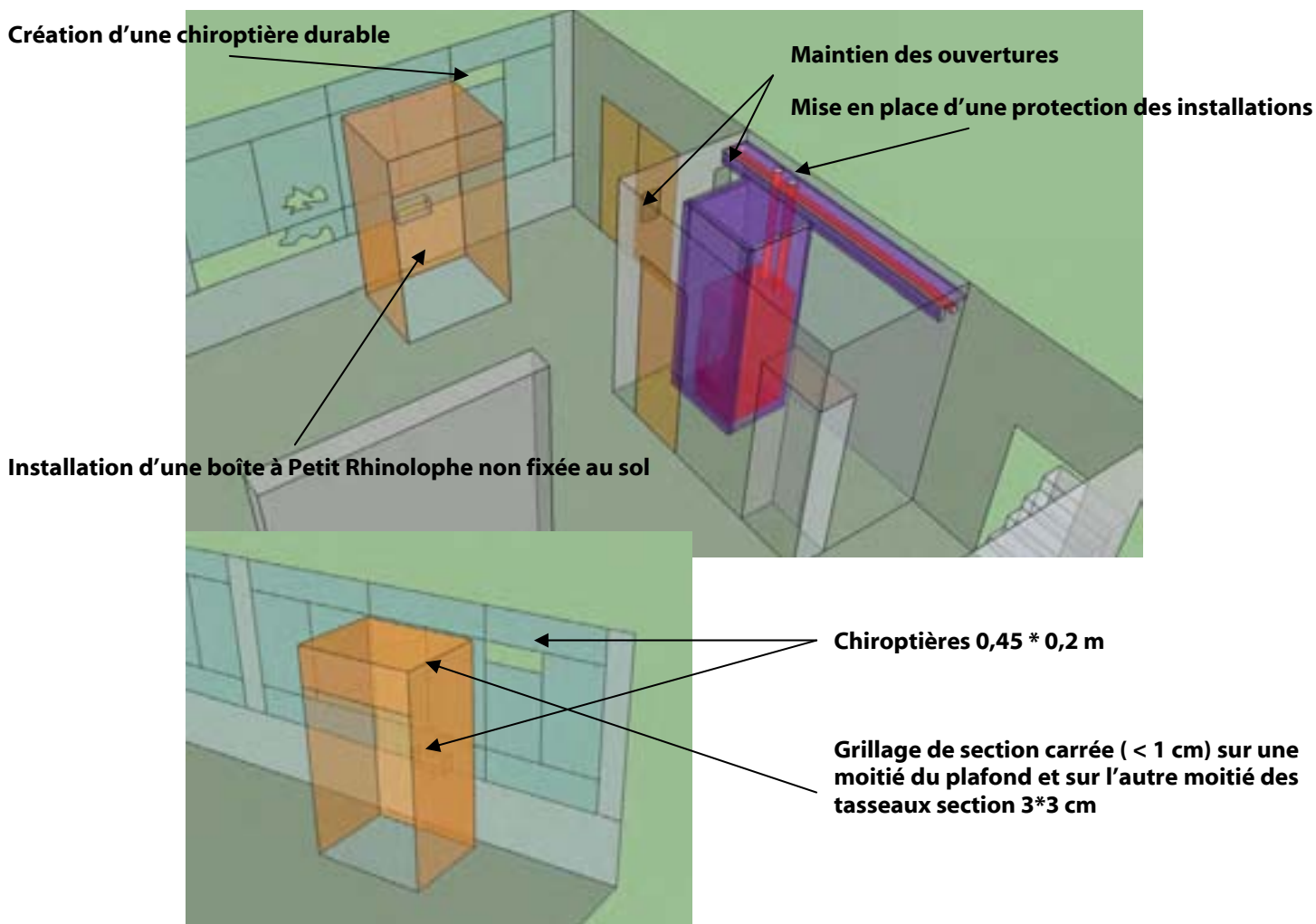

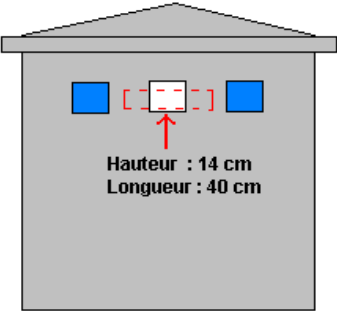


Figure 7 : Situation préconisée après aménagement de la chaufferie de Monthureux-sur-Saône et détail de la « boîte à Petits Rhinolophes »

ACTION GH05 ★	Aménagement de la galerie de captage de Vioménil	Objectifs : B.1, B.2, B.3
-------------------------	---	-------------------------------------

<p>Description de l'action</p> <p>La galerie de captage d'eau est régulièrement occupée durant la période hivernale par le Petit Rhinolophe et la Barbastelle d'Europe. Le gîte est accessible par une petite ouverture qui est peu adaptée au passage des chauves-souris. Afin de favoriser la circulation des chiroptères, une ouverture de 40 cm de longueur pour une largeur de 14 cm sera réalisée en élargissant celle qui est déjà présente (Figure 9). Lors de la phase de réalisation des travaux, les deux carreaux seront assombrés avec du ciment pour limiter la luminosité à l'entrée du site (Figure 10).</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="text-align: center;">  <p>Figure 9 : Nichoirs</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>Figure 9 : Elargissement de l'accès des chiroptères</p> </div> </div> <p>En complément de cet aménagement, des nichoirs seront installés (Figure 9). Les nichoirs semblent favorables à la Barbastelle d'Europe car plusieurs retours d'expériences montrent leurs l'efficacité. En effet, le site présente peu d'anfractuosités et l'installation de microgîtes augmentera la capacité d'accueil du site. Les nichoirs seront installés sur des surfaces lisses sans fissures.</p> <p>Cette mesure en faveur d'espèces inscrites à l'annexe II de la DHFF aura parallèlement un effet positif sur d'autres espèces, particulièrement les genres <i>Myotis</i> et <i>Plecotus</i>. Aucun panneau d'information ne sera installé à proximité du gîte.</p> <p>Le suivi scientifique prévu dans l'action SE01 permettra d'évaluer l'efficacité des aménagements. Un retour d'expérience devra être présenté à l'issue des années de suivi (action SE02).</p>	<p>Espèces inscrites à l'annexe II de la DHFF :</p> <p>Petit Rhinolophe Barbastelle d'Europe</p> <p>Gîte à chiroptères :</p> <p>Galerie de captage d'eau du Bois de la Brancarde de Vioménil</p> <p>Parcelle concernée :</p> <p>AN 29 commune de Vioménil</p>
--	--

Contrat Natura 2000	
Mesure A32323P Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site	
Engagements rémunérés	
<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de l'aménagement - Etudes et frais d'experts 	
Engagements non rémunérés	
<p>RC01 : Eviter le dérangement dans les gîtes en période de présence des chiroptères</p> <p>EG01 : Permettre l'accès aux gîtes pour les suivis et les études scientifiques</p> <p>EG02 : Conserver l'intégrité des gîtes à chiroptères</p> <p>EG03 : Prévenir l'animateur et le maître d'ouvrage en cas de travaux sur la parcelle</p> <p>EG04 : Ne pas réaliser de travaux durant la période de présence des chiroptères</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire) 	

Maître d'ouvrage potentiel	Mise en œuvre potentielle	Partenaires potentiels
ONF Syndicat de gestion des eaux de Vioménil	CPEPESC Lorraine Entreprise spécialisée	CG 88, CPEPESC Lorraine, codecoms, Commune de Vioménil, CSL

Moyens de financements A32323P (323-B du PDRH) 50 % FEADER et 50 % MEDDTL	Modalités Sur devis (réf : circulaire DNP/SDEN du 21 novembre 2007) L'aide est versée au bénéficiaire après réalisation de l'action sur production des justificatifs nécessaires à la mise en paiement.
--	--

Actions	Temps estimé en jours	Coût estimé en €
Temps de travail	1,5 jours	750
Fournitures	-	200
Accompagnement par un expert	1 jour	500
Totaux	2,5 jours	1 450

Echéancier					
Année N	Année N +1	Année N +2	Année N +3	Année N +4	Année N +5

Indicateur(s) de suivi Suivi du gîte par l'action SE01 et SE02 afin de contrôler l'efficacité de l'aménagement	Point(s) de contrôle Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions. Photos de l'état initial avant travaux et contrôle sur place ou par photos après travaux. Vérification de la cohérence des factures acquittées ou des pièces de valeur probante équivalente.
--	--

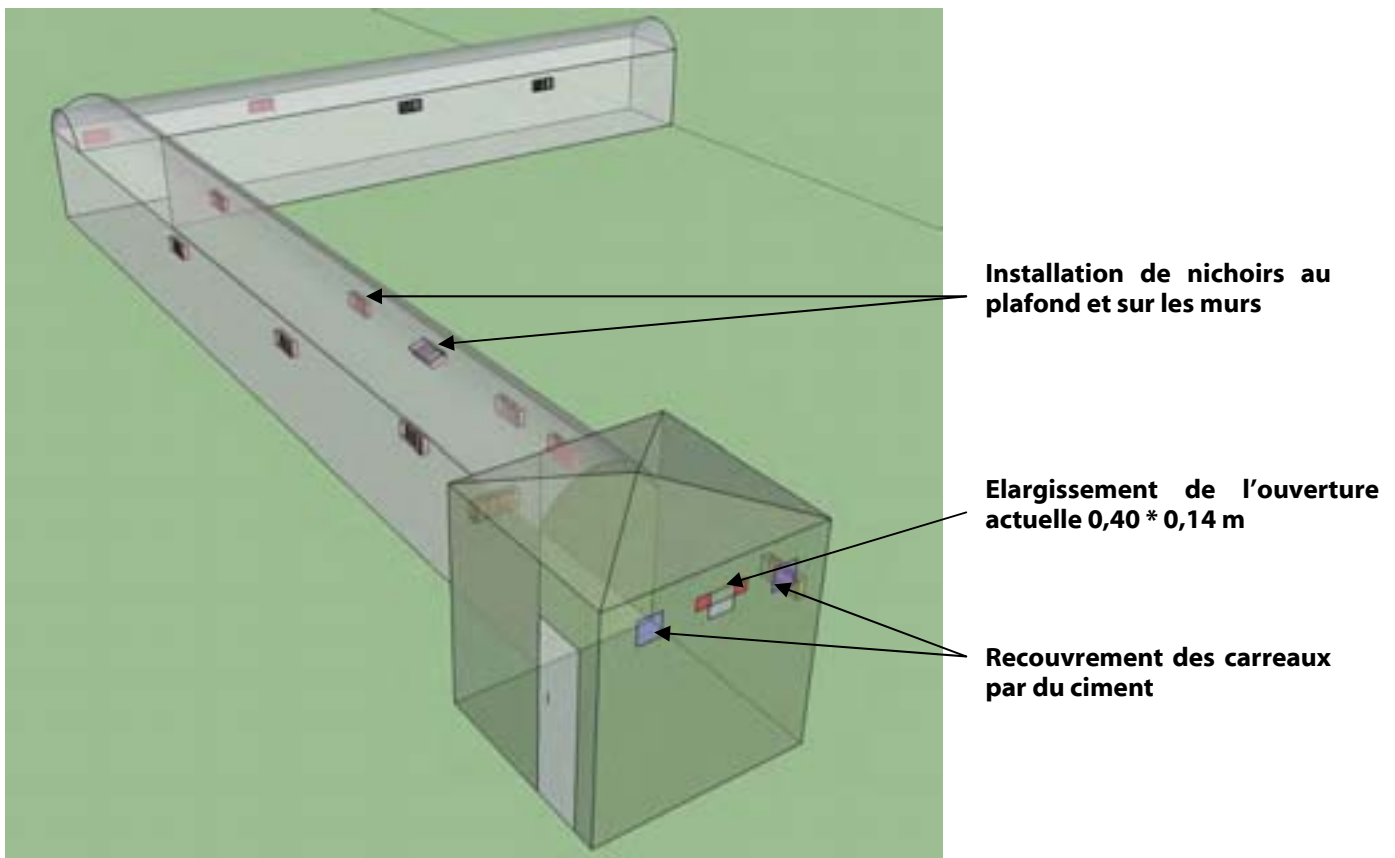


Figure 10 : Aménagement de la galerie de captage d'eau du Bois de la Brancarde

ACTION GH06 **	Aménagement des halles de Darney	Objectifs : B.2, B.3
--------------------------	---	--------------------------------

<p>Description de l'action</p> <p>Les halles de Darney, occupées par une petite nurserie de Grand Murin, peuvent être aménagées. Les aménagements proposés ne doivent pas concerner les zones actuellement occupées par la nurserie (Figure 12). Seuls les secteurs non utilisés après deux années de suivis ou occupés de façon réduite pourront être améliorés.</p> <p>Ainsi, les conditions thermiques pourront être diversifiées en installant des caissons procurant des conditions thermiques variées (Figure 11). Le Grand Murin recherchant des volumes assez importants, ces aménagements ne devront pas réduire de façon notable le volume disponible. Une partie des ouvertures pourra être fermée pour contribuer à cette diversification d'ambiance.</p> <p>Les matériaux utilisés doivent être inertes et non traités. Les travaux doivent être réalisés entre octobre et mars.</p> <p>Le suivi scientifique prévu dans l'action SE01 permettra d'évaluer l'efficacité des aménagements. Ainsi, lors des comptages, avant et après aménagement, il est souhaitable de localiser la nurserie. Ces informations permettront d'évaluer l'efficacité des mesures engagées. Des sondes thermiques et hygrométriques pourront être installées (zone aménagée et zone témoin) afin d'analyser les résultats collectés et de rédiger un retour d'expérience à l'issue de l'application du Docob (action SE02).</p> <p>Un panneau d'information pourra être installé dans l'office de tourisme ou la mairie. En effet, il est souligné que l'installation d'un panneau dans les halles représente indirectement une certaine menace sur les chiroptères.</p>	<p>Espèce inscrite à l'annexe II de la DHFF :</p> <p>Grand Murin</p> <p>Gîte à chiroptères :</p> <p>Halles de Darney</p> <p>Parcelle concernée :</p> <p>C 214 commune de Darney</p>
--	--

Contrat Natura 2000	
Mesure A32323P Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site	
Engagements rémunérés	
- Réalisation de l'aménagement - Etudes et frais d'experts	
Engagements non rémunérés	
RC01 : Eviter le dérangement dans les gîtes en période de présence des chiroptères EG01 : Permettre l'accès aux gîtes pour les suivis et les études scientifiques EG02 : Conserver l'intégrité des gîtes à chiroptères EG03 : Prévenir l'animateur et le maître d'ouvrage en cas de travaux sur la parcelle EG04 : Ne pas réaliser de travaux durant la période de présence des chiroptères - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)	

Maître d'ouvrage potentiel	Mise en œuvre potentielle	Partenaires potentiels
Commune de Darney	CPEPESC Lorraine Entreprise spécialisée	CG 88, CPEPESC Lorraine, codecoms, CSL

Moyens de financements	Modalités
A32323P (323-B du PDRH) 50 % FEADER et 50 % MEDDTL	Sur devis (réf : circulaire DNP/SDEN du 21 novembre 2007) L'aide est versée au bénéficiaire après réalisation de l'action sur production des justificatifs nécessaires à la mise en paiement.

Actions	Temps estimé en jours	Coût estimé en €
Temps de travail	3 jours	1 500
Fournitures	-	500
Accompagnement par un expert	1 jour	500
Totaux	4 jours	2 500

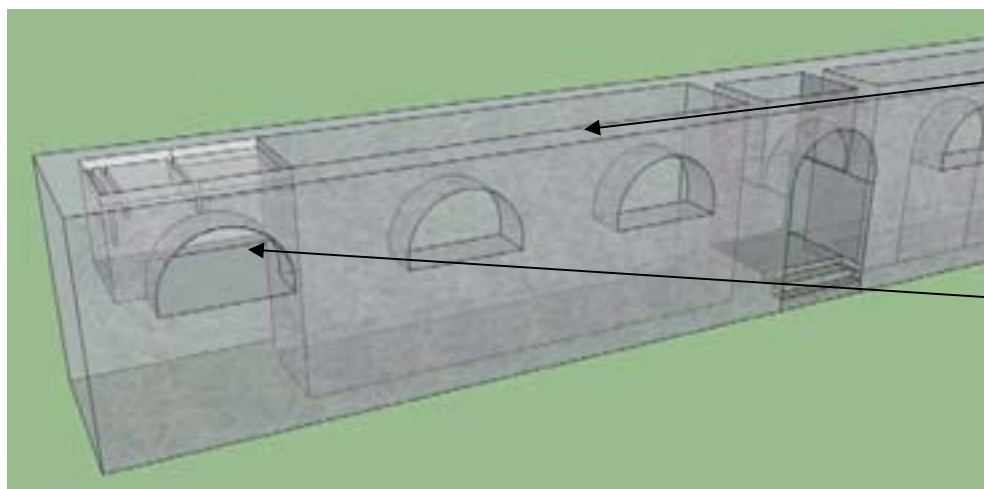
Echéancier					
Année N	Année N +1	Année N +2	Année N +3	Année N +4	Année N +5

Indicateur(s) de suivi	Point(s) de contrôle
Suivi du gîte par l'action SE01 et SE02 afin de	Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions. Photos de l'état initial avant travaux et contrôle sur place ou par photos

contrôler l'efficacité de l'aménagement

après travaux.

Vérification de la cohérence des factures acquittées ou des pièces de valeur probante équivalente.



Préserver les zones actuellement occupées

Aménager les zones non occupées en diversifiant les conditions thermiques et en diminuant la luminosité

Figure 12 : Localisation des aménagements à réaliser au niveau des halles de Darney

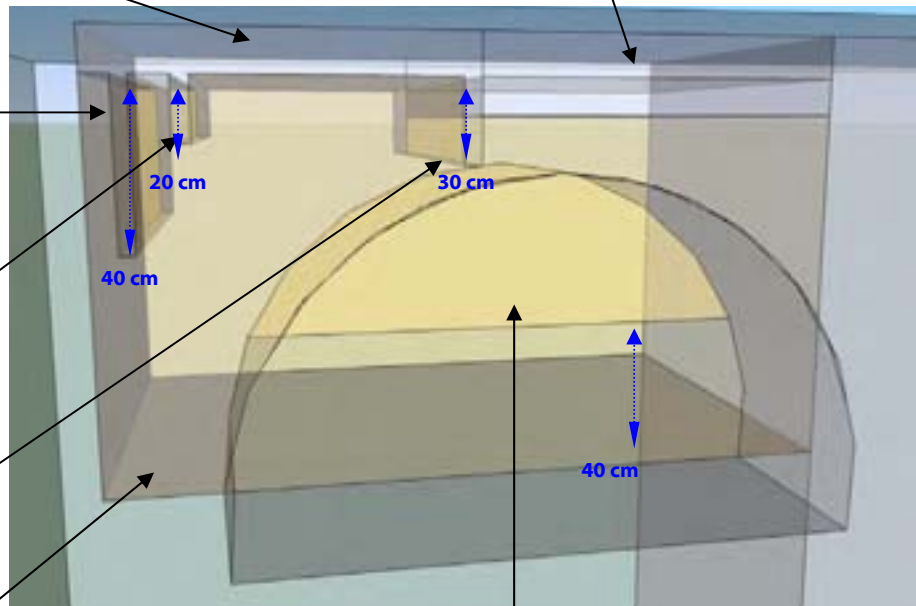
Isoler la moitié du volume avec du bois. Installer un grillage de section carré (< 1 cm) au plafond

Isoler la moitié du volume avec des matériaux isolant et du bois. Installer des tasseaux section 3 * 3 cm tout les 10 cm au plafond

Installer une planche de 40 cm en laissant un écart de 4 cm avec le coffre

Installer une planche de 20 cm en laissant un écart de 8 cm avec la précédente

Installer une planche de 30 cm au centre du coffre



Coffre en bois avec une protection en plastique au sol

Installer une planche limitant les mouvements d'air et la pénétration de la lumière en préservant un accès de 40 cm

Figure 11 : Détail des aménagements à réaliser

ACTION GH07 **	Aménagement de la remise du château de Châtillon-sur-Saône	Objectifs : B.3, B.4
Description de l'action La remise du château de Châtillon-sur-Saône est occupée par la plus importante nurserie de Grand Murin du département. La présence d'une telle colonie engendre certains désagréments notamment avec la production importante de guano. Des aménagements sont à mettre en place afin de faciliter le nettoyage et de maintenir durablement la cohabitation avec le propriétaire. Du linoléum doit être installé au sol dans la zone de la remise occupée par la colonie, ainsi que des bâches pour protéger le matériel entreposé. L'installation des aménagements se déroulera durant la période d'absence des chauves-souris, c'est-à-dire d'octobre à mars.		Espèce inscrite à l'annexe II de la DHFF : Grand Murin Vespertilion à oreilles échancrées Gîte à chiroptères : Remise du château de Châtillon-sur-Saône Parcelle concernée : AB 115 commune de Châtillon-sur-Saône

Contrat Natura 2000	
Mesure A32323P Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site	
Engagements rémunérés - Réalisation de l'aménagement - Etudes et frais d'experts	
Engagements non rémunérés RC01 : Eviter le dérangement dans les gîtes en période de présence des chiroptères EG01 : Permettre l'accès aux gîtes pour les suivis et les études scientifiques EG02 : Conserver l'intégrité des gîtes à chiroptères EG03 : Prévenir l'animateur et le maître d'ouvrage en cas de travaux sur la parcelle EG04 : Ne pas réaliser de travaux durant la période de présence des chiroptères - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)	

Maître d'ouvrage potentiel Propriétaire privé	Mise en œuvre potentielle CPEPESC Lorraine Entreprise spécialisée	Partenaires potentiels CG 88, CPEPESC Lorraine, CSL
---	--	---

Moyens de financements A32323P (323-B du PDRH) 50 % FEADER et 50 % MEDDTL	Modalités Sur devis (réf : circulaire DNP/SDEN du 21 novembre 2007) L'aide est versée au bénéficiaire après réalisation de l'action sur production des justificatifs nécessaires à la mise en paiement.
--	--

Actions	Temps estimé en jours	Coût estimé en €
Temps de travail	2 jours	1 000
Fournitures	-	500
Totaux	2 jours	1 500

Echéancier					
Année N	Année N +1	Année N +2	Année N +3	Année N +4	Année N +5

Indicateur(s) de suivi Suivi du gîte par l'action SE01	Point(s) de contrôle Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions. Photos de l'état initial avant travaux et contrôle sur place ou par photos après travaux. Vérification de la cohérence des factures acquittées ou des pièces de valeur probante équivalente.
--	--

ACTION GH08 ★	Aménagement du gîte de Bains-les-Bains	Objectifs : B.1, B.3, B.4
-------------------------	---	-------------------------------------

<p>Description de l'action</p> <p>Une nurserie de Grand Murin est présente à Bains-les-Bains. Il est nécessaire d'installer du linoléum au sol ainsi que des bâches en plastique pour protéger les installations du guano dans la zone occupée par la colonie.</p> <p>L'installation des aménagements se déroulera durant la période d'absence des chauves-souris, c'est-à-dire d'octobre à mars.</p>	<p>Espèce inscrite à l'annexe II de la DHFF :</p> <p>Grand Murin</p> <p>Gîtes à chiroptères :</p> <p>Bains-les-Bains.</p> <p>Parcelles concernées :</p> <p>-</p>
--	---

Contrat Natura 2000	
Mesure A32323P Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site	
Engagements rémunérés	
- Réalisation de l'aménagement - Etudes et frais d'experts	
Engagements non rémunérés	
RC01 : Eviter le dérangement dans les gîtes en période de présence des chiroptères EG01 : Permettre l'accès aux gîtes pour les suivis et les études scientifiques EG02 : Conserver l'intégrité des gîtes à chiroptères EG03 : Prévenir l'animateur et le maître d'ouvrage en cas de travaux sur la parcelle EG04 : Ne pas réaliser de travaux durant la période de présence des chiroptères - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)	

Maître d'ouvrage potentiel	Mise en œuvre potentielle	Partenaires potentiels
Propriétaire privé	CPEPESC Lorraine Entreprise spécialisée	CG 88, CPEPESC Lorraine, CSL

Moyens de financements	Modalités
A32323P (323-B du PDRH) 50 % FEADER et 50 % MEDDTL	Sur devis (réf : circulaire DNP/SDEN du 21 novembre 2007) L'aide est versée au bénéficiaire après réalisation de l'action sur production des justificatifs nécessaires à la mise en paiement.

Actions	Temps estimé en jours	Coût estimé en €
Temps de travail	2 jours	1 000
Fournitures	-	500
Totaux	2 jours	1 500

Echéancier					
Année N	Année N +1	Année N +2	Année N +3	Année N +4	Année N +5

Indicateur(s) de suivi	Point(s) de contrôle
Suivi du gîte par l'action SE01	Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions. Photos de l'état initial avant travaux et contrôle sur place ou par photos après travaux. Vérification de la cohérence des factures acquittées ou des pièces de valeur probante équivalente.

ACTION GH09 ***	Création d'accès permanents pour deux sites d'hivernation	Objectifs : B.1
---------------------------	--	---------------------------


	<p>Description de l'action</p> <p>Deux gîtes d'hivernages du site Natura 2000 ne sont plus accessibles aux chiroptères de façon permanente. L'intérêt de cette action est de rendre les gîtes accessibles de façon permanente aux chauves-souris. Les deux sites sont actuellement fermés par des portes en bois et la création d'une ouverture de 40 * 14 cm, située dans la partie supérieur de la porte, leur permettra un passage aisé en vol (Figure 13).</p> <p>Au vue du faible coût de l'action aucun financement n'est justifié. De même, l'accompagnement par un expert chiroptérologue n'est pas proposé.</p>	<p>Espèce inscrite à l'annexe II de la DHFF :</p> <p>Petit Rhinolophe Barbastelle d'Europe</p> <p>Gîtes à chiroptères :</p> <p>Cave du parc château de Châtillon-sur-Saône Cave de la cure de Châtillon-sur-Saône</p> <p>Parcelles concernées :</p> <p>AB 103 et AB 274 commune de Châtillon-sur-Saône</p>
---	---	---

Figure 13 : Ouverture favorable au passage des chauves-souris
Source : Deux-Sèvres Nature Environnement 2007

<p>Maitre d'ouvrage potentiel</p> <p>Propriétaire privé Commune de Châtillon-sur-Saône</p>	<p>Mise en œuvre potentielle</p> <p>Propriétaire privé Commune de Châtillon-sur-Saône</p>	<p>Partenaires potentiels</p> <p>CPEPESC Lorraine, CSL</p>
---	--	---

<p>Moyens de financements</p> <p>Néant</p>	<p>Modalités</p> <p>Néant</p>
---	--------------------------------------

Echéancier					
Année N	Année N +1	Année N +2	Année N +3	Année N +4	Année N +5

<p>Indicateur(s) de suivi</p> <p>Suivi du gîte par l'action SE01</p>	<p>Point(s) de contrôle</p> <p>Néant</p>
---	---

ACTION SE01 ***	Réaliser les suivis hivernaux et estivaux	Objectifs : F.1, F.2, G.3
---------------------------	--	-------------------------------------

<p>Description de l'action</p> <p>L'objectif est d'assurer la surveillance de l'état de conservation des espèces citées à l'annexe II prévue par l'article 11 de la DHFF. Les effectifs et les tendances des populations des espèces chiroptères ayant motivé la désignation du site Natura 2000 doivent être évalués.</p> <p>Les populations de chiroptères peuvent être soumises à de multiples variations : échanges entre colonies, variations climatiques interannuelles. Afin d'obtenir le maximum d'information nécessaire à l'évaluation de l'état de conservation, chaque gîte doit être suivi une fois par an et par période biorythmique. Les comptages sont principalement réalisés durant les périodes de mise bas et d'hivernage selon les gîtes, ce qui permet en partie d'évaluer le succès reproducteur des nurseries.</p> <p>Depuis la découverte des gîtes, pour la plupart en 2001, le suivi est réalisé par des bénévoles de la CPEPESC Lorraine, le CSL et l'ONCFS. Afin de maintenir le même protocole d'observations ainsi qu'une relation de confiance avec les propriétaires, les suivis doivent être réalisés par les mêmes observateurs. Actuellement les suivis des sites Natura 2000 sont financés via le plan de restauration des chiroptères de Lorraine.</p>	<p>Espèces d'intérêt communautaire : Toutes les espèces de chauves-souris</p> <p>Gîtes à chiroptères : Ensemble des gîtes</p>
--	---

Maître d'ouvrage potentiel Service de l'Etat (DREAL)	Mise en œuvre potentielle CPEPESC Lorraine CSL ONCFS	Partenaires potentiels CG 88, communes, CPEPESC Lorraine, CSL, Propriétaires privés
--	--	---

Actions	Temps estimé en jours	Coût en €	Moyens de financements
Suivi des sites d'hibernation	6 jours	3 000	Etat (MEADDT) (323-A du PDRH) PRCL CG 88
Suivi des nurseries	6 jours	3 000	
Rédaction du rapport annuel	3 jours	1 500	
Totaux	15 jours	7 500	

Echéancier					
Année N	Année N +1	Année N +2	Année N +3	Année N +4	Année N +5

Indicateur(s) de suivi Pourcentage de gîtes suivis chaque année Nombre de données collectées	Point(s) de contrôle Rapports de suivi Bilan final du Docob
---	--

ACTION SE02 **	Suivi et évaluation des actions menées dans le cadre du Docob	Objectifs : F.1, F.2
--------------------------	--	--------------------------------

<p>Description de l'action :</p> <p>Les mesures mises en œuvre par le biais des contrats doivent faire l'objet d'un suivi afin d'évaluer leur impact sur les espèces d'intérêt communautaire. Ainsi, cette mesure est liée à l'état de conservation des espèces suivies dans le cadre de la mesure SE01.</p> <p>En effet, lors des suivis, il est nécessaire d'apporter des compléments d'information concernant les comportements des chiroptères face aux nouveaux aménagements. Par exemple, situer les positions des individus avant et après aménagement et analyser les tendances des effectifs ainsi que le succès reproducteur en relation avec les températures et l'hygrométrie relevées au sein des gîtes aménagés. Pour cela, il est nécessaire d'installer des sondes dans les gîtes suivants: halles de Darney, église de Gignéville, mairie de Monthureux-sur-Saône et d'identifier lors du suivi les différents aménagements utilisés.</p> <p>Un retour d'expérience à l'issue de la durée de l'application du Docob devra être présenté afin d'analyser l'efficacité des actions engagées. Il pourra être diffusé pour guider de nouveaux projets d'aménagement liés à la problématique des chiroptères en mettant en avant l'efficacité des différents aménagements mis en place. Ce retour d'expérience devra être réalisé par la structure en charge des suivis afin d'avoir la meilleure analyse du comportement des chauves-souris face aux actions engagées.</p>	<p>Espèces d'intérêt communautaire :</p> <p>Toutes les espèces d'intérêt communautaire de Lorraine</p> <p>Gîtes à chiroptères :</p> <p>Ensemble des gîtes</p>
--	---

<p>Maître d'ouvrage potentiel</p> <p>Service de l'Etat (DREAL) Collectivité animatrice</p>	<p>Mise en œuvre potentielle</p> <p>Collectivités animatrice CPEPESC Lorraine CSL</p>	<p>Partenaires potentiels</p> <p>bénéficiaires des contrats et de la charte, CPEPESC Lorraine, CSL</p>
---	--	---

Actions	Temps estimé en jours	Coût en €	Moyens de financements
Analyse des données collectées dans la mesure SE01	3 jours	1 500	Etat (MEADDT) (323-A du PDRH) et Europe (FEDER)
Rédaction d'un recueil d'expérience	6 jours	3 000	
Totaux	9 jours	4 500	

Echéancier					
Année N	Année N +1	Année N +2	Année N +3	Année N +4	Année N +5

<p>Indicateur(s) de suivi</p> <p>Suivi des gîtes par l'action SE01 afin de contrôler l'efficacité des mesures engagées</p>	<p>Point(s) de contrôle</p> <p>Bilan annuel du suivi des actions Bilan final Recueil d'expérience</p>
---	--

ACTION AC01 **	Etudier les terrains de chasse d'une nurserie de Grand Murin	Objectifs : A.2, B.1, C.1, G.2
--------------------------	---	--

<p>Description de l'action</p> <p>Le site Natura 2000 ne concerne que des gîtes ponctuels occupés par des chiroptères. La prise en compte des territoires de chasse est essentielle au maintien voire à l'amélioration de l'état de conservation des chiroptères du site Natura 2000. L'identification des terrains de chasse peut permettre de proposer une extension du site Natura 2000 de façon cohérente avec l'objectif de conservation des espèces ayant motivé la désignation du site Natura 2000. La méthode couramment utilisée pour identifier ces zones de chasse est le radiopistage. Ce genre d'étude chronophage nécessite deux périodes d'étude pour cerner de façon correcte le comportement des chauves-souris. De plus, il est nécessaire d'être au minimum 3 personnes durant l'ensemble de la période d'étude.</p> <p>La seule espèce du site Natura 2000 susceptible d'être étudiée est le Grand Murin. La nurserie de Vespertilion à oreilles échancrées est trop petite pour être étudiée sans porter préjudice à l'état de conservation de la population. D'autre part, le Petit Rhinolophe a déjà été étudié en Lorraine (Jouan <i>et al.</i> 2008). Les résultats de cette étude devront être associés à la cartographie des terrains de chasse potentiels prévus dans l'action AC02.</p> <p>Une première partie de l'étude vise à identifier les secteurs exploités durant la période de gestation (autour du 15 mai), la seconde s'attarde sur des femelles allaitantes ou post-allaitantes (juillet - août). Des jeunes de l'année pourront aussi être suivis. L'objectif est de cerner les terrains de chasse fréquentés par les femelles reproductrices d'une nurserie du site Natura 2000 sur lesquelles la dynamique de la population repose. Ainsi, les chauves-souris sont capturées à sortie des gîtes à l'aide de filet japonais puis équipées d'un radio-émetteur et suivies durant toute leur durée d'activité nocturne. L'étude portera sur une seule nurserie avec un suivi au minimum de 5 individus par session. Les résultats seront étendus aux autres nurseries dans le cadre de la cartographie des territoires de chasse prévue par l'action AC02.</p> <p>Ce genre d'étude nécessite des autorisations de capture de chiroptères. Un rapport présentant les résultats de l'étude et les actions à engager en faveur de la préservation des habitats sera rendu. Le rôle de l'animateur sera de sensibiliser les acteurs du territoire concernés par les zones de chasse identifiés et d'engager une dynamique de préservation via les différents outils qu'il jugera opportun.</p>	<p>Espèce inscrite à l'annexe II de la DHFF : Grand Murin</p> <p>Gîtes à chiroptères : Bains-les-Bains Remise du château de Châtillon-sur-Saône Halles de Darney Ecole de Fontenoy-le-Château</p>
--	---

Maitre d'ouvrage potentiel Service de l'Etat (DREAL)	Mise en œuvre potentielle Bureaux d'études CPEPESC Lorraine	Partenaires potentiels Associations, CG 88, codecoms, communes, CRPF, ONF, propriétaires privés
--	--	---

Actions	Temps estimé en jours	Coût en €	Moyens de financements Etat (MEADDT) (323-A du PDRH) et Europe (FEADER)
Préparation	5 jours	2 500	
Nuits de radiopistage	60 jours + bénévoles	30 000	
Analyse des données	7 jours	3 500	
Cartographie	20 jours	10 000	
Rédaction du rapport	10 jours	5 000	
Achat de matériel de radiopistage		3 000	
Frais kilométriques et d'hébergement		4 000	
Totaux	102 jours	58 000	

Echéancier					
Année N	Année N+1	Année N+2	Année N+3	Année N+4	Année N+5

Evaluation	
Indicateur(s) de suivi Nombre de chauves-souris étudiées Nombre de terrains de chasse identifiés	Point(s) de contrôle Rapport d'étude Facture des prestataires

ACTION AC02 **	Cartographier les terrains de chasse potentiels autour des nurseries	Objectifs : C.1, G.2
--------------------------	---	--------------------------------

<p>Description de l'action</p> <p>L'objectif est de préserver la qualité du paysage et de l'environnement dans le rayon d'action des différentes espèces ayant justifié la désignation du site Natura 2000 autour de leurs gîtes. En effet, la protection des chauves-souris se traduit par la préservation de leurs gîtes de transit, d'estivage, d'hivernage et de mise bas mais aussi de l'ensemble du territoire qu'elles utilisent.</p> <p>La cartographie des habitats de chasse potentiellement favorables au Petit Rhinolophe et au Grand Murin doit permettre aux actions AN03 et AN04 d'être les plus efficaces possibles. Ainsi, cet outil va permettre d'identifier les corridors (haies, lisières etc.) et zones de chasse potentiellement favorables aux chiroptères.</p> <p>La cartographie des terrains de chasse potentiels devra être réalisée en deux temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cartographie dans un premier temps des terrains de chasse et corridors du Petit Rhinolophe (Année N+1) dans un rayon de 5 km autour des nurseries (rayon d'action des Petits Rhinolophes étudiés en Lorraine (Jouan <i>et al.</i> 2008), c'est-à-dire autour des communes de Châtillon-sur-Saône, Gignéville, Monthureux-sur-Saône et Tignécourt. Cette cartographie servira de base pour la veille environnementale réalisée par la structure animatrice. - Cartographie dans un second temps des terrains de chasse du Grand Murin (N+ 4) afin d'intégrer les résultats de l'action AC01. En effet, la cartographie devra être produite selon les résultats obtenus par l'étude des territoires de chasse menée dans le cadre de l'action AC01, en appui avec la bibliographie et les dernières études réalisées dans d'autres régions françaises. Le rayon de la cartographie sera déterminé par le rayon d'action des individus suivis (bibliographie : 15 – 20 km). Les nurseries concernées sont sur les communes de Bains-les-Bains, Châtillon-sur-Saône, Darney et Fontenoy-le-Château. <p>La méthodologie appliquée pour les deux cartographies devra s'inspirer des protocoles les plus régulièrement utilisés dans la cartographie des territoires de chasse (Barataud & Groupe Chiroptères SFEPM 2002b; Barataud & Groupe Chiroptères SFEPM 2002a) tout en intégrant les résultats des études lorraines concernant le Petit Rhinolophe (Jouan <i>et al.</i> 2008) et le Grand Murin prévue par l'action AC01.</p> <p>Un rendu intermédiaire est demandé et un rendu final sera fourni après la réalisation de l'action AC01.</p>	<p>Espèces d'intérêt communautaire :</p> <p>Grand Murin Petit Rhinolophe</p> <p>Gîtes à chiroptères :</p> <p>Bains-les-Bains Remise du Château de Châtillon-sur-Saône Halles de Darney Ecole de Fontenoy-le-Château Eglise de Gignéville Mairie de Monthureux-sur-Saône Maison de la Nature de Tignécourt</p>
---	---

<p>Maître d'ouvrage potentiel</p> <p>Service de l'Etat (DREAL)</p>	<p>Mise en œuvre potentielle</p> <p>Bureaux d'études Collectivité animatrice CPEPESC Lorraine CSL</p>	<p>Partenaires potentiels</p> <p>ONF, CRPF, CSL, codecoms, communes</p>
---	--	--

Actions	Temps estimé en jours	Coût en €	Moyens de financements
Digitalisation sous SIG	20 jours	10 000	Etat (MEADDT) (323-A du PDRH) et Europe (FEADER), Collectivités territoriales
Vérification terrain	6 jours	3 000	
Rédaction des rapports	3 jours	1 500	
Frais kilométriques		500	
Totaux	23 jours	15 000	

Echéancier					
Année N	Année N +1	Année N +2	Année N +3	Année N +4	Année N +5

Evaluation	
<p>Indicateur(s) de suivi</p>	<p>Point(s) de contrôle</p> <p>Rapport d'étude Rapport intermédiaire Facture des prestataires</p>

ACTION AC03 ★	Améliorer les connaissances sur les espèces et les connections entre les gîtes	Objectifs : B.5, C.2, F.1, G.2
-------------------------	---	--

<p>Description de l'action :</p> <p>La Barbastelle d'Europe et le Vespertilion de Bechstein sont présents dans les gîtes du site Natura 2000 seulement durant les périodes hivernale et de transit. Ces deux espèces mettent principalement bas dans des gîtes arboricoles. Dans le but de préserver les populations fréquentant le site Natura 2000, il est indispensable d'identifier les gîtes arboricoles et de proposer des mesures de gestion en adéquation avec les objectifs de conservation.</p> <p>La recherche de gîtes arboricoles nécessite d'utiliser la méthode de radiopistage. Pour cela, des femelles gestantes ou lactantes (mai, juin, juillet) sont capturées à l'aide de filets japonais et équipées de radio-émetteur. La localisation des nurseries se fait une fois que les femelles ont rejoint le gîte de parturition. Les captures se dérouleront à l'entrée et dans l'environnement immédiat des gîtes afin de cibler des individus du site Natura 2000. Ainsi, les gîtes concernés par cette étude sont la galerie de captage d'eau du Bois de la Brancarde de Vioménil, la grotte Saint-Martin d'Escles et le tunnel désaffecté de Regnévelle-Martinvelle. A chaque gîte, trois nuits de captures seront réalisées. Il sera possible d'équiper d'émetteur d'autres espèces d'intérêt communautaire, notamment le Vespertilion à oreilles échancrées qui est très mal connu dans le secteur de la Vôge.</p> <p>Chaque nouveau gîte devra être décrit et géo localisé. Un rapport présentant les résultats de l'étude et les actions à engager en faveur de la conservation des nurseries devra être présenté.</p> <p>Une démarche de préservation et de sensibilisation devra être engagée auprès des gestionnaires (ONF, privés) par l'animateur du site Natura 2000 suite à la remise de l'étude.</p> <p>La capture de chiroptères est réglementée, il est nécessaire de posséder l'autorisation de capture délivrée par le Préfet.</p>	<p>Espèces d'intérêt communautaire :</p> <p>Vespertilion de Bechstein Barbastelle d'Europe</p> <p>Gîtes à chiroptères :</p> <p>Vioménil Escles Regnévelle-Martinvelle</p>
--	---

Maitre d'ouvrage potentiel Service de l'Etat (DREAL)	Mise en œuvre potentielle Bureaux d'études CPEPESC Lorraine	Partenaires potentiels Communes, CRPF, ONF, privés
--	--	--

Moyens de financements Etat (MEADDT) et Europe (FEADER), collectivités territoriales
--

Actions	Temps estimé en jours	Coût en €	Moyens de financements
Préparation	1 jour	500	Etat (MEADDT) (323-A du PDRH) et Europe (FEADER), collectivités territoriales
Nuits de capture	9 jours	4 500	
Recherche des gîtes en journée et comptages	9 jours	4 500	
Rédaction du rapport d'étude	3 jours	1 500	
Achat de matériel de radiopistage		1 500	
Frais kilométriques		500	
Totaux	23 jours	12 500	

Echéancier					
Année N	Année N +1	Année N +2	Année N +3	Année N +4	Année N +5

Evaluation	
Indicateur(s) de suivi Nombre de gîtes localisés	Point(s) de contrôle Rapport d'étude Facture des prestataires Emploi du temps de l'animateur

ACTION AC04 ★	Identifier de nouveaux gîtes annexes	Objectifs : B.5, C.2, F.1, G.2
-------------------------	---	--

<p>Description de l'action</p> <p>Les chauves-souris réalisent de nombreux échanges entre colonies. Ces échanges contribuent au maintien de la diversité génétique nécessaire à la survie d'une population. Dans un objectif de conservation, il est essentiel de préciser la dynamique de la population locale au-delà de celle présente au sein du site Natura 2000. En effet, la préservation de la population de chiroptères du secteur de la Vôge contribue au maintien voire à l'amélioration de l'état de conservation des espèces du site Natura 2000.</p> <p>En 2001, une campagne de prospection a été réalisée. Depuis, quelques prospections ponctuelles sont réalisées, dans le secteur de la Vôge, par des bénévoles de la CPEPESC Lorraine. Les annexes 19 à 23 présentent l'état des connaissances actuelles et permettront d'orienter les prospections.</p> <p>La recherche de nouveaux gîtes sera réalisée sur les quatre communautés de communes concernées par le site Natura 2000. La découverte de nouveaux sites sera intégrée à la prochaine mise à jour du Docob et utilisée pour la proposition d'extension du périmètre Natura 2000 prévue par l'action AN03.</p> <p>Différents moyens pourront être utilisés par l'animateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'enquêtes avec les écoles - Articles dans les bulletins communaux et intercommunaux - Articles dans la lettre de liaison « infosite » - Prospections des bâtiments des collectivités territoriales et des ouvrages d'art susceptibles d'être prochainement rénovés <p>La priorité sera donnée à la commune de Morizécourt dans l'objectif de localiser le nouveau gîte occupé par la nurserie qui fréquentait les combles de la mairie-école. A la fin de la première phase d'animation, un bilan devra être produit.</p>	<p>Espèces d'intérêt communautaire :</p> <p>Toutes les espèces d'intérêt communautaire de Lorraine</p>
---	---

Maitre d'ouvrage potentiel Service de l'Etat (DREAL) Collectivité animatrice	Mise en œuvre potentielle Collectivité animatrice	Partenaires potentiels CPEPESC Lorraine, CSL, codecoms, communes
---	---	--

Actions	Temps estimé en jours	Coût en €	Moyens de financements
Prospections	10 jours	5 000	Etat (MEADDT) (323-A du PDRH) et Europe (FEDER), collectivités territoriales
Mise en place des enquêtes	10 jours	5 000	
Totaux	20 jours	10 000	

Echéancier					
Année N	Année N +1	Année N +2	Année N +3	Année N +4	Année N +5

Evaluation	
<p>Indicateur(s) de suivi</p> <p>Nombre de nouveaux gîtes identifiés Nombre de sites expertisés Nombre d'enquêtes réalisées</p>	<p>Point(s) de contrôle</p> <p>Bilan final Emploi du temps de l'animateur</p>

ACTION CS01 ***	Réaliser des animations sur les chauves-souris	Objectifs : D.1, D.3
---------------------------	---	--------------------------------

<p>Description de l'action</p> <p>Les chauves-souris sont encore des animaux mal connus. Dans des objectifs de sensibilisation sur le thème des chiroptères et de communication spécifique au site Natura 2000, des animations doivent se dérouler sur le territoire des quatre communautés de communes concernées par le périmètre du site Natura 2000.</p> <p>Ces animations ne pourront pas se dérouler dans les gîtes du site Natura 2000 au vu de la sensibilité des espèces et des sites. Cependant, des animations comportant des observations des chauves-souris en sortie de gîte ne sont pas à exclure, le dérangement dans ce cas étant plus faible. Les animations pourront être composées de deux parties, l'une en salle et la seconde en extérieur à la tombée de la nuit.</p> <p>Une animation par année est prévue pour le site Natura 2000 en réalisant des rotations au sein des communautés de communes. Les animations ne devront pas forcément se dérouler sur le territoire d'une commune concernée par un gîte, cependant il faut veiller à une certaine cohérence pour atteindre au maximum le public du territoire. La programmation des animations pourra être intégrée à la lettre de liaison « infosite » et publiée dans les journaux.</p> <p>Différents outils d'animation sont disponibles auprès de la CPEPESC Lorraine, notamment un diaporama et un DVD multimédia.</p>	<p>Espèces d'intérêt communautaire : Toutes les espèces d'intérêt communautaire de Lorraine</p> <p>Gîtes à chiroptères : Ensemble des gîtes</p>
---	---

Maitre d'ouvrage potentiel Collectivité animatrice	Mise en œuvre potentielle Collectivité animatrice CPEPESC Lorraine CSL Prestataires extérieurs : CPIE etc.	Partenaires potentiels CSL, CPEPESC Lorraine, CPIE, Office de tourisme
--	---	---

Actions	Nombre d'animation	Coût en €	Moyens de financements
Animations	6	3 000	Etat (MEADDT) (323-A du PDRH) Collectivités territoriales
Totaux	6	3 000	

Echéancier					
Année N	Année N +1	Année N +2	Année N +3	Année N +4	Année N +5

Indicateur(s) de suivi Nombre d'animations réalisées Nombre de personnes sensibilisées	Point(s) de contrôle Bilan annuel du suivi des actions Bilan final Facture des prestataires
---	---

ACTION CS02 **	Installer des panneaux de sensibilisation visant à limiter l'impact des usagers	Objectifs : D.1
--------------------------	--	---------------------------

<p>Description de l'action</p> <p>La mise en place de panneaux visant à informer les usagers dans un objectif de limiter l'impact de leurs activités sur les espèces de chiroptères d'intérêt communautaire du site Natura 2000 est nécessaire.</p> <p>Seuls les sites présentant des risques de dérangement peuvent bénéficier de cette mesure. En effet, les panneaux finançables sont ceux destinés aux utilisateurs qui risquent, par leur activité, d'aller à l'encontre de la gestion souhaitée. Cette mesure ne se substitue pas à la communication globale liée à la politique Natura 2000.</p> <p>Seul le gîte à chiroptères de la grotte d'Escles nécessite l'installation de deux panneaux de sensibilisation (l'un sur la grille prévue par la mesure GH02 et le second à l'entrée du site).</p> <p>Les autres gîtes du site Natura 2000 ne nécessitent pas de panneaux qui entrent dans le cadre de la prise en charge par la mesure A32326P. Cependant il est possible d'installer des panneaux de communication sur l'ensemble des gîtes à chiroptères du site Natura 2000 grâce à d'autres moyens de financement.</p> <p>La contractualisation de cette mesure ne peut se faire que si elle est accompagnée d'une autre mesure prévue par le biais d'un contrat.</p>	<p>Espèces d'intérêt communautaire :</p> <p>Toutes les espèces d'intérêt communautaire de Lorraine</p> <p>Gîtes à chiroptères :</p> <p>Grotte Saint-Martin d'Escles</p>
---	---

Contrat Natura 2000	
Mesure A32326P Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact	
Engagements rémunérés	
<ul style="list-style-type: none"> - Conception des panneaux - Fabrication - Pose et dépose saisonnière ou au terme du contrat s'il y a lieu - Rebouchage des trous laissés par les poteaux lors de la dépose - Entretien des équipements d'information - Etudes et frais d'expert 	
Engagements non rémunérés	
<ul style="list-style-type: none"> - Respect de la charte graphique ou des normes existantes - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire) 	

Maitre d'ouvrage potentiel	Mise en œuvre potentielle	Partenaires potentiels
Commune d'Escles Collectivité animatrice	Collectivité animatrice Prestataires extérieurs	CPEPESC Lorraine, CPIE, CSL, Office de tourisme

Moyens de financements	Modalités
A32326P (323-B du PDRH) 50 % FEADER et 50 % MEDDTL	Sur devis (réf : circulaire DNP/SDEN du 21 novembre 2007) L'aide est versée au bénéficiaire après réalisation de l'action sur production des justificatifs nécessaires à la mise en paiement.

Actions	Nombre de jours	Coût en €
Création du panneau	2,5 jours/ panneau	3 000
Fabrication du panneau	1000 euros/panneau	2 000
Installation du panneau	0,5 jours / panneau	500
Totaux	6 jours	5 500

Echéancier					
Année N	Année N +1	Année N +2	Année N +3	Année N +4	Année N +5

Indicateur(s) de suivi	Point(s) de contrôle
Nombre de panneaux prévus Nombre de panneaux installés	Photos de l'état initial avant travaux et contrôle sur place ou par photos après travaux Vérification de la cohérence des factures acquittées ou des pièces de valeur probante équivalente

ACTION CS03 ★	Mettre en place une exposition itinérante	Objectifs : D.1, D.2
-------------------------	--	--------------------------------

<p>Description de l'action</p> <p>La mise en place d'une exposition spécifique au site Natura 2000 « Gîtes à chiroptères de la Vôge » permet, en complément des actions menées dans le cadre des animations grand public (action CS 01), d'informer et de sensibiliser un large public et plus particulièrement les habitants du territoire. L'objectif est de répondre aux éventuelles questions des habitants et usagers du territoire face à la démarche Natura 2000 et aux chauves-souris.</p> <p>Cette exposition devra présenter la démarche Natura 2000 ainsi que les spécificités du site Natura 2000. Les enjeux et les objectifs du site seront développés ainsi que les actions de conservation engagées. Une exposition est disponible auprès de la DREAL Lorraine, cette exposition est modifiable et peut servir de base.</p> <p>Dans cette exposition, il sera primordial de présenter les gîtes à chiroptères du site Natura 2000. Il est intéressant de présenter les espèces qui fréquentent le site et leurs caractéristiques écologiques et biologiques. De même, il est important de mettre en avant les pratiques respectueuses qui contribuent au maintien des populations de chauves-souris.</p> <p>Cette exposition, installée dans les lieux publics, circulera de commune en commune pour être au plus près des habitants. Il est souhaitable qu'elle soit présente durant les animations dans les communes concernées. Elle pourra être empruntée, sous réserve de disponibilité, de façon gratuite par les structures intéressées du territoire.</p> <p>En complément, la CPEPESC Lorraine possède des outils de communication comprenant une exposition générale sur les chauves-souris et un DVD interactif qui pourront la compléter.</p>	<p>Espèces d'intérêt communautaire :</p> <p>Toutes les espèces d'intérêt communautaire de Lorraine</p> <p>Gîtes à chiroptères :</p> <p>Ensemble des gîtes</p>
--	---

<p>Maître d'ouvrage potentiel</p> <p>Collectivité animatrice</p>	<p>Mise en œuvre potentielle</p> <p>Collectivité animatrice CPEPESC Lorraine CSL Prestataires extérieurs : CPIE etc.</p>	<p>Partenaires potentiels</p> <p>CSL, CPEPESC Lorraine, CPIE, office de tourisme, syndicats d'initiative associations</p>
---	---	--

Actions	Temps estimé en jours	Coût en €	Moyens de financements
Création des supports	2 jours / panneau	1 000 € / panneau	Etat (MEADDT) (323-A du PDRH) Collectivités territoriales
Impression des supports		200 € / panneau	
Totaux	2 jours / panneau	1 200 € / panneau	

Echéancier					
Année N	Année N +1	Année N +2	Année N +3	Année N +4	Année N +5

<p>Indicateur(s) de suivi</p> <p>Nombre de panneaux réalisés Nombre de sites d'exposition</p>	<p>Point(s) de contrôle</p> <p>Bilan annuel du suivi des actions Bilan final Facture des prestataires Production des panneaux</p>
--	--

ACTION CS04 ★	Publication d'une lettre d'information « infosite »	Objectifs : D.1, D.2
-------------------------	--	--------------------------------

<p>Description de l'action</p> <p>La structure animatrice pourra mettre en place une lettre d'information annuelle « infosite ». Cette lettre est un outil qui permet de communiquer sur l'état de la mise en œuvre du Docob. Ainsi, l'objectif est de présenter l'ensemble des actions engagées et celles qui sont en devenir.</p> <p>L' « infosite » présentera les contrats et les chartes signés, le programme des animations et diffusera les changements en matière de réglementation concernant Natura 2000.</p> <p>Le document pourra être diffusé sur l'ensemble du territoire des quatre communautés de communes.</p> <p>Lors de sa rédaction, des organismes tels que l'office de tourisme pourront être associés.</p>	<p>Espèces d'intérêt communautaire :</p> <p>Toutes les espèces d'intérêt communautaire de Lorraine</p> <p>Gîtes à chiroptères :</p> <p>Ensemble des gîtes</p>
--	---

<p>Maître d'ouvrage potentiel</p> <p>Service de l'Etat (DREAL) Collectivité animatrice</p>	<p>Mise en œuvre potentielle</p> <p>Collectivité animatrice</p>	<p>Partenaires potentiels</p> <p>CPEPESC Lorraine, CPIE, CSL, office de tourisme</p>
---	--	---

Actions	Temps estimé en jours	Coût en €	Moyens de financements
Création des supports	12 jours	6 000	Etat (MEADDT) (323-A du PDRH) Collectivités territoriales
Impression des supports		A définir	
Totaux	12 jours	6 000	

Echéancier					
Année N	Année N +1	Année N +2	Année N +3	Année N +4	Année N +5

<p>Indicateur(s) de suivi</p> <p>Nombre de lettres d'information publiées</p>	<p>Point(s) de contrôle</p> <p>Bilan annuel du suivi des actions Bilan final</p>
--	---

ACTION CS05 ★	Mettre en place un système de vidéo transmission itinérant	Objectifs : D.1, D.2
-------------------------	---	--------------------------------

<p>Description de l'action</p> <p>Dans le cadre de la politique des Espaces Naturels Sensibles, le département des Vosges a acquis un système de vidéo transmission qui a été installé dans la nurserie de Grand Murin de l'école de Fontenoy-le-Château. Cette action a pu être mise en place par le plan de gestion du site (Philippe 2005).</p> <p>Le système de vidéosurveillance n'a pas servi durant plusieurs années du fait de la désertion temporaire de la nurserie. Cet outil à usage scientifique et pédagogique pourrait être installé de façon rotationnelle (changement chaque année ou tous les 2 ans) dans des gîtes à chiroptères classés ENS.</p> <p>En effet, il serait intéressant d'alterner la vidéo retransmission entre les sites de Fontenoy-le-Château et de Monthureux-sur-Saône afin de sensibiliser les scolaires mais aussi un plus large public. Selon les moyens techniques à disposition, une retransmission en ligne sur internet (sites internet des codecoms, du CG88) est envisageable.</p> <p>L'installation du matériel devra se faire avant l'arrivée des femelles gestantes, c'est-à-dire entre octobre et mars.</p>	<p>Espèces d'intérêt communautaire :</p> <p>Petit Rhinolophe Grand Murin</p> <p>Gîtes à chiroptères :</p> <p>Fontenoy-le-Château Monthureux-sur-Saône</p>
---	---

<p>Maitre d'ouvrage potentiel</p> <p>Collectivité animatrice CG 88</p>	<p>Mise en œuvre potentielle</p> <p>CG 88 CPEPESC Lorraine CSL Collectivité animatrice</p>	<p>Partenaires potentiels</p> <p>CG 88, Communes, CSL, CPEPESC Lorraine, office de tourisme</p>
---	---	--

Actions	Temps estimé en jours	Coût en €	Moyens de financements
Installation du matériel	3 jours	1 500	Etat (MEADDT) (323-A du PDRH) Collectivités territoriales
Gestion site internet	3 jours	1 500	
Totaux	6 jours	3 000	

Echéancier					
Année N	Année N +1	Année N +2	Année N +3	Année N +4	Année N +5

<p>Indicateur(s) de suivi</p> <p>Nombre d'installations réalisées Nombre de gîtes différents équipés</p>	<p>Point(s) de contrôle</p> <p>Bilan annuel du suivi des actions Bilan final</p>
---	---

ACTION CS06 ★	Améliorer et adapter des malettes pédagogiques afin d'intervenir dans les écoles des 4 communautés de communes concernées par le site Natura 2000	Objectifs : D.3
-------------------------	--	---------------------------

<p>Description de l'action</p> <p>Il est important de sensibiliser les scolaires à l'environnement puisque cette thématique fait partie intégrante de l'éducation. Ainsi, les enfants, grâce à l'éducation à l'environnement, développent des comportements qui dans le futur leur permettent de prendre part au développement durable et à la protection de la nature.</p> <p>Cette transmission se réalise par la mise en place d'ateliers de construction ou d'animations qui nécessitent des outils pédagogiques adaptés. Une mallette pédagogique simple sur les chauves-souris existe déjà. Cet outil pédagogique servira de base à l'animateur. Il sera amélioré et adapté aux spécificités du site Natura 2000.</p> <p>Cette mallette adaptée pourra circuler auprès des enseignants du territoire. Sur demande, l'animateur pourra intervenir selon ses disponibilités au sein des écoles des 4 codecoms du site Natura 2000 pour réaliser des animations sur le thème des chauves-souris. En complément, des ateliers de fabrication nichoirs à chauves-souris pourront être proposés.</p>	<p>Espèces d'intérêt communautaire :</p> <p>Toutes les espèces d'intérêt communautaire de Lorraine</p> <p>Gîtes à chiroptères :</p> <p>Ensemble des gîtes</p>
---	---

<p>Maître d'ouvrage potentiel</p> <p>Collectivité animatrice</p>	<p>Mise en œuvre potentielle</p> <p>Collectivité animatrice Prestataires extérieurs : CPIE etc.</p>	<p>Partenaires potentiels</p> <p>CPEPESC Lorraine, CPIE, CSL</p>
---	--	---

Actions	Temps estimé en jours	Coût en €	Moyens de financements
Création des supports	10 jours	5 000	Etat (MEADDT) (323-A du PDRH) et Europe (FEDER)
Animation dans les écoles	0.5 jours / animation	250	
Totaux minimum	10 jours + animation	5 000 + animation	

Echéancier					
Année N	Année N +1	Année N +2	Année N +3	Année N +4	Année N +5

<p>Indicateur(s) de suivi</p> <p>Nombre d'animations réalisées Nombre de personnes sensibilisées</p>	<p>Point(s) de contrôle</p> <p>Bilan annuel du suivi des actions Bilan final</p>
---	---

ACTION CS07 **	Former l'animateur et le personnel sur les chauves-souris	Objectif : B.4
--------------------------	--	---------------------------------

<p>Description de l'action</p> <p>La plupart des personnes connaissent très peu les chauves-souris et ignorent que ces animaux sont des mammifères protégés par la loi. Dans plusieurs gîtes du site Natura 2000, des contacts entre les hommes et les chauves-souris peuvent avoir lieu régulièrement et parfois poser des problèmes.</p> <p>Les deux sites les plus concernés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - A Bains-les-Bains. - A Monthureux-sur-Saône l'entreprise en charge de l'entretien de la chaudière de la mairie est confrontée à la présence des Petits Rhinolophes et dénie de réaliser l'entretien annuel. <p>Les activités professionnelles sont donc parfois difficilement réalisables selon les personnes intervenantes. Il est proposé de réaliser une formation auprès des personnes susceptibles d'être le plus souvent en contact avec les chauves-souris. Cette formation doit en premier lieu informer sur les chauves-souris et en second lieu porter sur le comportement à adopter selon les différentes situations.</p> <p>Une formation adaptée aux problématiques des deux sites cités précédemment doit avoir lieu sur chacun des gîtes à chiroptères.</p> <p>Les formations seront dispensées par un chiroptérologue et de préférence par une personne qui connaît les particularités des différents sites. L'animateur du site pourra participer à l'ensemble des formations organisées.</p>	<p>Espèces d'intérêt communautaire :</p> <p>Toutes les espèces d'intérêt communautaire de Lorraine</p>
---	---

Maitre d'ouvrage potentiel Service de l'Etat Collectivité animatrice	Mise en œuvre potentielle CPEPESC Lorraine	Partenaires potentiels Codecoms, communes
---	--	---

Actions	Temps estimé en jours	Coût en €	Moyens de financements
Formations aux professionnels	1 jours / formation	500	Etat (MEADDT) (323-A du PDRH)
Totaux minimum	2 jours	1 000	

Echéancier					
Année N	Année N +1	Année N +2	Année N +3	Année N +4	Année N +5

Evaluation	
Indicateur(s) de suivi Nombre formations prévues Nombre de formations réalisées Nombre de personnes formées	Point(s) de contrôle Bilan annuel Bilan final du Docob Emploi du temps de l'animateur

ACTION AN01 ***	Promouvoir les outils (charte, contrats) du Docob auprès des acteurs	Objectifs : E.2, G.2
---------------------------	---	--------------------------------

<p>Description de l'action :</p> <p>Dans le but d'assurer la mise en place des actions prévues dans le Docob, l'animateur doit promouvoir la contractualisation.</p> <p>Pour cela, il réalisera des entretiens avec les différents bénéficiaires en leur présentant les projets associés aux contrats Natura 2000. Il assistera les bénéficiaires dans l'instruction administrative des contrats. De ce fait, il vérifiera la transmission de l'ensemble des pièces nécessaires à la Direction Départementale des Territoires qui est le service instructeur.</p> <p>Une fois le dossier validé, l'animateur assistera la mise en œuvre du contrat et suivra la réalisation des travaux avec l'appui d'un expert chiroptérologue lorsque cela est stipulé dans le cahier des charges. Il s'assurera de la transmission des justificatifs et du versement de la subvention.</p> <p>Pour réaliser au mieux cette tâche, l'animateur devra acquérir les compétences nécessaires par le biais de formations s'il le souhaite.</p> <p>L'animateur devra promouvoir l'adhésion à la charte Natura 2000 auprès des propriétaires des gîtes à chiroptères.</p> <p>Enfin, il animera les comités de pilotage annuels et dressera le bilan de la contractualisation ainsi que de la mise en œuvre globale des actions prévues par le Docob.</p>	<p>Espèces d'intérêt communautaire :</p> <p>Toutes les espèces d'intérêt communautaire de Lorraine</p> <p>Gîtes à chiroptères :</p> <p>Ensemble des gîtes</p>
--	---

Maître d'ouvrage potentiel Communes, CG 88, propriétaires privés	Mise en œuvre potentielle Collectivité animatrice	Partenaires potentiels DREAL, DDT
--	---	---

Actions	Temps estimé en jours	Coût en €	Moyens de financements
Entretien avec les bénéficiaires et montage des contrats	8 jours	4 000	Etat (MEADDT) (323-A du PDRH) et Europe (FEDER, FEADER)
Accompagnement dans la mise en œuvre et suivi des dossiers	8 jours	4 000	
Présentation de la charte	6 jours	3 000	
Mise en place de la charte	6 jours	3 000	
Totaux	28 jours	14 000	

Echéancier					
Année N	Année N +1	Année N +2	Année N +3	Année N +4	Année N +5

Evaluation	
<p>Indicateur(s) de suivi</p> <p>Nombre de chartes signées Nombre de contrats signés</p>	<p>Point(s) de contrôle</p> <p>Bilan annuel Bilan final Emploi du temps de l'animateur</p>

ACTION AN02 ***	Identifier et suivre les projets soumis à évaluation incidences Natura 2000	Objectifs : E.2, G.2
---------------------------	--	--------------------------------

<p>Description de l'action</p> <p>L'animateur devra jouer un rôle primordial de veille environnementale et de conseiller auprès des communautés de communes, communes, propriétaires et porteurs de projets qui sont susceptibles d'être concernés par le volet réglementaire de l'évaluation des incidences Natura 2000.</p> <p>Pour cela, il devra communiquer, informer et sensibiliser les acteurs du territoire sur la démarche des études d'incidences.</p> <p>L'animateur devra identifier en amont les projets qui pourraient avoir un impact sur les populations de chiroptères du site Natura 2000 auprès des communautés de communes, communes et propriétaires dans un rayon de 15 km pour certains types de projets. Ainsi, il doit se placer comme référent local et anticiper les projets qui pourraient susciter des blocages.</p> <p>Il devra suivre la réalisation et la conclusion des évaluations des incidences en prenant connaissance des dossiers auprès des services instructeurs.</p> <p>Afin de réaliser au mieux ce rôle de veille, il est nécessaire que l'animateur prenne connaissance de l'ensemble des textes réglementaires et des guides méthodologiques actuellement disponibles. Il pourra participer aux différentes formations prodiguées sur les évaluations d'incidences Natura 2000.</p> <p>En cas de non respect de la législation, l'animateur devra prévenir les services de l'Etat.</p>	<p>Espèces d'intérêt communautaire :</p> <p>Toutes les espèces d'intérêt communautaire de Lorraine</p> <p>Gîtes à chiroptères :</p> <p>Ensemble des gîtes</p>
--	---

Maître d'ouvrage potentiel Service de l'Etat (DREAL)	Mise en œuvre potentielle Collectivité animatrice	Partenaires potentiels Bureaux d'études, CG88, codecoms, communes, DREAL, DTT
--	---	---

Actions	Temps estimé en jours	Coût en €	Moyens de financements
Identification des projets soumis à EIN	12 jours	6 000	Etat (MEADDT) (323-A du PDRH) et Europe (FEDER, FEADER)
Suivi des instructions	10 jours	5 000	
Formation	3 jours	1 500	
Totaux	25 jours	12 500	

Echéancier					
Année N	Année N +1	Année N +2	Année N +3	Année N +4	Année N +5

Evaluation	
Indicateur(s) de suivi	Point(s) de contrôle
Nombre de projet soumis à EIN prévus	Bilan annuel
Nombre de projet soumis à EIN réalisés	Bilan final
	Emploi du temps de l'animateur

ACTION AN03 **	Prendre en compte les possibilités de modification du périmètre du site	Objectif : B.5
--------------------------	--	--------------------------

<p>Description de l'action</p> <p>Afin de rendre le périmètre Natura 2000 cohérent avec les objectifs du Docob, il est nécessaire de proposer des axes d'extension du périmètre initial. Dans le cas du site Natura 2000 « Gîtes à chiroptères de la Vôge », lors de l'élaboration du Docob, il n'est pas apparu de nouveaux gîtes à chiroptères ou zones de chasse identifiées à proposer en extension.</p> <p>Cette démarche devra être accomplie à la fin de la première phase de mise en œuvre du Docob. En effet, suite aux différentes études préconisées par les actions AC01, AC02, AC03 et AC04, l'animateur disposera d'assez d'éléments pour proposer du périmètre d'extension en cohérence avec l'objectif de conservation des espèces de chiroptères.</p> <p>Ainsi, des extensions sur des zones à forts enjeux telles que les suivants pourront être proposées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des zones de cours d'eau et de vallées en prenant en compte l'ensemble des données relatives aux espèces et aux habitats d'intérêt communautaire des groupes floristiques et faunistiques (poissons, écrevisses, insectes, oiseaux etc.) dans l'optique de préserver des terrains de chasse et les connexions entre les gîtes du site Natura 2000. - Des zones boisées identifiées comme terrains de chasse ou/et accueillant des nurseries d'espèces arboricoles qui fréquentent le site Natura 2000 durant la période hivernale, prenant en compte les autres taxons d'intérêt communautaire afin de définir des surfaces forestières cohérentes. <p>Ainsi, le nouveau périmètre sera proposé dans six ans lors de l'évaluation du Docob. La prise en compte des corridors et de zones forestières permettra d'engager des mesures de gestion favorables aux chiroptères du site Natura 2000 en maintenant ou restaurant des secteurs favorables par le biais de contrats forestiers et de MAEt.</p> <p>Cependant, la proposition du nouveau périmètre devra s'accompagner d'une volonté des élus locaux et des acteurs du territoire (forestiers, agriculteurs et propriétaires privés). Pour arriver à cela, l'animateur devra communiquer et les sensibiliser durant la durée de l'animation du Docob.</p>	<p>Espèces inscrites à l'annexe II de la DHFF :</p> <p>Toutes les espèces d'intérêt communautaire de Lorraine</p> <p>Gîtes à chiroptères :</p> <p>Ensemble des gîtes</p>
--	--

<p>Maître d'ouvrage potentiel</p> <p>Collectivité animatrice Service de l'Etat</p>	<p>Mise en œuvre potentielle</p> <p>Collectivité animatrice</p>	<p>Partenaires potentiels</p> <p>Associations, CRPF, CSL, DREAL, DTT, ONEMA, ONF, PNR, etc.</p>
---	--	--

Actions	Temps estimé en jours	Coût en €	Moyens de financements
Synthèse des nouvelles données de chiroptères (actions AC 01 à 04)	2 jours	1 000	Etat (MEADDT) (323-A du PDRH) et Europe (FEDER, FEADER)
Synthèse des espèces et des habitats d'intérêt communautaire à proximité des gîtes	6 jours	3 000	
Sensibilisation des acteurs	6 jours	3 000	
Proposition de périmètre selon la volonté émergente	2 jours	1 000	
Totaux	16 jours	8 000	

Echéancier					
Année N	Année N +1	Année N +2	Année N +3	Année N +4	Année N +5

Evaluation	
<p>Indicateur(s) de suivi</p> <p>Proposition d'un nouveau périmètre</p>	<p>Point(s) de contrôle</p> <p>Bilan annuel Bilan final Emploi du temps de l'animateur</p>

ACTION AN04 **	Veiller à la prise en compte des chiroptères dans les démarches et projets locaux	Objectif : A.2, B.5, G.2
--------------------------	--	------------------------------------

<p>Description de l'action</p> <p>Le site Natura 2000 constitué de gîtes (ponctuels) ne prend pas en compte la réalité biologique des chiroptères qui ont besoin de terrains de gagnage et de repos. La structure animatrice devra veiller à la prise en compte du volet chiroptères dans les démarches et projets locaux afin d'intégrer au mieux les objectifs du Docob. Ainsi, l'animateur devra assurer une veille générale du territoire afin de répertorier les projets non soumis à évaluation d'incidences Natura 2000 qui pourront notamment impacter directement ou indirectement les terrains de chasse et corridors, et de suivre leur évolution.</p> <p>Pour réussir au mieux cette mission, la structure animatrice devra faire connaître le site Natura 2000 auprès de l'ensemble des communes dans un périmètre de 15 km du périmètre Natura 2000. Elle devra rappeler les enjeux de conservation aux différents acteurs du territoire qui sont liés aux différentes espèces de chauves-souris.</p> <p>Ainsi, les projets de développement territorial ayant une influence sur les corridors et les zones de chasse potentiellement favorables seront identifiés, ainsi que les projets pouvant directement porter atteinte à des gîtes potentiels.</p> <p>La cartographie réalisée dans le cadre de l'action AC02 permettra à l'animateur de localiser les enjeux et de conseiller au mieux ses interlocuteurs. Pour cela, l'animateur devra participer aux différentes réunions pour veiller à la prise en compte des objectifs du Docob et proposer des solutions alternatives.</p>	<p>Espèces d'intérêt communautaire :</p> <p>Toutes les espèces d'intérêt communautaire de Lorraine</p>
---	---

<p>Maître d'ouvrage potentiel</p> <p>Service de l'Etat (DREAL) Codecoms Communes</p>	<p>Mise en œuvre potentielle</p> <p>Collectivité animatrice</p>	<p>Partenaires potentiels</p> <p>Codecoms, communes, ONF, privés, Syndicat mixte du Pays et Scot</p>
---	--	---

Actions	Temps estimé en jours	Coût en €	Moyens de financements
Veille territoriale	6 jours	3 000	Etat (MEADDT) (323-A du PDRH) et Europe (FEDER, FEADER)
Participation aux réunions et conseil auprès des porteurs de projets	12 jours	6 000	
Totaux	18 jours	9 000	

Echéancier					
Année N	Année N +1	Année N +2	Année N +3	Année N +4	Année N +5

Evaluation	
<p>Indicateur(s) de suivi</p> <p>Nombre réunions assistées / organisées Nombre de projets ou actions collectives suivis</p>	<p>Point(s) de contrôle</p> <p>Bilan annuel Bilan final du Docob Emploi du temps de l'animateur</p>

ACTION AN05 **	Promouvoir les bonnes pratiques	Objectif : A.2, B.1, D.1
--------------------------	--	------------------------------------

<p>Description de l'action :</p> <p>Des mesures de gestion et des recommandations sont proposées dans le cadre de contrats Natura 2000 et de la charte. Ces outils n'interviennent que sur les gîtes au vu du périmètre actuel du site Natura 2000. Ils n'agissent pas sur les zones de chasse et les corridors de déplacement.</p> <p>En vue de préserver la qualité environnementale du territoire nécessaire au maintien voire à l'amélioration de l'état de conservation des espèces de chiroptères ayant justifié la désignation du site Natura 2000, des recommandations de bonne gestion sont proposées en paragraphe C4 du Docob. Cette liste non exhaustive doit orienter l'animateur dans son rôle de conseil auprès des différents acteurs du territoire.</p>	<p>Espèces d'intérêt communautaire :</p> <p>Toutes les espèces d'intérêt communautaire de Lorraine</p>
---	---

<p>Maître d'ouvrage potentiel</p> <p>Service de l'Etat (DREAL)</p>	<p>Mise en œuvre potentielle</p> <p>Collectivité animatrice</p>	<p>Partenaires potentiels</p> <p>Codecoms, communes ONF, syndicats mixtes de Pays et Scot</p>
---	--	--

Actions	Temps estimé en jours	Coût en €	Moyens de financements
Promouvoir les bonnes pratiques	12 jours	6 000	Etat (MEADDT) (323-A du PDRH) et Europe (FEDER, FEADER) Collectivités territoriales
Totaux	12 jours	6 000	

Echéancier					
Année N	Année N +1	Année N +2	Année N +3	Année N +4	Année N +5

Evaluation	
Indicateur(s) de suivi	Point(s) de contrôle
	Bilan annuel Emploi du temps de l'animateur

ACTION AN06 **	Gestion du Docob avec SUDOCO	Objectif généraux : E, F
--------------------------	-------------------------------------	------------------------------------

<p>Description de l'action :</p> <p>L'animateur du site Natura 2000 doit promouvoir les contrats et la charte, et accompagner les signataires dans leur démarche mais aussi gérer une base de données en relation avec cette contractualisation. Cette base de données en ligne est appelée SUDOCO. Elle permet de suivre la mise en œuvre des Docobs au niveau national mais aussi de garder en mémoire l'animation réalisée sur un site Natura 2000 en cas de changement d'animateur.</p> <p>Cet outil permet à la collectivité animatrice de constituer un tableau de bord de la mise en œuvre du Docob et de produire facilement des bilans. SUDOCO aide à l'évaluation du Docob lors de sa révision.</p> <p>Ainsi, la base de données doit contenir les principales informations du Docob qui sont issues du formulaire standard de données complété par l'animateur. La mise en place des contrats et l'adhésion à la charte y sont intégrées. L'accès à SUDOCO est protégé et seul l'ayant droit peut modifier les informations relatives au site Natura 2000 qu'il a en gestion.</p> <p>Un accès en mode lecteur permet de visualiser l'ensemble des données de SUDOCO en consultation. Cette base de données pourra ainsi servir à l'échange d'expériences entre animateurs de sites Natura 2000.</p> <p>Une formation à l'utilisation de SUDOCO sera prodiguée par la DREAL Lorraine à l'animateur.</p>	<p>Espèces d'intérêt communautaire :</p> <p>Toutes les espèces d'intérêt communautaire de Lorraine</p>
--	---

Maitre d'ouvrage potentiel Service de l'Etat (DREAL)	Mise en œuvre potentielle Collectivité animatrice	Partenaires potentiels DREAL, DDT
--	---	---

Actions	Temps estimé en jours	Coût en €	Moyens de financements
Formation à SUDOCO	2 jours	1 000	Etat (MEADDT) (323-A du PDRH) et Europe (FEDER, FEADER)
Renseigner SUDOCO	2 jours	1 000	
Mises à jour de SUDOCO	4 jours	2 000	
Totaux	8 jours	4 000	

Echéancier					
Année N	Année N +1	Année N +2	Année N +3	Année N +4	Année N +5

Evaluation	
Indicateur(s) de suivi	Point(s) de contrôle
	Mises à jour de SUDOCO Emploi du temps de l'animateur

C.3 Propositions de mesures de gestion / Charte Natura 2000 du site

La mise en œuvre de la charte Natura 2000 est fixée par le décret n°2006-922 du 26 juillet 2006, en application de la loi sur le développement des territoires ruraux de 2005 (R414-12 du Code de l'Environnement) (République française 2005). Le champ d'application de la charte est précisé par la circulaire DNP/SDEN N°2007-5023 du 30 avril 2007 (Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable 2007b). Cette circulaire précise le contenu de la charte, les modalités de son élaboration et la procédure de son adhésion.

La charte Natura 2000 permet aux titulaires de droits réels et personnels de parcelles situées dans un site Natura 2000 de marquer leur adhésion à la démarche Natura 2000. Cet outil permet d'atteindre les objectifs du Docob et de soutenir la poursuite et le développement de pratiques favorables à la conservation du site. Afin d'être efficace, la charte répond aux différents enjeux identifiés sur le site Natura 2000 par le biais d'engagements et de recommandations.

La charte reconnaît la gestion durable engagée par les bénéficiaires qui participent à la conservation des espèces et habitats d'intérêt communautaires. Elle permet un engagement en faveur de pratiques respectueuses orientées vers l'atteinte des objectifs du Docob sans s'engager dans un contrat Natura 2000. Ainsi, chaque site Natura 2000 possède sa charte intégrée au Docob portant sur l'ensemble du périmètre du site. La charte peut concerner des activités de gestion telles que l'agriculture et la sylviculture mais aussi les activités pratiquées sur le site telles que celles de loisirs.

Les engagements proposés par la charte ne doivent pas engendrer un coût à l'adhérent par rapport aux pratiques habituelles et ne doivent pas se réduire seulement aux exigences réglementaires. Les recommandations, quant à elles, visent à sensibiliser l'adhérent aux enjeux de conservation des espèces ou habitats du site Natura 2000. A la différence des engagements, le non respect des recommandations ne peut conduire à la suspension de l'adhésion à la charte. Ces recommandations sont donc individualisées des engagements pour éviter toute confusion au moment des contrôles.

Le signataire de la charte doit être titulaire des droits réels ou personnels des parcelles du site Natura 2000. Ainsi, peuvent adhérer les personnes morales, publiques ou physiques. Selon les cas, le signataire est le propriétaire ou la personne disposant d'un mandat (couvrant la durée de l'adhésion à la charte) la qualifiant juridiquement pour intervenir et pour prendre les engagements mentionnés dans la charte. L'adhérent choisit les parcelles cadastrales (unité d'engagement) du site Natura 2000 sur lesquels il souscrit à la charte.

L'adhésion à la charte porte pour une durée de 5 ou 10 ans. Cette adhésion peut se faire dès que le site Natura 2000 (proposé ou désigné) est doté d'un Docob opérationnel validé par arrêté préfectoral. Les engagements de gestion (contrat ou charte Natura 2000) confèrent des avantages fiscaux tels que l'exonération de la part communale et intercommunale de la TFPNB (article 146 de la loi relative au développement des territoires ruraux du 23 février 2005 et l'article 1395 E du code générale des impôts). Cette exonération renouvelable est valable durant cinq ans après signature. L'adhésion conjointe du propriétaire et du « mandataire » est indispensable pour le bénéfice de cet avantage fiscal.

Le formulaire de la charte est accompagné d'une déclaration d'adhésion qui est disponible auprès de la DDT. Le signataire remplit cette déclaration d'adhésion en indiquant diverses informations (identité, référence cadastrale, durée de l'adhésion, etc.). Il sélectionne les engagements qui le concernent puis le dossier est transmis à la DDT. A la signature de la charte, l'ayant droit s'engage à autoriser l'accès aux terrains pour les opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des espèces et des habitats sous réserve d'en être informé au préalable. Le signataire, s'il le souhaite, peut se joindre à ces diverses actions. Lorsque les parcelles concernées par l'adhésion portent sur plusieurs départements, il y a lieu de constituer un dossier par département.

La charte proposée pour le site Natura 2000 « Gîtes à chiroptères de la Vôge » est adaptée à la particularité du périmètre actuel constitué de gîtes à chiroptères (ponctuels). L'ensemble des engagements et recommandations est applicable quelque soit le type de gîte, qu'il soit souterrain ou dans des combles. Les services de la DDT, après en avoir avisé au préalable le signataire de la charte Natura 2000, peuvent vérifier le respect des engagements souscrits grâce aux différents points de contrôle énoncés dans la charte, ainsi que la véracité de la déclaration d'adhésion.

Le non respect des engagements contenus dans la charte ne peut être mis à la charge de l'adhérent lorsque ce non respect ne résulte pas de son propre fait. Par exemple des activités exercées en dehors de tout cadre légal ou conventionnel (pénétration non autorisée à l'insu du propriétaire), ou encore des événements

naturels. Un refus du propriétaire pour l'accès aux gîtes ne conduira pas à une suspension de l'adhésion si cette décision est motivée auprès de l'animateur du site Natura 2000. On peut citer par exemple les absences liées aux activités professionnelles, les congés etc.

Lorsque le signataire d'une charte Natura 2000 s'oppose à un contrôle ou ne se conforme pas à l'un des engagements souscrits, le préfet peut décider de la suspension de son adhésion pour une durée qui ne peut excéder un an. L'adhérent est informé par courrier de la durée de cette suspension. De fait, les parcelles engagées ne satisfont plus aux conditions dictées par le code général des impôts pour l'exonération de la TFPNB.

Recommandations	Point(s) de contrôle
RC01 Eviter le dérangement dans les gîtes en période de présence des chiroptères	-
RC02 Ne pas stocker de déchets et de produits toxiques dans les gîtes à chiroptères	-
RC03 Informer le personnel, les entreprises ou les prestataires intervenant sur les gîtes de la présence des chiroptères et de la charte	-
Engagements	
EG01 Permettre l'accès aux gîtes pour les suivis et les études scientifiques : <ul style="list-style-type: none"> - Le propriétaire ou le mandataire sera informé au moins 10 jours à l'avance. - Le propriétaire ou le mandataire pourra accompagner les personnes en charge du suivi - Les résultats des suivis seront communiqués aux propriétaires et mandataires qui le souhaitent 	Absence de refus d'accès aux gîtes pour les scientifiques
EG02 Conserver l'intégrité des gîtes à chiroptères : <ul style="list-style-type: none"> - Ne pas modifier délibérément les conditions (physiques et thermiques) des gîtes - Maintenir un accès permanent aux chiroptères - Ne pas réaliser de feu dans un périmètre de 30 mètres autour des entrées des gîtes hivernaux - Ne pas installer d'éclairage en direction des gîtes, des accès et sur les routes de vol immédiates - Ne pas utiliser de produits toxiques au niveau des accès et dans le gîte à chiroptères (exemple : traitement des charpentes, peintures, etc.) 	Contrôle sur place lors des suivis scientifiques de la non atteinte à l'intégrité du site Comparaison avec état des lieux réalisé avant signature (photo ou autres)
EG03 Prévenir l'animateur et le maître d'ouvrage du site Natura 2000 en cas de travaux : <ul style="list-style-type: none"> - Prendre en compte les chiroptères dans tout projet concernant la parcelle cadastrale en demandant conseil à l'animateur qui proposera des solutions techniques pour préserver les gîtes à chiroptères - Veiller à maintenir des conditions favorables aux chiroptères en adaptant les travaux 	Contrôle sur place lors des suivis scientifiques de la non atteinte à l'intégrité du site Comparaison avec état des lieux réalisé avant signature (photo ou autres)
EG04 Ne pas réaliser de travaux dans les gîtes durant la période de présence des chiroptères <ul style="list-style-type: none"> - Gîtes de mise bas : présence d'avril à septembre - Gîtes d'hibernation : présence d'octobre à mars 	Non intervention lors des périodes préconisées

C.4 Propositions de mesures de gestion / Recommandations de bonne gestion

Présentation des recommandations de bonne gestion

Le Docob se concentre principalement sur le maintien d'un réseau de gîtes hébergeant une part importante de la population locale de Petit Rhinolophe et de Grand Murin. L'ensemble des mesures proposées par le biais des contrats et de la charte ont pour objectifs de restaurer, maintenir, voire améliorer, les conditions nécessaires à la préservation des gîtes et donc indirectement préserver le fonctionnement du réseau de gîtes. Afin d'atteindre les objectifs du Docob, il est primordial de préserver les habitats de chasse des chiroptères du territoire de la Vôge et des départements limitrophes. De même, il est nécessaire de préserver les corridors de vol particulièrement pour le Petit Rhinolophe qui a des exigences écologiques bien particulières en termes de structuration du paysage. Cette préservation de la qualité paysagère doit s'accompagner par la mise en place de pratiques respectueuses de l'environnement tant au point de vue des particuliers que des mondes agricole et forestier. Pour cela, il est important de prendre en compte l'ensemble des facteurs qui sont à l'origine du déclin des populations de chauves-souris.

Le site Natura 2000 « Gîtes à chiroptères de la Vôge » ne comprenant que les gîtes dans son périmètre aucune mesure contractuelle ne peut actuellement être proposée pour maintenir les corridors et les zones de chasse. Les recommandations de bonne gestion sont proposées dans le but d'être intégrées dans les politiques locales et les projets à enjeux environnementaux dans le rayon d'action des chauves-souris fréquentant le périmètre Natura 2000. Ces recommandations constituent un guide des pratiques par type de milieux favorables aux chiroptères.

Pour les recommandations de bonne gestion, il n'existe pas de point de contrôle puisqu'il s'agit simplement de préconisations à intégrer au niveau de la gestion du territoire. Ainsi, on peut différencier les recommandations d'ordre général et celles liées à différents types de milieux.

Recommandations générales

- Ne pas introduire d'espèces animales ou végétales exotiques puisque leur impact sur l'environnement est important. D'après l'UICN, il s'agit de la seconde cause de diminution de la biodiversité au niveau mondial. La prévention de leur introduction permet donc de limiter leur impact.

Les milieux ouverts à semi-ouverts (prairies pâturées ou de fauches, pelouses, friches)

- Promouvoir le développement de pratiques agronomiques limitant l'utilisation des produits phytosanitaires en développant les techniques alternatives ou mixtes (détaillé dans les ORGFH fiche H4) (Schwoerer 2005). Il faut réduire, voire supprimer, les traitements préventifs à base d'insecticides, promouvoir le développement des méthodes de lutte biologique et réduire l'utilisation des herbicides.
- Raisonner les traitements vétérinaires impactant la faune invertébrée et utiliser des produits moins impactants pour l'environnement. L'objectif est d'encourager l'utilisation de traitements moins nocifs ou dont l'impact peut être mieux contrôlé. Certaines molécules chimiques utilisées dans la lutte anti parasitaire ont des effets néfastes connus sur la faune coprophages et leurs prédateurs (dont les chauves-souris) en réduisant leurs sources d'alimentation (Caroff 2003; Virlouvét 2005). Dans le cadre de cette recommandation, plusieurs mesures peuvent être mises en place :
 - traiter les animaux en fonction du cycle de vie des insectes, ce qui correspond à éviter le traitement durant les pics d'activité des insectes,
 - limiter, voire supprimer les traitements habituels (annuels) qui ne sont pas strictement nécessaires,
 - mieux cibler le traitement sur les individus les plus parasités,
 - choisir des produits de traitement n'impactant pas les insectes au moins durant la période de reproduction,
 - maintenir les animaux dans les bâtiments après les traitements réalisés par des produits à risque durant la période de rémanence dans les fèces. Pour les molécules à longue durée de vie, confiner les animaux ce qui limitera la dispersion des excréments.
- Favoriser le pâturage extensif.
- Préserver les haies, les ripisylves, les talus, les arbres isolés et les autres éléments structurant le paysage.
- Maintenir le couvert herbacé des prairies permanentes en évitant le retournement.

- Réaliser des fauches tardives permettant le développement de l'entomofaune.

Les formations arborées (ripisylves, haies, bocages, arbres isolés, vergers)

- Préserver toute formation arborée qu'elle soit ponctuelle (arbres isolés) ou linéaire (haies, ripisylves).
- Maintenir des arbres morts ou sénescents qui sont favorables aux chiroptères lorsque leur présence ne remet pas en cause les normes de sécurité (présence de fissures, loges de pics, décollements d'écorce).
- Réaliser les travaux en dehors des périodes de mise bas des chiroptères.
- Réaliser une gestion extensive des vergers en limitant les intrants.

Les milieux forestiers

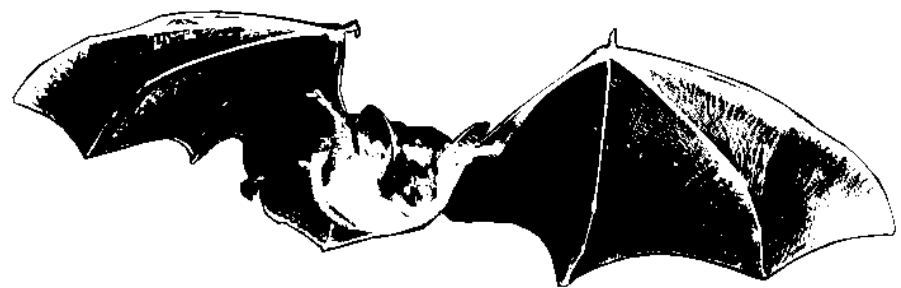
- Maintenir les arbres recensés comme arbres-gîtes à chiroptères (action AC03). En complément, préserver lors des diverses coupes sylvicoles le plus longtemps possible des arbres à proximité des arbres-gîtes marqués et veiller à intégrer leur préservation dans les clauses de vente.
- Conserver les ripisylves et forêts riveraines existantes, ainsi que les boisements humides spontanés favorables en tant que terrain de chasse à diverses espèces de chiroptères.
- Préserver un nombre d'arbres « biologiques » et morts sur pied supérieur aux trois par hectare préconisés par l'instruction de l'ONF du 29 octobre 2010 relative à la conservation de la biodiversité dans la gestion courante des forêts publiques (Office National des Forêts 2009).
- Limiter l'exportation de la biomasse des rémanents (utilisation pour le bois énergie), garder le bois mort au sol et maintenir les souches.
- Développer un réseau d'îlots de sénescence au sein des massifs forestiers gérés par l'ONF.
- Ne pas déposer de rémanents d'exploitation dans les cours d'eau et à l'entrée de sites souterrains.
- Favoriser une gestion sylvicole orientée vers la régénération naturelle et le traitement en futaie irrégulière ou régulière en paquets ou bouquets, et préserver l'ensemble des strates du sous-étage (arbustive et herbacée).
- Préférer les essences feuillues autochtones qui offrent une ressource en gîtes et en proies importantes pour les espèces de chiroptères de notre région.
- Maintenir des essences secondaires, ce qui permet de diversifier les essences.
- Exclure les coupes à blanc et le cas échéant maintenir les lisières en bordure de parcelles ouvertes ou d'axe de communication (pistes ou routes).
- Privilégier les périodes de coupes forestières sur les peuplements matures durant le transit automnal des chauves-souris, soit de fin août à début novembre.
- Ne pas drainer ou combler les zones humides forestières.

C.5 Bilan financier prévisionnel

	Année N				Année N + 1				Année N + 2				Année N + 3				Année N + 4				Année N + 5				Total
	C	E	Co	Total	C	E	Co	Total	C	E	Co	Total	C	E	Co	Total	C	E	Co	Total	C	E	Co	Total	
GH : Gestion des gîtes	13000	0	0	13000	12600	0	0	12600	3950	0	0	3950	1500	0	0	1500	0	0	0	0	0	0	0	0	31050
GH01 Aménagement du tunnel ferroviaire désaffecté de Regnévelle-Martinville				0	4600			4600				0				0									4600
GH02 Aménagement de la grotte Saint-Martin de la commune d'Escles	4300			4300				0				0				0									4300
GH03 Aménagement de l'église de Gignéville				0	6 500			6500				0				0									6500
GH04 Aménagement de la cave et de la chaufferie de la mairie de Monthureux-sur-Saône	8700			8700				0				0				0									8700
GH05 Aménagement de la galerie de captage de Vioménil				0				0	1450			1450				0									1450
GH06 Aménagement des halles de Darney				0				0	2500			2500				0									2500
GH07 Aménagement de la remise du château de Châtillon-sur Saône				0	1500			1500				0				0									1500
GH08 Aménagement du gîte de Bains-les-Bains				0				0				0	1500			1500									1500
SE : Suivi et évaluation	0	1250	0	1250	0	1250	0	1250	0	1250	0	1250	0	1250	0	1250	0	1250	0	1250	0	5750	0	5750	12000
SE01 Réaliser les suivis hivernaux et estivaux		1250		1250		1250		1250		1250		1250		1250		1250		1250		1250		5750		5750	7500
SE02 Suivi et évaluation des aménagements menés dans le cadre du Docob				0				0				0				0									4500
AC : Améliorer les connaissances	0	1000	0	1000	0	21800	0	21800	0	59800	0	59800	0	1800	0	1800	0	9300	0	9300	0	1800	0	1800	95500
AC01 Etudier les terrains de chasse d'une nurserie de Grand Murin				0				0	58000			58000				0									58000
AC02 Cartographier les terrains de chasse potentiels autour des nurseries				0	7500			7500				0				0		7500		7500					15000
AC03 Rechercher des gîtes arboricoles				0	12 500			12500				0				0									12500
AC04 Identifier de nouveaux gîtes annexes		1000		1000	1800			1800	1800			1800	1800			1800	1800			1800	1800			1800	10000
CS : Communication et sensibilisation	5500	1500	500	7500	0	7500	500	8000	0	7300	500	7800	0	2500	500	3000	0	2500	500	3000	0	2500	500	3000	32300
CS01 Réaliser des animations sur les chauves-souris		500		500		500		500		500		500		500		500		500		500		500		500	3000
CS02 Installer des panneaux de sensibilisation	5500			5500				0				0				0									5500
CS03 Mettre en place une exposition itinérante				0				0	4800			4800				0									4800
CS04 Publier un « Info site »		1000		1000		1000		1000		1000		1000		1000		1000		1000		1000		1000		1000	6000
CS05 Gérer le système de vidéo transmission			500	500		500		500		500		500		500		500		500		500		500		500	3000
CS06 Améliorer et adapter des mallettes pédagogiques afin d'intervenir dans les écoles des 4 Communautés de communes concernées par le site Natura 2000				0	5000			5000	1000			1000	1000			1000	1000			1000	1000			1000	9000
CS07 Former l'animateur et le personnel sur les chauves-souris				0	1000			1000				0				0									1000
AN : Animation	0	10000	0	10000	0	10500	0	10500	0	9000	0	9000	0	8000	0	8000	0	8500	0	8500	0	8700	0	8700	54700
AN01 Promouvoir les outils du document d'objectifs auprès des acteurs (contrats, charte)		4000		4000		4000		4000		2500		2500		1500		1500		1000		1000		1000		1000	14000
AN02 Identifier et suivre les projets soumis à EIN		1500		1500		2200		2200		2200		2200		2200		2200		2200		2200		2200		2200	12500
AN03 Prendre en compte les possibilités de modification du périmètre du site				0	1000			1000		1000		1000		1000		1000		2000		2000		3000		3000	8000
AN04 Veiller à la prise en compte des chiroptères dans les démarches et projets locaux (hors EIN)		1500		1500		1500		1500		1500		1500		1500		1500		1500		1500		1500		1500	9000
AN05 Promouvoir les bonnes pratiques		1 000		1000		1 000		1000		1 000		1000		1 000		1000		1 000		1000		1 000		1000	6000
AN06 Gestion du Docob avec SUDOCO		2000		2000		800		800		800		800		800		800		800		800					5200
Total	18500	13750	500	32750	12600	41050	500	54150	3950	77350	500	81800	1500	13550	500	15550	0	21550	500	22050	0	18750	500	19250	225550

C = Contrat, E = Etat, Co = Collectivités

D.SUIVI



D.1 Suivi / Tableau 12 : suivi des mesures

Intitulé de la mesure (tableau 11)	Enjeux /Objectifs (tableaux 8, 9 et 10)	Descripteur (s) de réalisation	Indicateur de réalisation	Explications, commentaires	Perspectives d'amélioration de la mise en œuvre de la mesure
GH01 Aménagement du tunnel ferroviaire désaffecté de Regnévelle-Martinville	A.1, B.1, B.3	Installation des barrières			
GH02 Aménagement de la grotte Saint-Martin de la commune d'Escles	A.1, B.1, B.3	Installation de la grille			
GH03 Aménagement de l'église de Gignéville	A.1, B.1, B.2, B.3	Installation de la grille et réalisation des aménagements			
GH04 Aménagement de la cave et de la chaufferie de la mairie de Monthureux-sur-Saône	B.1, B.2, B.3, B.4	Réalisation des aménagements			
GH05 Aménagement de la galerie de captage de Vioménil	B.1, B.2, B.3	Mise en place des nichoirs et adaptation de l'ouverture pour les chiroptères			
GH06 Aménagement des halles de Darney	B.2, B.3	Réalisation des aménagements			
GH07 Aménagement de la remise du château de Châtillon-sur Saône	B.2, B.3, B.4	Pose du linoléum et/ou des bâches de protection			
GH08 Aménagement du gîte de Bains-les-Bains	B.1, B.2, B.3, B.4	Pose du linoléum et/ou des bâches de protection			
GH09 Création d'accès permanents pour deux gîtes d'hibernation	B.1	Réalisation des chiroptières			
SE01 Réaliser les suivis hivernaux et estivaux	F.1, F.2, G.3	Suivi de l'ensemble des gîtes à chiroptères			
SE02 Suivi et évaluation des aménagements menés dans le cadre du Docob	F1, F.2	Evaluation des variations d'effectifs Publication du recueil d'expérience			
AC01 Etudier les terrains de chasse des chiroptères	A.2, B.1, C.1, G.2	Réalisation de l'étude par radiopistage sur une colonie de mise-bas de Grand Murin			
AC02 Cartographier les terrains de chasse potentiels autour des nurseries	C.1, G.2	Production des cartes			
AC03 Rechercher des gîtes arboricoles	B.5, C.2, F.1, G.2	Réalisation de l'étude Identification et préservation d'arbres gîtes			
AC04 Identifier de nouveaux gîtes annexes	B.5, C.2, F.1, G.2	Identification de nouveaux gîtes Expertise de sites Réalisation d'enquêtes			

CS01 Réaliser des animations sur les chauves-souris	D.1, D.3	Réalisation d'animations			
CS02 Installer des panneaux de sensibilisation	D.1	Installation des panneaux			
CS03 Mettre en place une exposition itinérante	D.1, D.2	Mise en place de l'exposition			
CS04 Publier un « Info site »	D.1, D.2	Publication du document			
CS05 Gérer le système de vidéo transmission	D.1, D.2	Mise en place d'un système de rotation entre les sites			
CS06 Améliorer et adapter des mallettes pédagogiques afin d'intervenir dans les écoles des 4 communautés de communes concernées par le site Natura 2000	D.3	Acquisition et amélioration des mallettes Réalisation d'interventions dans les écoles			
CS07 Former l'animateur et le personnel sur les chauves-souris	B.4	Réalisation de formations			
AN01 Promouvoir les outils du document d'objectifs auprès des acteurs (contrats, charte)	E.1	Signature de contrats par les propriétaires Adhésion des propriétaires à la charte			
AN02 Identifier et suivre les projets soumis à évaluation d'incidences Natura 2000	E.2, G.2	Réalisation d'une veille des projets soumis à évaluation d'incidences Natura 2000 Accompagnements de projets			
AN03 Prendre en compte les possibilités de modification d'extension du site	B.5	Proposition d'un nouveau périmètre			
AN04 Veiller à la prise en compte des chiroptères dans les démarches et projets locaux	A.2, B.5, G.2	Accompagnement de projets			
AN05 Promouvoir les bonnes pratiques	A.2, B.1, D.1	Communication sur les bonnes pratiques			
AN06 Gestion du Docob avec SUDOCO	E, F	Mise à jour de SUDOCO			

Le tableau 12 a pour objectif de servir de base à l'évaluation de la mise en œuvre du Docob. Ainsi, la colonne « descripteur (s) de réalisation » correspond à ce qui doit être réalisé. La colonne « Indicateur de réalisation » devra être complétée lors de l'évaluation du Docob, elle correspond à ce qui aura été réalisé. Si certaines explications sont jugées nécessaires, elles seront compilées dans la colonne réservée afin d'expliquer les raisons de l'état actuel de la mise en œuvre de la mesure. La dernière colonne comprendra les perspectives futures pour chacune des mesures selon leur efficience.

D.2 Suivi / Tableau 13 : suivi de la gestion des espèces de la directive habitats, faune et flore

Espèce d'intérêt communautaire	Code de l'espèce	Estimation de la population initiale	Etat de conservation en 2010	Évolution de la population	Évolution qualitative de la structure et de la fonctionnalité	Évolution qualitative de l'état de conservation	Recommandations
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	1303	E : 29 N : 237 H : 14 T : 13	Dégradé				
<i>Myotis emarginatus</i>	1321	E : 12 N : 11 H : 0 T : 0	Non évaluable				
<i>Myotis bechsteini</i>	1323	E : 0 N : 0 H : 2 T : 0	Non évaluable				
<i>Myotis myotis</i>	1324	E : 0 N : 3735 H : 6 T : 50	Favorable				
<i>Barbastella barbastellus</i>	1308	E : 0 N : 0 H : 21 T : 3	Non évaluable				

E : Estivage, N : Nurserie, H : Hivernage, T : Transit

Synthèse tableaux 12 et 13 :

Au bout de 6 ans de mise en œuvre du Docob, une évaluation doit être effectuée. Cette analyse permet d'une part de juger de l'efficacité de l'animation en vérifiant que l'ensemble des actions prévues ont été engagées voire finalisées, et d'autre part d'évaluer l'état de conservation des espèces ayant justifié la désignation du site Natura 2000. Des descripteurs de réalisation des mesures sont proposés dans le tableau 12 et l'état de conservation avant mise en œuvre du Docob est présenté dans le tableau 13. Ces tableaux pourront être complétés lors de cette évaluation.

En définitive, les mesures préconisées dans le Docob pourront être pérennisées si elles permettent d'atteindre les objectifs, ou réorientées, si elles ne contribuent pas au maintien ou à l'amélioration de l'état de conservation des espèces. En complément de l'évaluation finale, un bilan de l'état d'avancement du Docob doit être effectué annuellement. Cette analyse sera présentée, chaque année, au Copil qui pourra éventuellement réajuster certaines mesures.

CONCLUSION

L'élaboration du document d'objectifs s'est réalisée avec une forte mobilisation du comité de pilotage, ce qui révèle l'intérêt porté au patrimoine naturel. Après le diagnostic faisant l'état des populations de chauves-souris inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats Faune Flore et l'analyse des différentes menaces qui pèsent sur les chauves-souris et leurs gîtes, les objectifs ont pu facilement être définis. Il a fallu réfléchir aux différentes actions envisageables, ou à la non intervention, afin de maintenir, voire favoriser les populations de chauves-souris. L'ensemble des mesures abordées dans ce document a pu être discuté et validé.

Au-delà des aménagements à réaliser, une sensibilisation et surtout une prise en compte accrue des chauves-souris dans le développement du territoire permettra d'atteindre les objectifs de conservation fixés par l'Europe.

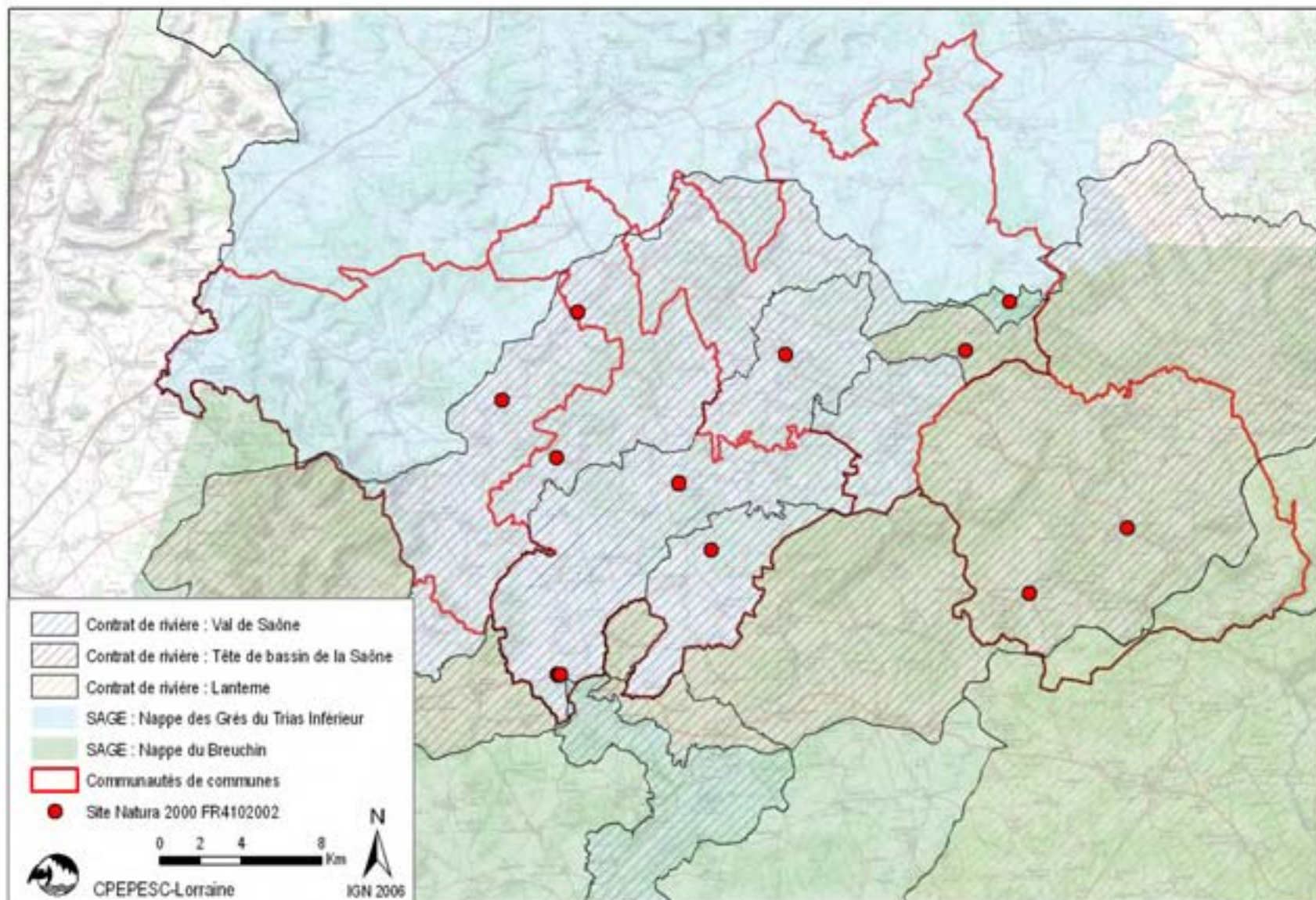
Le territoire de la Vôge est encore bien préservé et favorable aux chiroptères mais le site Natura 2000 est seulement composé de petites entités et ne prend pas en compte les territoires de chasse des animaux. S'appuyer sur des espèces parapluies, comme le sont ces mammifères, permet d'engager tout un territoire dans un développement durable. Au-delà des préconisations introduites par la charte ou les recommandations de bonne gestion, il est important de communiquer avec des différents acteurs du territoire et avec la population. Un programme d'information et de sensibilisation ciblé sur l'ensemble des habitants des quatre communautés de commune et plus particulièrement sur les scolaires va permettre d'améliorer l'image des chauves-souris.

L'ensemble des études prévues devrait permettre d'engager des mesures de protection efficaces et de mieux appréhender les mœurs des animaux. Mieux connaître c'est mieux protéger. Ainsi, lors de l'évaluation du document dans 6 ans, de nouveaux éléments pourront réorienter certaines actions ou en définir de nouvelles. Une proposition de modification du périmètre, en accord avec la réalité biologique des chauves-souris, pourra alors être envisagée.

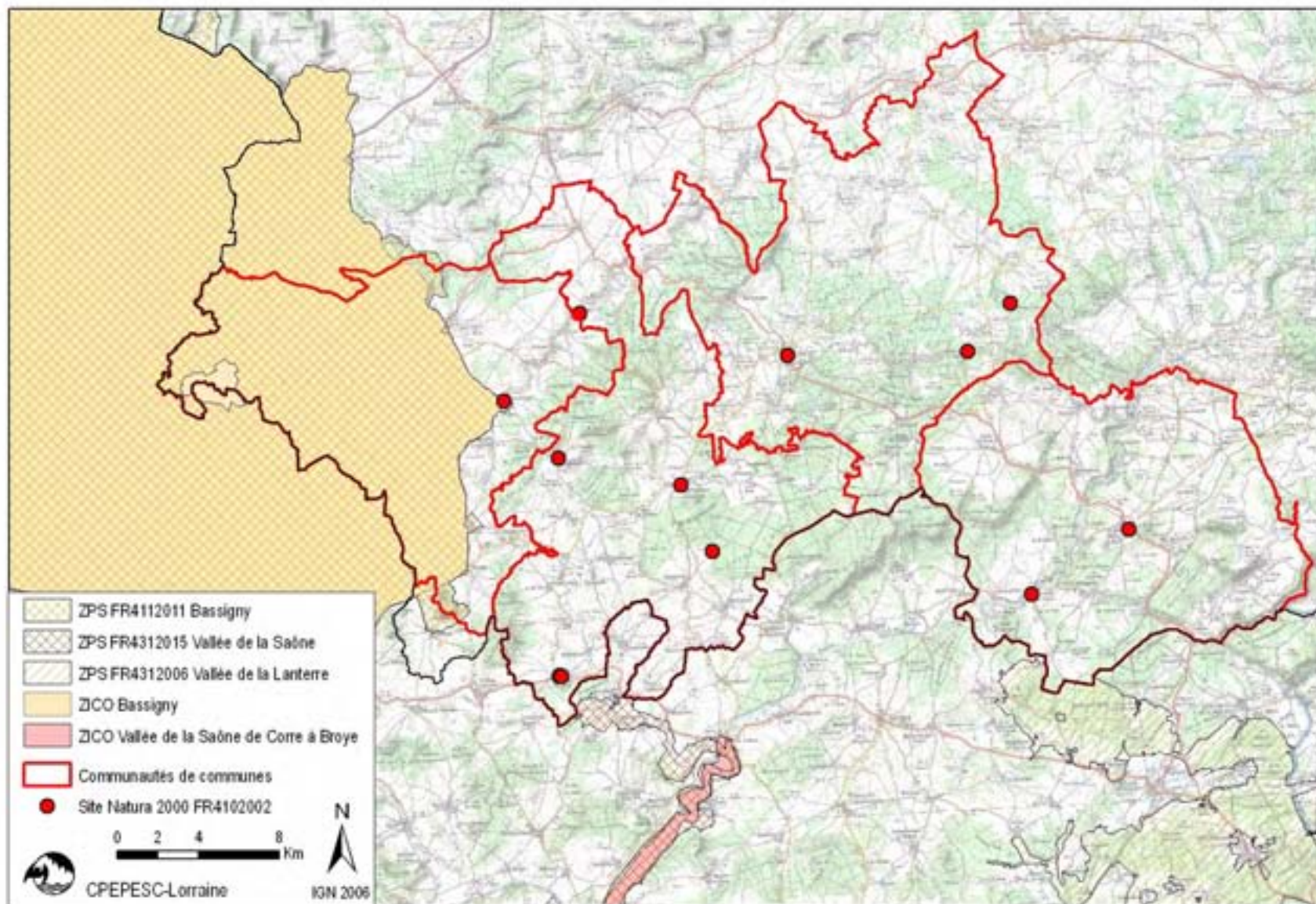


ANNEXES

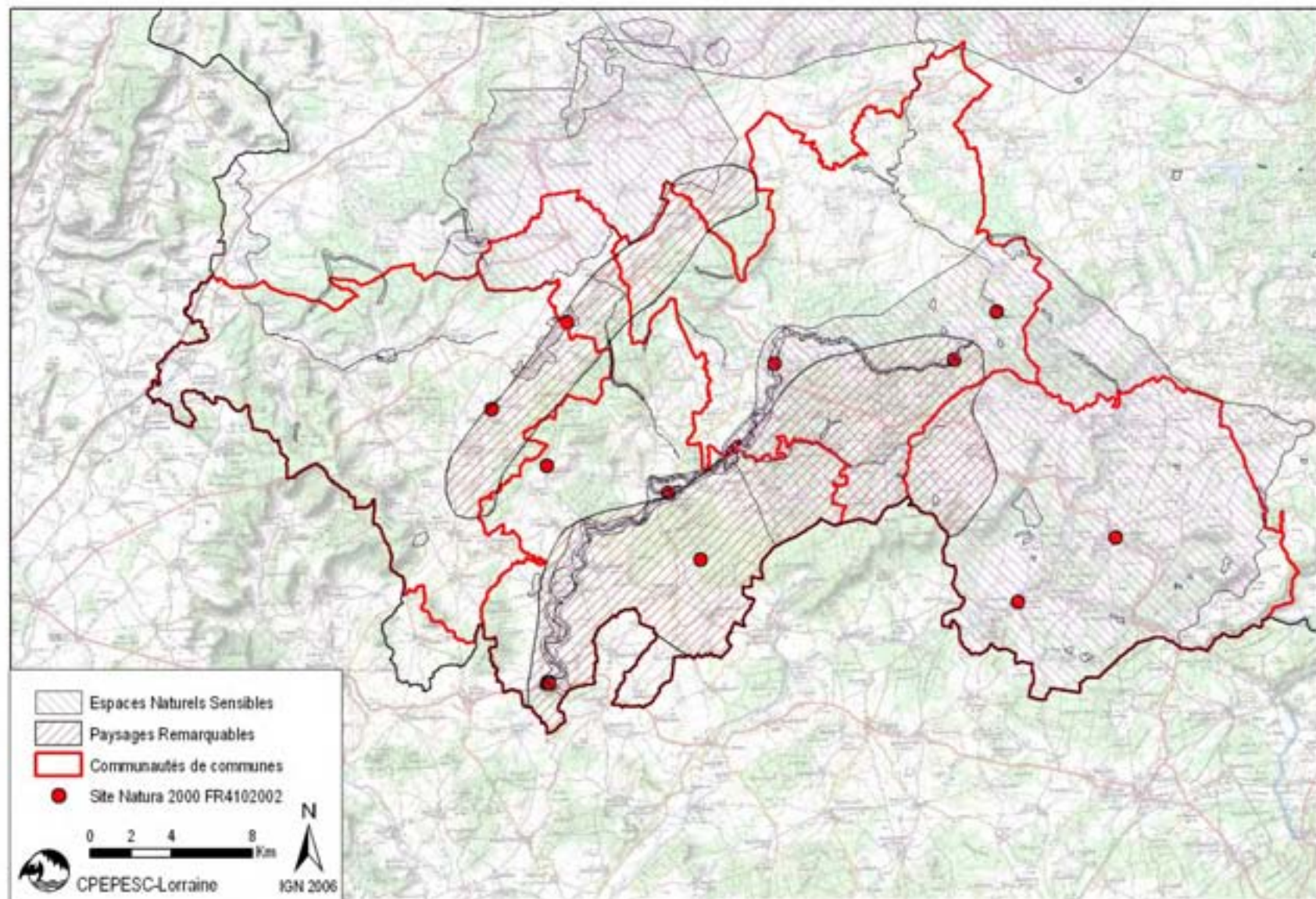
ANNEXE 1 : LOCALISATION DES SAGE ET CONTRATS DE RIVIERES



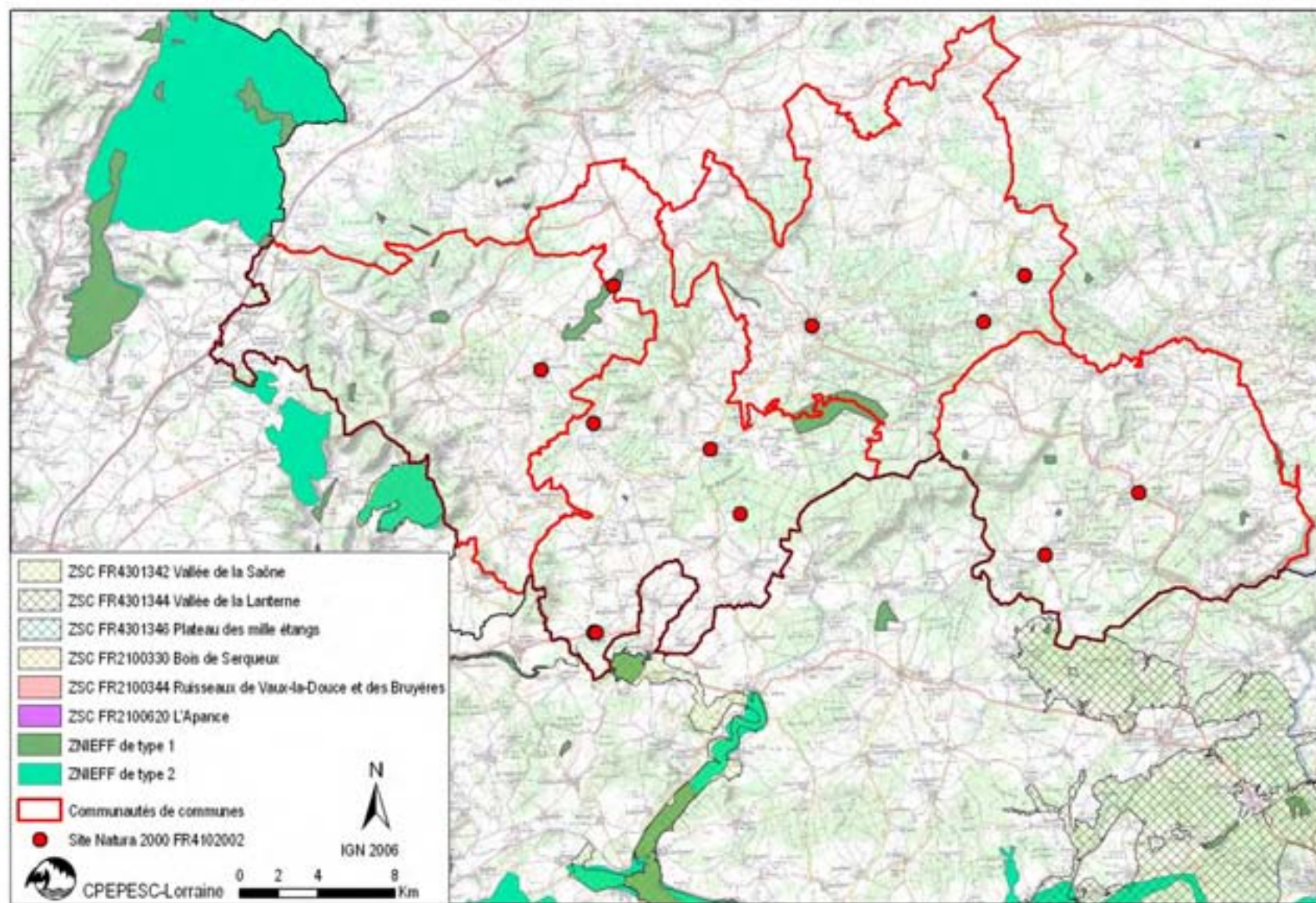
ANNEXE 2 : LOCALISATION DES ZPS ET ZICO



ANNEXE 3 : LOCALISATION DES ENS ET PR



ANNEXE 4 : LOCALISATION DES ZSC ET ZNIEFF



ANNEXE 5 : GITE A CHIROPTERES DU SITE NATURA 2000, COMMUNE DE VIOMENIL

1 Localisation cadastrale du gîte à chiroptères situé dans le captage d'eau du Bois de la Brancarde

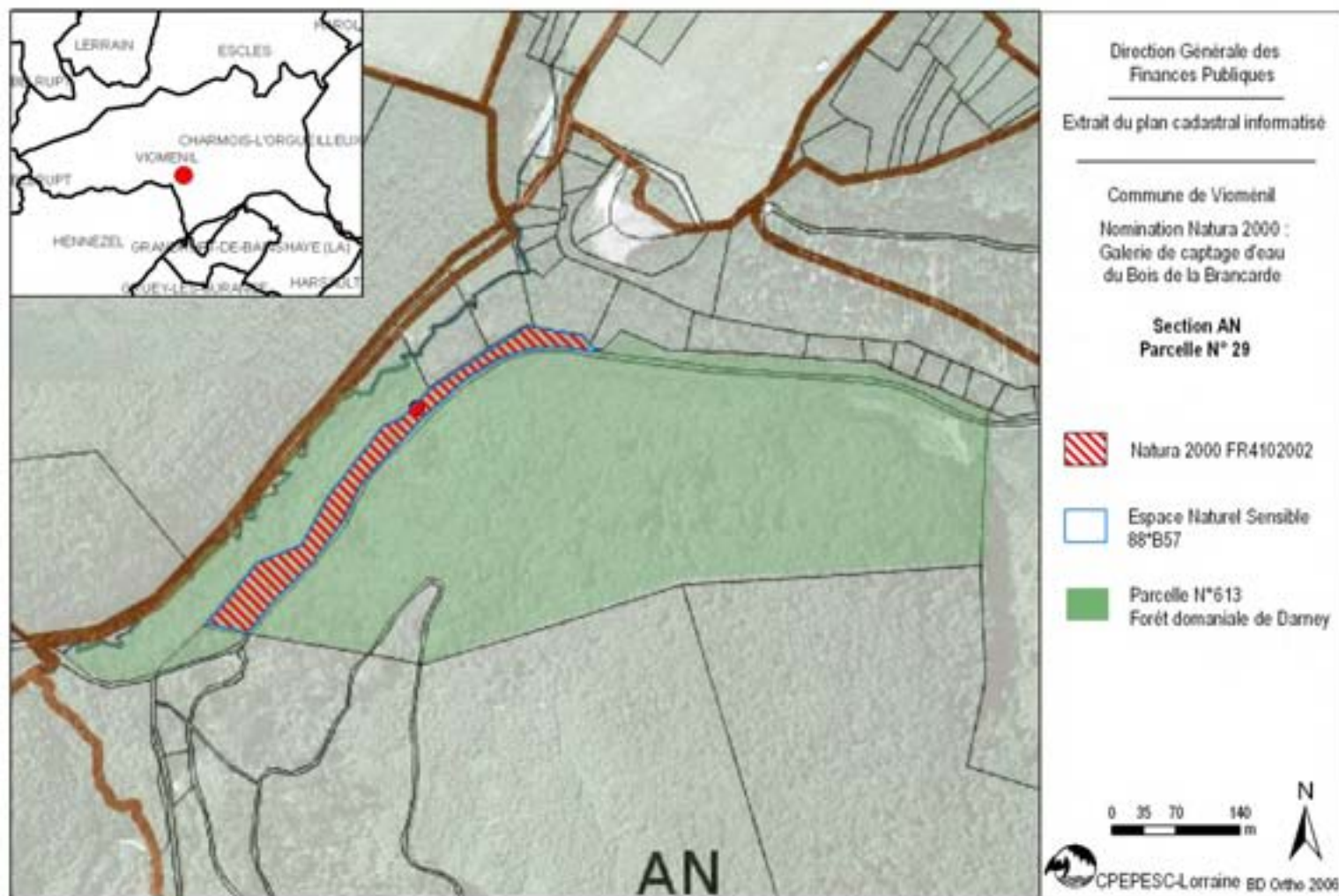


Figure 14 : Localisation cadastrale

2 Caractéristiques de la galerie de captage d'eau au Bois de la Brancarde

Espèce		Effectif maximum observé	
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Hibernation	Transit
Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	2	1
Vespertilion de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	1	-
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	2	-
Oreillard roux	<i>Plecotus auritus</i>	1	-
Oreillard gris	<i>Plecotus auriacus</i>	1	-
Oreillard indéterminé	<i>Plecotus sp.</i>	2	-
Nombre d'espèces		5	1

En gras et orange : les espèces de l'annexe II de la DHFF.

Tableau 1 : Bilan des espèces recensées dans la galerie de captage d'eau du Bois de la Brancarde à Vioménil



**Figure 15 : Entrée du captage d'eau
(Photo : Michaël Gamarde)**

Le gîte à chiroptères du captage d'eau du bois de la Brancarde situé sur la commune de Vioménil se trouve à l'extrême est du site Natura 2000 (Figure 14). Le captage fait partie de la parcelle n°613 de la forêt domaniale de Darney, l'Etat est donc propriétaire du site (Figure 15 et Figure 16). La parcelle est divisée en plusieurs sous-entités de gestion. La galerie se situe dans une unité classée en îlot de sénescence constituée d'une aulnaie de 60 à 90 ans. Durant la période de l'aménagement forestier, qui est en cours de validation, aucun travaux ni coupes ne sont prévus à proximité immédiate du gîte à chiroptères (Office National des Forêts 2011b).

La galerie du captage a été creusée avant les années 1950 sous l'impulsion d'une commune voisine : Lerrain. Aucune exploitation de la ressource en eau n'a été mise en place, en particulier à cause des problèmes liés à sa situation de fond de Vallon (Pierrot com. pers.).

Actuellement, le Syndicat de Gestion des Eaux de Vioménil est le gestionnaire du site. En contrepartie, une redevance est versée à l'ONF. Le syndicat des eaux garde les droits d'usage dans un objectif de subvenir aux besoins en eau en cas de forte sécheresse. A la demande de l'ONF, il y a 5 à 6 ans, le syndicat a sécurisé la galerie en fermant l'accès par une porte équipée d'un verrou. Un double des clés a pu être fourni à un bénévole de la CPEPESC Lorraine, pour continuer le suivi



**Figure 16 : Ouverture accessible par les chauves-souris
(Photo : Michaël Gamarde)**

chiroptérologique engagé depuis plusieurs années. Mis à part les visites annuelles prévues dans le cadre des suivis hivernaux, la galerie est peu fréquentée. M. Pierrot, président du syndicat des eaux, ouvre les portes occasionnellement, suite à des demandes d'habitants souhaitant découvrir le site.

Le captage d'eau est composé de deux parties : l'une épigée et l'autre souterraine (Figure 17). L'accès se fait par une porte ouvrant sur un ouvrage bétonné d'une dimension d'environ 2,5 x 3 m. On peut y observer le début du réseau de conduites. On accède à une galerie d'une longueur d'une vingtaine de mètres pour une hauteur de 2 m et d'une largeur de 1,3 m qui forme un coude à 90° à mi-longueur. Les parois et le sol sont bétonnés dans les 15 premiers mètres, ensuite la roche mère est apparente. L'eau circule en permanence dans une rigole bétonnée sur un côté du sol. Ainsi, l'eau tamponne fortement la température du site et procure un fort taux d'hygrométrie favorable à l'hibernation des chauves-souris. Des relevés de température réalisés lors de températures externes proches de 0°C indiquent que l'entrée est à 6°C et le fond de la galerie à 9°C.

L'accès des chiroptères se fait par une petite ouverture carrée d'environ 20 cm de côté sur la face orientée est en direction du vallon. Deux autres ouvertures sont bouchées par des carreaux en verre. Cinq espèces ont pu y être observées dont le Petit Rhinolophe, le Vespertilion de Bechstein et la Barbastelle d'Europe (Tableau 1).

La galerie a été expertisée 15 fois depuis 2002 principalement par Philippe Massit et Didier Arseguel. Les observations ont toutes été réalisées en hiver, excepté un passage au mois d'avril. Le Petit Rhinolophe et l'Oreillard sont réguliers. Au contraire, la Barbastelle d'Europe et le Vespertilion de Bechstein sont occasionnels.



**Figure 17 : Galerie de captage
(Photo : Michaël Gamarde)**

ANNEXE 6 : GITE A CHIROPTERES DU SITE NATURA 2000, COMMUNE DE TIGNECOURT

1 Localisation cadastrale du gîte à chiroptères situé dans la cave de la Maison de la Nature de Tignécourt



Figure 18 : Localisation cadastrale

2 Caractéristiques de la cave de la Maison de la Nature

Espèce		Effectif maximum observé	
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Nurserie	Hibernation
Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	30	1
Nombre d'espèces		1	1

En gras et orange : les espèces de l'annexe II de la DHFF.

Tableau 2 : Bilan des espèces recensées dans la cave de la Maison de la Nature de Tignécourt



Figure 20 : Ancien presbytère réaménagé en Maison de la Nature (Photo : CG 88)

La commune de Tignécourt se situe dans la partie est de l'ensemble de gîtes à chiroptères du site Natura 2000. Le gîte est un ancien presbytère situé dans le centre du village, à proximité d'une vallée avec un cours d'eau bordé d'une ripisylve (Figure 18). Ce linéaire boisé forme un corridor pour accéder au massif forestier formé de forêts communales dont celles de Tignécourt et Morizécourt ainsi que de la forêt départementale de Tignécourt et la domaniale de Darney.

Propriété inoccupée et dégradée de la commune, le bâtiment a été racheté le 3 février 1999 par le Conseil Général des Vosges pour en faire la Maison de la Nature (Figure 20). Le département a réalisé des travaux de rénovation et a

aménagé une salle de réunion, une cuisine, un bureau et un espace d'exposition dans la grange. L'étage, aussi restauré, est habité par M. Fabrice Aymé, actuellement garde à Tignécourt.

L'ensemble des travaux a touché le rez-de-chaussée, l'étage et la grange. L'intérieur de la cave, utilisé comme nurserie par le Petit Rhinolophe n'a pas subi de modification. Seule une porte absente lorsque la nurserie était présente a été installée, interdisant tout accès aux chauves-souris. La cave, très peu utilisée, est accessible de l'intérieur de la maison. Un soupirail est présent au niveau du sol sur la partie nord du bâtiment et en partie supérieure de la cave. Cette ouverture est grillagée.

Ce gîte, utilisé en tant que nurserie par une trentaine de femelles de Petit Rhinolophe en 1990, n'a été suivi que récemment : deux visites ont été réalisées en 2002 et 2005 par Didier Arseguel au cours desquelles aucune chauve-souris n'a été observée (Tableau 2). Suite à la condamnation de l'accès du gîte et suivant les recommandations de Didier Arseguel, une ouverture a été créée en 2009 dans la porte (Figure 22).

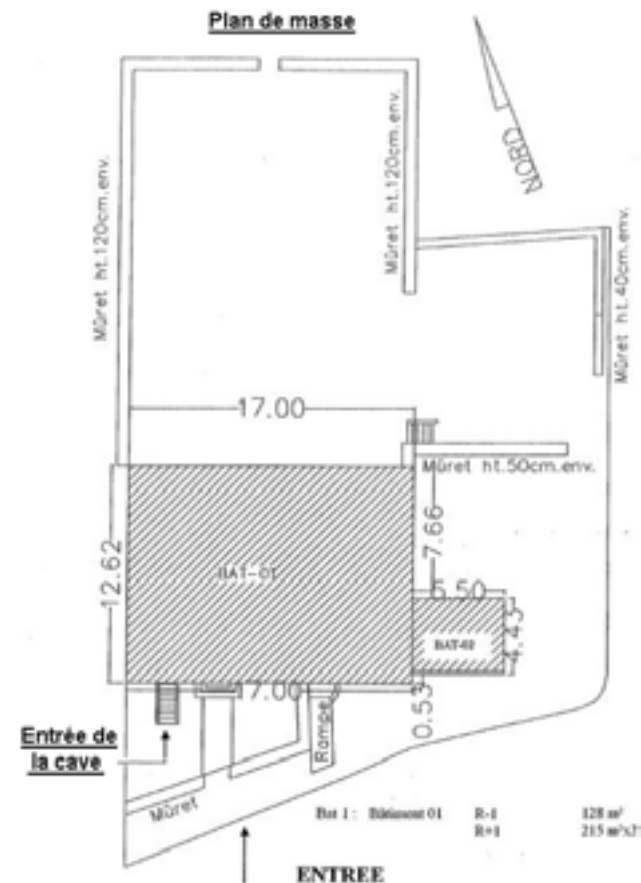


Figure 19 : Plan de masse du bâtiment et localisation de l'entrée de la cave (Plan : CG 88)

L'accès aux chiroptères étant rétabli, un individu en hibernation a pu être observé en décembre 2010 (Figure 21).



Figure 22 : Porte d'accès à la cave avec ouverture à chiroptères (Photo : Michaël Gamarde)



Figure 21 : Petit Rhinolophe en hibernation dans la cave durant l'hiver 2010-2011 (Photo : Fabrice Aymé)

Actuellement, la Maison de la Nature est peu fréquentée à l'exception d'une trentaine de jours par an, à la belle saison (accueil d'enfants et du public). L'entrée principale est située près de la porte de la grange et la porte située entre les deux fenêtres est une issue de secours peu utilisée, ce qui garantit une certaine tranquillité devant la porte de la cave (Figure 19).

ANNEXE 7 : GITES A CHIROPTERES DU SITE NATURA 2000, COMMUNE DE CHATILLON-SUR-SAONE

1 Localisation cadastrale des gîtes à chiroptères situés dans la montée d'escaliers de l'église, la cave et les combles de la cure, la remise et la cave du château à Châtillon-sur-Saône

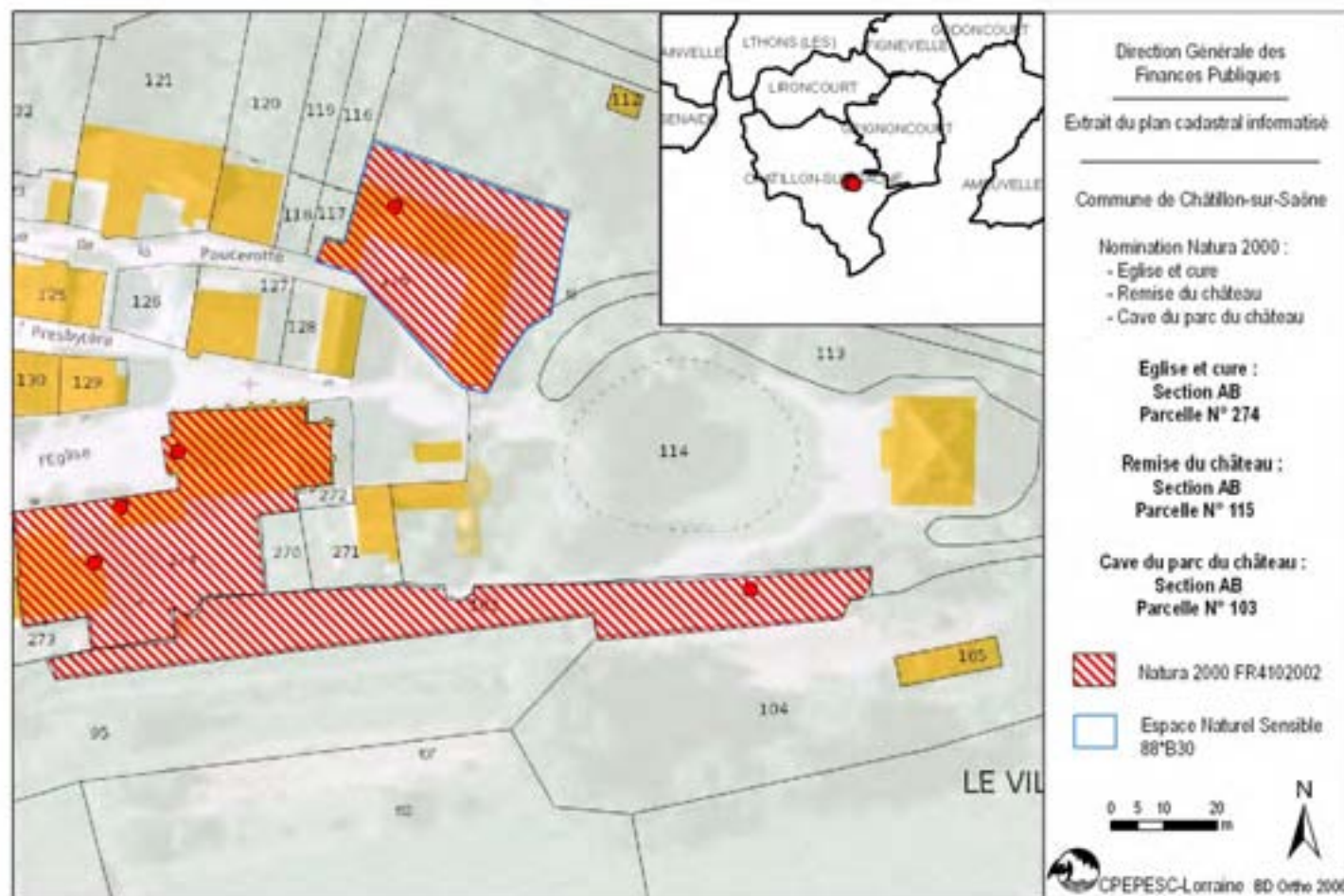


Figure 23 : Localisation cadastrale

2 Caractéristiques de la cave de la cure

Espèce		Effectif maximum observé
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Nurserie
Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	5
Nombre d'espèces		1

En gras et orange : les espèces de l'annexe II de la DHFF.

Tableau 3 : Bilan des espèces recensées dans la cave de la cure de Châtillon sur Saône

Les gîtes à chiroptères de la commune de Châtillon-sur-Saône se situent à l'extrême sud du périmètre du site Natura 2000. La commune est en limite avec les départements de la Haute-Marne et de la Haute-Saône. Le village est situé sur un éperon rocheux entouré par la Saône et l'Apance. Dans le vieux village, plusieurs gîtes à chiroptères font partie du site Natura 2000 (Figure 23).

La cure a été installée au XIX^{ème} siècle mais le bâtiment est plus ancien et remonte au XVII^{ème} siècle. Trois expertises ont pu être réalisées : la première en 2005 puis en 2007 et 2009. La cave de la cure est utilisée par une nurserie de Petit Rhinolophe qui n'est pas toujours observée (Tableau 3) (Figure 24 et Figure 25). En effet, cette nurserie se déplace dans d'autres sites d'une année à l'autre.



Figure 25 : Vue arrière de la cure (Photo : Bruno Discours)



Figure 24 : Porte d'accès à la cave sans accès à chiroptères (Photo : Bruno Discours)

3 Caractéristiques des combles de la cure

Espèce		Effectif maximum observé	
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Nurserie	Estivage
Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	30	5
Vespertilion à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	-	4
Nombre d'espèces		1	2

En gras et orange : les espèces de l'annexe II de la DHFF.

Tableau 4 : Bilan des espèces recensées dans les combles de la cure de Châtillon sur Saône

Les combles de la cure sont fréquentés par une nurserie de Petit Rhinolophe et quelques individus de Vespertilion à oreilles échancrées en estivage. Trois suivis ont pu être réalisés en 2005, 2006 et 2007 (Figure 23 et Tableau 4).

4 Caractéristiques de la remise du château de Châtillon-sur-Saône

Espèce		Effectif maximum observé	
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Nurserie	Estivage
Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	-	1
Vespertilion à oreilles échanquées	<i>Myotis emarginatus</i>	11	6
Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	2700	-
Nombre d'espèces		2	2

En gras et orange : les espèces de l'annexe II de la DHFF.

Tableau 5 : Bilan des espèces recensées dans la remise du château de Châtillon sur Saône



Figure 26 : Remise du château de Châtillon-sur-Saône (Photo : Michaël Gamarde)

Le château occupe un vaste espace qui représente environ un quart du bourg fortifié. Il est situé sur un éperon rocheux entouré par un méandre de la Saône et de l'Apance. La propriété est constituée d'une bâtisse principale (château), d'un parc et d'une remise en partie aménagée. La remise du château est occupée par la plus importante nurserie de Grand Murin du département des Vosges et par une petite nurserie de Vespertilion à oreilles échanquées (Figure 23). L'effectif de Grand Murin observé a été au maximum de 2700 individus (Tableau 5, Figure 26 et Figure 27).

Le bâtiment actuellement occupé par les chauves-souris a été construit vers 1880. A l'origine, son utilisation était le stockage du foin. Les premières chauves-souris se sont installées quelques années après l'arrêt du stockage du foin dans les années 50. La colonie de Grand Murin est donc présente depuis plus de 40 ans, cependant les effectifs ont très largement augmenté ces dernières années. Actuellement, le bâtiment est utilisé comme remise. Aucune intervention sur le bâtiment n'est prévue dans les années à venir. La colonie est préservée (M. Gagnez com. Pers.).

L'imposante colonie occupe principalement la partie la plus à l'ouest du bâtiment. Les chauves-souris peuvent accéder aux combles par plusieurs ouvertures dont une fenêtre qui est en permanence ouverte sur le côté nord de la remise. De même, le bâtiment n'est pas totalement fermé sur sa face sud. Le site est suivi depuis 2003 ainsi 7 comptages ont pu être réalisés.



Figure 27 : Secteur de la remise du château de Châtillon-sur-Saône occupé par la nurserie de Grand Murin (Photo : Michaël Gamarde)

5 Caractéristique de la cave située dans le parc du château

Espèce		Effectif maximum observé	
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Estivage	Hibernation
Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	1	-
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	-	2
Nombre d'espèces		1	1

En gras et orange : les espèces de l'annexe II de la DHFF

Tableau 6 : Bilan des espèces recensées dans la cave du parc du château de Châtillon-sur-Saône

La cave se situe sur une terrasse côté sud du parc du château (Figure 23). Elle est fermée par une porte (Figure 28). Elle est composée d'un couloir de quelques mètres qui rejoint une salle voutée séparée en deux parties en son milieu par un mur formé d'une double voute (Figure 29). Elle est utilisée pour stocker des légumes.

Le site a pu être expertisé en 2006 et en 2009. Un passage en hiver a permis d'observer deux Barbastelles d'Europe et un second en durant la période estivale a permis de rencontrer un Petit Rhinolophe en phase d'estivage.

6 Escaliers de la montée au clocher de l'église

Espèce		Effectif maximum observé	
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Nurserie	Estivage
Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	12	20
Nombre d'espèces		1	1

En gras et orange : les espèces de l'annexe II de la DHFF

Tableau 7 : Bilan des espèces recensées dans les escaliers de la montée au clocher de l'église de Châtillon sur Saône

L'église détruite a été reconstruite vers 1854 à l'initiative de l'abbé Senille. Le chœur date du XIII^{ème} siècle. La flèche du clocher a été restaurée suite à une tornade en 1958. Depuis, plusieurs actions ont été menées : restauration du toit de l'église en 1986, de l'intérieur de l'église en 1988, installation d'un nouveau chauffage en 1993, électrification de la cloche en 1999. A l'heure actuelle, aucune action n'est prévue sur le bâtiment qui accueille une nurserie de Petit Rhinolophe (Tableau 7 et Figure 23). Depuis la découverte de la nurserie en 2001, 9 visites du site ont été réalisées. Certaines années la nurserie était absente et fréquentait les combles ou la cave de la cure.



Figure 29 : Cave du parc du château de Châtillon-sur-Saône (Photo : Michaël Gamarde)



Figure 28 : Entrée de la cave du parc du château de Châtillon-sur-Saône (Photo : Michaël Gamarde)

ANNEXE 8 : GITE A CHIROPTERES DU SITE NATURA 2000, COMMUNE DE DARNEY

1 Localisation cadastrale du gîte à chiroptères situé dans les halles de Darney

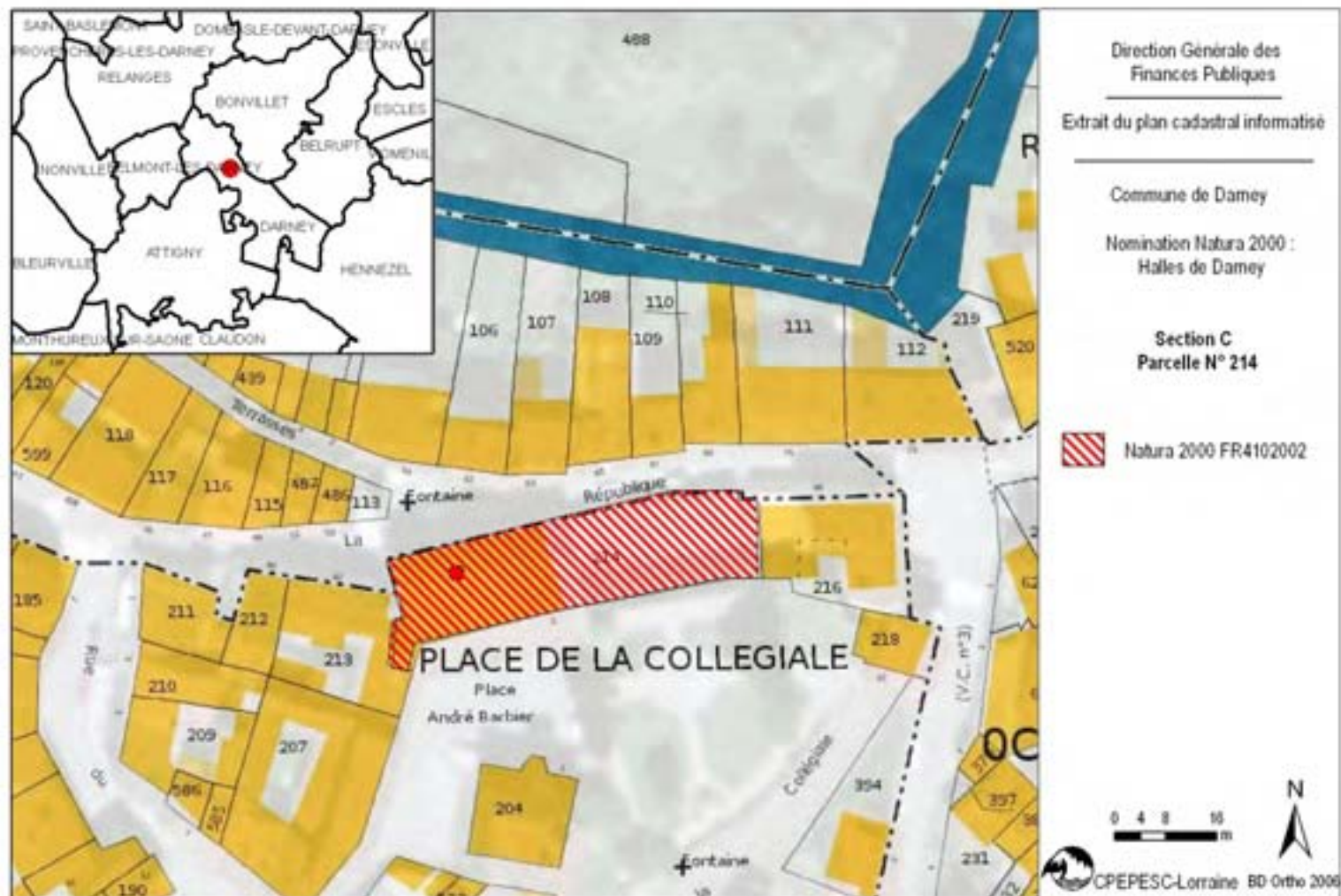


Figure 30 : Localisation cadastrale

2 Caractéristiques des halles de Darney

Espèce		Effectif maximum observé	
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Nurserie	Estivage
Vespertilion à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i>	-	2
Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	35	-
Nombre d'espèces		1	1

En gras et orange : les espèces de l'annexe II de la directive « Habitats-Faune-Flore ».

Tableau 8 : Bilan des espèces recensées au niveau des halles de Darney

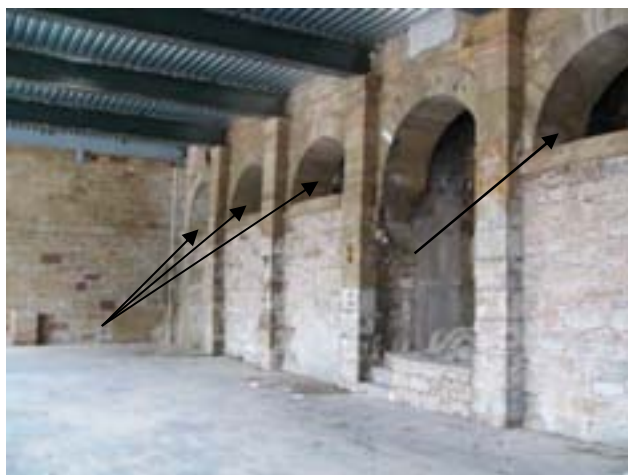


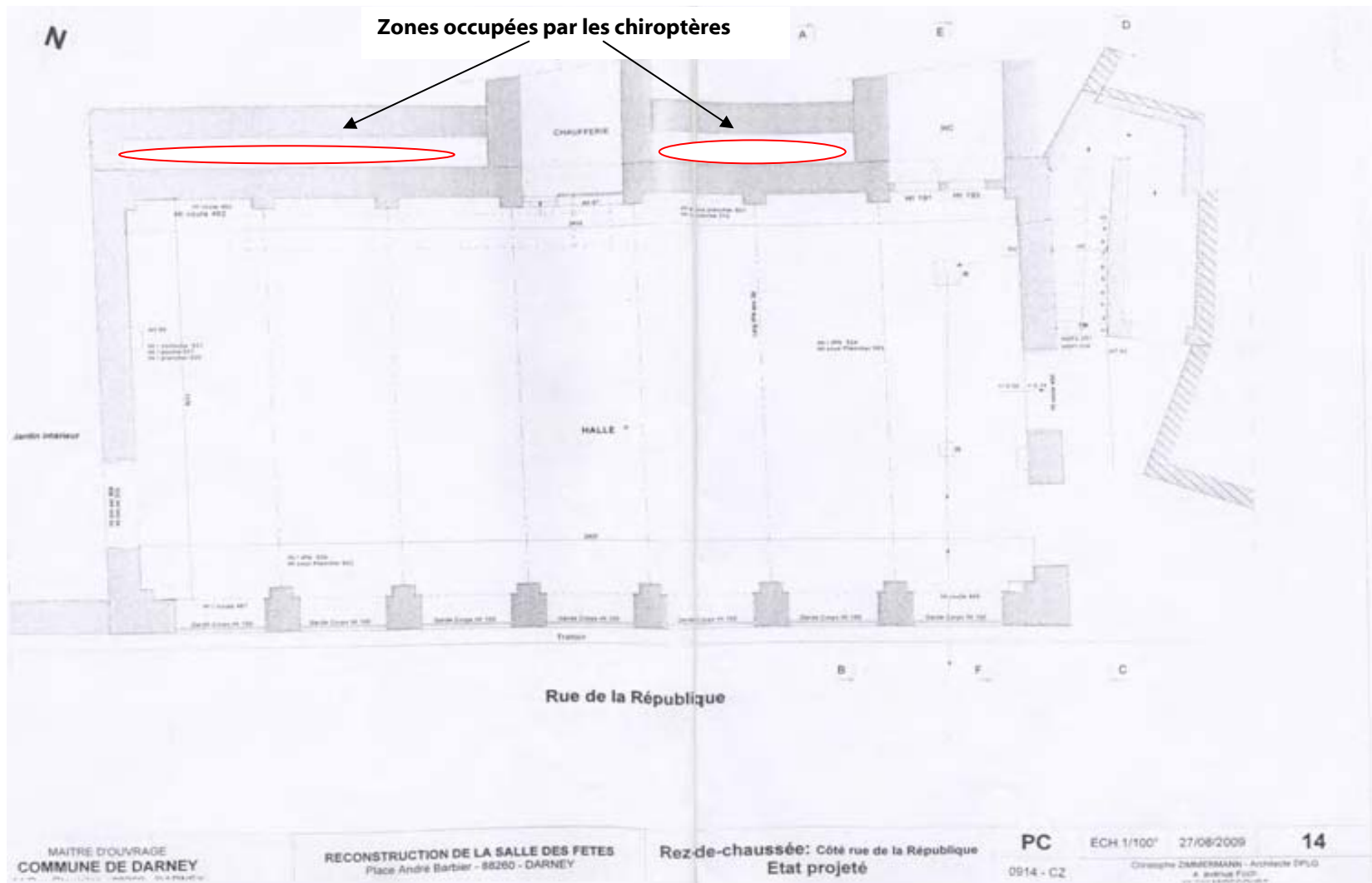
Figure 31 : Accès au gîte à chiroptères des halles de Darney (Photo : Michaël Gamarde)

Les halles de Darney, situées au centre du village entre la place du château et la Grand'Rue, étaient à l'origine au sud de l'église, démolies, elles furent reconstruites. La situation actuelle permet aux chauves-souris de regagner rapidement la vallée de la Saône. La vallée orientée nord-sud est bordée d'une ripisylve qui forme un corridor reliant les milieux prairiaux et les grands massifs forestiers proches (Figure 30).

Le gîte à chiroptères se situe au niveau du rez-de-chaussée des halles. Dans la partie supérieure du bâtiment une salle des fêtes est aménagée. Suite à un incendie, la commune a entrepris la restauration du bâtiment. Sa réfection a commencé début 2009. Il faudra veiller à maintenir l'accès aux chiroptères et à limiter l'éclairage.

Le gîte est constitué d'un vide compris entre un mur construit sur socle naturel et un mur de presque 1 mètre d'épaisseur. Ce mur possède plusieurs ouvertures en demi-lunes inaccessibles sans échelle (Figure 31 et Figure 32). Le gîte à chiroptères se divise en trois sections. La première située sur le côté est du bâtiment, accessible par des ouvertures en demi lune, occupe une surface de 9,5 m sur 0,9 m. La deuxième, au centre la section, est d'environ 2,5 m sur 0,9 m et la dernière se répartie sur 5,3 m de longueur et 0,9 m. de largeur.

Découvert en 2001 par François Schwaab, le site comptabilise 8 passages en saison estivale réalisés par 3 observateurs différents. Aucune observation nulle n'est répertoriée. Ce site accueille deux espèces, le Vespertilion à moustaches et une petite nurserie de Grand Murin (Tableau 8).



**Figure 32 : Plan de masse des halles de Darney et localisation des chiroptères
(Source : Commune de Darney)**

ANNEXE 9 : GITE A CHIROPTERES DU SITE NATURA 2000, COMMUNE D'ESCLÉS

1 Localisation cadastrale du gîte à chiroptères situé dans la grotte Saint-Martin d'Escles

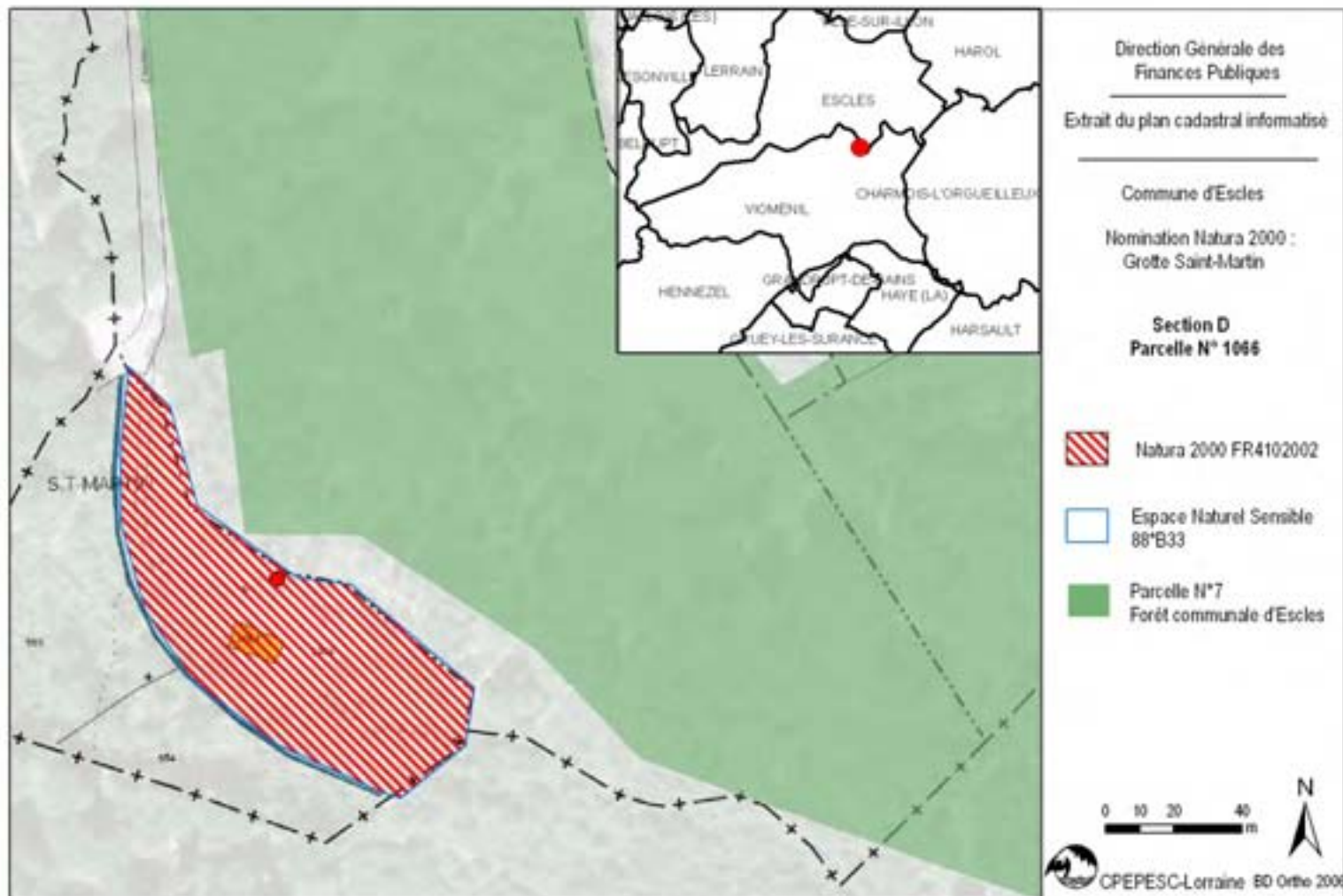


Figure 33 : Localisation cadastrale

2 Caractéristiques de la grotte Saint Martin

Espèce		Effectif maximum observé	
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Hibernation	Transit
Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	3	3
Vespertilion de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	6	1
Vespertilion à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i>	1	-
Vespertilion de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>	1	1
Vespertilion de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	1	-
Vespertilion indéterminé.	<i>Myotis sp.</i>	4	-
Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	2	-
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	2	-
Nombre d'espèces		6	3

En gras et orange : les espèces de l'annexe II de la DHFF

Tableau 9 : Bilan des espèces recensées dans la grotte Saint-Martin d'Escles



**Figure 35 : Entrée de la Grotte Saint-Martin
(Photo : Michaël Gamarde)**



**Figure 34 : Chapelle Saint-Martin
(Photo : Didier Arseguel)**

La grotte Saint-Martin est située à l'extrême nord-est de l'ensemble des gîtes à chiroptères du périmètre Natura 2000 et plus précisément dans la partie sud est du territoire de la commune d'Escles en limite avec la commune de Vioménil. La cavité fait partie du vallon Saint-Martin qui lui a donné son nom. Ce dernier est également appelé le vallon druidique. Ce secteur porte un fort intérêt local du fait de la multitude de vestiges et légendes associées. A proximité de l'entrée de la cavité, la chapelle Saint-Martin construite en 1952 sur l'emplacement d'un ermitage du XVII^{ème} siècle, est située dans une zone plane enherbée (Figure 34). Au-dessus de la grotte, un peuplement forestier feuillu est installé sur la parcelle forestière n°7 de la forêt communale d'Escles (Figure 33).

La sylviculture adoptée sur la parcelle n° 7 est variable selon la sous-entité parcellaire. L'unité 7c, correspondant à la zone boisée au dessus de l'emprise souterraine de la grotte, fait partie du groupe d'amélioration. Des coupes

sont réalisées tous les 6 ans. Les dernières ont eu lieu en 2004 et 2010. Le boisement est composé d'un mélange de hêtre, d'épicéa et de pin sylvestre. Les résineux sont issus de plantations réalisées dans les années 1986 - 1988 et les feuillus proviennent de recrus naturelles. De l'autre côté de la chapelle, le peuplement est composé majoritairement de hêtre en régénération et en futaie adulte (Office National des Forêts 1986). Ce site est accessible par un sentier et plusieurs panneaux signalétiques ont été installés à l'entrée de la cavité et du vallon.

A l'entrée de la cavité, un panneau explique les différentes hypothèses sur la création de la cavité et présente ses caractéristiques (Figure 35). Une des hypothèses évoquée est l'exploitation minière du manganèse ou d'oxydes ferreux utilisés dans la fabrication du verre très prospère à partir du 16^{ème} siècle sur le territoire. La cavité aurait été creusée dans l'optique d'en faire un abri refuge mais l'hypothèse culturelle semble la plus argumentée. Enfin, l'utilisation comme glacière est évoquée. Malgré plusieurs études portées sur les fouilles des puits (par l'instituteur de Maupotel et les membres du Groupement Spéléologique et Préhistorique Vosgien entre 1950 et 1960, puis par la Société d'Etude et de Sauvegarde des Anciennes Mines de 1988-1989 et par l'association Escles Archéologie en 1991), aucune théorie n'a pu être confirmée (Bertin *et al.* 1998)

La grotte se situe dans la forêt communale d'Escles gérée par l'ONF. Ainsi le gestionnaire a installé une barrière en bordure de piste forestière à l'entrée du sentier pédestre pour limiter l'accès aux engins motorisés.

La grotte est composée d'un porche et d'une galerie, orientée nord, creusée dans le grès sur une longueur de 33,60 m (Figure 37). Quatre puits occupant la largeur de la galerie et d'une profondeur de 0,75 à 5,4 m se succèdent. Trois d'entre eux sont partiellement inondés. Une grille, à barreaux verticaux installée par la commune, est présente dans le rétrécissement entre le porche et la galerie (Figure 36). Cette dernière n'est plus efficace puisqu'elle a été vandalisée : les gons de la porte ont en effet été détruits rendant la fermeture par chaîne inutile.



Figure 36 : Grille actuelle entre le porche et la galerie (Photo : Michaël Gamarde)

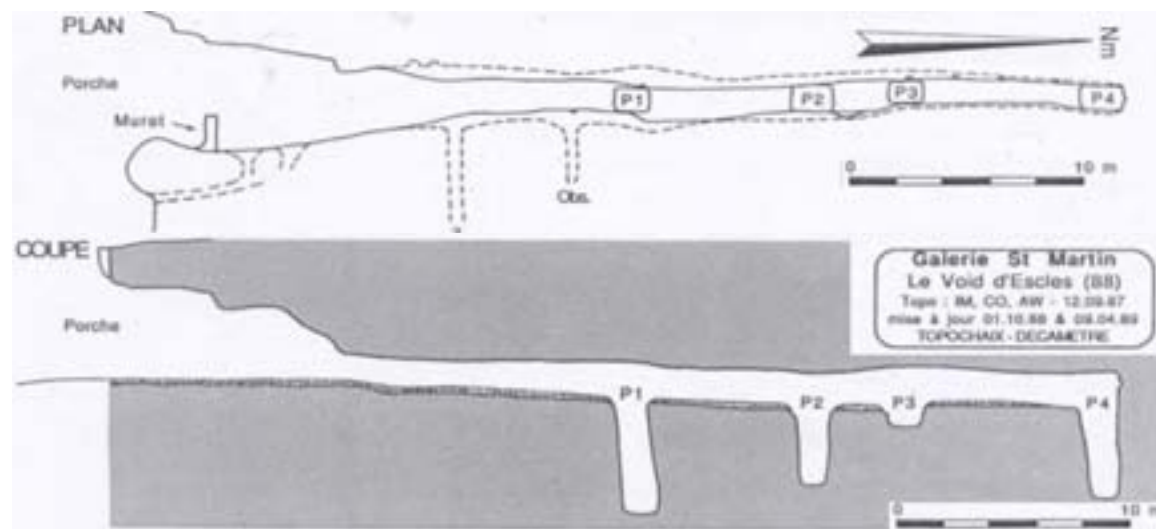


Figure 37 : Plan de la grotte Saint-Martin (Source : SESAM in Bertin 1998)

Des petites passerelles permettent le passage des puits. Le site est donc visitable par le grand public et la présence d'espèces facilement visibles telles que le Petit Rhinolophe rend le site sensible par rapport aux possibles destructions directes et dérangements. Cette espèce se suspendant au plafond, la partie finale de la galerie et la présence du 4^{ème} puits, sans passerelle, lui confère tout de même une certaine protection.

La grotte Saint-Martin a été expertisée pour la première fois en juin et novembre 2001. Aucune chauve-souris n'avait été observée. Depuis, 25 expertises ont pu être réalisées, par 7 observateurs différents, réparties sur les quatre phases biorythmiques des chiroptères. 24 visites du site correspondent à des recherches à vue et une visite correspond à une capture effectuée en automne. Cette dernière a permis d'identifier 6 espèces dont 4 citées à l'annexe II de la DHFF. Ce site présente un intérêt pour l'hibernation du Petit Rhinolophe, du Vespertilion de Bechstein, du Grand Murin et de la Barbastelle d'Europe (Tableau 9).

ANNEXE 10 : GITE A CHIROPTERES DU SITE NATURA 2000, COMMUNE DE FONTENROY-LE-CHATEAU

1 Localisation cadastrale du gîte à chiroptères situé dans les combles de l'école à Fontenoy-le-Château

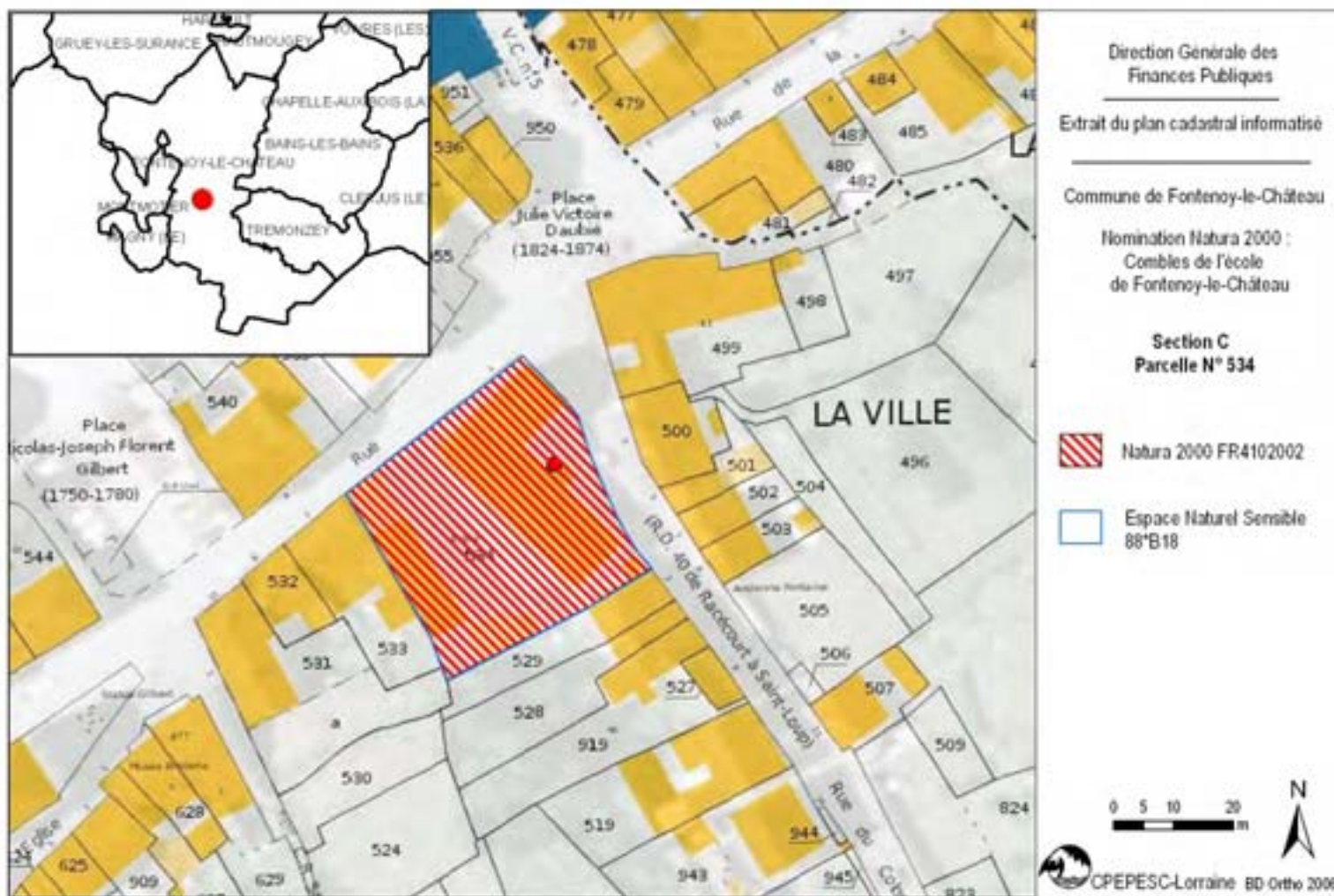


Figure 38 : Localisation cadastrale

2 Caractéristiques des combles de l'école

Espèce		Effectif maximum observé	
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Nurserie	Transit
Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	600	40
Nombre d'espèces		1	1

En gras et orange : les espèces de l'annexe II de la DHFF

Tableau 10 : Bilan des espèces recensées dans les combles de l'école de Fontenoy-le-Château



Figure 40 : Combles de l'école de Fontenoy-le-Château après installation du linoleum (Photo : Christophe Borel)

L'école de Fontenoy-le-Château se situe dans la vallée du Coney à quelques kilomètres du gîte de Bains-les-Bains dans le secteur sud est de l'ensemble des gîtes du périmètre Natura 2000. Le bâtiment est au centre du village, il accueille une colonie de parturition de Grand Murin (Figure 38 et Tableau 10).

L'école municipale a été construite au XIX^{ème} siècle avec les matériaux locaux (grès). Les combles occupent une surface de 320 m² et sont séparés en deux pièces de surface équivalente. Un mur de soutien sépare ces deux pièces et une ouverture permet le passage d'une salle à l'autre. Les Grands Murins quittent le gîte par des petites ouvertures latérales (Figure 39 et Figure 40) (Philippe 2005).

Le site est un Espace Naturel Sensible et bénéficie d'une convention de protection signée entre la commune de Fontenoy-le-Château et le Conservatoire des Sites Lorrains, le 4 novembre 2004 pour une durée de 15 années. Cette convention a permis la rédaction, par le CSL, d'un plan de gestion de 6 ans pour la période 2005-2011. Ainsi des aménagements ont été réalisés et un suivi régulier du gîte a été maintenu. La commune s'est engagée à préserver la quiétude du site et à informer le CSL des éventuels travaux susceptibles d'impacter les Grands Murins.



Figure 39 : Vue des combles de l'école de Fontenoy-le-Château (Photo : Christophe Borel)

Après la signature de la convention, des travaux de restauration du site ont été engagés tels que la rénovation de la toiture durant l'automne et l'hiver 2004 et le traitement de la charpente avec un produit (termibio) n'influant pas de façon néfaste le développement des Grands Murins en période de reproduction (Philippe 2005). Les recommandations ont été correctement suivies.

L'accès utilisé avant 2005 se trouvait dans la salle de classe. En 2005 une trappe a été installée en dehors de cette dernière pour éviter le dérangement des élèves. Cette année là, du linoleum a été posé pour faciliter le ramassage du guano et la façade du bâtiment a été rénovée (Figure 41).

La présence d'une colonie de chauves-souris dans une école fut l'opportunité de sensibiliser les scolaires. En 2005, suite à l'acquisition d'une « batmalette », un projet pédagogique a été présenté aux enseignants (Philippe 2005). Par la suite en 2007, avant l'arrivée des femelles gestantes, un système de vidéosurveillance avec retransmission dans la salle de classe a pu être installé. La colonie parturition a déserté le site en 2007. Actuellement, aucune explication n'est mise en avant puisque l'ensemble des actions a été effectué en dehors de la période de présence des animaux et qu'aucune action n'a altéré significativement les conditions thermiques du gîte. En effet, seule la réfection de la toiture a pu influencer les conditions abiotiques des combles mais la colonie est revenue durant les 3 années qui ont suivi les travaux.

Cette colonie de Grand Murin existe depuis très longtemps puisque des villageois ont toujours remarqué la présence des chauves-souris que ce soit à l'envol ou lors de nettoyages des combles de l'école (Mme Mougeot, com. pers., 2005 in Philippe 2005). Mais c'est en 2001 que Matthieu Fellmann et François Schwaab l'ont découverte (Fellmann 2001). Au total, 13 passages ont été réalisés par 4 observateurs différents avec un suivi annuel pris en charge par Didier Arseguel.



Figure 41 : Trappe d'accès aux combles de l'école de Fontenoy-le-Château (Photo : Christophe Borel)

ANNEXE 11 : GITE A CHIROPTERES DU SITE NATURA 2000, COMMUNE DE GIGNEVILLE

1 Localisation cadastrale du gîte à chiroptères situé dans les combles de l'église de Gignéville

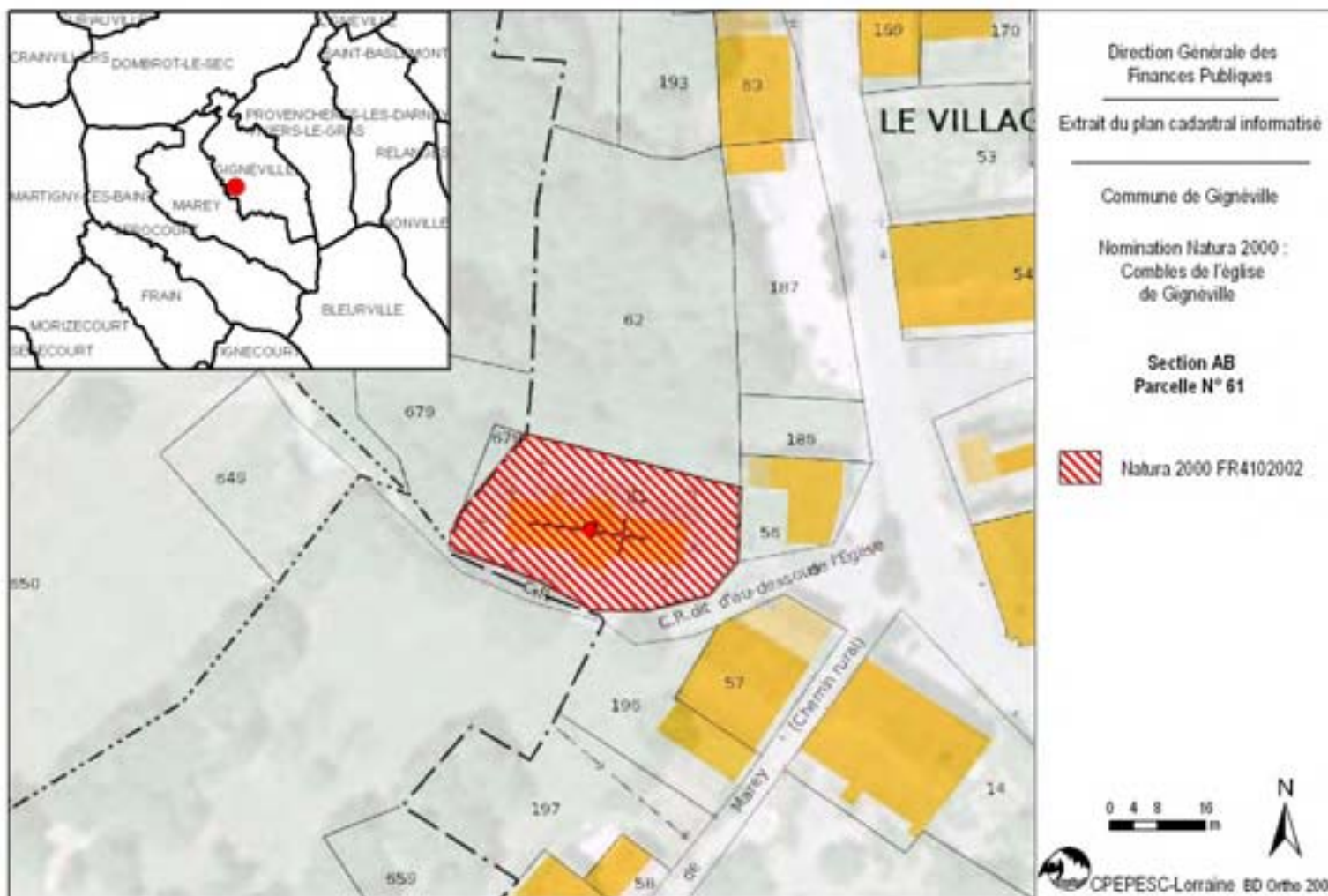


Figure 42 : Localisation cadastrale

2 Caractéristiques des combles de l'église de Gignéville

Espèce		Effectif maximum observé	
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Nurserie	Estivage
Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	15	2
	Nombre d'espèces	1	1

En gras et orange : les espèces de l'annexe II de la DHFF

Tableau 11 : Bilan des espèces recensées dans les combles de l'église de Gignéville



Figure 44 : Eglise de Gignéville
(Photo : Michaël Gamarde)



Figure 45 : Accès aux combles
(Photo : Michaël Gamarde)

L'église de Gignéville, appelée église Saint-Baldéric, a pris pour nom celui d'un moine, devenu un saint à l'origine de la création d'un monastère en Argonne au XVI^{ème} siècle (Figure 42 et Figure 44). Le monument a été bâti au Moyen-âge, probablement dès les XI^{ème}-XII^{ème} siècles puis modifié en utilisant le style gothique. Une nurserie de Petit Rhinolophe occupe les combles.

L'église est positionnée sur la partie ouest du village qui s'étire du nord vers le sud. A proximité de la bâtisse, un petit boisement est présent au nord ouest et de multiples haies et vergers forment des corridors favorables aux déplacements du Petit Rhinolophe sur tout le coteau.

L'accès aux combles se fait par une petite entrée située sur le côté nord de la bâtisse, qui était fermée par une grille, aujourd'hui hors service (Figure 45). Une échelle, installée par la commune, permet de monter dans la partie ouest des combles. L'ensemble de la toiture est en tuile mécanique et une grande partie a été récemment rénovée. Le comble est divisé

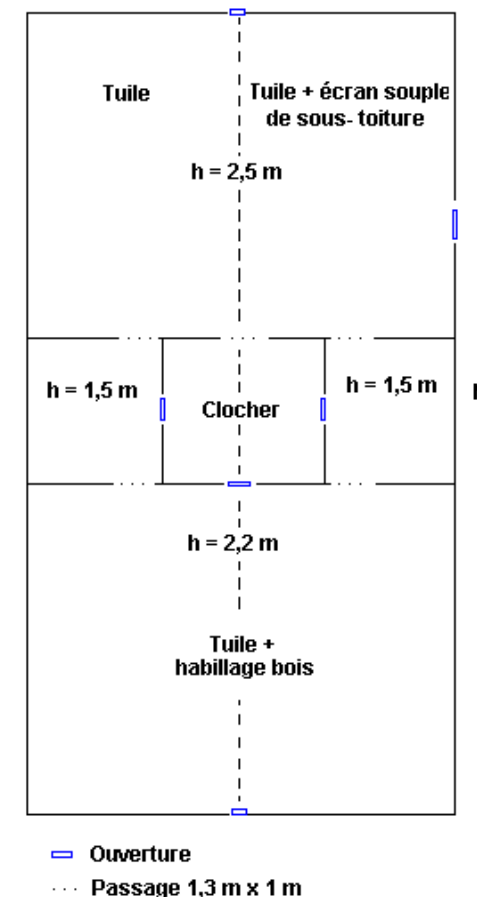


Figure 43 : Schéma des combles de l'église de Gignéville
(Source : Michael Gamarde)

en 5 parties connectées par des petites ouvertures (1,3 x 1 m) (Figure 43).

- La partie ouest des combles (environ 12 x 15 m) est d'une hauteur de 2,5 m au niveau de la faîtière (Figure 46). Le pant de toit orienté nord possède un écran souple de sous-toiture, le pant orienté sud est simplement composé de tuiles. Le sol est formé de pierres et une ouverture en œil de bœuf orientée ouest est actuellement bouchée.

- Deux petites sections (environ 3 x 15 m) d'une hauteur de 1,5 m entourent le clocher. Un habillage bois est présent en dessous des tuiles.

- Au centre du bâtiment, le clocher est accessible par une ouverture (1 x 1,3 m), une échelle permet de monter jusqu'au niveau des cloches. Quatre ouvertures (trois de 0,8 x 1 m et une meurtrière de 0,2 x 0,6 m) sont présentes (Figure 47).

- La partie est, dans la moitié de sa surface, possède un sol formé par des solives sans plancher (Figure 48). Dans cette partie, l'ensemble de la toiture est habillée de bois. Une petite ouverture existe sur la face est. Cette partie du comble est occupée par un rapace nocturne.



Figure 46 : Partie ouest des combles
(Photo : Michaël Gamarde)



Figure 47 : Ouverture dans le clocher
(Photo : Michaël Gamarde)



Figure 48 : Partie est des combles
(Photo : Michaël Gamarde)

Le site a été expertisé 7 fois au total par 3 observateurs différents avec des passages pendant la période estivale. Seul le Petit Rhinolophe a été observé, formant une petite nurserie peu stable (Tableau 11).

ANNEXE 12 : GITES A CHIROPTERES DU SITE NATURA 2000, COMMUNE DE MONTHUREUX-SUR-SAONE

1 Localisation cadastrale des gîtes à chiroptères situés dans la mairie de Monthureux-sur-Saône.



Figure 49 : Localisation cadastrale

2 Caractéristiques de la chaufferie et de la cave de la mairie

Espèce		Effectif maximum observé			
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Nurserie	Estivage	Hibernation	Transit
Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	130	-	11	9
Vespertilion à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	-	2	-	-
Nombre d'espèces		1	1	1	1

En gras et orange : les espèces de l'annexe II de la DHFF.

Tableau 12 : Bilan des espèces recensées dans la chaufferie et la cave de la mairie de Monthureux-sur-Saône



Figure 50 : Pièce de la cave de la mairie de Monthureux-sur-Saône avec ouverture en demi-lune (Photo : Michaël Gamarde)

colonie de parturition de Petit Rhinolophe. Les chauves-souris utilisent aussi la cave du bâtiment en période de transit et hivernale. Leur présence a été remarquée par M.Kieffer, employé communal en 1995, mais c'est seulement après le travail d'inventaire réalisé par Matthieu Fellmann que l'importance du site fut mise à jour (Arseguel 2006). Au total, 4 observateurs ont réalisé 22 comptages diurnes et depuis 2005, ce suivi est réalisé par Didier Arseguel.

L'accès à la chaufferie se fait par un escalier fermé par une porte verrouillée à clé située dans la cour centrale. L'escalier donne accès à une salle assez grande qui à l'origine était séparée en deux par une cloison de brique et présentait des conditions de lumière et de températures différentes de celles de la chaufferie. Cette cloison effondrée en 2009 a mis en lumière l'ensemble de la salle où quelques individus ont déjà pu être observés

La commune de Monthureux-sur-Saône est située au cœur du réseau des gîtes compris dans le site Natura 2000. Le village, construit sur une butte entourée par un méandre de la Saône, offre à sa proximité des terrains de chasse très favorables aux chiroptères avec une vallée encore bien préservée et de grands massifs forestiers composés en grande majorité de feuillus. Le gîte à chiroptères est localisé dans la mairie qui se situe au centre du village qui s'étend d'est en ouest. Sa situation permet de surplomber légèrement la vallée. Le gîte est composé de deux parties : la chaufferie, située au sous-sol du bâtiment en surplomb de la vallée de la Saône et la cave qui est au niveau du lit majeur du cours d'eau. Le gîte accueille la plus importante nurserie de Petit Rhinolophe du département ainsi que quelques individus de Vespertilion à oreilles échancrées en période d'estivage (Figure 49 et Tableau 12).

Les abords directs sont très favorables au Petit Rhinolophe avec une haie qui relie la vallée au gîte. Le lit majeur est occupé par des prairies humides pâturées et une ripisylve borde le cours d'eau. Un vallon orienté vers de sud-est reliant la colonie à de grands secteurs boisés forme un corridor très important à préserver.

Le bâtiment a été construit au XIX^{ème} siècle avec les matériaux locaux (grès). Il accueille dans sa chaufferie une



Figure 51 : Guano dans la chaufferie de la mairie de Monthureux-sur-Saône (Photo : Michaël Gamarde)

suspendus au plafond. L'accès des chiroptères se fait par une baie vitrée installée côté Saône. Quelques carreaux brisés permettent leur passage en vol. La chaufferie est attenante à cette salle et les chauves-souris la traverse obligatoirement (Arseguel 2006).

La chaufferie est un petit local construit en 1990 cloisonné à l'aide de deux pans de mur en parpaings accolés à deux autres murs porteurs en pierre naturelle recouverts d'enduit. Le plafond est constitué d'une dalle en béton. A l'intérieur, du local la chaudière de la mairie occupe une grande partie de la surface et une armoire dont les battants sont ouverts est présente. Le local est fermé par une porte verrouillée à clé. L'accès au gîte est possible pour les chauves-souris par deux ouvertures d'aération situées en hauteur (Arseguel 2006).

La cave, composée d'un couloir avec des arches et de 5 pièces distinctes, est accessible par un escalier situé dans le bâtiment d'entrée de la mairie. Cet accès est limité par une porte fermée à clé. La descente de l'escalier débouche sur une pièce et un petit couloir sombre qui dessert trois autres pièces (Figure 50 et Figure 52). Le petit couloir accueille la plupart des animaux observés en hiver. Il possède un plafond en pierres avec des petites arches en briques creuses dans la continuité des murs porteurs de chaque pièce.

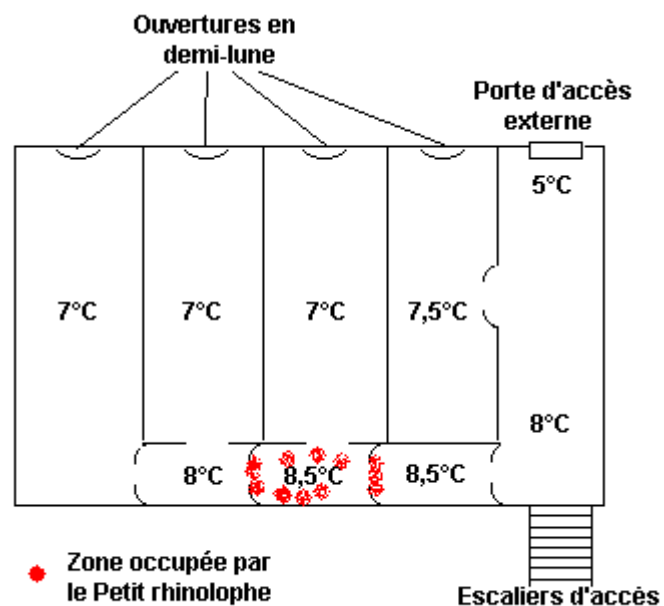


Figure 52 : Schéma de la cave de la mairie de Monthureux-sur-Saône (Source : Michaël Gamarde)

La première pièce possède une porte en bois, située côté Saône, qui fait office d'accès extérieur. Les quatre autres montrent de larges ouvertures en demi-lune dans le tiers supérieur du mur et possèdent toutes un plafond voûté. Les plafonds et les murs sont recouverts par un enduit décollé par endroit formant des caches favorables à d'autres espèces de chiroptères. L'ensemble du sol de la cave est en terre battue. La cave n'est pas utilisée sauf pour stocker des éléments de rebus. Des mesures de température réalisées lors de conditions extérieures proches de 0°C, ont permis de déterminer les zones les plus chaudes de la cave. Ainsi la zone occupée par le Petit Rhinolophe en période d'hibernation est réduite au secteur le plus chaud présentant des températures de 8,5°C. Le Petit Rhinolophe est une espèce qui a besoin de gîtes d'hibernation avec des températures comprises entre 6 et 8°C. La cave avec ses multiples ouvertures doit présenter des variations de températures lors de grand froid. Des aménagements permettant de tamponner les variations de températures pourraient augmenter la fréquentation hivernale du gîte.

Afin de garantir une protection durable de la colonie de mise bas et du gîte d'hibernation de Petit Rhinolophe, une convention de protection portant sur la chaufferie et la cave de la mairie a été signée le 23 novembre 2005 entre la commune de Monthureux-sur-Saône et le Conservatoire des Sites Lorrains, pour une durée de 15 ans. Cette convention a permis la rédaction d'un document de gestion par le CSL pour une durée de 6 ans concernant la période 2006-2012 (Arseguel 2006). Le suivi scientifique annuel a pu être réalisé et des opérations de gestion ont été mises en place. De même la commune garantit la quiétude du site et informe le CSL des travaux impactant le site.

Ainsi, des travaux consistant à poser de la toile goudronnée sur la cour qui surplombe le local de chaufferie ont été réalisés au cours de l'hiver 2006 pour ne pas perturber les chauves-souris. Un panneau d'information réalisé dans le cadre de la politique Espace Naturel Sensible est installé à l'entrée de la mairie. Il présente l'intérêt du site face à la préservation du Petit Rhinolophe. Actuellement, seul le guano pose des problèmes au niveau de la chaudière (Figure 51).

ANNEXE 13 : GITE A CHIROPTERES DU SITE NATURA 2000, COMMUNE DE MORIZECOURT

1 Localisation cadastrale du gîte à chiroptères situé dans les combles de la mairie-école de Morizécourt

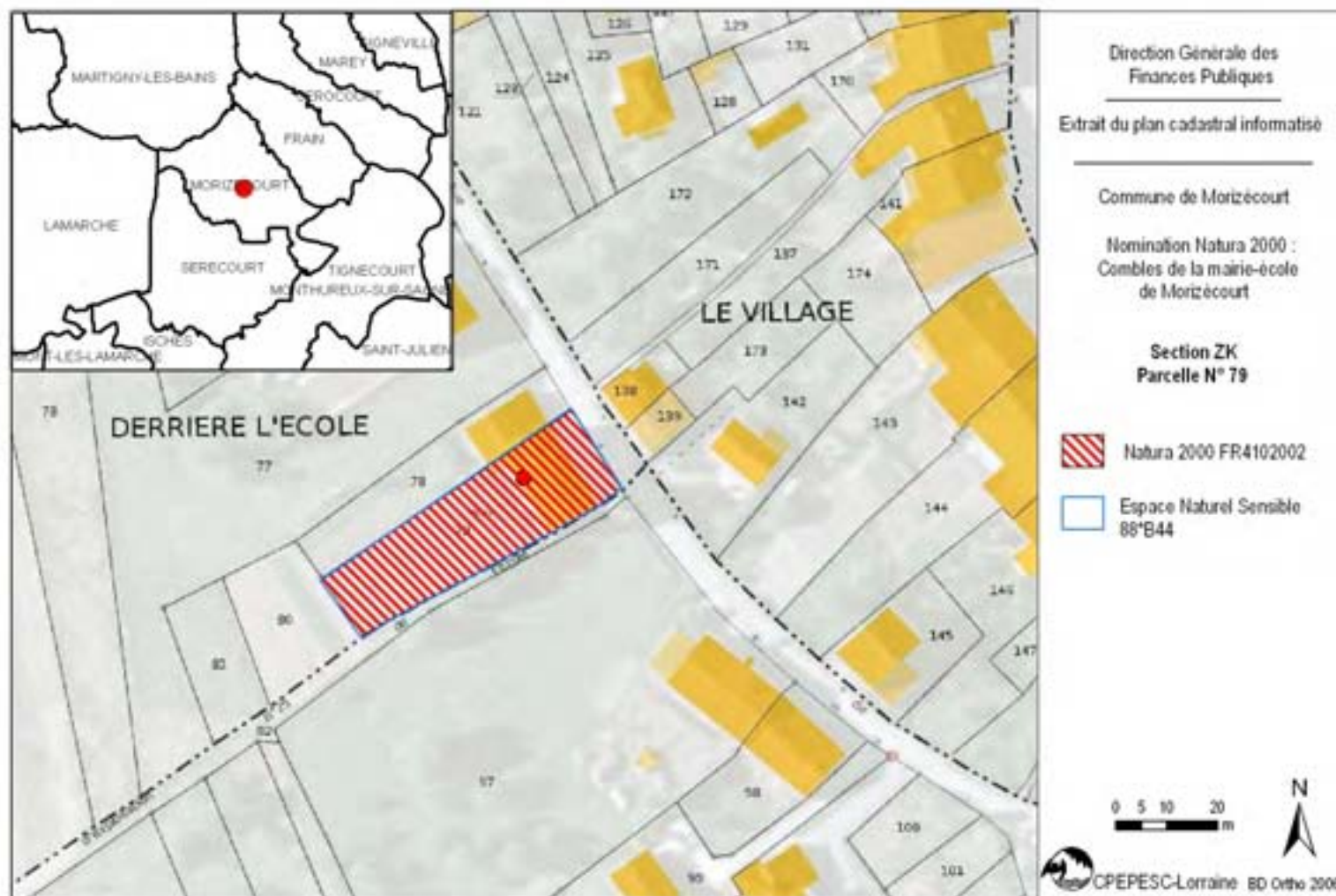


Figure 53 : Localisation cadastrale

2 Caractéristiques des combles de la mairie-école

Espèce		Effectif maximum observé
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Nurserie
Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	15
Nombre d'espèces		1

En gras et orange : les espèces de l'annexe II de la DHFF.

Tableau 13 : Bilan des espèces recensées dans les combles de la mairie-école de Morizécourt



**Figure 54 : Mairie école de Morizécourt
(Photo : Michaël Gamarde)**

La commune de Morizécourt possède le gîte le plus occidental du périmètre Natura 2000 (Figure 54). Les combles de la mairie-école accueillait une colonie de mise bas de Petit Rhinolophe jusqu'à la restauration du bâtiment en 2007 (Tableau 13 et Figure 54).

ANNEXE 14 : GITE A CHIROPTERES DU SITE NATURA 2000, COMMUNES DE REGNEVELLE ET MARTINVELLE

1 Localisation cadastrale du gîte à chiroptères situé dans le tunnel ferroviaire désaffecté de Regnévelle-Martinvelle

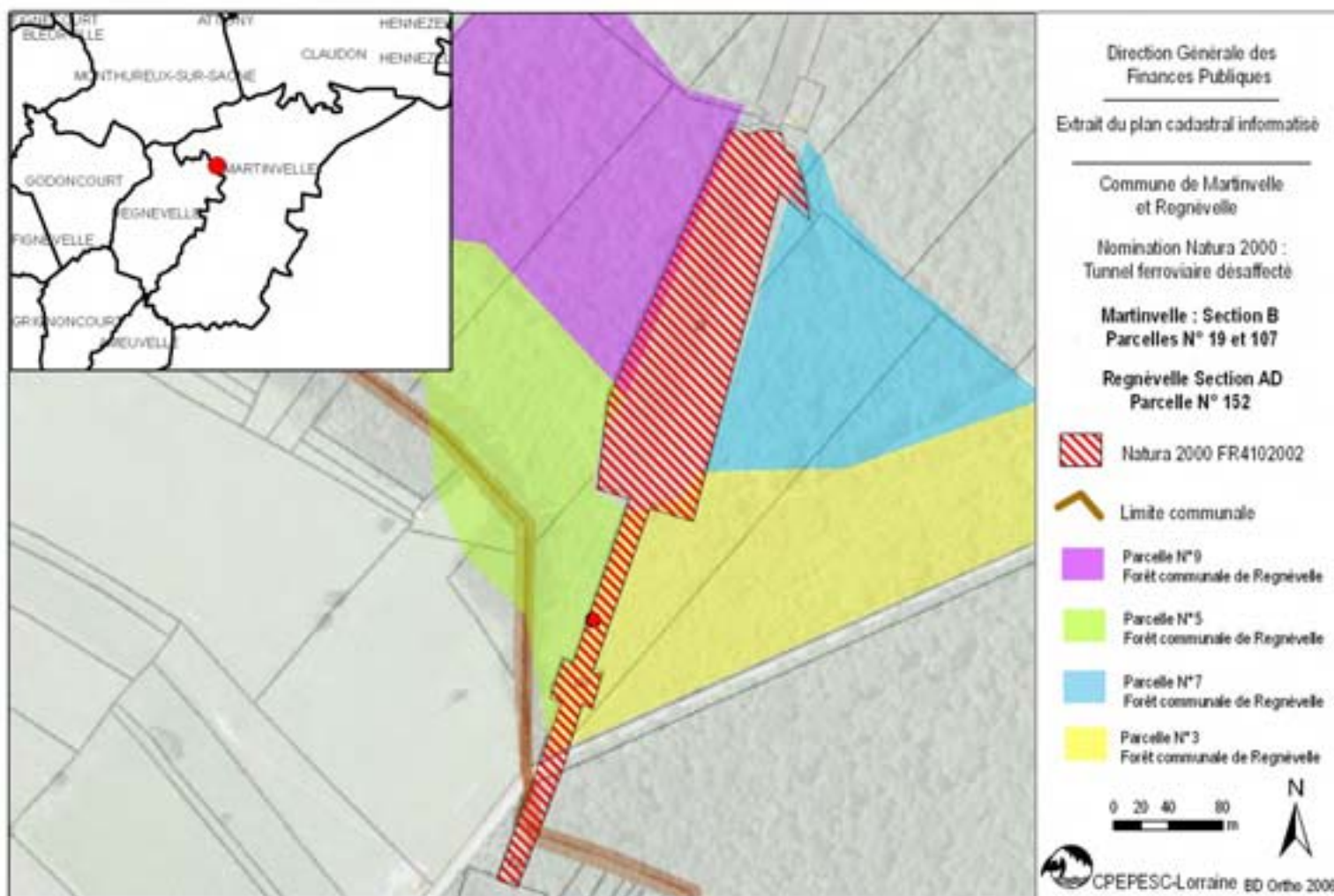


Figure 55 : Localisation cadastrale

2 Caractéristiques du tunnel désaffecté de Regnévelle-Martinvelle

Espèce		Effectif maximum observé	
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Hibernation	Transit
Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	-	1
Vespertilion de Daubenton	<i>Myotis Daubentonii</i>	1	-
Vespertilion à moustaches/Brandt	<i>Myotis mystacinus/brandtii</i>	-	1
Vespertilion à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i>	-	2
Vespertilion de Natterer	<i>Myotis natterii</i>	-	1
Vespertilion indéterminé	<i>Myotis sp.</i>	2	-
Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	4	10
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	-	1
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	1	1
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	15	3
Oreillard roux	<i>Plecotus auritus</i>	1	-
Oreillard indéterminé	<i>Plecotus sp.</i>	1	-
Nombre d'espèces		5	7

En gras et orange : les espèces de l'annexe II de la DHFF.

Tableau 14 : Bilan des espèces recensées dans le tunnel désaffecté de Regnévelle-Martinvelle

Le tunnel désaffecté de Regnévelle-Martinvelle est globalement au sud de l'ensemble des gîtes du site Natura 2000. L'ouvrage se situe dans la forêt communale de Regnévelle au niveau d'une butte et touche la forêt domaniale de Darney qui forme à proximité du gîte un grand massif forestier en continuité avec des forêts communales, notamment de Monthureux-sur-Saône et de Martinvelle. Situé en lisière du massif forestier, il est peu protégé du vent, ce qui lui confère des conditions favorables à la Barbastelle d'Europe. A proximité, la forêt et ses lisières offrent des terrains de chasse favorables aux chiroptères (Figure 55).

L'environnement direct du tunnel ferroviaire est occupé par des boisements de feuillus. La majeure partie de la parcelle n° 3 est couverte d'une futaie régulière de chêne d'une faible hauteur (3-12 m). L'autre partie de la parcelle est occupée par une jeune futaie de hêtre de moins de 30 ans (hauteur : 3-12 m). Les parcelles n° 7 et n° 9 sont dirigées en taillis-sous-futaie de chêne et de charme en stade de maturation avec des diamètres correspondant à des bois moyens et des gros bois. Des coupes sont prévues dans un objectif de conversion des parcelles en futaie régulière. La parcelle n° 5 est un jeune peuplement soumis à divers travaux (Office National des Forêts 1976; Office National des Forêts 2011a).

Le tunnel, sans courbure, d'une longueur de 338 m, offre une voûte avec de nombreuses fissures favorable à l'occupation des chiroptères (Figure 56). Ce tunnel fait partie d'une ancienne ligne ferroviaire déclassée Uxegney-Jussey d'une longueur de 72,1 km. L'objectif de la création de cette ligne était de créer une jonction entre Epinal et Jussey par la haute vallée de la Saône. Le projet de la ligne a vu le jour vers 1864 mais ce n'est qu'en 1881, après la déclaration d'utilité publique,

que les études confiées à la Compagnie des chemins de fer de l'Est commencent. Il s'en suit la construction de plusieurs ouvrages dont le tunnel de Regnévelle. En 1883, la ligne est concédée à la Compagnie des chemins de l'Est puis ouvre le 21 novembre 1886 (Schontz *et al.* 1999).

La ligne est mise à double voie lors de son inclusion dans le dispositif de défense de la nouvelle frontière. Elle sera utilisée lors de la Première Guerre Mondiale par des trains militaires ralliant le front. En juin 1940, la ligne est coupée et une partie des voies est réquisitionnée par les allemands. Il n'en restera qu'une voie. En 1944, le transport de voyageurs s'arrête puis le trafic est définitivement arrêté en 1951. La section concernant le tunnel est déclassé en 1954 et remise aux Domaines en 1956 (Schontz *et al.* 1999).

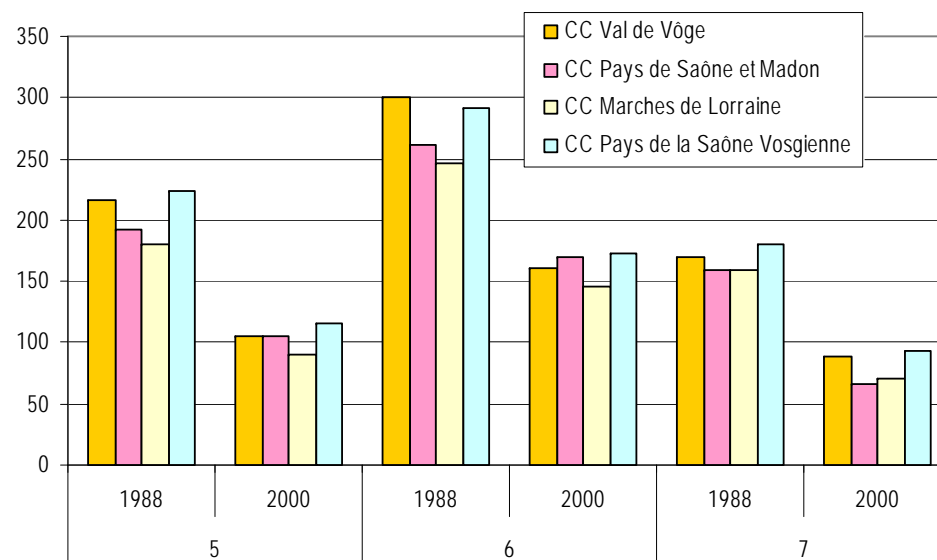
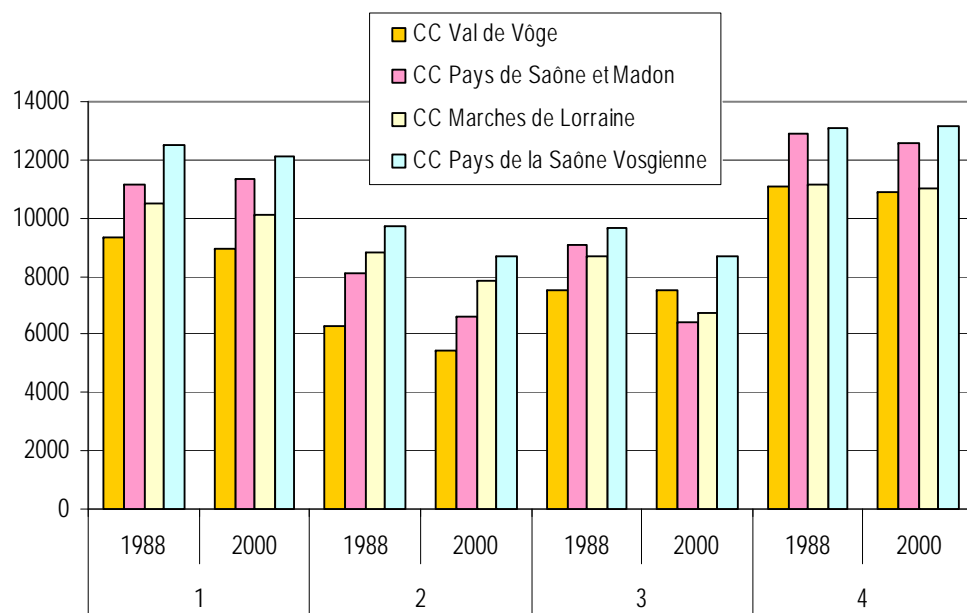


Figure 56 : Entrée nord du tunnel désaffecté de Regnévelle/Martinville (Photo : Christophe Borel)

Le tunnel a été visité 3 fois en 2001 puis une fois en 2003 sans pouvoir révéler la présence de chauves-souris. Depuis, 9 passages, principalement hivernaux, mais aussi en période de transit, ainsi qu'une capture en automne, ont été réalisés. Lors de la capture trois nouvelles espèces pour le site ont pu être inventoriées. Il s'agit du Vespertilion de Natterer, de la Pipistrelle commune et du Petit Rhinolophe. Cette dernière espèce a été contactée grâce à un détecteur à ultrasons. Aucun comportement de swarming n'a été observé. En revanche une femelle post-allaitante de Barbastelle d'Europe a été capturée ce qui laisse à penser que cette espèce arboricole se reproduit dans la forêt de Darney et ses boisements limitrophes. Ce gîte présente la plus grande diversité spécifique des 15 gîtes compris dans le périmètre du site Natura 2000. Avec 9 espèces différentes présentes, la préservation du site est primordiale pour la chiroptérofaune locale (Tableau 14). On souligne l'importance du site pour l'hibernation de la Barbastelle d'Europe et lors de la période de transit pour le Grand Murin.

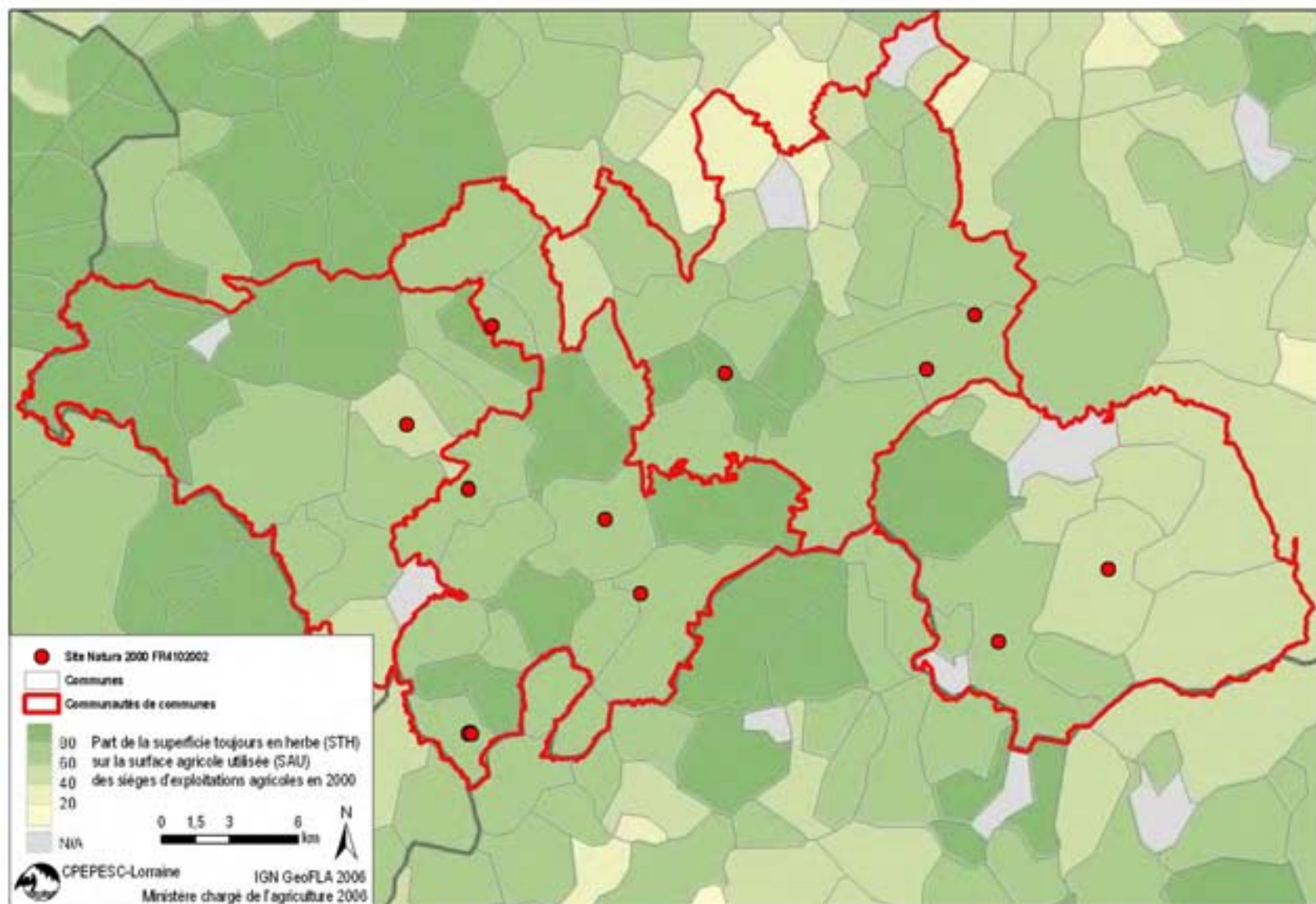
Le site est devenu propriété de la commune de Regnévelle qui l'a acheté à la commune de Martinville le 29 mars 2007. Un arrêté communal d'interdiction d'accès au tunnel a pu être mis en place rapidement après l'acquisition foncière, le 7 juillet 2007. Une convention de gestion a été signée le 15 décembre 2007 entre la commune de Regnévelle, le CSL et la CPEPESC Lorraine. La convention, d'une portée de 15 années engage la commune à protéger le site contre tout aménagement ou dérangement qui influencerait les chauves-souris et en contre partie, un plan de gestion doit être rédigé.

ANNEXE 15 : EVOLUTION DE L'AGRICULTURE ENTRE 1988 ET 2000



- 1 : SAU des exploitations agricoles (ha)
- 2 : SAU exploitations sièges toujours en herbe (ha)
- 3 : SAU bovins (ha)
- 4 : Effectif cheptel bovins
- 5 : Exploitations cheptel bovins
- 6 : Nombre d'exploitations agricoles
- 7 : Exploitations bovins

ANNEXE 16 : PART DE LA SURFACE TOUJOURS EN HERBE SUR LA SURFACE AGRICOLE UTILISEE



ANNEXE 18 : METHODOLOGIE D'INVENTAIRE

Dans un premier temps, une synthèse des niveaux de population est présentée. Celle-ci s'appuie sur la littérature actuellement disponible et les bilans des comptages estivaux et hivernaux réalisés en France ou dans les pays frontaliers. Une analyse à l'échelle de la région, basée sur l'atlas des chiroptères de Lorraine (CPEPESC Lorraine 2009), permet de mieux cibler les enjeux de conservation de chacune des espèces à un niveau plus local.

Dans un souci d'analyse des populations autour des gîtes à chiroptères du site Natura 2000, un rendu cartographique sur une zone de 20 km autour du périmètre est présenté. Les données sont issues des bases de données du groupe chiroptères champenois pour la Haute-Marne, de la CPEPESC Franche-Comté pour la Haute-Saône et de la CPEPESC Lorraine pour le département des Vosges.

Les effectifs présentés dans les tableaux pour chaque site correspondent aux maxima observés par année et par phase biorythmique. Quatre phases sont différenciées :

- L'estivage qui correspond à des observations en dehors des nurseries, durant la période de mai à juillet. Les données proviennent d'observations visuelles et d'écoute au détecteur d'ultrasons.
- La qualification de nursery est réservée exclusivement aux colonies de mise bas. L'ensemble des données collectées provient d'observations directes accompagnées d'un dénombrement des individus. Lors des suivis, on différencie les individus adultes des juvéniles. Cette différenciation est possible jusqu'à un certain âge où les jeunes sont encore non volants ou différenciables des adultes par leur couleur de pelage. Ainsi, on note indéterminé lorsque les femelles et les jeunes ne sont plus différenciables. Les colonies de parturition sont contrôlées de la fin du printemps au début de l'été.
- La phase de transit est caractérisée par deux périodes. La première s'étale durant les premiers jours d'activité de l'année (mars-avril) après la sortie de la torpeur hivernale. Durant cette courte période, les chauves-souris récupèrent les graisses qu'elles ont utilisées durant l'hiver, ainsi les femelles peuvent subvenir à la demande énergétique importante de la gestation. A la fin de cette période de transit printanier, les colonies de femelles se forment pour mettre bas. La seconde phase de transit se réalise en automne : après l'élevage des jeunes, les femelles et leurs petits se dispersent. C'est durant cette période que la plupart des accouplements ont lieu. Les données disponibles en phase de transit proviennent principalement d'observations visuelles et d'écoutes, et quelques unes de captures au filet japonais.
- La phase d'hibernation correspond à la période froide qui s'étend de novembre à mars. Les chauves-souris entrent en léthargie et se réfugient dans des gîtes leur procurant une protection contre les conditions météorologiques défavorables. L'ensemble des données collectées provient d'expertises réalisées de décembre à début mars. L'espèce de chauve-souris est identifiée à vue.

La plupart des gîtes à chiroptères du site Natura 2000 ont été identifiés en 2001 par Matthieu Fellmann, stagiaire de la CEPEPESC Lorraine. Depuis, un suivi régulier est réalisé.

ANNEXE 19 : ESPECE D'INTERET COMMUNAUTAIRE DE L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE 92/43 AU SEIN DU PERIMETRE NATURA 2000, LE PETIT RHINOLOPHE

1301	Petit Rhinolophe
	<i>Rhinolophus hipposideros</i>
Taxonomie	Ordre : Chiroptera, Sous-Ordre : Yinpterochiroptera, Famille : Rhinolophidae
Enjeu local de conservation	Espèce à fort enjeu de conservation

Statut de protection		Caractères morphologiques	
Directive Habitats Faune Flore	Annexes II et IV	Longueur tête + corps	37 - 45 mm
Convention de Berne	Annexe II	Longueur avant-bras	35 - 43 mm
Convention de Bonn	Annexe II	Masse	4 - 9 g
Protection nationale	Protégé	Envergure	192 - 254 mm
Statut de conservation			
Liste rouge UICN monde (2008)	Préoccupation mineure		
Liste rouge France (2009)	Préoccupation mineure		



Description : Le pelage est brun clair sur le dos et grisâtre sur le ventre. Les jeunes sont gris. Il possède une feuille nasale ayant son pourtour et ses replis teintés de couleur chair.

Caractères biologiques

Migration : Espèce non migratrice, le Petit Rhinolophe est sédentaire. Cependant, quelques longs déplacements supérieurs à 50 km sont observés. Des échanges entre colonies proches laissent penser à un fonctionnement en métapopulations.

Régime alimentaire : Les diptères et les lépidoptères font partie de la majorité de ses proies, ainsi que les trichoptères.

Reproduction : Les nurseries composées de 10 à 150 individus se forment à partir d'avril. Les colonies s'installent dans des gîtes tempérés ; l'espèce exigeante cherche un optimum vers 23°C. Environ la moitié des femelles mettent bas de mai à la mi-juillet d'un seul jeune qui quitte le gîte au bout de 6 semaines.

Caractères écologiques

Gîtes de reproduction et d'hibernation : L'espèce peu grégaire en hiver se disperse fortement et occupe toutes cavités favorables : carrières, mines, caves, terriers et micro-cavités. Les nurseries sont principalement situées dans des immeubles, maisons, églises et châteaux.

Terrains de chasse : Le Petit Rhinolophe chasse principalement dans un rayon de 2,5 km mais se déplace jusqu'à 6 km. Ses terrains de chasse sont les boisements feuillus, les pâtures bocagères parsemées d'arbres, les vergers et parcs, le long de haies et des ripisylves.

Répartition géographique

Présent de l'Irlande au sud de la péninsule arabique et jusqu'en Asie centrale, l'espèce occupe aussi la partie nord de l'Afrique et la zone soudano-éthiopienne.

1 Etat de conservation

Le Petit Rhinolophe fait partie de la famille des Rhinolophidae qui comporte 4 espèces en France. En Lorraine, seulement deux espèces de cette famille sont présentes : le Petit Rhinolophe et le Grand Rhinolophe, ce dernier étant absent du périmètre du site Natura 2000.

Aujourd'hui, l'espèce est présente de l'Irlande jusqu'au sud de la péninsule arabique et l'Asie centrale. Elle occupe l'Afrique du nord et la zone soudano-éthiopienne. En Europe, l'espèce est commune en Slovénie, Slovaquie, Hongrie, Roumanie, Bulgarie et dans les Balkans (Arthur & Lemaire 2009; Dietz *et al.* 2009).

Le Petit Rhinolophe a subi de nets déclin de ses effectifs et a vu son aire de répartition se réduire au cours du XX^{ème} siècle. L'espèce était historiquement présente jusque dans le sud des Pays-Bas, et dans une large partie de l'Allemagne. Depuis, il a disparu du nord de la France, d'une grande partie de l'Allemagne et de certaines régions de la Pologne. Un déclin des populations est très marqué en Europe occidentale et centrale (Dietz *et al.* 2009). Le Petit Rhinolophe n'est plus observé en Hollande depuis 1983, en Flandre et au Luxembourg depuis 1992 (Arthur & Lemaire 2009). Les effectifs des pays frontaliers sont d'environ 1700 individus en Suisse (Bontadina *et al.* 2001), 200 en Wallonie et quelques nurseries subsistent en Saxe, en Saxe-Anhalt, en Thuringe et en Bavière en Allemagne (Arthur & Lemaire 2009). En France, en 2004, environ 32 000 individus étaient observés en nurseries (Peyrard & Roué 2008).

En France, les régions présentant les plus fortes densités sont la Bourgogne, Midi-Pyrénées, la Corse et l'Aquitaine. La Champagne-Ardenne, la Lorraine, la Franche-Comté et Rhône-Alpes ont des populations considérées comme favorables pour l'espèce (Peyrard & Roué 2008). En revanche, en Alsace, l'espèce est quasiment absente. La Lorraine montre un fort enjeu de conservation puisque le Petit Rhinolophe y atteint la limite septentrionale de sa répartition et ne présente que de faibles populations en Alsace et dans les pays frontaliers tels que la Belgique (Nyssen 2009).

La Lorraine a subi elle aussi une baisse des effectifs du Petit Rhinolophe ces 40 dernières années. Sa disparition a commencé dans les vallées vosgiennes dès 1960, puis cela a continué dans le nord du département de la Moselle. De même, le secteur de Toul et le nord de la Meuse ont vu des colonies disparaître. Aujourd'hui, cette tendance s'est inversée localement : on peut citer le secteur du Saintois où le taux d'augmentation de la population entre 1994 et 2004 est de 6,4% (CPEPESC Lorraine 2009).

La diminution de la taille des populations est liée à divers facteurs :

- L'utilisation massive de produits chimiques tels que le DDT et le Lindane dans l'agriculture, la sylviculture et le traitement des charpentes
- La transformation paysagère et la perte d'habitats
- Le morcellement du biotope
- L'aménagement des gîtes d'estivage et le dérangement dans les gîtes d'hivernation (Arthur & Lemaire 2009; Dietz *et al.* 2009; Schober & Grimmberger 1991).

On répertorie 160 nurseries au niveau régional représentant un effectif de 6075 individus. Les 4 secteurs accueillant le plus d'individus en période de mise bas sont le Saintois, les côtes de Meuse entre Commercy et Vigneulles-lès-Hattonchâtel, le nord meusien, le secteur de Neufchâteau. Les secteurs de la Vôge et de la cote du Muschelkalk arrivent en cinquième position avec 7,13 % des effectifs régionaux correspondant à 433 individus répartis au sein de 15 nurseries (CPEPESC Lorraine 2009).

En hiver, seulement environ 1/6^{ème} de ces effectifs sont observés dans 168 sites différents. Les secteurs principaux sont les grandes carrières souterraines du Perthois, la Côte de Meuse entre Commercy et Vigneulles-lès-Hattonchâtel, le Saintois, la Côte de Meuse dans le secteur de Verdun. La Côte du Muschelkalk et la Vôge occupe le sixième rang avec des effectifs représentant 3,28 % du millier d'individus observé dans la région en période hivernale (CPEPESC Lorraine 2009).

D'après la Figure 57, on constate que le Petit Rhinolophe est assez bien représenté au niveau de la zone étudiée (rayon de 20 km autour des gîtes compris dans le périmètre Natura 2000). On recense une nursery en Haute-Marne, 4 en Haute-Saône et 26 en Lorraine.

Le Tableau 15 synthétise les comptages réalisés en nurserie par commune. Ainsi, près de 520 individus ont pu être observés en 2009 du côté Lorrain. En considérant le maximum observé au sein de chaque nurserie, on atteint une population locale supérieure à 800 individus. En hibernation, aucun site n'est connu dans les parties champenoise et franc-comtoise. En revanche l'espèce est observée au niveau de 15 sites du côté lorrain, répartis sur 12 communes. En 2010, un nouveau site d'hibernation a été découvert sur la commune de Monthureux-sur-Saône, ce qui porte la population à 146 individus répartis sur 3 gîtes.

	1964	1986	1990	1995	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Maximum	%
Aingeville							33								33	3,99
Bouzemont										45	25	44	40		45	5,44
Bazegney					14	20	20	22	30	38	45	54	53		54	6,53
Châtillon-sur-Saône					3	15		21	35	5	23	4	9		35	4,23
Circourt		7		2				26	3	4	22	22	48		48	5,80
Derbamont												3			3	0,36
Frain					20	41		32	40	21	22	20	24		41	4,96
Gignéville					2	2				10	1	0	15	14	15	1,81
Godoncourt					30			30	45		69	26	25	37	69	8,34
Hagnéville-et-Roncourt					68	17		67	65	40		60			68	8,22
Haréville	15														15	1,81
Hennezel												30	95		95	11,49
Médonville		40					3								40	4,84
Monthureux-sur-Saône					70	75	41	70	130	85	116	101	134	125	134	16,20
Morizécourt					10	9		15			12	0	0		15	1,81
Provenchères-lès-Darney													26		26	3,14
Racécourt								5	6	2		2			6	0,73
Tignécourt			30		30	13	3								30	3,63
Vacheresse-et-la-Rouillie (La)							19	31		16		22	30		31	3,75
Vaubexy												24	18		24	2,90
Effectif total	15	47	30	2	247	192	119	319	354	266	335	412	517	176	827	100
Nb communes suivies	1	2	1	1	9	8	6	10	8	10	9	15	13	3		

Tableau 15 : Effectifs des nurseries Petit Rhinolophe suivies en Lorraine dans un rayon de 20 km autour des gîtes du site Natura 2000

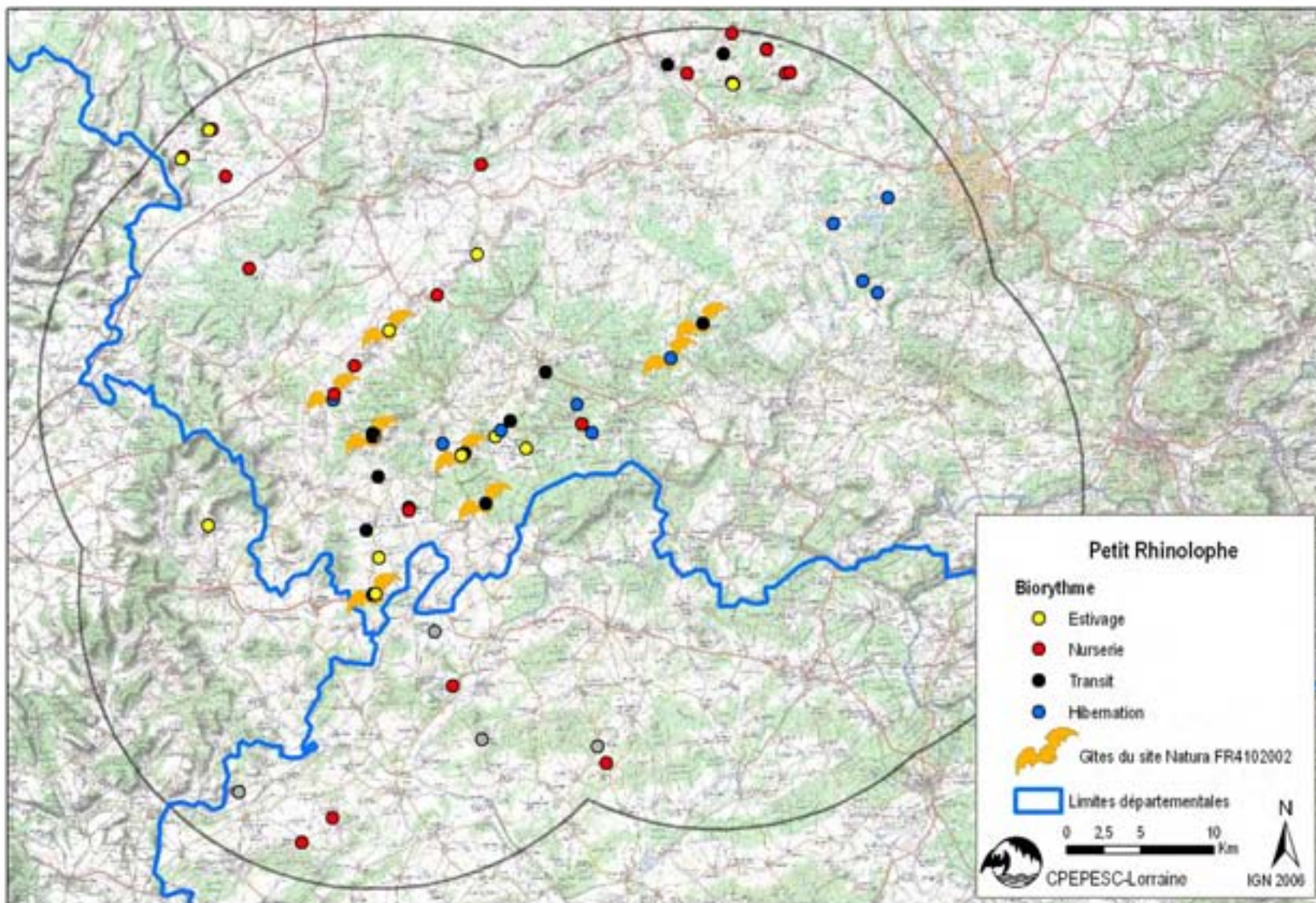


Figure 57 : Localisation des données concernant le Petit Rhinolophe dans la zone tampon de 20 km autour du site Natura 2000

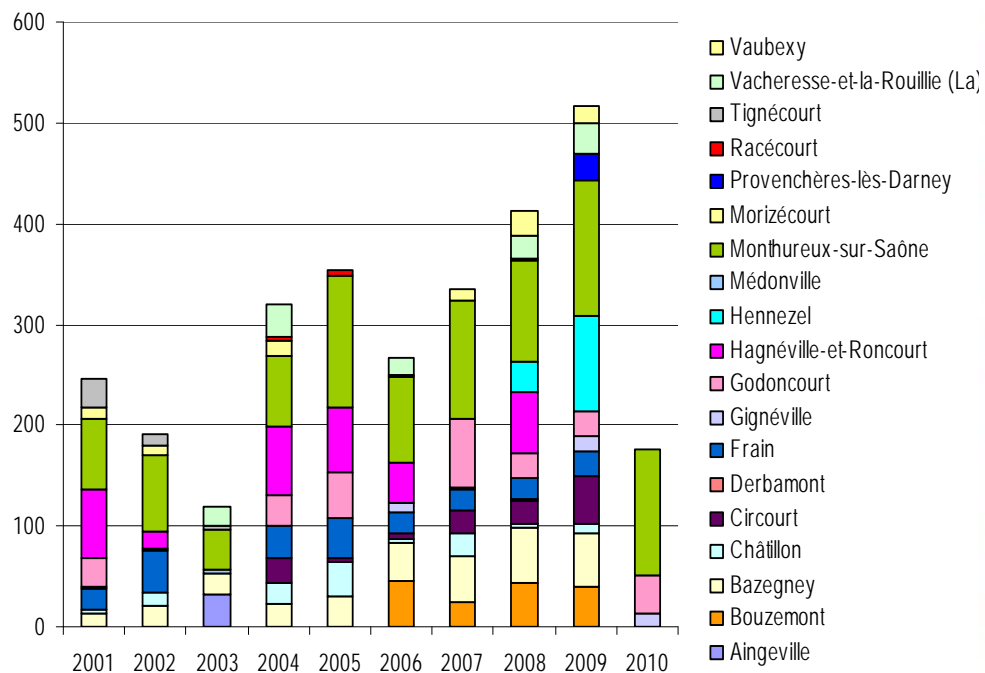


Figure 59 : Suivi des nurseries du Petit Rhinolophe dans la zone tampon de 20 km autour du site Natura 2000

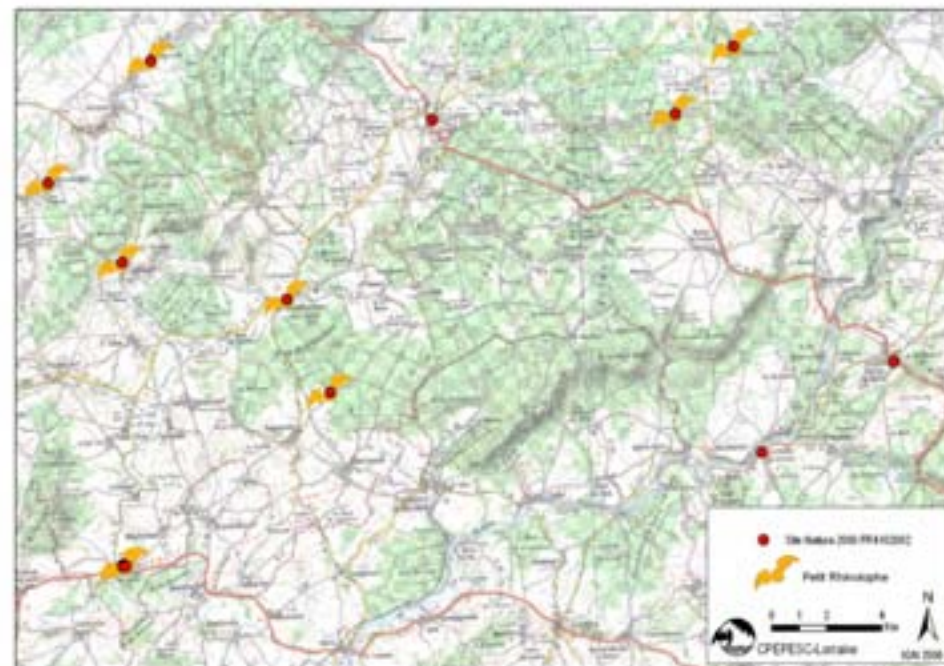


Figure 58 : Localisation des données de Petit Rhinolophe au sein du site Natura 2000

Plusieurs secteurs regroupant les nurseries peuvent être définis :

- Une large zone autour de Monthureux-sur-Saône
- La zone est de Mirecourt
- La zone ouest de Vittel

La zone de Monthureux-sur-Saône forme un réseau d'échange entre les nurseries avec des distances entre les nurseries inférieures à 10 km. Les vallées et les massifs forestiers forment des corridors de déplacement, ce qui contribue à maintenir une continuité écologique entre les sites.

Le suivi des nurseries est inexistant avant 2001. Seules quelques données ponctuelles sont disponibles entre la période de 1964 et 1995. En dix années de suivi l'effort annuel est très variable, allant du simple au double. Par exemple, en 2003 seulement 5 communes ont été suivies contre 14 en 2008. Le suivi réalisé en 2009 montre une nette augmentation globale des effectifs mais ceci est influencé par la découverte de nouvelles colonies de parturition et d'un effort important de suivi (Figure 59).

Cette découverte montre qu'il y a encore des efforts de prospection et de sensibilisation à réaliser dans le secteur de la Vôge. L'objectif étant d'avoir un meilleur suivi de la dynamique de la population et de mettre en place des mesures de protection adaptées à chacun des gîtes pour garantir le bon état de conservation de l'espèce.

2 Gîtes au sein du site Natura 2000

Le Petit Rhinolophe est présent au niveau de 11 gîtes du site Natura 2000 (Tableau 16 et Figure 58). Cette espèce utilise 7 gîtes en période de mise bas, qui peuvent être occupés en estivage, comme la cure, l'église de Châtillon-sur-Saône et l'église de Gignéville, en période transit ou en hibernation, pour la chaufferie de la mairie de Monthureux-sur-Saône. Le périmètre du site Natura 2000 comprend 237 individus en prenant les maxima observés par site, ce qui correspond à environ ¼ des effectifs présent dans la zone étudiée de 20 km. La colonie présente au sein de la chaufferie de la mairie de Monthureux-sur-Saône est au 6^{ème} rang régionale pour l'importance des effectifs.

On note que la cave située dans le parc du château de Châtillon-sur-Saône est utilisée en période d'estivage par un individu observé en 2009. De même un individu a été contacté, par détecteur d'ultrasons, dans le tunnel désaffecté de Martinville-Regnéville.

En hiver, le Petit Rhinolophe occupe 2 gîtes : la grotte de Saint-Martin occupée chaque hiver par au moins un individu depuis son suivi et la cave de la mairie de Monthureux-sur-Saône. Le suivi des nurseries du Petit Rhinolophe est détaillé ci-après.

Commune	Gîte	Biorythme			
		Estivage	Nurserie	Hibernation	Transit
Châtillon-sur-Saône	Cave de la cure	-	5	-	-
Châtillon-sur-Saône	Combles de la cure	5	30	-	-
Châtillon-sur-Saône	Cave dans le parc du château de Châtillon-sur-Saône	1	-	-	-
Châtillon-sur-Saône	Escaliers de la montée au clocher	20	12	-	-
Escles	Grotte Saint Martin	-	-	3	3
Gignéville	Combles de l'église	2	15	-	-
Monthureux-sur-Saône	Chaufferie de la mairie	-	130	11	9
Morizécourt	Combles de la mairie-école	-	15	-	-
Regnéville-Martinville	Tunnel ferroviaire désaffecté	-	-	-	1
Tignécourt	Cave de la Maison de la Nature	-	30	-	-
Vioménil	Galerie de captage d'eau au Bois de la Brancarde	-	-	2	-
Total		28	237	16	13

Tableau 16 : Gîtes du Petit Rhinolophe dans le site Natura 2000

2.1 Châtillon-sur-Saône

La prospection de l'église de Châtillon-sur-Saône réalisée en 2001 par Matthieu Fellmann, durant le mois de juillet, a mis en évidence une petite nurserie composée de 2 femelles et d'un jeune. L'utilisation des combles et de la cave de la cure ont été signalées par François Schwaab en 2005.

Le suivi annuel des gîtes est assuré par Didier Arseguel. Les observations collectées montrent des variations du nombre d'individus et un déplacement important des femelles entre les gîtes (Figure 60). Le passage de 35 individus en 2005 à 5 en 2006 nous montre que d'autres gîtes sont exploités sur la commune. On peut citer par exemple, les combles de l'ancien hôpital, situé en dehors du périmètre Natura 2000, où un individu a été observé en estivage en 2005. De même, l'ensemble du village semble très propice à l'espèce de part la présence de bâtiments inhabités et la typicité des caves du village.

Les déplacements de la colonie pourraient être certainement réduits par la création d'aménagements au sein de ces 3 gîtes.

2.2 Gignéville

La présence de Petit Rhinolophe dans les combles de l'église de Gignéville a été mise en évidence lors des prospections de Matthieu Fellmann en 2001 avec la découverte de 2 individus. La preuve de reproduction a été apportée par Didier Arseguel en 2006 avec la présence de 8 femelles et de 2 jeunes. Depuis un suivi régulier est réalisé par Didier Arseguel et Philippe Massit (Figure 61)

Le suivi irrégulier entre 2001 et 2006 ne permet pas d'analyser la tendance de la nurserie mais les effectifs observés ces deux dernières années sont les plus importants.

Aucune autre nurserie n'est connue sur la commune mais 2 sont présentes sur des communes proches. L'une à environ 4 km et la seconde à environ 3,3 km où respectivement 26 et 41 femelles et jeunes pu être observés.

Au vu des variations annuelles, on peut supposer que d'autres sites non connus sont utilisés par la colonie de parturition. Les déplacements semblent montrer que les animaux ne trouvent pas l'ensemble des conditions requises pour la mise bas. Ainsi, l'amélioration et la diversification des conditions au sein des combles de l'église pourraient favoriser le maintien de la colonie.

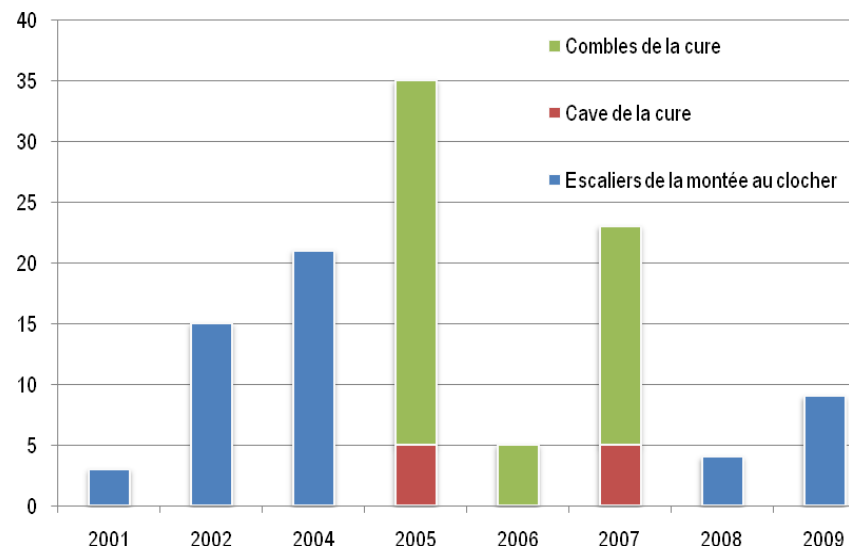


Figure 60 : Suivi de la nurserie de Petit Rhinolophe de la commune de Châtillon-sur-Saône

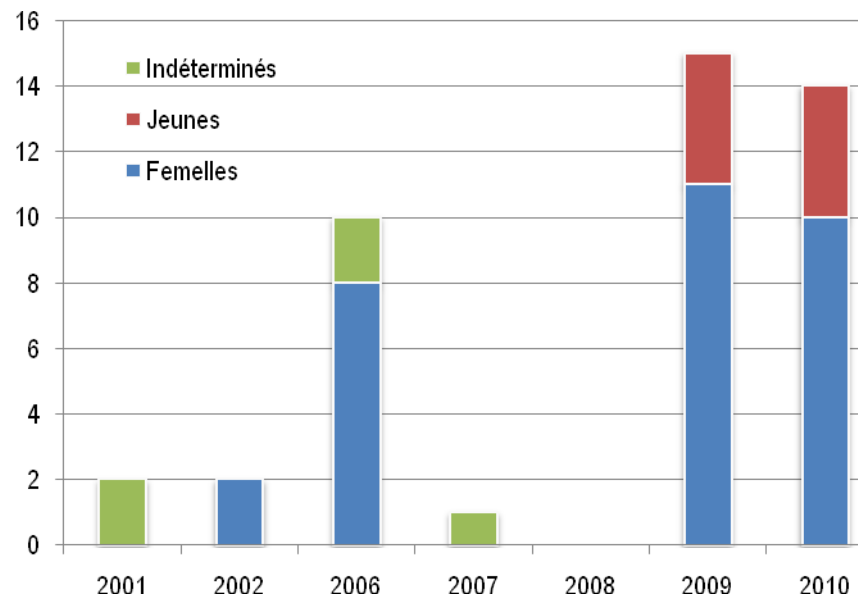


Figure 61 : Suivi de la nurserie de Petit Rhinolophe de la commune de Gignéville

2.3 Monthureux-sur-Saône

La présence des chauves-souris dans la chaufferie a été remarquée dès 1995 par le personnel de la commune (Arseguel 2006). Mais l'intérêt de site n'a été mis en avant par Matthieu Fellmann qu'en 2001. Lors du premier comptage la colonie était composée de 47 individus avant la mise bas puis un second comptage cette même année réalisé après la mise bas par François Schwaab, a permis de dénombrier 70 Petits Rhinolophes. Depuis 2003, le site est suivi annuellement par Didier Arseguel (Figure 62).

Les comptages ont eu lieu chaque année fin juin ou durant le mois de juillet, mis à part le comptage de 2003 réalisé au mois d'août. Durant les 10 années de suivi, l'effectif a varié d'une quarantaine d'individus à 130. La diminution observée en 2003 peut être expliquée par la date tardive de l'observation, puisque les Petits Rhinolophes commencent à gagner leurs gîtes de transit, ou par un déplacement d'individus sur les nurseries proches. En effet, les variations observées sont expliquées par les échanges possibles avec les nurseries présentes dans des logements de particuliers du village. Par exemple en 2009, 18 femelles et 3 juvéniles ont pu être suivis sur un autre gîte, ce qui amène à 134 le nombre d'individus observés en nurserie en 2009 sur Monthureux-sur-Saône.

2.4 Morizécourt

L'espèce a été découverte dans le marie-école en 2001 par Matthieu Fellmann, avec 10 femelles observées la première année et une preuve de reproduction apportée l'année suivante. Le suivi a été réalisé par François Schwaab en 2004 puis par Didier Arseguel en 2007 (Figure 63).

Suite à des travaux de rénovation du bâtiment et à l'aménagement des combles, la colonie n'a pas pu se réinstaller en 2008.

Sur la commune de Morizécourt aucune autre colonie n'est actuellement connue. Au vu du nombre de combles accessibles aux chauves-souris dans le village, la colonie a dû se déplacer dans d'autres bâtiments non expertisés. Localiser cette colonie reste important afin de la protéger durablement.

2.5 Tignécourt

En 1990, 30 femelles ont été observées dans la cave de la Maison de la Nature. Depuis, seulement deux visites ont été réalisées en 2002 et 2005 sans noter la présence de chauves-souris. Le site fermé par l'installation d'une porte en 1999 n'était plus accessible au Petit Rhinolophe. Une ouverture réalisée en 2010 a permis le retour de l'espèce en hivernage.

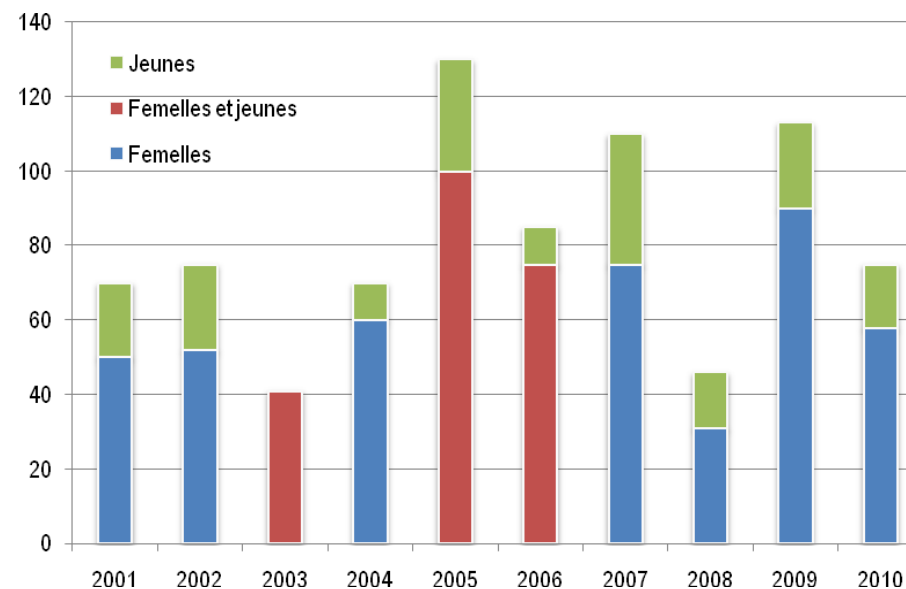


Figure 62 : Suivi de la nurserie de Petit Rhinolophe de la commune de Monthureux-sur-Saône

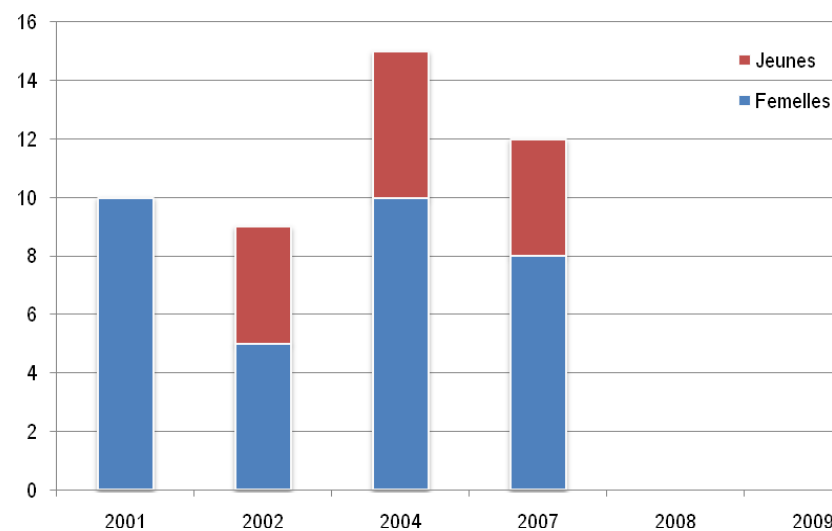


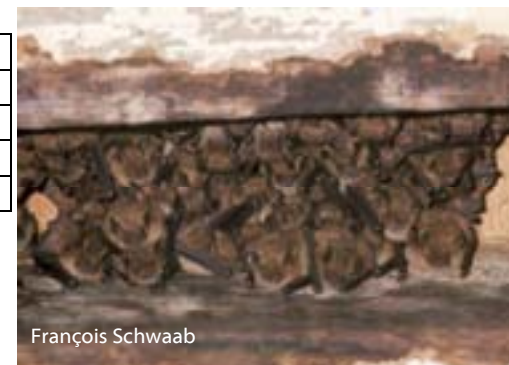
Figure 63 : Suivi de la nurserie de Petit Rhinolophe de la commune de Morizécourt

ANNEXE 20 : ESPECE D'INTERET COMMUNAUTAIRE DE L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE 92/43/CEE AU SEIN DU PERIMETRE NATURA 2000, LE VESPERTILION A OREILLES ECHANCREES

1321	Vespertilion à oreilles échancrées
	<i>Myotis emarginatus</i>
Taxonomie	Ordre : Chiroptera, Sous-Ordre : Yangochiroptera, Famille : Vespertilionidae
Enjeu local de conservation	Espèce à moyen enjeu de conservation

Statut de protection	
Directive Habitats Faune Flore	Annexes II et IV
Convention de Berne	Annexe II
Convention de Bonn	Annexe II
Protection nationale	Protégé
Statut de conservation	
Liste rouge UICN monde (2008)	Préoccupation mineure
Liste rouge France (2009)	Préoccupation mineure

Caractères morphologiques	
Longueur tête + corps	41 - 53 mm
Longueur avant-bras	36,1 - 44,7mm
Masse	6 - 15 g
Envergure	220 - 245 mm



François Schwaab



François Schwaab

Description : Espèce de taille moyenne, le Vespertilion à oreilles échancrées possède un pelage épais et d'apparence laineuse. Son poil est roux sur le dos sans contraste marqué avec le ventre plus clair. Les juvéniles sont gris. On le reconnaît grâce au tragus qui n'atteint pas le haut de sa nette échancrure.

Caractères biologiques

Migration : Espèce non migratrice, le Vespertilion à oreilles échancrées est sédentaire avec des déplacements inférieurs à 50 km.

Régime alimentaire : Les araignées, les opilions, les névroptères, les lépidoptères et les diptères font partie de la majorité de ses proies.

Reproduction : Les nurseries, en essaims de 20 à 500 femelles avec quelques mâles, se forment tardivement vers début mai. L'espèce s'installe souvent avec le Grand Murin ou le Grand Rhinolophe. Les naissances s'échelonnent de mi-juin à mi-juillet et les jeunes volent au bout de 4 semaines.

Caractères écologiques

Gîtes de reproduction et d'hibernation : En hiver, l'espèce exploite des gîtes souterrains tels que les carrières, les forts et les sapes qui offrent des conditions thermiques de 6 à 12°C. Les colonies de parturition cherchent préférentiellement des conditions thermiques entre 25 et 30°C et occupent des combles, des greniers, des églises, des châteaux, des blockhaus et des forts.

Terrains de chasse : L'espèce chasse principalement dans un rayon de 2 km et peut s'éloigner jusqu'à 10 km. Elle sélectionne préférentiellement les secteurs boisés de feuillus accompagnés de zones humides et de cours d'eau, les vergers, les parcs, les jardins et les zones urbaines.

Répartition géographique

Présent dans toute l'Europe centrale et de l'ouest.

1 Etat de conservation

Le Vespertilion à oreilles échancrées est présent sur l'ensemble de l'Europe centrale et de l'ouest avec pour limite septentrionale la Hollande, la Pologne et le sud de l'Allemagne. La limite sud de son aire de répartition correspond au Maghreb, aux îles méditerranéennes et à la Turquie (Arthur 2009). L'espèce est absente de Grande-Bretagne, de la quasi-totalité de l'Allemagne et de la Suisse ainsi que du nord et du sud de l'Italie (CPEPESC Lorraine 2009).

En France, l'espèce est présente dans les 22 régions avec de fortes disparités géographiques et saisonnières. Les régions prospectées connaissent une croissance des effectifs depuis 1995. En période estivale, les régions Rhône-Alpes, Lorraine, Corse, Pays de Loire présente les effectifs les plus importants. En hiver, les régions Centre, Pays-de-Loire et Poitou-Charentes sont les principaux secteurs de l'espèce (Peyrard & Roué 2008).

L'espèce a subi de forts déclin dans le nord de son aire de répartition, jusqu'à 90 % en Pologne. Les causes évoquées sont la perte des habitats favorables, l'effet des pesticides et la fragmentation croissante par les routes (Dietz *et al.* 2009). Cette espèce occupant des gîtes cavernicoles en hiver et des bâtis en été est sensible aux dérangements. Les traitements des charpentes et le réaménagement des combles sont de fortes menaces pour cette espèce (Arthur & Lemaire 2009).

Le Vespertilion à oreilles échancrées est bien distribué dans les régions voisines de la Lorraine mais avec des effectifs plus faibles en Alsace et en Champagne-Ardenne ou encore au Luxembourg. En Lorraine, le Vespertilion à oreilles échancrées est connu sur 35 sites de mise bas pour 6 574 individus. Ces nurseries se répartissent principalement dans le secteur de Verdun, la vallée de la Seille (une colonie majeure de 1 700 individus), la vallée du Madon dans le Saintois, et dans le Pays des vallées de l'Ornain et de la Saulx (CPEPESC Lorraine 2009). La seule nursery présente dans le secteur de la Vôge est située dans le périmètre Natura 2000 des gîtes à chiroptères de la Vôge. Cette colonie de parturition occupe la remise du château de Châtillon-sur-Saône. Les faibles effectifs observés ne représentent qu'environ 0.1 % des effectifs de la Lorraine. Cependant, à l'échelle du département des Vosges, il n'existe que deux autres nurseries composées de 70 et 7 individus. Au vu de la rareté de l'espèce dans le département, il est primordial de préserver la colonie actuelle.

En hiver, sur l'ensemble du territoire lorrain, seulement environ 10 % des effectifs en nurseries sont retrouvés au sein de 119 sites. Les secteurs majeurs sont les carrières du Perthois, le secteur de Verdun, les Côtes de Meuse entre Commercy et Vigneulles-Lès-Hattonchâtel et les Vosges du Nord. Dans le secteur de la Vôge, aucun site d'hibernation n'est actuellement connu (CPEPESC Lorraine 2009).

Dans la zone d'étude de 20 km autour des gîtes du site Natura 2000, seule une donnée en estivage est connue du côté champenois et aucun individu n'a encore été contacté du côté franc-comtois (Figure 64). Du côté lorrain, 11 localisations en période estivale sont disponibles et aucune en période hivernale. En transit, l'espèce est connue à proximité d'Epinal et à Châtillon-sur-Saône. Du fait du manque de données pour cette espèce sur ce secteur, nous ne pouvons pas nous prononcer quant au statut de la population.

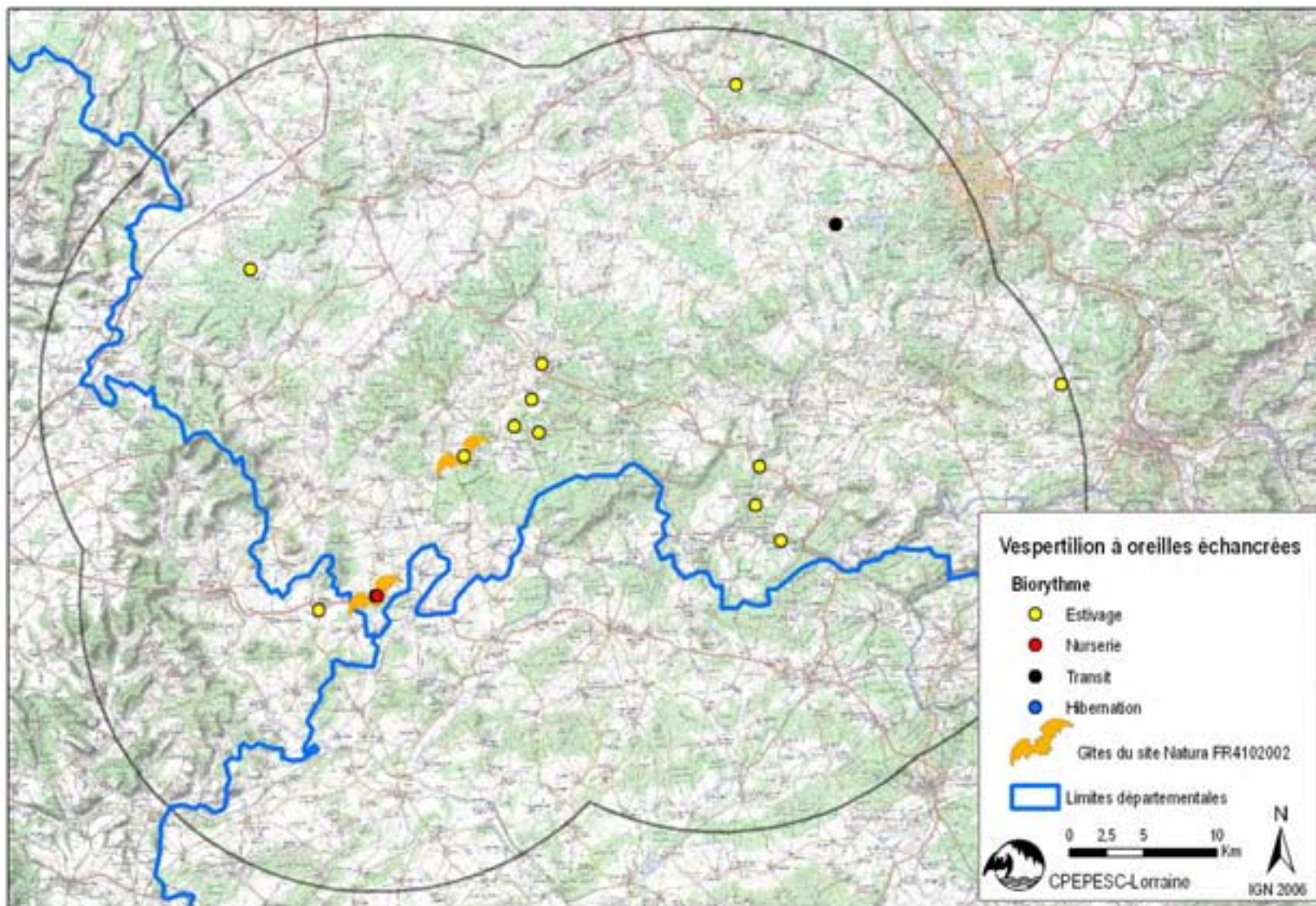


Figure 64 : Localisation des données concernant le Vespertilion à oreilles échanquées dans la zone d'étude de 20 km autour du site Natura 2000

2 Gîtes au sein du site Natura 2000

Commune	Gîte	Biorythme			
		Estivage	Nurserie	Hibernation	Transit
Châtillon-sur-Saône	Combles de la cure	4	-	-	-
Châtillon-sur-Saône	Remise du château de Châtillon-sur-Saône	6	11	-	-
Monthureux-sur-Saône	Chaufferie de la mairie	2	-	-	-
Total		12	11	0	0

Tableau 17 : Gîtes du Vespertilion à oreilles échancrées dans le site Natura 2000

Comme cité précédemment, aucun site d'hivernage n'est connu pour le Vespertilion à oreilles échancrées dans le périmètre Natura 2000 et seuls trois gîtes sont utilisés en période d'estivage. L'espèce est régulière dans la chaufferie de la mairie de Monthureux-sur-Saône, avec un maximum de 2 individus observés (Tableau 17 et Figure 65). Ces individus se mélangent aux Petits Rhinolophes présents en nombre moins important en fin de saison estivale.

Quelques femelles mettent bas dans la remise du château de Châtillon-sur-Saône et durant 2 années de suite l'espèce a été notée dans les combles de la cure sans apporter la preuve de l'utilisation de ce gîte en tant que nurserie.

L'espèce a pu être contactée en terrain de chasse sur les communes de Bains-les-Bains et de Darney, ce qui n'exclut pas un passage possible de cette espèce au sein des gîtes compris dans le périmètre Natura 2000 de ces communes.

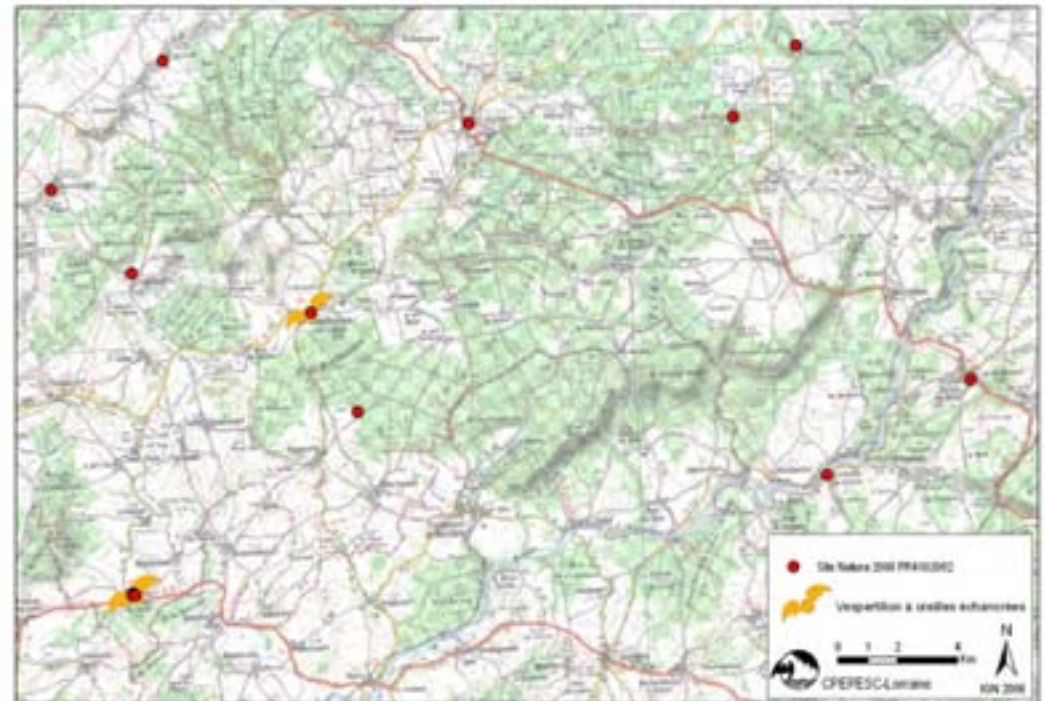


Figure 65 : Localisation des données de Vespertilion à oreilles échancrées au sein du site Natura 2000

2.1 Châtillon-sur-Saône

Les faibles effectifs observés ne permettent pas de dégager de tendance de l'état de la population. En effet, entre 1 et 11 individus ont occupé la cure et la remise du château de Châtillon-sur-Saône (Figure 66). La mobilité des Vespertilions à oreilles échanrées et la disponibilité importante en gîtes au sein du village nous amène à penser que la population locale est sous-estimée et qu'une recherche de nurseries apportera beaucoup d'informations quant à son statut local.

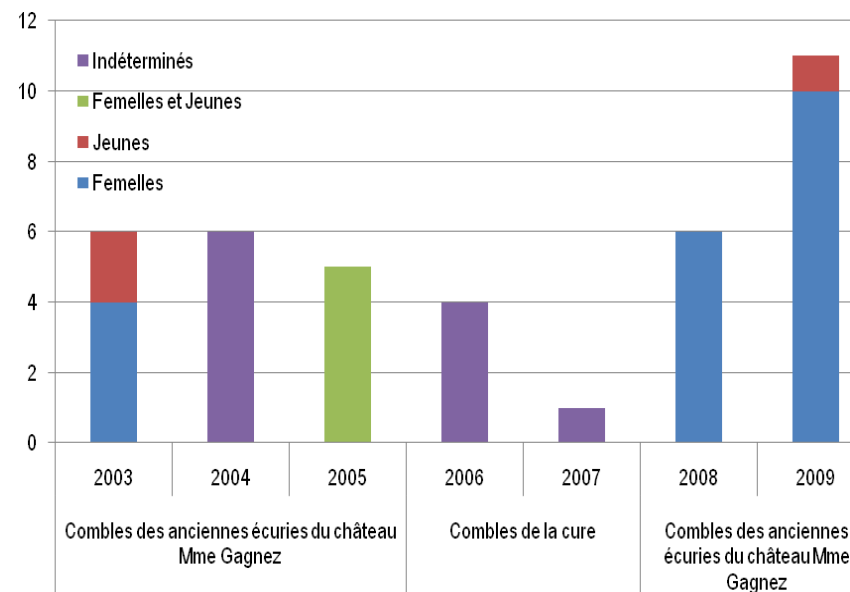


Figure 66 : Suivi de la nurserie de Vespertilion à oreilles échanrées de la commune de Châtillon-sur-Saône

ANNEXE 21 : ESPECE D'INTERET COMMUNAUTAIRE DE L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE 92/43 AU SEIN DU PERIMETRE NATURA 2000, LE VESPERTILION DE BECHSTEIN

1323	Vespertilion de Bechstein
	<i>Myotis bechsteinii</i>
Taxonomie	Ordre : Chiroptera, Sous-Ordre : Yangochiroptera, Famille : Vespertilionidae
Enjeu local de conservation	Espèce à moyen enjeu de conservation

Statut de protection		Caractères morphologiques	
Directive Habitats Faune Flore	Annexes II et IV	Longueur tête + corps	45 - 55 mm
Convention de Berne	Annexe II	Longueur avant-bras	39 - 47,1 mm
Convention de Bonn	Annexe II	Masse	7 - 10 g
Protection nationale	Protégé	Envergure	250 - 286 mm
Statut de conservation			
Liste rouge UICN monde (2008)	Quasi menacé		
Liste rouge France (2009)	Quasi menacé		



François Schwaab

Description : Espèce de taille moyenne. Ses oreilles sont allongées, larges et non soudées à la base. Elles dépassent largement de son museau qui est rosâtre et allongé. Le tragus long et fin atteint quasiment le milieu de l'oreille. Son ventre blanc contraste avec le dos qui est clair à roux doré.

Caractères biologiques

Migration : Espèce sédentaire. Des déplacements proches de 75 km peuvent être cependant réalisés.

Régime alimentaire : Très éclectique, on observe des variations en fonction de la disponibilité saisonnière. Les proies dominantes sont les tipulidés, les araignées, les coléoptères, les lépidoptères, les dermoptères et les opilions.

Reproduction : Les accouplements ont lieu de l'automne au printemps sur des sites swarming et d'hivernage. Les colonies de femelles, composées de 10 à 30 individus, se forment d'avril à mai. Ces groupes sont des sociétés matriarcales fermées. Les premières naissances ont lieu en juin, et à partir de début août les colonies se dispersent.

Caractères écologiques

Gîtes de reproduction et d'hivernation : En période de mise bas, l'espèce utilise des gîtes arboricoles (principalement issues de nécroses et des loges de pics) ou artificiels voire des revers de volets. Le Vespertilion de Bechstein change fréquemment de gîte durant l'été. En hiver, il s'abrite dans les arbres creux et les cavités souterraines telles que les mines, les carrières souterraines, les sapes et les grottes.

Terrains de chasse : L'espèce chasse à proximité de son gîte principalement à moins de 1,5 km mais peut se déplacer jusqu' à 5 km. Ses terrains de chasse préférentiels sont les massifs feuillus anciens stratifiés, les milieux agricoles extensifs et les parcs.

Répartition géographique

Représenté dans toute l'Europe occidentale.

1 Etat de conservation

Le Vespertilion de Bechstein est une espèce qui occupe toute l'Europe jusqu'au sud du continent mais de façon discontinue en Espagne et en Italie. Sa limite septentrionale passe par le sud de l'Angleterre, l'extrémité sud de la Suède, le centre de la Pologne et le sud est de l'Ukraine. A l'est des Carpates, sa présence devient sporadique jusqu'en l'Iran (Arthur & Lemaire 2009; Dietz *et al.* 2009).

Cette espèce est liée aux milieux forestiers par ses gîtes d'été et ses habitats de chasse (Arthur & Lemaire 2009; Meschede & Heller 2003). Le suivi de ses populations est donc très limité par le faible nombre de gîtes de mise bas connus en France (11 colonies de mise bas découvertes entre 1980 et 2004).

Les menaces qui pèsent sur l'espèce sont principalement liées à son caractère forestier. En effet, la gestion sylvicole détermine la disponibilité en arbres creux utilisables par le Vespertilion de Bechstein. De plus, la fragmentation des massifs forestiers isole les populations et le manque de bois mort peut limiter la disponibilité en proies. Tout projet d'infrastructure routière, en milieu forestier risque d'impacter les populations locales par de nombreuses collisions.

Le Vespertilion de Bechstein, comme précisé précédemment, est une espèce à la fois forestière et cavicole, ce qui explique le manque de données au niveau régional. La découverte de nurserie est très difficile par rapport aux espèces occupant des gîtes anthropiques telles que le Grand Murin ou les Rhinolophidae.

Les colonies de mise bas actuellement connues en Lorraine ont pu être découvertes grâce à la pose d'émetteurs sur des femelles allaitantes. Ainsi, en 2007, seulement 4 nurseries représentant 127 individus étaient répertoriées mais aucune ne se situaient dans le département des Vosges. En 2010, la première colonie de reproduction du département a été trouvée dans le cadre d'une étude à proximité d'Épinal (CPEPESC Lorraine 2009).

En hibernation, l'espèce est recensée sur 90 sites au niveau régional représentant 114 individus. Actuellement, aucun site important d'hivernage n'est connu pour cette espèce puisque le maximum régional est de 7 individus dans un gîte. Les principaux quartiers d'hibernation sont le Perthois, le secteur de Verdun, les Vosges du Nord et le Warndt avec de 13 à 19 individus observés.

Dans un rayon de 20 km une seule donnée est disponible pour les deux régions voisines. Elle correspond à un individu retrouvé dans une pelote de réjection d'un rapace nocturne. Du côté lorrain, en hiver, l'espèce est connue dans 4 gîtes répartis sur 3 communes. En période de transit, seulement 2 gîtes sont connus et les seules données estivales proviennent du secteur d'Épinal (Figure 67).

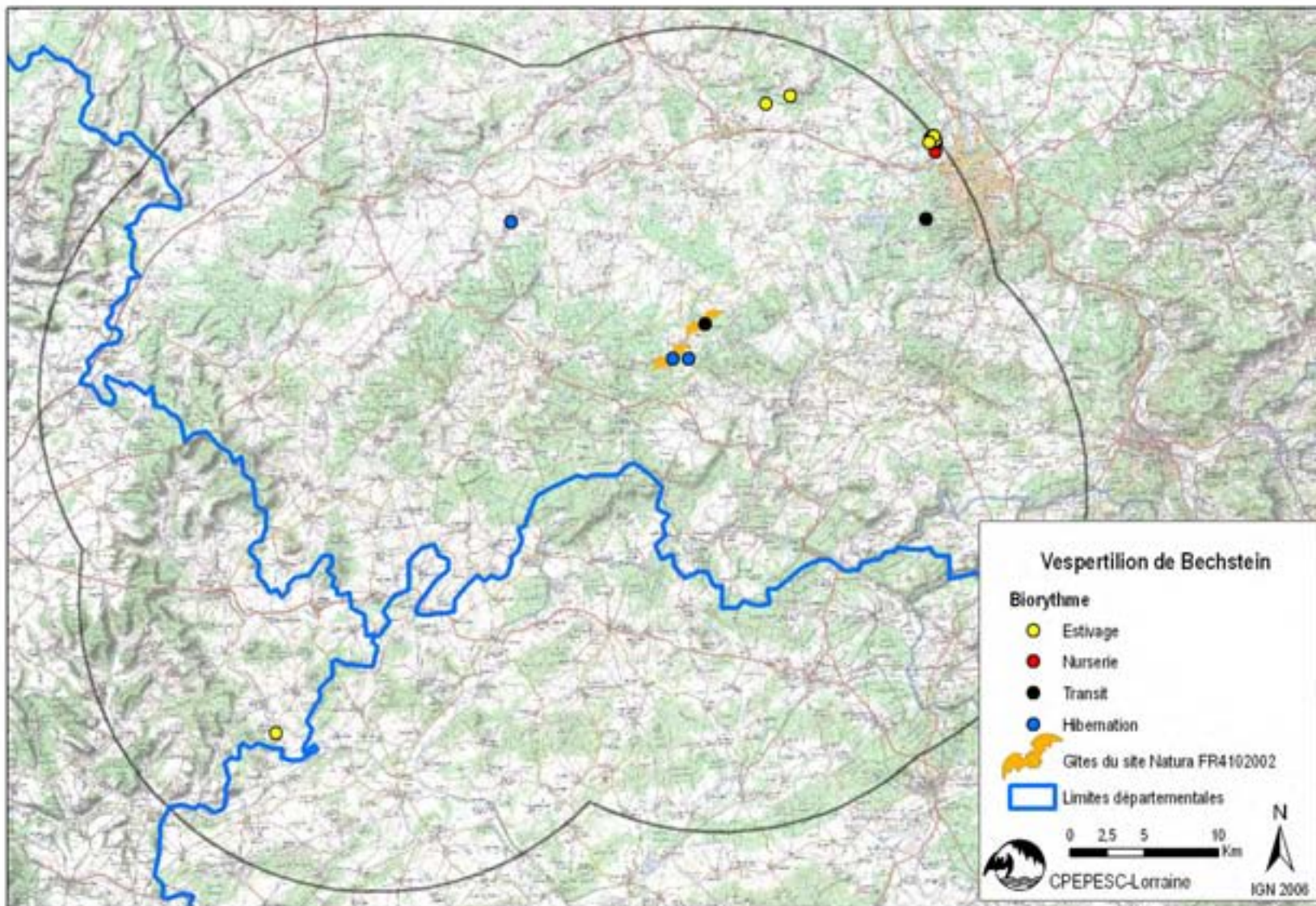


Figure 67 : Localisation des données concernant le Vespertilion de Bechstein dans la zone d'étude de 20 km autour du site Natura 2000

2 Gîtes au sein du site Natura 2000

Commune	Gîte	Biorythme			
		Estivage	Nurserie	Hibernation	Transit
Escles	Grotte Saint Martin	-	-	1	-
Vioménil	Galerie de captage d'eau au Bois de la Brancarde	-	-	1	-
Total		0	0	2	0

Tableau 18 : Gîtes du Vespertilion de Bechstein dans le site Natura 2000

Au sein du périmètre Natura 2000, le Vespertilion de Bechstein est présent dans 2 gîtes. La galerie de captage d'eau au Bois de la Brancarde à Vioménil et la grotte Saint-Martin d'Escles sont chacun occupés par un individu. En 2009, sur la commune de Vioménil dans une autre cavité, un autre individu a été observé en hibernation. Aucune donnée en période de mise bas et d'estivage n'est disponible. Ainsi, seuls 2 individus sont connus à l'heure actuelle dans le périmètre Natura 2000 (Tableau 18 et Figure 68).

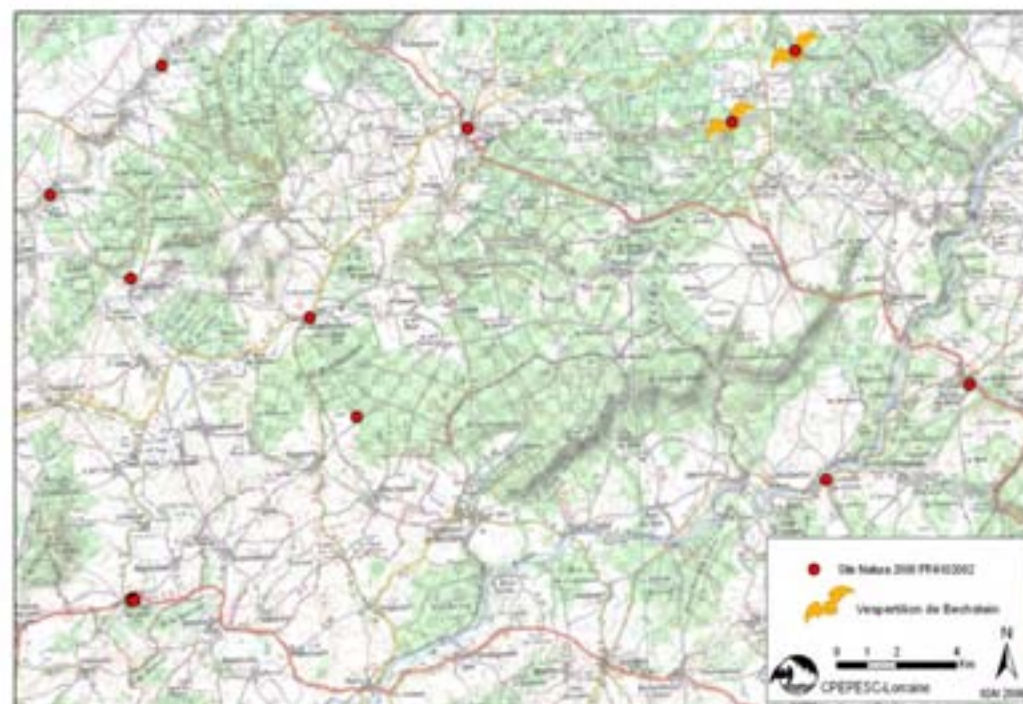


Figure 68 : Localisation des données de Vespertilion de Bechstein au sein du site Natura 2000

ANNEXE 22 : ESPECE D'INTERET COMMUNAUTAIRE DE L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE 92/43 AU SEIN DU PERIMETRE NATURA 2000, LE GRAND MURIN

1324	Grand Murin
	<i>Myotis myotis</i>
Taxonomie	Ordre : Chiroptera, Sous-Ordre : Yangochiroptera, Famille : Vespertilionidae
Enjeu local de conservation	Espèce à fort enjeu de conservation

Statut de protection	
Directive Habitats Faune Flore	Annexes II et IV
Convention de Berne	Annexe II
Convention de Bonn	Annexe II
Protection nationale	Protégé
Statut de conservation	
Liste rouge UICN monde (2008)	Préoccupation mineure
Liste rouge France (2009)	Préoccupation mineure

Caractères morphologiques	
Longueur tête + corps	67 - 79 mm
Longueur avant-bras	55 - 66,9 mm
Masse	28 - 40 g
Envergure	350 - 430 mm



Description : Espèce de grande taille au museau long et dénudé, il possède de larges oreilles de couleur claire et de taille moyenne. Le pelage ventral est blanc à gris, le dos est brun clair, voire doré. Les juvéniles sont gris.

Caractères biologiques

Migration : Espèce semi-migratrice. Le Grand Murin réalise des déplacements saisonniers parfois de plus de 100 km entre gîtes estivaux et hivernaux.

Régime alimentaire : Spécialisé, le Grand Murin s'alimente principalement de carabes et dans une moindre mesure de chenilles, de lépidoptères et d'orthoptères. Lors d'émergences massives, il peut consommer des géotrupes, des tipules, des hannetons et des tordeuses.

Reproduction : Les colonies peuvent être très importantes (plusieurs milliers de femelles). Les naissances ont lieu essentiellement en juin. Le taux de survie des jeunes est étroitement lié aux conditions climatiques. Les femelles quittent le site de mise bas en août-septembre, les jeunes y restent encore quelques temps.

Caractères écologiques

Gîtes de reproduction et d'hivernation : L'espèce est très fidèle à ses gîtes. En nurserie, l'espèce occupe principalement des habitations humaines et parfois des sites hypogés. En hiver, on l'observe dans les cavités souterraines naturelles ou artificielles.

Terrains de chasse : Le Grand Murin capture ses proies au sol, ce qui explique qu'il sélectionne préférentiellement les milieux forestiers de feuillus avec une strate arbustive inférieure à 25 %. Il chasse également dans le bocage, les pâturages ainsi que dans les prairies de fauches. Son rayon d'action peut atteindre 25 km.

Répartition géographique

Présent en Europe occidentale, centrale et méridionale excepté le Danemark et la Scandinavie.

1 Etat de conservation

Le Grand Murin est présent de la côte méditerranéenne de l'Europe jusqu'au sud des Pays-Bas et au nord de la Pologne. La limite orientale traverse l'ouest de l'Ukraine jusqu'à la mer Noire. Il est également présent en Asie mineure. L'espèce est en sympatrie dans le sud de son aire de répartition avec le Petit Murin (Dietz *et al.* 2009). Ses populations, effondrées depuis un siècle, se stabilisent depuis la fin des années 80. Cette espèce a quasiment disparu de la Grande-Bretagne (Arthur & Lemaire 2009).

Le Grand Murin est présent dans toutes les régions de France mais la répartition des effectifs n'est pas homogène. Près de 60 % de la population nationale est située dans le Grand-Est (Alsace, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Lorraine et Franche-Comté). Dans le quart nord-ouest l'espèce reste rare. Les effectifs observés en été sont bien supérieurs à ceux contactés en hibernation.

La réduction du nombre de nurseries et des effectifs de cette espèce a pour origine l'utilisation de pesticides en agriculture et en sylviculture, la destruction directe des gîtes, l'installation d'éclairage et le traitement des charpentes par le Lindane. L'espèce grégaire en hiver est sensible aux destructions volontaires. De même, l'intensification des pratiques agricoles entraîne une perte des habitats de chasse et les créations d'infrastructures de transport contribuent à fragmenter ces habitats (Arthur & Lemaire 2009; Dietz *et al.* 2009). En Lorraine, le changement des pratiques agricoles avec la diminution de la Surface Toujours en Herbe (STH) a eu un impact négatif sur le nombre de nurseries qui a fortement régressé sur le plateau lorrain (CPEPESC Lorraine 2009). L'installation d'une chouette peut entraîner un déménagement de la colonie et une prédation accrue (Dietz *et al.* 2009).

En Lorraine, 32 634 femelles de Grand Murin sont réparties au sein de 75 nurseries principalement présentes au sein d'habitations. Les bastions de l'espèce sont les Vosges du Nord, le secteur de Verdun et en troisième position le secteur de la Vôge. Les vallées de la Saône et du Coney présentent 5 nurseries pour 3 886 individus ce qui représente 11,9 % des effectifs régionaux en nurserie.

L'espèce est recensée en hibernation sur 309 gîtes pour 1 695 individus. Ses principaux quartiers sont le Warndt, le secteur de Verdun, les Hautes Vosges, les Vosges du Nord et le Perthois (CPEPESC Lorraine 2009). En période hivernale, la Vôge offre 2 sites pour 9 individus (CPEPESC Lorraine 2009). Récemment, 2 individus ont été observés dans la grotte Saint-Martin d'Escles.

Dans la zone d'étude de 20 km autour du périmètre Natura 2000, 8 nurseries sont connues dont une en Haute-Saône. Les distances entre la colonie franc-comtoise et celles de Châtillon-sur-Saône et de Fontenoy-le-Château sont respectivement de 18 et 16,5 km. Les colonies situées au nord du secteur de la Vôge sont à des distances de 17,5 et 25,5 km du site Natura 2000. Ces distances, certes relativement importantes, permettent à ces colonies de réaliser de possibles échanges puisque cette espèce est capable de réaliser de grands déplacements (Figure 69).

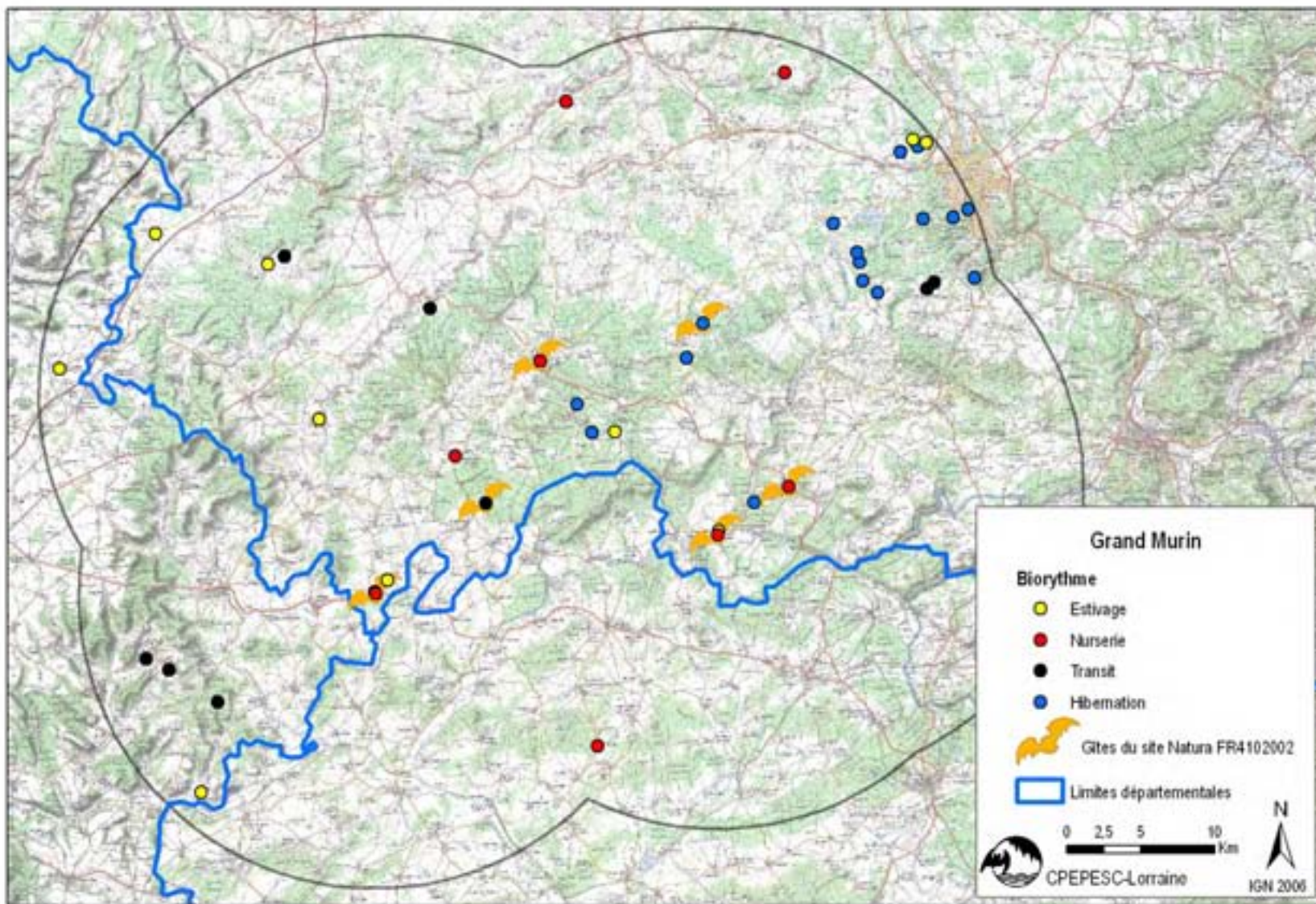


Figure 69 : Localisation des données concernant le Grand Murin dans la zone d'étude de 20 km autour du site Natura 2000

	1998	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Maximum	%
Bains-les-Bains		75			100	100	250	300	350		400	400	9,07
Châtilion-sur-Saône				550	1500	1800	2000	2700	2000	1500		2700	61,22
Circourt								20		25		25	0,57
Darney		35			15	16	21	29	16	20	11	35	0,79
Fontenoy-le-Château		500	600	150	300	600	550	0				600	13,61
Monthureux-sur-Saône	150	140					200	300	50	200		300	6,80
Rozerotte				25	294	350	250			300		350	7,94
Effectif total	150	750	600	725	2209	2866	3271	3349	2416	2045	411	4410	100
Nb nurseries suivies	1	4	1	3	5	5	6	5	4	5	2	-	-

Tableau 19 : Effectifs des nurseries de Grand Murin suivies en Lorraine dans un rayon de 20 km autour des gîtes du site Natura 2000

Un suivi relativement régulier est réalisé sur les nurseries en Lorraine depuis 2001. Les résultats des observations réalisées dans la zone de 20 km autour du site Natura 2000 sont présentés dans le Tableau 19.

Un maximum de 3 271 individus a pu être noté en 2007. Si l'on considère le maximum des effectifs recensés au sein des nurseries, on atteint une population de 4 410 individus. Cependant, cette somme est une surestimation de la population, puisque d'une année sur l'autre des mouvements entre les différents gîtes sont observés. Certaines colonies ont disparu, comme c'est le cas à Fontenoy-le-Château, et d'autres augmentent continuellement (Bains-les-Bains) ou présentent des variations très importantes comme à Châtilion-sur-Saône (Figure 70).

L'effort de suivi irrégulier ne nous permet pas d'analyser les tendances des effectifs. Après de nombreux gîtes suivis en 2006 et 2007 montrant le maximum d'individus, les années 2008, 2009 et 2010 ayant des lacunes de données, ne peuvent être analysées.

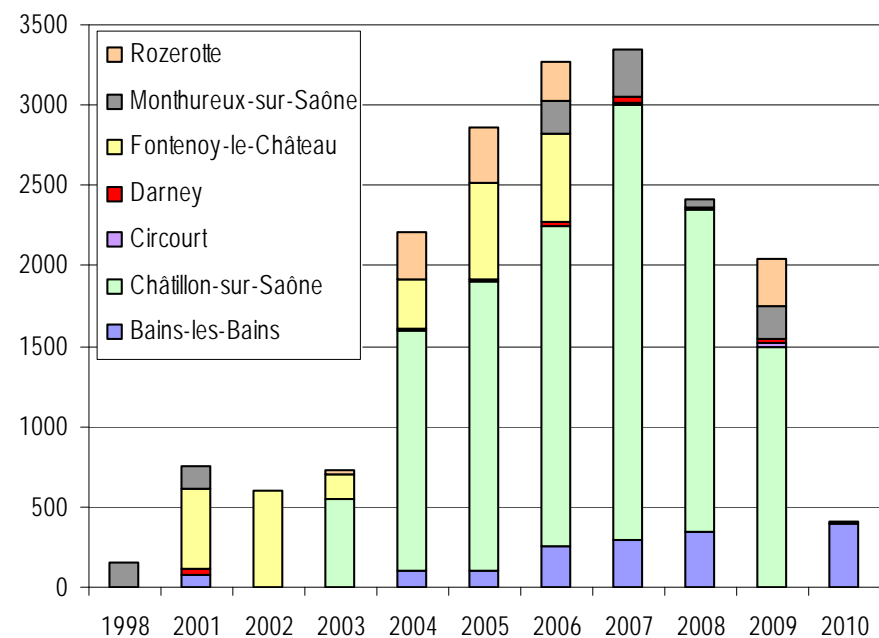


Figure 70 : Suivi des nurseries de Grand Murin dans la zone d'étude de 20 km autour du site Natura 2000

2 Gîtes au sein du site Natura 2000

Commune	Gîte	Biorythme			
		Estivage	Nurserie	Hibernation	Transit
Bains les Bains		-	400	-	-
Châtillon-sur-Saône	Remise du château de Châtillon-sur-Saône	-	2700	-	-
Darney	Les halles	-	35	-	-
Escles	Grotte Saint Martin	-	-	2	-
Fontenoy-le-Château	Combles de l'école	-	600	-	40
Regnévelle-Martinvelle	Tunnel ferroviaire désaffecté	-	-	4	10
Total		0	3735	6	50

Tableau 20 : Gîtes du Grand Murin dans le site Natura 2000

Le Grand Murin est présent dans 6 gîtes du site Natura 2000 (Tableau 20 et Figure 71). Il est observé seulement dans 2 sites en hiver et dans 4 sites en nurserie. Le site Natura 2000 joue un grand rôle dans la conservation de cette espèce au niveau local puisque 85 % des effectifs connus en nurserie dans un rayon de 20 km sont compris dans le périmètre.

La colonie présente dans la remise du château de Châtillon-sur-Saône est la plus importante nurserie du département des Vosges et la seconde au niveau régional. Avec ses 2 700 individus relevés au maximum en 2007, elle représente environ 8 % des effectifs régionaux connus en nurserie.

La colonie des combles de Fontenoy-le-Château est la 15^{ème} colonie de la région et la 3^{ème} au niveau départemental.

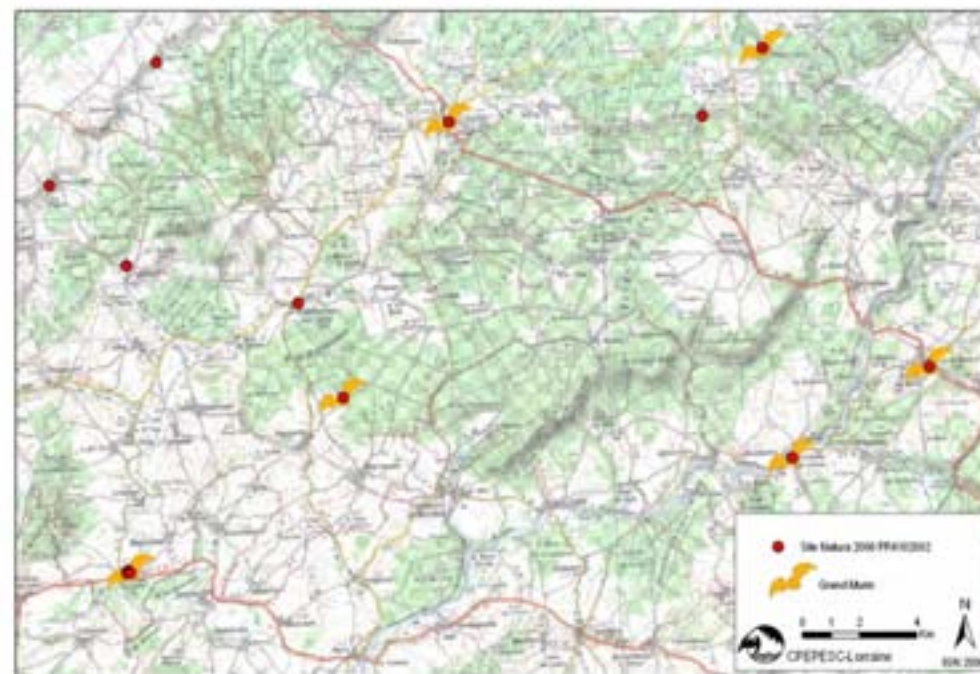


Figure 71 : Localisation des données de Grand Murin au sein du site Natura 2000

2.1 Bains-les-Bains

La nurserie de Bains-les-Bains, découverte en 2001 par Matthieu Fellmann, montre une progression régulière de ses effectifs (Figure 72). L'ensemble des comptages a été réalisé de fin juin à mi-juillet permettant de différencier les jeunes des adultes. Après 2001, durant 3 années aucun suivi n'a été réalisé puis en 2004, François Schwaab réalise un passage. Depuis, la colonie est suivie régulièrement par Didier Arseguel.

La colonie montre une augmentation régulière passant ainsi de 75 à 400 individus en 10 ans. Cette colonie n'a pas subi de variation ou d'augmentation brutale, on pourrait donc supposer que les échanges entre nurseries sont assez limités.

La colonie représente 10,7 % des effectifs contactés au sein des gîtes du périmètre Natura 2000 et 9 % des effectifs de la zone de 20 km.

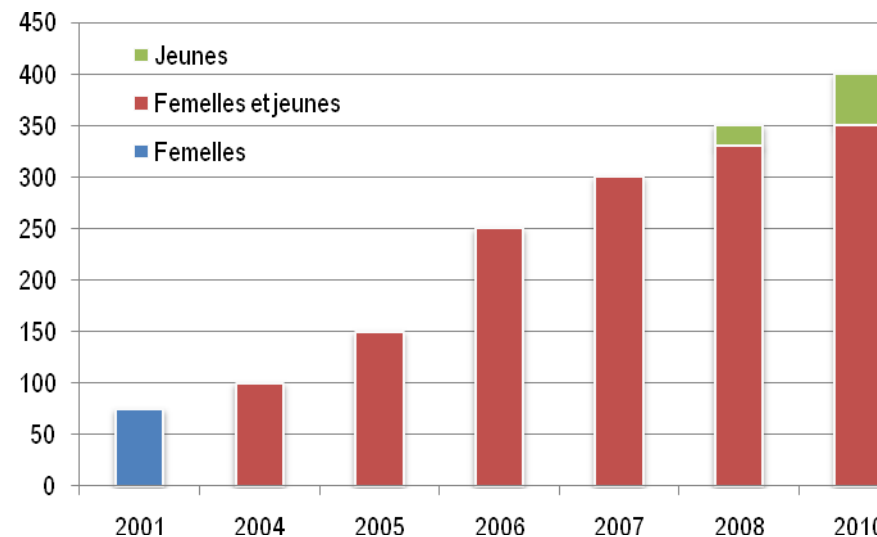


Figure 72 : Suivi de la nurserie de Grand Murin de la commune de Bains-les-Bains

2.2 Châtillon-sur-Saône

Cette nurserie découverte en 2003 par Didier Arseguel a montré une augmentation régulière jusqu'en 2007 pour atteindre les 2 700 individus après la mise bas (Figure 73). Les deux années suivantes une baisse des effectifs est observée.

Les suivis ont été réalisés de fin juin à début août de 2003 à 2009. Aucun comptage n'a pu être réalisé en 2010. L'augmentation brutale entre 2006 et 2007 de 700 individus montre bien les échanges que cette espèce réalise entre les nurseries.

Parallèlement, on observe une désertion des 550 individus de la nurserie présente dans les combles de l'école de Fontenoy-le-Château. On peut supposer qu'un déplacement a pu avoir lieu, même si la distance entre les deux gîtes est d'environ 23 km.

Afin de garantir la pérennité de la nurserie au sein de la remise du château de Châtillon-sur-Saône, des aménagements et des travaux d'entretiens sont nécessaires.

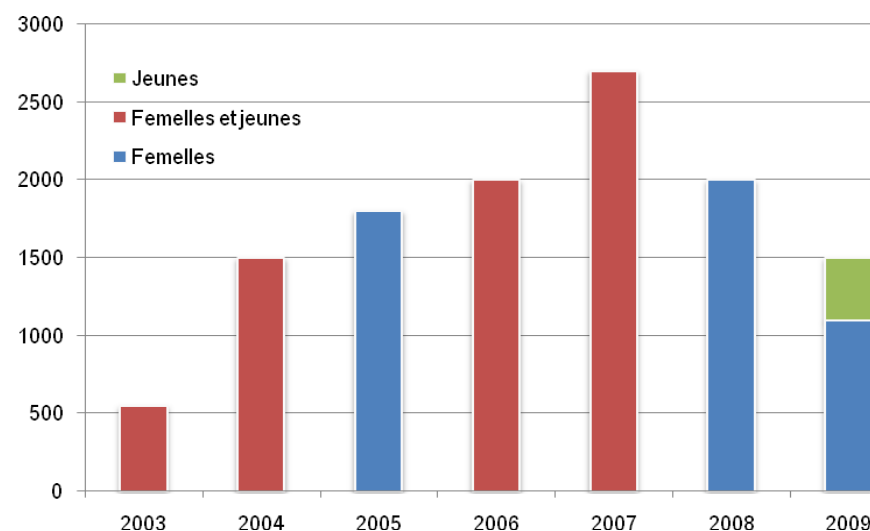


Figure 73 : Suivi de la nurserie de Grand Murin de la commune de Châtillon-sur-Saône

2.3 Darney

La nurserie de Grand Murin, située au niveau des halles de Darney, découverte lors des prospections de 2001, a pu être suivie régulièrement depuis 2004 (Figure 74).

Les observations recueillies de fin juin à juillet montrent que les effectifs de la colonie sont passés de 35 à 11 individus en 10 ans.

Les fluctuations annuelles sont assez importantes en terme de pourcentage, mais faibles en nombre d'individus au vu de la petite taille de la nurserie. Cette nurserie est l'une des plus petites de Lorraine mais n'en est pas moins importante. Les petites colonies qui ne sont pas significatives au niveau populationnel peuvent jouer un rôle dans la dynamique de reconquête spatiale (CPEPESC Lorraine 2009).

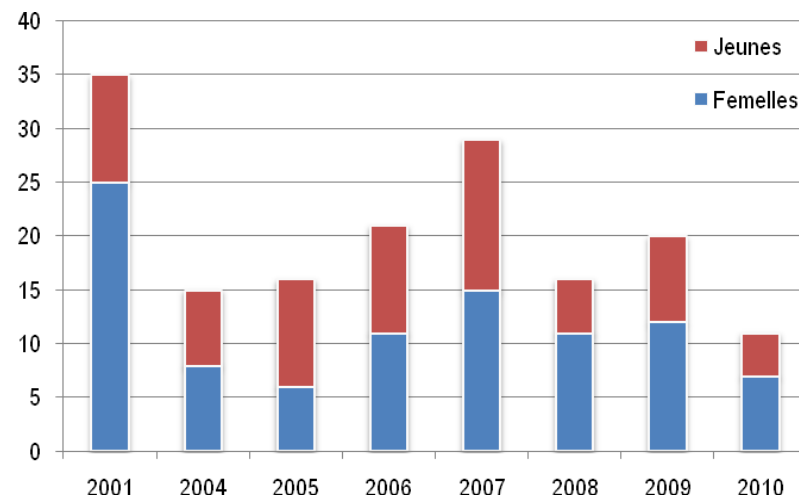


Figure 74 : Suivi de la nurserie de Grand Murin de la commune de Darney

2.4 Fontenoy-le-Château

La colonie des combles de l'école de Fontenoy-le-Château a été découverte elle aussi en 2001. Cette année là, la nurserie était la plus importante du département des Vosges. Depuis, deux autres nurseries de plus grande importance ont été découvertes.

Cette colonie a subi des variations d'effectif importantes durant la période 2001-2006, passant de 600 individus au maximum à 150 individus au minimum (Figure 75).

En 2004, une centaine de cadavres de jeunes a été observée. On note la présence de 1 à 6 individus morts en 2005, 2006 et 2008. Il n'est pas rare d'observer des taux de mortalité juvénile importants pour cette espèce qui peuvent atteindre 90 % les années fraîches et humides.

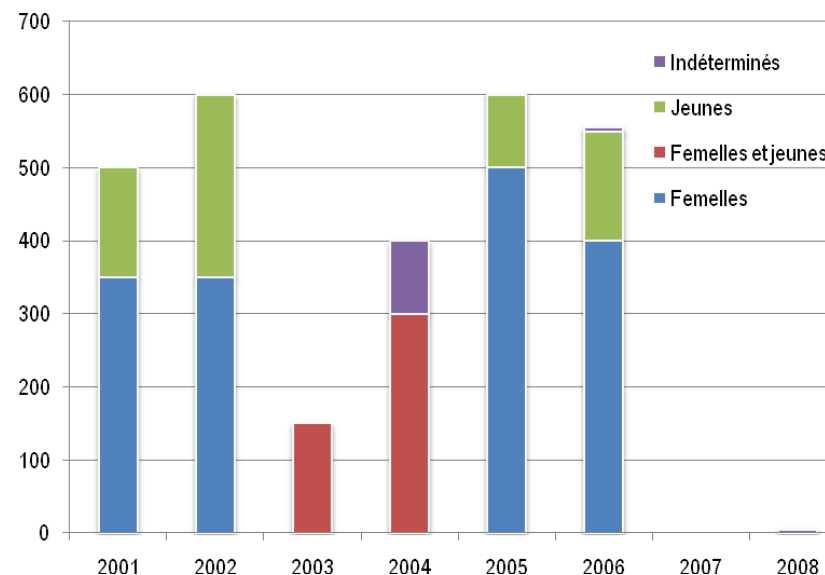


Figure 75 : Suivi de la nurserie de Grand Murin de la commune de Fontenoy-le-Château

ANNEXE 23 : ESPECE D'INTERET COMMUNAUTAIRE DE L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE 92/43/CEE AU SEIN DU PERIMETRE NATURA 2000, LA BARBASTELLE D'EUROPE

1321	Barbastelle d'Europe
	<i>Barbastella barbastellus</i>
Taxonomie	Ordre : Chiroptera, Sous-Ordre : Yangochiroptera, Famille : Vespertilionidae
Enjeu local de conservation	Espèce à fort enjeu de conservation

Statut de protection	
Directive Habitat Faune Flore	Annexes II et IV
Convention de Berne	Annexes II
Convention de Bonn	Annexes II
Protection nationale	Protégé
Statut de conservation	
Liste rouge UICN monde (2008)	Vulnérable
Liste rouge France (2009)	Préoccupation mineure

Caractères morphologiques	
Longueur tête + corps	45 - 58 mm
Longueur avant-bras	36,5 - 43,5 mm
Masse	7 - 10 g
Envergure	262 - 292 mm



Description : De taille moyenne, la Barbastelle est facilement reconnaissable par ses oreilles courtes et très larges qui se rejoignent sur le front. Elle possède un museau court et large qui lui confère un faciès particulier. Son pelage est très sombre avec l'extrémité des poils dorée ou argentée.

Caractères biologiques

Migration : Espèce sédentaire

Régime alimentaire : Espèce spécialisée dans la prédation de petits lépidoptères notamment des arctiidae. Peut consommer des névroptères et des trichoptères.

Reproduction : Des colonies de 5 à 40 individus se forment de fin mai à début juin. Les colonies anthropophiles disparaissent d'une seule vague en automne et les colonies arboricoles forment de petits sous-groupes. Sur certains sites, la Barbastelle est observée en swarming durant l'automne.

Caractères écologiques

Gîtes de reproduction et d'hibernation : Espèce peu frileuse, les effectifs observés en hiver dépendent étroitement des températures extérieures. Son hibernation est entrecoupée de multiples phases actives. Ses gîtes, très froids avoisinent les 0°C. On la trouve principalement dans les ouvrages militaires, les tunnels ferroviaires, les mines, les carrières souterraines, les grottes.... En période de mise bas, les colonies utilisent des fissures et des disjointements tels que les espaces entre les doubles poutres des portes de grange. En forêt, elle occupe les écorces décollées et change très régulièrement de gîte.

Terrains de chasse : L'espèce cherche principalement ses ressources alimentaires dans un rayon de 5 km. Elle est liée aux milieux ouverts entrecoupés de végétation dense où elle chasse en lisière, en canopée et dans les layons. Elle montre une préférence pour les forêts mixtes âgées à strate buissonnante.

Répartition géographique

Clairsemée en Europe méridionale, l'espèce est présente du sud du Royaume-Uni à la Lettonie en passant par le Portugal et la Roumanie.

1 Etat de conservation

La Barbastelle d'Europe est présente du sud de l'Angleterre et de la Suède jusqu'en Ukraine et dans le Caucase. Elle est observée aux Baléares, en Corse, en Sardaigne, aux Canaries et localement au Maroc. Elle est quasi absente de la partie sud de la péninsule ibérique (Arthur & Lemaire 2009; Dietz *et al.* 2009).

L'espèce, très rare en Suisse, disparue des Pays-Bas, et quasi-disparue de la Belgique, a payé le fort tribut de l'utilisation du DDT dans les traitements forestiers. La raréfaction des proies de cette espèce spécialisée semble la première cause de sa disparition. Depuis l'interdiction du DDT les populations suivent une nette embellie (Arthur & Lemaire 2009; Dietz *et al.* 2009). La raréfaction des gîtes d'hibernation et de mise bas ont joué un rôle important dans sa disparition (Fairon & Busch 2003).

En France, la Barbastelle d'Europe est peu présente sur le pourtour méditerranéen. L'espèce dédaigne l'aire de répartition du chêne vert en été. Les régions du Nord, l'Île de France et l'Alsace ont des mentions rares et localisées. Les régions de l'Est, de l'Ouest et du Sud ouest du pays possèdent plusieurs colonies hivernales et estivales (Peyrard & Roué 2008)

En Lorraine, 716 individus sont recensés au sein de 117 sites pour l'ensemble des saisons. En hiver, 91 sites d'hivernage sont occupés par 618 individus. La moitié de ces effectifs contactés en hiver, hiberne dans 10 tunnels ferroviaires, ce qui représente seulement 11 % des sites. Ce constat montre l'importance des anciens tunnels ferroviaires dans la préservation des populations. Les secteurs importants, en hiver sont les Vosges du Nord, la zone d'Epinal et les plateaux du Barrois dans le Perthois (CPEPESC Lorraine 2009). Le secteur de la Vôge est un secteur classé secondaire au niveau régional pour cette espèce : seulement 7 gîtes d'hibernation sont connus pour un total de 23 individus. Plus de la moitié des Barbastelles d'Europe connues en hibernation dans la Vôge hibernent dans le tunnel ferroviaire désaffecté de Martinville-Regnévelle.

En nurserie, l'espèce arboricole est très mal connue, cependant ces dernières années quelques colonies ont pu être découvertes grâce à l'utilisation de radio-émetteurs mais aucune n'est encore inventoriée dans le département des Vosges.

En sortant du territoire de la Vôge et en travaillant sur la zone d'étude de 20 km autour du périmètre Natura 2000, on remarque sa présence hivernale autour d'Epinal et dans le massif de la forêt de Darney (Figure 76). Ainsi, l'espèce a été observée dans 27 sites d'hibernation et seulement dans 2 sites en estivage et dans 5 sites en transit.

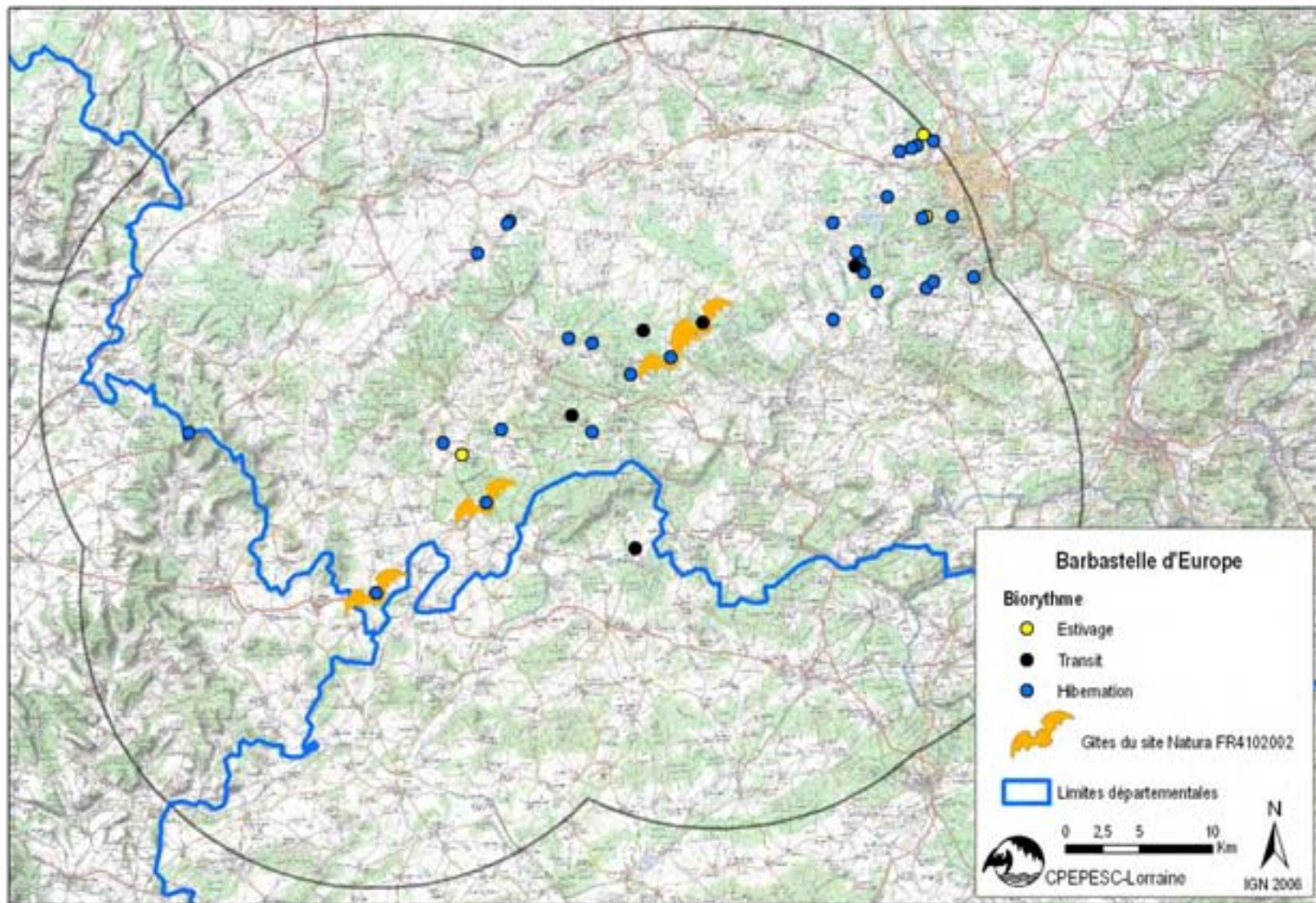


Figure 76 : Localisation des données concernant la Barbastelle d'Europe dans la zone d'étude de 20 km autour du site Natura 2000

2 Gîtes au sein du site Natura 2000

Commune	Gîte	Biorythme			
		Estivage	Nurserie	Hibernation	Transit
Châtillon-sur-Saône	Cave dans le parc du château	-	-	2	-
Escles	Grotte Saint-Martin	-	-	2	-
Regnévelle-Martinvelle	Tunnel ferroviaire désaffecté	-	-	15	3
Vioménil	Galerie de captage d'eau au Bois de la Brancarde	-	-	2	-
Total		0	0	21	3

Tableau 21 : Gîtes de la Barbastelle d'Europe dans le site Natura 2000

La Barbastelle d'Europe est connue sur le site Natura 2000 seulement en hiver ou en transit. En hibernation elle est présente dans 4 gîtes et seulement dans le tunnel pour la période de transit (Tableau 21 et Figure 77).

Au niveau du tunnel, une femelle post-allaitante a été capturée en automne 2010, ce qui nous prouve que l'espèce se reproduit dans le secteur.

La Barbastelle est présente de façon régulière dans le tunnel ferroviaire et la grotte Saint-Martin. Elle a été observée 2 fois dans la galerie du captage d'eau et une seule fois dans la cave du parc du château de Châtillon-sur-Saône.

Mis à part la galerie du captage d'eau, les sites sont très ventilés et présentent des conditions favorables à cette espèce. Les effectifs sont dépendants des conditions météorologiques. Le nombre d'individus observés augmente lors des hivers rigoureux, ce qui explique en partie son absence lors de certains comptages.

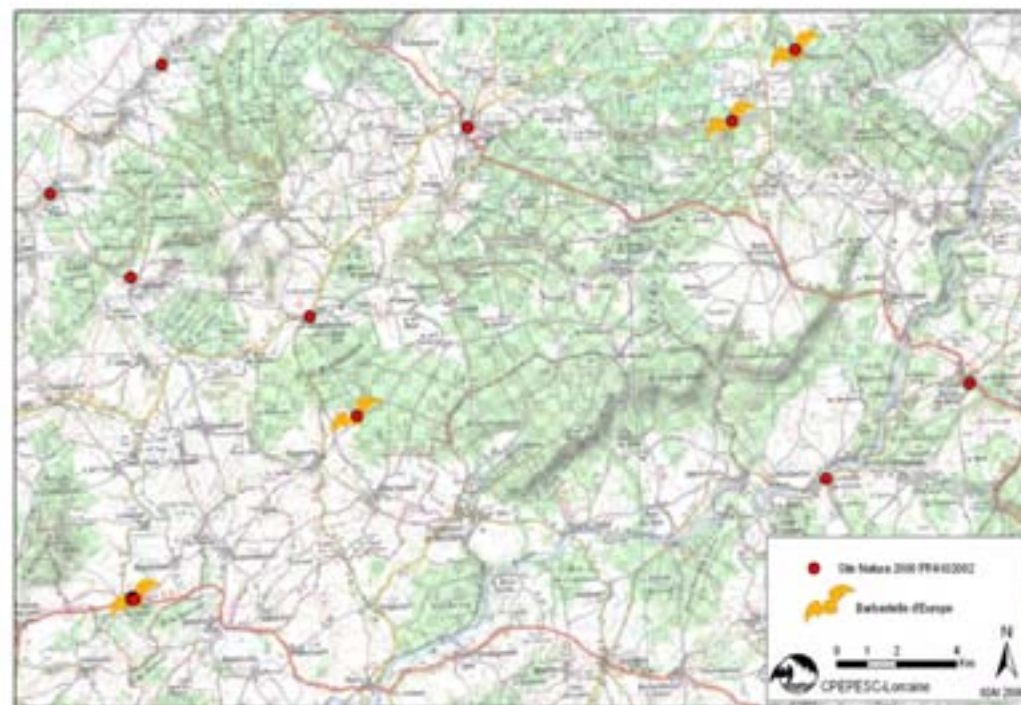


Figure 77 : Localisation des données de Barbastelle d'Europe au sein du site Natura 2000

BIBLIOGRAPHIE

- Arseguet, D., 2006. *Site protégé de la chaufferie et de la cave de la mairie de Monthureux-sur-Saône*, Conservatoire des Sites Lorrains.
- Arthur, L. & Lemaire, M., 2009. *Les Chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse* Biotope., Muséum national d'Histoire naturelle, Paris: Biotope.
- Barataud, M. & Groupe Chiroptères SFEPM, 2002a. *Etude des habitats de chasse potentiels du Grand murin (Myotis myotis) autour des colonies de mise bas.*
- Barataud, M. & Groupe Chiroptères SFEPM, 2002b. *Etude des habitats de chasse potentiels du Petit rhinolophe (Rhinolophus hipposideros) autour des colonies de mise bas.*
- Bertin, O., Fetet, P. & Gaffiot, J.-J., 1998. *Le vallon Saint-Martin*, Association Escles Archéologie.
- Bontadina, F. et al., 2001. The lesser horseshoe bat *Rhinolophus hipposideros* in Switzerland : present status and research recommendations. *Le Rhinolophe*, 14, p.69-83.
- Borel, C. & Jouan, D., 2007. *Évaluation de l'état de conservation des espèces de chiroptères de l'annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore en Lorraine (2001-2007)*, CPEPESC Lorraine / DIREN Lorraine / Conseil Régional de Lorraine.
- Caroff, C., 2003. Traitements anti-parasitaires du bétail, insectes coprophages & chauves-souris. *L'Envol des chiros*, 7, p.7-14.
- Conseil de l'Europe, 1979a. Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel en Europe. *Série des traités européens*, 104. Available at: <http://conventions.coe.int/Treaty/fr/Treaties/Html/104.htm>.
- Conseil de l'Europe, 1979b. Directive 79/409/CEE du conseil du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages. *Journal officiel des Communautés européennes*, (L 103), p.1-18.
- Conseil de l'Europe, 1992. Directive 92/43/CEE du conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. *Journal officiel des Communautés européennes*, 206, p.7-50.
- Conseil général des Vosges, 2007. DVD-Rom : Les paysages du département des Vosges.
- CPEPESC Lorraine, 2009. *Connaître et protéger les chauves-souris de Lorraine* Ciconia.
- CPEPESC Lorraine & Neomys, 2009. *Plan de restauration des Chiroptères en Lorraine - Période 2009-2012*, DIREN Lorraine.
- Dietz, C., Helversen, O. von & Nill, D., 2009. *L'encyclopédie des chauves-souris d'Europe et d'Afrique du Nord* Delachaux et Niestlé.
- Fairon, J. & Busch, E., 2003. Dynamique de la population de *Barbastella barbastellus* en Belgique. *Nyctalus*, 8(6), p.521-527.
- Fairon, J. et al., 2003. *Guide pour l'aménagement des combles et clochers des églises et d'autres bâtiments*, Institut royal des Sciences naturelles de Belgique, Groupement Nature. Available at: http://environnement.wallonie.be/publi/dnf/combles_clochers_fr.pdf.
- Fellmann, M., 2001. *Inventaire chiroptérologique dans la Vôge et ses alentours*, Université de Metz.
- Fève, F., 2006. *Mammifères sauvages de Lorraine* Serpenoise.
- Godineau, F. & Pain, D., 2007. *Plan de restauration des chiroptères en France métropolitaine, 2008 - 2012*, Société Française pour l'Étude et la Protection des Mammifères / Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables.
- Gourdain, P. et al., 2011. *Cartographie Nationale des Enjeux Territorialisés de Biodiversité remarquable (CARNET B) - Inventaires de la biodiversité remarquable (volet 1. Faune) sur deux régions pilotes : La Lorraine et la région Centre*, Muséum National d'Histoire Naturelle. Available at: <http://www.mnhn.fr/spn/docs/rapports/SPN%202011%20-%20206%20-%20CARNET-biodiversite-methodologie-faune-version-1.0-fevrier-2011.pdf>.

- Le Houédec, A., Petit, E. & Jamault, R., 2008. *Etude complémentaire sur un site urbain de «swarming», Fougères (Ille et Vilaine, France)*, Brest: Bretagne Vivante - SEPNB.
- Jouan, D., 2006. *Site Natura 2000 FR4102002 « Gîtes à chiroptères de la Vôge » Dossier scientifique*, CPEPESC Lorraine / DIREN Lorraine.
- Jouan, D., Defreine, L. & Borel, C., 2008. *Etude de l'activité et des terrains de chasse du Petit rhinolophe. Espace Naturel Sensible et site Natura 2000 « Gîtes à chiroptères autour de la Colline de Sion-Vaudémont -54 »*, CPEPESC Lorraine / Conseil Général de Meurthe-et-Moselle.
- Kerth, G. *et al.*, 2008. Communally breeding Bechstein's bats have a stable social system that is independent from the postglacial history and location of the populations. *Molecular Ecology*, 17(10), p.2368-2381.
- Levins, R., 1969. Some demographic and genetic consequences of environmental heterogeneity for biological control. *Bulletin of the Entomological Society of America*, 15(3), p.237-240.
- Lexa-Chomard, A. & Pautrot, C., 2006. *Géologie et géographie de la Lorraine Serpenoise*.
- Meschede, A. & Heller, K.-G., 2003. Ecologie et protection des chauves-souris en milieu forestier. *Le Rhinolophe*, 16, p.1-248.
- Michel, J.-F., 1985. *La forêt de Darney hier et aujourd'hui* Rhin.
- Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, 2007a. Circulaire DNP/SDEN N°2007-3 du 21 novembre 2007 relative à la gestion contractuelle des sites Natura 2000 en application des articles R414-8 à 18 du code de l'environnement.
- Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, 2007b. Circulaire DNP/SDEN N°2007-5023 du 30 avril 2007 relative à l'application des dispositions de l'article R414-11 et des articles R414-12 et R414-12-1 du code de l'environnement se rapportant à la charte N2000.
- Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer, 2010. Circulaire du 15 avril 2010 relative à l'évaluation des incidences Natura 2000.
- Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer, 2010. Décret n° 2010-365 du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000. *Journal Officiel de la République Française*.
- Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable, des Transports et du Logement, 2011. Décret n° 2011-966 du 16 août 2011 relatif au régime d'autorisation administrative propre à Natura 2000. *Journal Officiel de la République Française*.
- Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer & Ministère de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Pêche, 2010. Circulaire du 30 juillet 2010 relative à la gestion contractuelle des sites Natura 2000 en application des articles R. 414-8 à 18 du code de l'environnement : additif-rectificatif à la circulaire MEDAD/DNP/SDEN n°2007-3 du 21 novembre 2007.
- Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement & Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire, 2010. Circulaire de 16 novembre 2010 relative à la gestion contractuelle des sites Natura 2000 en application des articles R414-8 à 18 du Code de l'Environnement : Additif -Rectificatif à la circulaire MEAD/DNP/SDEN/ n° 2007-3 du 21 novembre 2007.
- Morris, C., 2010. Cool Tower for Lesser Horseshoe Bats. Available at: http://www.vwt.org.uk/downloads/The_Cool_Tower.pdf.
- Office National des Forêts, 2009. Instruction INS-09-T-71 du 29 octobre 2009 relative à la conservation de la biodiversité dans la gestion courante des forêts publiques.
- Office National des Forêts, 1976. *Procès verbal de révision d'aménagement forestier 1976-2005, forêt communale de Regnévelle*.
- Office National des Forêts, 1986. *Révision d'aménagement forestier 1986-2010, forêt communale d'Escles*.
- Office National des Forêts, 2011a. *Révision d'aménagement forestier 2011-2030, forêt communale de Regnévelle*.
- Office National des Forêts, 2011b. *Révision d'aménagement forestier 2011-2030, forêt domaniale de Darney*.
- Parsons, K.N. *et al.*, 2003. Swarming of bats at underground sites in Britain - implications for conservation. *Biological Conservation*, 111, p.63-70.

- Peyrard, Y. & Roué, S.Y., 2008. Synthèse des connaissances des chiroptères de l'annexe II de la directive Habitats-Faune-Flore en France métropolitaine. Bilan 2004. *SFEPM*, p.25.
- Philippe, J.-S., 2005. *Plan de gestion des combles de l'école de Fontenoy-le-Château*, Conservatoire des Sites Lorrains.
- PNUE, 1979. Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage. Available at: http://www.cms.int/documents/convtxt/cms_convtxt_fr.htm.
- Préfecture des Vosges, 2011. Arrêté du 19 octobre 2011 fixant la liste prévue au 2ème du III de l'article L414-4 du code de l'environnement des documents de planification, programmes, projets d'activités, de travaux, d'aménagements, d'ouvrages ou d'installations, manifestations et interventions dans le milieu naturel ou le paysage soumis à évaluation des incidences Natura 2000.
- Renner, M. & Vitzthum, S., 2007. *Amphibiens et reptiles de Lorraine Serpenoise*.
- République française, 2005. Loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux. *Journal Officiel de la République Française*, (46).
- Schober, W. & Grimmberger, E., 1991. *Guide des chauves-souris d'Europe : Biologie - Identification - Protection* Delachaux et Niestlé., Neuchâtel-Paris.
- Schofield, H., 2008. *The Lesser Horseshoe Bat: Conservation Handbook*, Vincent Wildlife Trust.
- Schontz, A., Felten, A. & Gourlot, M., 1999. *Le chemin de fer en Lorraine Serpenoise*.
- Schwoerer, M.-L., 2005. *Orientations Régionales de Gestion et de conservation de la Faune sauvage et de ses Habitats Lorraine*, Direction Régionale de L'environnement de Lorraine / délégation interrégionale de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.
- Virlouvet, G., 2005. Effets des antiparasitaires sur les insectes coprophages. *Le Point Vétérinaire*, 255, p.42-45.

ABREVIATIONS

AAPPMA : Association Agréée pour la Pêche et de Protection du Milieu Aquatique
ACCA : Association Communale de Chasse Agréée
BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières
Codecom : Communauté de communes
CEE : Communauté Economique Européenne
CG : Conseil général
COFIL : Comité de pilotage
CPEPESC : Commission de Protection des Eaux du Patrimoine, de l'Environnement, du Sous-sol et des Chiroptères de Lorraine
CPIE : Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement
CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière
CSL : Conservatoire des Sites Lorrains
CSRPN : Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
DCE : Directive Cadre sur l'Eau
DDTr : Dichlorodiphényltrichloroéthane
DDT : Direction Départementale des Territoires
DHFF : Directive Habitats Faune Flore sauvages CEE/92/43
DO : Directive européenne Oiseaux sauvages CEE/79/409
DOCOB : Document d'objectifs (d'un site Natura 2000)
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
EIN : Evaluation des Incidences Natura 2000
ENS : Espace Naturel Sensible
EPTB : Etablissement Public Territoriaux de Bassin
FDC : Fédération Départementale des Chasseurs
FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
FEDER : Fonds Européen de Développement Régional
FSD : Formulaire Standard de Données (base de données officielle européenne de chaque site Natura 2000)
GIC : Groupement d'Intérêt Cynégétique
ICPE : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
IGN : Institut Géographique National
INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
IOTA : Installations, Ouvrages, Travaux et Aménagements

MAAPRAT: Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire
MAEt: Mesures Agro-environnementales Territorialisées
MEEDDAT: Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire
MEDDTL: Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement (ancien MEEDDAT)
ONCFS: Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
ORGFH: Orientations Régionales de Gestion et de conservation de la Faune sauvage et de ses Habitats
ONF: Office National des Forêts
PDRH: Programme de Développement Rural Hexagonal
PLU: Plan Local d'Urbanisme
PNR: Parc Naturel Régional
PR: Paysage Remarquable
PRCL: Plan de Restauration des Chiroptères de Lorraine
PSG: Plan Simple de Gestion
SAGE: Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SANDRE: Service d'Administration National des Données et Référentiels sur l'Eau
SAU: Surface Agricole Utile
SCOT: Schéma de Cohérence Territoriale
SDAGE: Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SDGC: Schéma Départementale de Gestion Cynégétique
SESAM: Société d'Etude et de Sauvegarde des Anciennes Mines
SIC et **pSIC**: Site d'Intérêt Communautaire et proposition de Site d'Intérêt Communautaire (directive Habitats)
SIG: Système d'Information Géographique
STH: Surface Toujours en Herbe
TFPNB: Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties
UE: Union Européenne
UICN: Union internationale pour la conservation de la nature
ZDE: Zone de Développement Eolien
ZICO: Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux
ZNIEFF: Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique
ZPS: Zone de Protection Spéciale (directive Oiseaux)
ZSC: Zone Spéciale de Conservation (directive Habitats)

GLOSSAIRE

Aire de distribution

Territoire actuel comprenant l'ensemble des localités où se rencontre une espèce.

Animateur – structure animatrice

Structure désignée par les élus du comité de pilotage pour mettre en œuvre le Docob une fois celui-ci approuvé. Elle assure l'information, la sensibilisation, l'assistance technique à l'élaboration des projets et au montage des dossiers. Elle peut réaliser elle-même l'ensemble de ces missions ou travailler en partenariat avec d'autres organismes.

Carnet B

Le projet « Cartographie Nationale des Enjeux Territorialisés de Biodiversité Remarquable (CARNET-B) » vise à obtenir à moyen terme (10 ans) une cartographie de tous les éléments de biodiversité remarquable au niveau national. Le CARNET B a deux objectifs principaux :

Le premier est d'améliorer la connaissance de la biodiversité remarquable d'une manière générale, sur l'ensemble du territoire métropolitain (Corse exclue dans un premier temps). Le second objectif est de disposer d'une information générique pouvant être intégrée le plus tôt possible dans les études concernant la réalisation d'infrastructures de transport. Très en amont, elle ne prétend absolument pas se substituer aux procédures habituelles d'études préalables aux projets lorsqu'ils se concrétisent : études d'impact, évaluation environnementale (Gourdain *et al.* 2011).

Charte Natura 2000

Outil administratif contractuel permettant l'adhésion individuelle, non rémunérée, aux objectifs de gestion décrits dans le Docob. Sur la base unique du volontariat, l'adhérent marque ainsi son engagement en faveur de Natura 2000. La charte a pour but de contribuer à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures concrètes et le développement de bonnes pratiques. Elle permet au propriétaire une exonération de la Taxe foncière sur le patrimoine non bâti (TFNB) ainsi qu'une exonération partielle des Droits de mutation à titre gratuit (DMTG).

Comité de pilotage Natura 2000 (Copil)

Organe de concertation mis en place par le préfet pour chaque site Natura 2000, présidé par un élu, ou à défaut par le préfet ou le commandant de la région terre. Il comprend les représentants des collectivités territoriales intéressées et de leurs groupements, les représentants des propriétaires et exploitants de biens ruraux compris dans le site, des organisations non gouvernementales et des représentants de l'État. Il participe à la préparation et à la validation des documents d'objectifs ainsi qu'au suivi et à l'évaluation de leur mise en œuvre (articles L. 414-2 et R. 414-8 et suivants du code de l'environnement).

Contrats Natura 2000

Outils contractuels permettant au possesseur des droits réels et personnels de parcelles situées en zone Natura 2000 de signer avec l'Etat un engagement contribuant à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures et le développement de bonnes pratiques. Le contrat est une adhésion rémunérée individuelle aux objectifs du Docob sur une ou des parcelles concernées par une ou plusieurs mesures de gestion proposées dans le cadre du Docob. Il permet l'application concrète des mesures de gestion retenues dans ce document.

Directive européenne

Catégorie de texte communautaire prévue par l'article 249 (ex-article 189) du Traité instituant la Communauté européenne (Traité signé à Rome, le 25 mars 1957). « La directive lie tout État membre destinataire quant au résultat à atteindre, tout en laissant aux instances nationales la compétence quant à la forme et aux moyens ». Elle nécessite de la part des États concernés une transposition dans leurs textes nationaux. La transposition des directives Oiseaux et Habitats a été effectuée à travers, notamment, les articles L. 414-1 à L. 414-7 et les articles R.414-1 à R.414-24 du CE. Elle prévoit une obligation de résultat au regard des objectifs à atteindre, tout en laissant à chaque État le choix des moyens, notamment juridiques, pour y parvenir.

Directive « Habitats naturels, faune, flore sauvages »

Appellation courante de la Directive 92/43/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Ce texte est l'un des deux piliers au réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones spéciales de conservation (ZSC), ainsi que la protection d'espèces sur l'ensemble du territoire métropolitain, la mise en œuvre de la gestion du réseau Natura 2000 et de son régime d'évaluation des incidences.

Directive "Oiseaux sauvages"

Appellation courante de la Directive 79/409/CE du Conseil des communautés européennes du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages. Ce texte fonde juridiquement également le réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones de protection spéciale (ZPS).

Direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DDAF)

Service déconcentré du ministère en charge de l'Agriculture et de la pêche, placé sous l'autorité du préfet. Ses domaines d'intervention sont la gestion des crédits nationaux ou communautaires et la mise en œuvre des réglementations. Il possède aussi une fonction juridictionnelle et des compétences dans la mise en place des mesures de gestion des milieux naturels, aquatiques et des zones humides.

Direction régionale de l'environnement (DREAL)

Service déconcentré du ministère en charge de l'Ecologie ayant pour missions : d'organiser, coordonner et gérer l'ensemble des données et des connaissances relatives à l'environnement, de participer à la définition et à la mise en œuvre des méthodes d'études, d'aménagement, de gestion et de protection des milieux naturels et de leurs ressources, de contribuer à la prise en compte de l'environnement urbain et de promouvoir un urbanisme et une architecture de qualité, de veiller à la bonne application des législations relatives à l'environnement.

Document d'objectifs (Docob)

Document d'orientation définissant pour chaque site Natura 2000, un état des lieux, les orientations de gestion et de conservation, les modalités de leur mise en œuvre. Ce document de gestion est élaboré par le comité de pilotage qui choisit un opérateur en concertation avec les acteurs locaux et avec l'appui de commissions ou groupes de travail. Il est approuvé par le préfet (articles L.414-2 et R. 414-9 du code de l'environnement).

Espèce d'intérêt communautaire

Espèce en danger ou vulnérable ou rare ou endémique (c'est-à-dire propre à un territoire bien délimité ou à un habitat spécifique) énumérée : - soit à l'annexe II de la directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles doivent être désignées des Zones Spéciales de Conservation, - soit aux annexes IV ou V de la Directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles des mesures de protection doivent être mises en place sur l'ensemble du territoire.

Espèce ou habitat d'intérêt communautaire prioritaire

Espèce ou habitat en danger de disparition sur le territoire européen des États membres. L'Union européenne porte une responsabilité particulière quant à leur conservation, compte tenu de la part de leur aire de répartition comprise en Europe (signalés par un astérisque dans les annexes I et II de la Directive 92/43/CEE).

État de conservation d'une espèce (définition extraite de la directive Habitats)

Effet de l'ensemble des influences qui, agissant sur l'espèce, peuvent affecter à long terme la répartition et l'importance de ses populations sur le territoire européen des États membres. L'état de conservation d'une espèce sera considéré comme « favorable » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- les données relatives à la dynamique de la population de l'espèce en question indiquent que cette espèce continue, et est susceptible de continuer à long terme, à constituer un élément viable des habitats naturels auxquels elle appartient,
- l'aire de répartition naturelle de l'espèce ne diminue ni ne risque de diminuer dans un avenir prévisible,
- il existe et il continuera probablement d'exister un habitat suffisamment étendu pour que ses populations se maintiennent à long terme.

Études et notices d'impact

Évaluation environnementale définie par les articles L.122-1 à L.122-3 et R.122-1 à R.122-11 du code de l'environnement.

Évaluation des incidences sur les sites Natura 2000

Régime d'évaluation environnementale des plans programmes et projets de travaux, d'ouvrages et d'aménagements susceptibles d'affecter de façon notable les sites Natura 2000 (articles L. 414-4 et L.414-5 et R. 414-19 à R. 414-24 du code de l'environnement).

Formulaire standard de données (FSD)

Document accompagnant la décision de transmission d'un projet de site ou l'arrêté désignant un site, élaboré pour chaque site Natura 2000 et transmis à la Commission européenne par chaque Etat membre. Il présente les données identifiant les habitats naturels et les espèces qui justifient la désignation du site.

Groupe de travail (ou commissions de travail)

Réunions thématiques de concertation liées à l'élaboration du Document d'Objectifs. Elles réunissent tous les acteurs locaux (élus, institutionnels, associations etc.) et permettent de définir les enjeux, objectifs et mesures de gestion à mettre en œuvre sur le site.

Habitat d'espèce

Ensemble des compartiments de vie d'une espèce en un lieu donné. L'habitat d'espèce comprend les zones de reproduction, de nourrissage, d'abri, de repos, de déplacement, de migration, d'hibernation... vitales pour une espèce lors d'un des stades ou de tout son cycle biologique, défini par des facteurs physiques et biologiques. Il peut comprendre plusieurs habitats naturels.

Impact

Effet sur l'environnement causé par un projet d'aménagement.

Impacts cumulatifs

Appréciation conjointe des impacts de plusieurs projets d'aménagement. Les impacts cumulatifs de plusieurs projets peuvent être supérieurs à la somme des impacts de ces projets considérés individuellement.

Incidence

Synonyme d'impact. Dans le cadre de l'étude d'incidence on peut utiliser indifféremment ces deux termes.

Mesures agri-environnementales

Mesures visant une meilleure prise en compte de l'environnement (protection des eaux, des paysages ruraux, de la faune et de la flore) dans les pratiques agricoles. Elles se traduisent par des aides ou des rémunérations accordées aux agriculteurs ayant des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement sous la forme d'un engagement contractuel volontaire entre l'Etat, l'Europe et des exploitants agricoles pour une durée de 5 ans en général.

Métapopulation

Une métapopulation est un assemblage de plusieurs populations locales. On définit une métapopulation comme un ensemble de sous-populations pouvant se connecter de façon transitoire entre elles pour permettre des événements de migration et se caractérisant également par des phénomènes d'extinctions et de (re)colonisation (Levins 1969).

Natura 2000

Réseau européen de sites naturels mis en place par les directives « Habitats » et « Oiseaux ». Il est composé des Zones de protection spéciale (ZPS) et des Zones spéciales de conservation (ZSC).

Parc Naturel Régional

Un PNR s'organise autour d'un projet visant à protéger, gérer et développer un territoire de façon durable qui possède des richesses naturelles et culturelles importantes. Les PNR ont été créés par le décret du 1^{er} mars 1967. Une charte est mise en œuvre par un organisme (syndicat) regroupant les collectivités territoriales adhérentes de son périmètre.

Plan de restauration des chiroptères de Lorraine

En 2008, la SFPEM a rédigé le second Plan de Restauration des Chiroptères en France métropolitaine pour la période 2008-2012 (Godineau & Pain 2007). L'action n°1 du plan national prévoit de le décliner en plans régionaux de restauration des chiroptères. La Direction Régionale de l'Environnement de Lorraine a chargé la CPEPESC Lorraine et l'association Neomys de rédiger le Plan de Restauration des Chiroptères en Lorraine. De ce fait, le plan régional suit la même trame que le plan national, en intégrant les actions nationales qui y sont décrites, auxquelles s'ajoutent des actions spécifiques aux enjeux de la région. Ainsi, les actions sont définies selon trois grands axes de travail : protéger, améliorer les connaissances, informer et sensibiliser (CPEPESC Lorraine & Neomys 2009).

Propositions de Sites d'importance communautaire (pSIC)

Sites proposés par chaque État membre à la Commission européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la directive "Habitats, faune, flore".

Région biogéographique

Entité naturelle homogène dont la limite repose sur des critères de climat, de répartition de la végétation et des espèces animales et pouvant s'étendre sur le territoire de plusieurs États membres et qui présente des conditions écologiques relativement homogènes avec des caractéristiques communes. L'Union européenne à 27 membres compte neuf régions biogéographiques : alpine, atlantique, boréale, continentale, macaronésienne, méditerranéenne, annonique, steppique et littorales de la mer noire.

La France est concernée par quatre de ces régions : alpine, atlantique, continentale, méditerranéenne.

Réseau Natura 2000

Réseau écologique européen de sites naturels mis en place en application des Directives Habitats et Oiseaux (25000 sites environ). Son objectif principal est de préserver la biodiversité, d'assurer le maintien des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable, voire leur rétablissement lorsqu'ils sont dégradés, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales, dans une logique de développement durable. Cet objectif peut requérir le maintien, voire l'encouragement, d'activités humaines adaptées. Il est composé des Zones de protection Spéciale (ZPS) et des Zones spéciales de conservation (ZSC).

Stratégie nationale de Création des Aires Protégées

L'article 23 de la loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement (Grenelle I) prévoit la mise en place d'une stratégie nationale de création d'aires protégées (SCAP) identifiant les lacunes du réseau actuel afin de placer sous protection forte, d'ici dix ans, 2% au moins du territoire terrestre métropolitain, grâce notamment à la création de trois nouveaux parcs nationaux. Cette stratégie de création de nouvelles aires protégées terrestres métropolitaines (SCAP), illustre la volonté de poursuivre et de conforter la dynamique de création d'aires protégées terrestres métropolitaines à long terme dans un contexte marqué, en particulier, par l'érosion de la biodiversité. Elle est menée en cohérence et en complémentarité avec la Trame verte et bleue doit s'articuler avec la mise en œuvre des plans nationaux d'actions en faveur des espèces menacées et du plan national d'actions en faveur des zones humides.

Structure porteuse

Structure désignée par les élus du comité de pilotage Natura 2000 chargée de l'élaboration du Docob avec l'appui du comité de pilotage et des groupes de travail locaux. Elle peut réaliser elle-même l'intégralité de la mission ou travailler en sous-traitance. Pour la phase de suivi, d'animation du Docob, une nouvelle structure porteuse est désignée mais rien n'empêche qu'elle soit la même que celle de la phase précédente.

Swarming

Il s'agit de rassemblements de chauves-souris qui montrent une forte activité à l'entrée de certaines cavités en fin d'été et en automne. Ces regroupements sont caractérisés par un sex ratio en faveur des mâles. Les sites de swarming sont fréquentés en période d'accouplements et permettent un brassage génétique des populations puisque des individus viennent parfois de dizaines de kilomètres (Kerth *et al.* 2008; Parsons *et al.* 2003; Le Houédec *et al.* 2008).

Trame verte et bleue

Elle est issue du Grenelle Environnement qui a pour ambition d'enrayer le déclin de la biodiversité au travers de la préservation et de la restauration des continuités écologiques. C'est un outil d'aménagement du territoire qui vise à (re)constituer un réseau écologique cohérent, à l'échelle du territoire national, pour permettre aux espèces animales et végétales, de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer, etc. Les continuités écologiques correspondent à l'ensemble des zones vitales (réservoirs de biodiversité) et des éléments (corridors écologiques) qui permettent à une population d'espèces de circuler et d'accéder aux zones vitales. La Trame verte et bleue est ainsi constituée des réservoirs de biodiversité et des corridors qui les relient.

Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO)

Inventaire scientifique national dressé en application d'un programme international de Birdlife International visant à recenser les zones les plus favorables pour la conservation des oiseaux. C'est notamment sur la base de cet inventaire que sont délimitées les ZPS.

Zones naturelles d'intérêt faunistique et floristique (ZNIEFF)

Lancée en 1982, cette campagne d'inventaires a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On en distingue deux types : les ZNIEFF de type I qui sont des secteurs (parfois de petite taille) de grand intérêt biologique ou écologique ; les ZNIEFF de type II qui sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

Zones de protection spéciale (ZPS)

Zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des espèces d'oiseaux figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié et des espèces d'oiseaux migrateurs. Sites de protection et de gestion des espaces importants pour la reproduction, l'alimentation, l'hivernage ou la migration des espèces d'oiseaux sélectionnés par la France au titre de la directive « Oiseaux » dans l'objectif de mettre en place des mesures de protection des oiseaux et de leurs habitats. La désignation des ZPS s'appuie généralement sur les Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO), fruit d'une enquête scientifique de terrain validée par les Directions régionales de l'environnement. La désignation des Zones de Protection Spéciale se fait par parution d'un arrêté ministériel au Journal Officiel, puis notification du site à la commission européenne.

Zones spéciales de conservation (ZSC)

Zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des habitats naturels et des espèces (hors oiseaux) figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 en application de la directive "Habitats, faune, flore" où sont appliquées les mesures de conservation nécessaires au maintien ou au rétablissement dans un état favorable des habitats et/ou espèces pour lesquels le site est désigné.

CODE FSD

CODE	DESCRIPTION	CODE	DESCRIPTION
100	mise en culture	601	golf
101	modification des pratiques culturelles	602	complexe de ski
102	fauche/coupe	603	stade
110	épandage de pesticides	604	circuit, piste
120	fertilisation	605	hippodrome
130	irrigation	606	parc d'attraction
140	pâturage	607	terrain de sport
141	abandon de systèmes pastoraux	608	camping, caravane
150	remembrement	609	autres complexes de sports et de loisirs
151	élimination des haies et boqueteaux	610	centres d'interprétation
160	gestion forestière	620	sports et loisirs de nature
161	plantation forestière	621	sports nautiques
162	artificialisation des peuplements	622	randonnée, équitation et véhicules non motorisés
163	replantation forestière	623	véhicules motorisés
164	éclaircissage	624	escalade, varape, spéléologie
165	élimination des sous-étages	625	vol-à-voile, delta plane, parapente, ballon
166	élimination des arbres morts ou dépérissants	626	ski, ski hors piste
167	déboisement	629	autres sports de plein air et activités de loisirs
170	élevage du bétail	690	autres loisirs et activités de tourisme
171	stock feeding	700	pollutions
180	brûlage	701	pollution de l'eau
190	autres activités agricoles et forestières	702	pollution de l'air
200	pêche, pisciculture, aquaculture	703	pollution du sol
210	pêche professionnelle	709	autres formes ou formes associées de pollution
211	pêche à poste	710	nuisances sonores
212	pêche hauturière	720	piétinement, surfréquentation
213	pêche aux arts traïnants	730	manœuvres militaires
220	pêche de loisirs	740	vandalisme

221	bêchage pour appâts	790	autres pollutions ou impacts des activités humaines
230	chasse	800	comblement et assèchement
240	prélèvements sur la faune	801	poldérisation
241	collecte (insectes, reptiles, amphibiens)	802	modification du profil des fonds marins des estuaires et des zones humides
242	désairage (rapaces)	803	comblement des fossés, digues, mares, étangs marais ou trous
243	piégeage, empoisonnement, braconnage	810	drainage
244	autres prélèvements dans la faune	811	gestion de la végétation aquatique et des rives à des fins de drainage
250	prélèvements sur la flore	820	extraction de sédiments (lave,...)
251	pillage de stations floristiques	830	recalibrage
290	autres activités de pêche, chasse et cueillette	840	mise en eau
300	extraction de granulats	850	modification du fonctionnement hydrographique
301	carrières	851	modification des courants marins
302	enlèvement de matériaux de plage	852	modification des structures
310	extraction de la tourbe	853	gestion des niveaux d'eau
311	extraction manuelle de la tourbe	860	dumping, dépôt de dragage
312	extraction mécanique de la tourbe	870	endigages, remblais, plages artificielles
320	recherche et exploitation pétrolière	871	défense contre la mer, ouvrages de protection côtiers
330	mines	890	autres changements des conditions hydrauliques induits par l'homme
331	activités minières à ciel ouvert	900	érosion
340	salines	910	envasement
390	autres activités minières et d'extraction	920	assèchement
400	urbanisation, industrialisation et activités similaires	930	submersion
401	zones urbanisées, habitat humain	940	catastrophes naturelles
402	urbanisation continue	941	inondation
403	habitat dispersé	942	avalanche
409	autres formes d'habitats	943	éboulement, glissement de terrain
410	zones industrielles ou commerciales	944	tempête, cyclone
411	usine	945	volcanisme
412	stockage industriel	946	tremblement de terre
419	autres zones industrielles/commerciales	947	raz de marée
420	décharges	948	incendie naturel
421	dépôts de déchets ménagers	949	autres catastrophes naturelles

422	dépôts de déchets industriels	950	évolution biocénotique
423	dépôts de matériaux inertes	951	accumulation de matières organiques
424	autres décharges	952	eutrophisation
430	équipements agricoles	953	acidification
440	entreposage de matériaux	954	envahissement d'une espèce
490	autres activités d'urbanisation industrielle ou similaire	960	relations interspécifiques à la faune
500	réseau de communication	961	compétition (ex: goéland/sterne)
501	sentier, chemin, piste cyclable	962	parasitisme
502	route, autoroute	963	apport de maladie
503	voie ferrée, TGV	964	pollution génétique
504	zones portuaires	965	prédation
505	aérodrome	966	antagonisme avec des espèces introduites
506	aéroport, héliport	967	antagonisme avec des animaux domestiques
507	pont, viaduc	969	autres formes ou formes associées de compétition à la faune
508	tunnel	970	relations interspécifiques à la flore
509	autres réseaux de communication	971	compétition
510	transport d'énergie	972	parasitisme
511	ligne électrique	973	apport de maladie
512	pipe line	974	pollution génétique
513	autres formes de transport d'énergie	975	manque d'agents pollinisateurs
520	navigation	976	dégâts de gibier
530	amélioration de l'accès du site	979	autres formes ou formes associées de compétition à la flore
590	autres formes de transport et de communication	990	autres processus naturels
600	équipements sportifs et de loisirs		